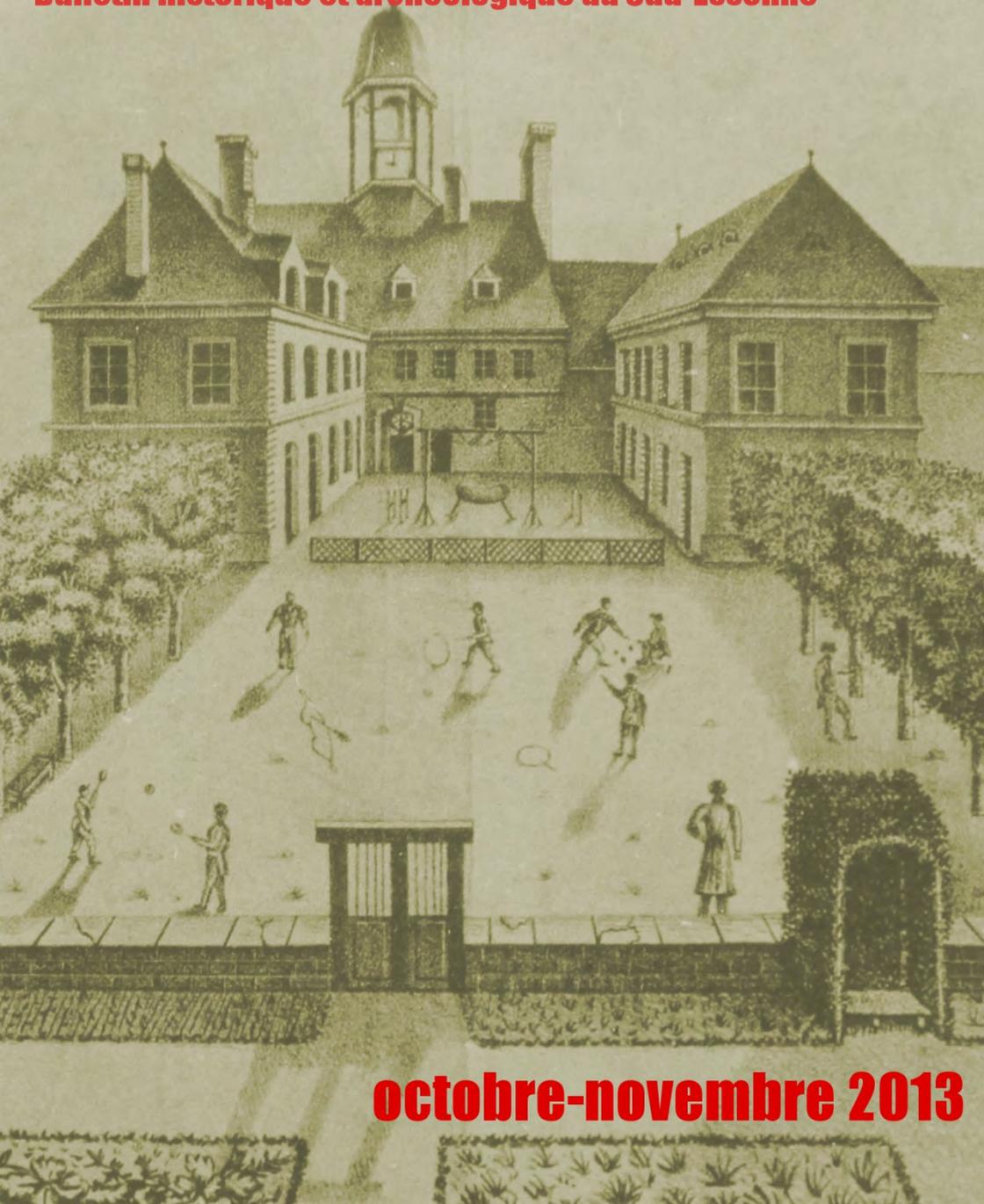


BHASE n°4 (oct.-nov. 2013)

Préface		p. 3
1. L'ex-voto de Gabriel Cordetz aux Corps-Saints d'Étampes (1663)	Bernard Gineste (2013)	pp. 4-65
2. Le curé et la marmotte de Milly (1818)	Adrien Sée (1923)	pp. 66-102
3. Pierre-Philippe Canard curé de Milly (1804-1828)	Frédéric Gatineau (2013)	pp. 103-120
4. Adrien Sée (1880-1942)	Bernard Gineste (2013)	pp. 121-147
5. Le collège d'Étampes vers 1836 : une lithographie de Victor Gandolle	Bernard Gineste (2013)	pp. 148-201
6. 207 actes notariaux concernant le Sud-Essonne passés à Paris en 1551	CARAN et Bernard Gineste (2013)	pp. 202-287
Crédits photographiques		p. 288

BHASE n°4

Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne



octobre-novembre 2013

Publication du *Corpus Étampois*
Directeur de publication : Bernard Gineste
12 rue des Glycines, 91150 Étampes
redaction@corpusetampois.com

BHASE n°4

Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne



Publié par le Corpus Étampois
Octobre-novembre 2013

Préface

Voici le n°4 du BHASE, qui vaut pour les mois d'octobre et septembre 2013, avec quelques jours de retard, qu'on nous pardonnera peut-être au regard du volume et de l'importance des contributions.

XVII^e siècle : L'ex-voto de Gabriel Cordetz, par Bernard Gineste.

XIX^e : Le curé et la marmotte de Milly, réédition illustrée et annotée d'une étude quelque peu confidentielle d'Adrien Sée (1923).

XVIII^e – XIX^e siècle : Pierre-Philippe Canard curé de Milly, par Frédéric Gatineau.

XX^e siècle : Adrien Sée (1880-1942), procureur de la République à Étampes en 1922-1924, par Bernard Gineste.

XIX^e siècle : Le collège d'Étampes vers 1836, d'après une lithographie inédite de Victor Gandolle, par Bernard Gineste.

XVI^e siècle : Deux cent sept actes notariaux passés à Paris en 1551, compilation extraite par Bernard Gineste, d'un travail colossal d'une équipe du CARAN.

Bernard Gineste, 9 décembre 2013



L'ex-voto de Gabriel Cordetz

aux Corps-Saint d'Étampes (1663)

Bernard Gineste, 2013

Le Musée d'Étampes conserve une très belle huile sur toile de 33 cm sur 56, récemment restauré¹, ex-voto du XVII^e siècle, représentant une femme en prière devant les trois saints patrons de la ville d'Étampes, dont elle réclame l'intercession en faveur de son tout jeune enfant.

1. Un ex-voto pittoresque

Le style en est légèrement naïf et par là bien représentatif de l'art dévotionnel de cette époque.

L'arrière-plan se divise en deux parties inégales : à droite, derrière les trois saints, sous un ciel fort nuageux, un paysage quelque peu sauvage et désolé, accidenté, où domine le brun, semé seulement de quelques buissons et arbustes, avec à l'horizon des montagnes qui n'évoquent pas spécialement le pays d'Étampes, mais sans doute plutôt, au moins dans l'esprit

¹ *Étampes-Info* 606 (30 avril 2004), p.2.

de l'artiste, celui du pays d'origine des trois martyrs d'Aquilée ; à gauche, derrière la suppliante, s'élèvent des murs aveugles, en pierres de taille, qui sont probablement ceux d'une église où l'on vénère ces trois martyrs, comme c'est le cas à Notre-Dame.

La mère est à genoux, et l'élégance de sa tenue indique assez qu'il ne s'agit pas de la première venue ; elle porte une robe jaune pâle à motifs dorés, au très léger décolleté, sous un manteau rouge doublé de la même étoffe que sa robe. Sa coiffe noire, qui lui tombe derrière les épaules, est frangée par devant de dentelle. Ses regards sont tournés vers les saints ; sa main gauche s'élève vers eux, comme pour recevoir leurs faveurs, tandis que la droite leur montre l'enfant.

Celui-ci, les yeux clos, est emmitouflé dans un drap blanc, dont n'émergent que sa tête, qui semble couverte d'un bonnet blanc, et son col blanc, qui semble lui aussi l'emmitoufler. Sa taille proportionnellement aux autres personnages, est très réduite, de sorte qu'on a pu y voir un nouveau-né, dont on a jusqu'ici spontanément pensé qu'il était né à la date indiquée explicitement en haut à gauche, 1663.

Les trois saints martyrs sont vêtus à l'antique de robes monochromes, frangées d'or. Les deux frères Can et Cantien sont vêtus l'un de brun et l'autre de rose ; ils portent tous deux entre leurs mains leurs propres têtes auréolées, comme un trophée de leur martyre, puisqu'en temps que citoyens romains ils furent décapités. L'artiste a épargné à leur sœur Cantianille cette disgrâce et au contraire souligné sa féminité, par une robe blanche dont le plissé suggère des formes gracieuses. Sa main gauche maintient non moins gracieusement un bout de sa robe tandis que la droite semble montrer à ses frères l'enfant malade, vers lequel se tournent aussi ses regards.

Au-dessus de la mère sont portés en lettres capitales dorées, sur trois lignes, les mots suivants, en latin : « GABRIEL CORDEZ / HORUM OPÉ / ANNO 1663. »

2. État de la question

Le premier auteur à ma connaissance à nous parler de ce tableau très remarquable, et quelque peu énigmatique, est, en 1866, l'abbé Bonvoisin, alors curé de Notre-Dame d'Étampes, dans une intéressante *Notice historique sur le culte et les reliques des saint martyrs Cant, Cantien et Cantianille, patrons de la ville d'Étampes*².

Le mieux est de reproduire ici ce qu'il en écrit, sans perdre de vue que son propos est alors clairement apologétique :

« Il existe un septième miracle postérieur en date et qui n'a été rapporté par aucun auteur. De celui-là il n'y a ni notes ni procès-verbal ; mais l'église Notre-Dame en possède un monument commémoratif, ce qu'on appelle communément un ex-voto, avec date, et un nom propre. Voici les détails concernant ce tableau que chacun a pu voir depuis longtemps au-dessus d'un banc de confrérie dans la chapelle des Fonts une femme à genoux, les bras tendus, a déposé devant les saints un petit enfant, qui paraît mort ou mourant. Les deux saints sont debout, portant leur tête qu'ils semblent eux-mêmes offrir au Seigneur auprès de qui ils intercèdent en [p.32] faveur de l'enfant déposé à leurs pieds; la sainte est aussi debout portant la palme des martyrs. Le tableau est complété par l'inscription *Gabriel Cordetz horum ope vixit 1663*. N'est-ce pas le cri de la reconnaissance ? C'est à leur secours que

² Versailles, Beaujeune, 1866 (127 p).

Gabriel Cordetz est redevable de la vie. Est-il possible de donner un autre sens à cette inscription, et quelqu'un pourrait-il nier la force probante de ce tableau ? Comprend-on une femme qui viendrait déposer un monument semblable dans une église ouverte au public, si le fait pouvait être nié ? Comment ? Cet enfant s'appelle Gabriel Cordetz, chacun pouvait le connaître, on déclare qu'il doit la vie à la protection des saints, que le fait s'est passé en 1663 ; le tableau est déposé dans une église paroissiale, où il y a un curé, un chapitre, des marguilliers, et ce tableau est conservé, respecté, jusqu'à la Révolution, pendant cent trente ans, et nous le trouvons remplacé [p.33] à nouveau lorsque la paix est rendue à l'Église. S'il devait rester un doute dans notre esprit, il semble qu'il n'y aurait plus à tirer aucune induction des monuments publics que nous trouvons partout. »³

On notera que Bonvoisin est particulièrement crédible lorsqu'il nous indique qu'aucun auteur avant lui n'a fait mention de ce tableau. Il est plus difficile de le suivre lorsqu'il nous indique qu'il s'agit là d'une preuve en bonne et due forme de miracle. Il faut reconnaître à son actif cependant la prudence avec laquelle il évoque ce *miracle* dont il ne pense pas pouvoir préciser la nature exacte.

Le deuxième auteur à en faire mention à ma connaissance est Maxime Legrand en 1897, dans le premier tome de sa monumentale *Étampes pittoresque* :

« A côté, dans la chapelle des Corps-Saints, une naïve peinture du XVII^e siècle, ex-voto rappelant un miracle et représentant une mère en prières auprès d'un enfant nouveau-né

³ *Op. cit.*, pp. 31-33.

qu'elle présente aux Saints Martyrs, avec cette légende : — Gabriel Cordetz — Horum ope vixit — Anno 1663. »⁴

Le troisième à en parler, Charles Forteau, ne fait guère que la mentionner, en 1909 :

« Dans la chapelle des Corps saints de l'église Notre-Dame on voit une naïve peinture du XVII^e siècle, ex-voto rappelant un miracle et représentant une mère en prières auprès d'un enfant nouveau-né qu'elle présente aux saints martyrs, avec cette légende : 'Gabriel Cordetz, Horum spe vixit, anno 1663.' »⁵

Le quatrième auteur à mentionner cette œuvre est Jacky Gélis, professeur émérite d'histoire à l'université de Paris-IV et tout récemment encore président de l'association Étampes-Histoire, tout d'abord en dans un article consacré aux « Corps Saints d'Étampes »⁶, puis dans son intéressant ouvrage paru en 2006 sur *Les enfants des limbes*, dont le sous-titre est : *Morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*⁷. Il y revient encore en 2011 au tome II du *Pays d'Étampes*⁸.

Cet auteur donne une bonne photographie couleur de notre tableau⁹, qu'il pense devoir interpréter comme un exemple du

⁴ *Étampes pittoresque (la Ville)*, Étampes, L. Humbert-Droz et L. Brière, 1897, p. 166. Texte inchangé dans la réédition de 1902, p. 218.

⁵ *Annales du Gâtinais* 27 (1909), p. 213, note 1.

⁶ « Les 'corps saints' d'Étampes : la fin d'un culte populaire », in *Le Pays d'Étampes au XIXe siècle*, Étampes, Étampes-Histoire, 1991, pp. 168-195.

⁷ Paris, Aubitern 2006 (396 p.).

⁸ *Le Pays d'Étampes. Regards sur un passé. Tome II : le temps des épreuves*, Étampes, Étampes-Histoire, 2011, pp. 121-122.

⁹ Au verso de la page de planches d'illustrations non paginée qui suit la page 192.

sujet qu'il traite et dont il a trouvé de nombreuses illustrations à travers toute l'Europe du temps, à savoir comme un *répit*. Dans cette tradition dévotionnelle, qui fait le sujet essentiel de son ouvrage, on présente les enfants mort-nés dans certains sanctuaires, dans l'espoir d'obtenir, par l'intercession de quelque saint, un signe de retour provisoire à la vie, qui permettra de baptiser l'enfant et ainsi d'assurer, à défaut de sa guérison, au moins son salut éternel. Car il n'est pas possible, selon la théologie catholique la plus autorisée, de baptiser les morts. Il s'agirait donc ici d'un « retour temporaire à la vie d'un mort-né qui reçut le baptême en 1663. Dans ce dernier cas, l'enfant de Gabriel Cordetz (sic) a sans doute été exposé près de la châsse reliquaire (sic) et les parents satisfaits de l'intercession ont remercié par l'offrande d'un tableau symbolisant la scène »¹⁰.

Cette interprétation aussi ingénieuse qu'audacieuse de notre tableau présente plusieurs avantages.

Tout d'abord en effet, comme le rappelle Gélis¹¹, la pratique du répit est attestée à Étampes, selon Nicolas Plisson, avocat du roi à Étampes mort en 1674 et qui nous a laissé un recueil de documents et d'observations appelé *Rapsodié*, qui a été signalé par Léon Marquis en 1881 et édité tout du long par Charles Forteau en 1909 :

« Il y a eu autres miracles ; faut voir l'office que l'on célèbre à Notre-Dame aux fêtes de ces martyrs et durant les octaves. Le sieur Chauvin dit qu'il y a un manuscrit qu'il dit courir assez dans Étampes. Faut savoir des sieurs du chapitre. Il dit que ces

¹⁰ *Op. cit.*, 2011, pp. 121-122. Déjà en 1991, il voit dans le tableau le « corps sans vie » (p.189) d'un « enfant mort-né » (p.188) qui est « rendu à la vie » (p.183), « ramené à la vie, après avoir été sans doute exposé sous la châsse des saints » (p.189).

¹¹

bienheureux martyrs ont impétré et obtenu la vie aux enfants morts-nés et les ont fait parvenir au saint baptême, ce que l'on a vu, dit-il, par plusieurs fois posant les enfants sous la châsse ».

On remarquera cependant que Nicolas Plisson, en bon avocat, précise bien que tout ce qui se dit n'est pas avéré et demande à être vérifié. Il s'appuie un ouvrage publié en 1658 par Jean Chauvin, conseiller du roi en la cour des monnaies *L'Éloge de trois Martyrs*¹².

Voici le texte : « *Dans la paroisse d'Ablis au pais Chartrain , il y eut vne fille, qui vint morte au monde, ou plûtoft qui mourut auant que de naistre. On la mit en terre, où elle fut l'espace d'vn jour : on la déterra le lendemain pour la porter à Estampes fous la Chasse des Martyrs : la fille receut vne double vie, de l'ame, & du corps, car elle ressuscita à la veuë de tout le monde, qui fut present au Baptcsme. Cette histoire arriua en l'année 1513. du temps de Louïs XII. pere du peuple : elle est celebre, & tant qu'il y aura des langues, & des plumes, on ne cessera d'en faire le recit. »*

de son mal, & la joye de s'en voir déliuré. Dans la paroisse d'Ablis au pais Chartrain, il y eut vne fille, qui vint morte au monde, ou plûtoft qui mourut auant que de naistre. On la mit en terre, où elle fut l'espace d'vn jour: on la déterra le lendemain pour la porter à Estampes fous la Chasse des Martyrs: la fille y receut vne double vie, de l'ame, & du corps, car elle ressuscita à la veuë de tout le monde, qui fut present au Baptcfme. Cette histoire arriua en

36

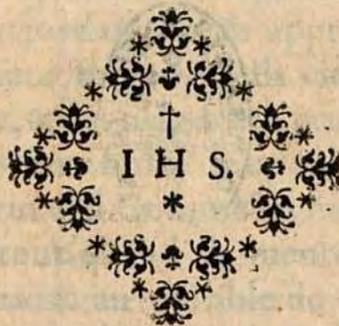
E L O G E

L'année 1513. du temps de Louïs XII. pere du peuple: elle est celebre, & tant qu'il y aura des langues, & des plumes, on ne cessera d'en faire le recit.

¹² Paris chez R. Sara, 1658, p. 3 ; seconde édition, Paris, Barthelemy Vitry, 1670, p. 35.

E L O G E
DE TROIS MARTYRS
SAINT CAN,
SAINT CANCIEN,
ET
SAINTE CANCIENNE.

*Reueu, corrigé, & augmenté en la
seconde Edition.*



A PARIS,
De l'Imprimerie de Barthelemy Vitre,
ruë des Carmes.

M. DC. LXX.
AVEC APPROBATION.

Surtout cette hypothèse présente l'avantage d'expliquer pourquoi aucun auteur étampoïse n'en a parlé avant le XIX^e siècle ce genre de miracles n'avait pas bonne presse en tout lieu, et dans plus d'un endroit cette pratique donnait lieu à des situations scabreuses, voire scandaleuses, de sorte qu'elle fut à plusieurs reprises combattue par les autorités ecclésiastiques. On peut comprendre qu'aucun auteur n'en ait parlé, spécialement dom Fleureau, qui en aurait été tout à fait contemporain¹³.

Cependant, à la réflexion, on peut se demander pourquoi Chauvin, qui n'est pas rebuté par ce genre de miracle, ne cite pas en 1670, dans sa réédition *augmentée* de l'ouvrage, le nouveau miracle qui aurait eu lieu en 1663, cinq ans après la parution de la première édition.

Un deuxième problème est posé par le l'inscription portée par le tableau, que Gélis interprète comme suit : « La sollicitation de la femme a été entendue : l'enfant *a vécu une heure*, un temps suffisant pour l'ondoyer¹⁴ ». Mais en fait le texte ne porte pas *horam vixit*. Il porte plus exactement : *horum opé vixit*. Or ces trois mots ne souffrent qu'une traduction, en mot à mot : « est resté en vie (*vixit*) par l'assistance (*ope*) de ceux-ci (*horum*) », c'est-à-dire : par l'intercession des trois martyrs que représente notre ex-voto. Il faut donc revenir à l'excellente

¹³ La date donnée en 2006 de 1665 ne constitue qu'une coquille et redevient 1663 en 2011 ; en revanche le nouveau-né correctement identifié en 2006 comme Gabriel Cordetz devient son fils en 2011.

¹⁴ On appelle *ondoïement* un baptême d'urgence, opéré sans les cérémonies habituelles, et qui peut être effectué par n'importe quel chrétien lui-même baptisé.

traduction qu'avait donnée de ce texte l'abbé Bonvoisin dès 1866 : « C'est à leur secours que Gabriel Cordetz est redevable de la vie ». On pourrait traduire encore plus exactement : « C'est à eux qu'il doit la vie ».

L'inscription ne donne donc aucune indication explicite sur la manière dont notre enfant devrait la vie aux trois martyrs d'Aquilée, du point de vue des donateurs de l'ex-voto. C'est d'autant plus troublant qu'avant Bonvoisin, personne n'a jamais parlé d'un miracle survenu à Étampes en 1663.

Troisième difficulté : qui est ce Gabriel Cordetz, dont tout indique qu'il appartient à une famille de notable ? Comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé mention de son baptême, malgré des recherches approfondies ?¹⁵

Ce registre est pourtant très lisible et commodément indexé. Et, vu qu'aucune indication n'est donnée sur l'enfant, sinon son nom, il est difficile de croire qu'il ait pu s'agir de quelqu'un qui ne soit pas de la paroisse Notre-Dame elle-même.

3. Gabriel Cordetz et sa famille

Et en effet, lorsque l'on consulte le registre des baptêmes de la paroisse de Notre-Dame d'Étampes, on est obligé de constater qu'il y a bien une famille Cordetz dans la paroisse Notre-dame, mais qu'elle n'a fait baptiser aucun enfant au cours de l'année 1663 ; et cela peut se comprendre, vu que madame Cordetz avait déjà accouché en octobre 1662 d'une sœur de Gabriel

¹⁵ « Nous ne savons pas qui étaient ses parents ; mais ils ne devaient pas résider à Étampes, car une recherche dans les registres paroissiaux de la ville n'a pas permis de retrouver l'enregistrement du baptême ni d'identifier la famille ; mais ils devaient appartenir aux classes aisées, si l'on se fie aux apparences de la mère. » (1991, p. 189).

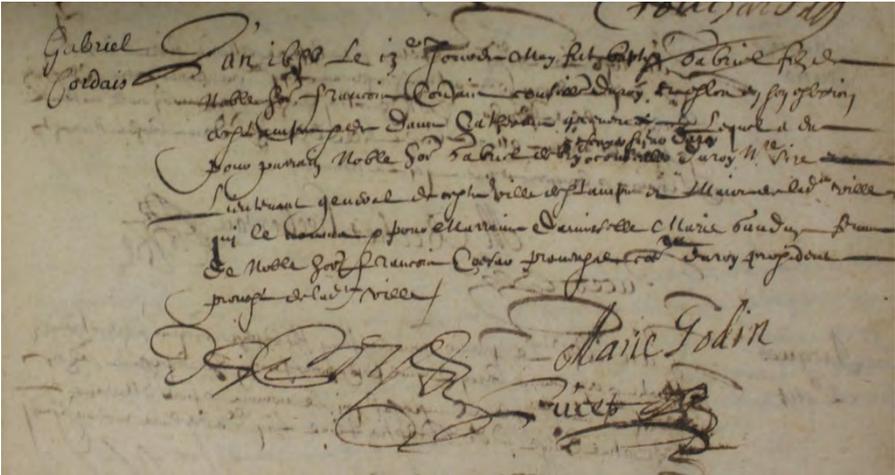
prénommé Marie Anne, et qu'elle accouchera de nouveau, en septembre 1664, d'un frère de Gabriel du nom de François.

Voici les enfants que les Cordetz firent baptiser à Notre-Dame à cette époque :

	Prénom	baptême	Intervalle génésique
1	Gabriel	13 mai 1656	16 mois 18 jours
2	François I	1 ^{er} octobre 1657	14 mois 9 jours
3	Anne Catherine ¹⁶	9 février 1659	31 mois 20 jours
	(fausse couche ?)		
4	Marie-Anne	2 octobre 1662	22 mois environ
5	François II	25 sept. 1664	15 mois 25 jours
6	Louise	20 mai 1666	24 mois 20 jours
7	Anne	10 juin 1668	

On voit qu'il n'y a pas de place pour la naissance d'un enfant Cordetz dans le cours de l'année 1663. Il s'agit donc bien du fils aîné des Cordetz, dont voici l'acte de naissance.

¹⁶ Elle épousera Isaac Foudrier de Boisrenaux (plutôt que Boisrevaux comme écrit Saint-Périer, s'étonnant de ne pas trouver trace de ce fief), dont les archives familiales passèrent bien plus tard au comte René de saint-Périer, cf. *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* XXXI (1913), p. 109 ; *Conférence des sociétés savantes, littéraires et artistiques du département de Seine-et-Oise* 1930, p. 110.



Acte de baptême de Gabriel Cordetz (Cordais), le 13 mai 1656

L'an 1656 le 13^e jour de may fut baptisé Gabriel fils de noble homme François Cordais conseiller du roy et esleu¹⁷ de son eslection d'Estampes et de dame Catherine Greneux, lequel a eu pour parrain noble homme Gabriel de Bry conseiller du roy nostre sire, lieutenant general de ceste ville d'Estampes¹⁸ et maire de la dite ville¹⁹, qui le nomma, et pour marraine damoiselle Marie Gaudin femme de noble homme François Caesar Provensal, conseiller du roy, president prevost de la dite ville.

[Signé :] De Bry (paraphe) — Marie Godin — Ducet²⁰ (paraphe).

¹⁷ Élu : juge du tribunal dit de l'élection, choisi par le roi pour répartir au sein de sa circonscription, dite *élection*, l'assiette de l'impôt royal appelé *taille*.

¹⁸ Déjà cité comme tel en 1645 et encore en 1658. C'est le second personnage du bailliage après le bailli lui-même.

¹⁹ Élu maire le 19 octobre 1653. François César Prouvensal lui succède en 1658.

²⁰ Jacques Ducet, curé de Notre-Dame de 1652 à 1669.

Pour mémoire nous citons ici aussi l'acte de naissance de la benjamine des Cordets.

Le dixiesme juin mil six cent soixante et huit a esté baptisé, par moy curé, Anne fille d'honorable homme François Cordest, conseiller du roy et esleu en l'élection d'Estampes, et de demoiselle Catherine Greneux son espouse. Le parain Emery David, escuier, sieur de la Butte, lieutenant de l'artillerie de France²¹. La maraine damoiselle Margueritte Droin femme de Jean Rousse, conseiller du roy et lieutenant en l'election d'Estampes. La maraine a nommé.

[Signé :] *De La Butte (paraphe) — Margeritte (sic) Drouin — M. Guerton (paraphe.)*

Le père de Gabriel, François Cordetz (alias *Cordez*, alias *Cordest*, alias *Cordais*), nous est connu par différentes sources locales, notamment comme censitaire du fief de Longchamp entre 1657 et 1661²², puis vers 1677²³ ; du fief du Bourgneuf vers 1676²⁴ ; du fief des Longs vers 1661²⁵.

Dans tous ces cas il est qualifié « noble homme François Cordetz esleu en l'eslection d'Estampes », sauf en 1676 pour le Bourgneuf où c'est simplement « le sieur Cordez ».

²¹ Qualifié ailleurs *lieutenant au régiment des fusiliers du Roy*.

²² AD91 E 3911¹ (Inventaire-Sommaire de la série E, tome 2, p. 319a)

²³ AD91 E 3912 (Inventaire-Sommaire, p. 320a)

²⁴ AD91 E 3839 (Inventaire-Sommaire, p. 261a)

²⁵ AD91 E 3906 (Inventaire-Sommaire, p. 310a)

4. Environnement social des Cordetz (1656-1668)

Le relevé des parrains et marraines de leurs sept enfants suffira à nous éclairer sur l'environnement social des Cordetz à Étampes de 1656 à 1668 :

1656 (Gabriel) : *noble homme Gabriel de Bry conseiller du roy nostre sire, lieutenant general de ceste ville d'Estampes²⁶ et maire de la dite ville — damoiselle Marie Gaudin femme de noble homme François Caesar Provensal, conseiller du roy, president prevost de la dite ville*

1657 (François I) : *noble homme Pierre Moreau advocat du bailliage et prevauté d'Estampes — damoiselle Catherine Crochard femme de noble homme Estienne Lucas procureur du roy du bailliage et prevauté d'Estampes.*

1659 (Anne-Catherine) *Charles de Paviot, chevalier et seigneur de Boissy le Sec — damoiselle Anne Bary femme de noble homme Estienne Poupardin, conseiller du roy et receveur des tailles en ceste eslection*

1662 (Marie-Anne) *noble homme Isaac Foudrier de Boirnault, escuier, sieur de Boirnault²⁷, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, lieutenant à la marechaussée d'Estampes — damoiselle Simone Laurens fille de noble homme Nicolas Laurens officier du roy.*

1664 (François II) *Aubin, filz d'un premier lit du sieur Cordetz — Marie Anne Moreau fille de noble homme Jehan Baptiste Moreau docteur en medecine de la ville de Paris*

²⁶ Déjà cité comme tel en 1645 et encore en 1658.

²⁷ Et non pas Boirevault comme lit par erreur René de Saint-Périer dans un autre document.

1666 (Louise) *messire Louis Regnault de Lhospital chevallier, seigneur baron de Vignet et aultres lieux — damoiselle Claude Delaunoy fille de feu messire Theodore Delaunoy chevallier seigneur de Gyronville.*

1668 (Anne) *Emery David, escuier, sieur de la Butte, lieutenant de l'artillerie de France — damoiselle Margueritte Droin femme de Jean Rousse, conseiller du roy et lieutenant en l'election d'Estampes.*

Ce relevé est assez parlant et se passe de commentaires, puisqu'on n'y voit guère que des membres de la noblesse locale, surtout de la noblesse de robe, et des officiers royaux du premier rang. Rien de plus normal puisque François Cordetz, en temps que contrôleur de l'Élection d'Étampes²⁸, est l'un des personnages les plus influents du bailliage. Il a pour responsabilité d'y répartir l'assiette de la taille, c'est-à-dire de décider qui paiera l'impôt, à une époque justement où les finances royales opèrent sur tout le pays des ponctions fiscales de plus en plus oppressantes, en raison tant de la politique

²⁸ « L'Élection d'Estampes a été des premières établies, aussi-tost que les Sieges des Eleux ont été distribuez sous la Generalité de France à Paris, de laquelle elle dépend. Au commencement, il n'y avoit qu'un Eleu, & son Greffier, un Procureur du Roy, un Receveur des Tailles, & des Aydes, avec un Sergent, pour contraindre les redevables, & faire porter les deniers à la recepte. Mais depuis toutes sortes d'Offices y ont été multipliés; & l'on en a aussi fait des retranchemns, & des suppressions, comme dans les autres Elections: Tellement qu'à present, elle n'est composée que d'un President, un Lieutenant Particulier, un Lieutenant Assesseur, deux Eleux, un Procureur du Roy, un Greffier, & quelques Sergens. » (Basile Fleureau, *Antiquitez d'Estampes*, texte rédigé vers 1668)

expansionniste et belliqueuse de Louis XIV que du chantier pharaonique de Versailles par lequel il veut éblouir le monde.

5. Gabriel Cordetz poète (1683)

Nous avons montré que Gabriel Cordetz, contrairement à ce qu'on a pu en écrire, n'a pas vécu qu'une heure en 1665 ni même en 1663, puisqu'il était né en 1656 ; il nous reste à déterminer si du moins il est mort jeune.

Il apparaît au contraire qu'il a survécu à la période critique que constituaient alors les premières années de la vie. Et il est des plus probables qu'il a fait ses premières études au collège d'Étampes, sous la houlette des pères barnabites qui tiennent alors cet établissement.

Il a forcément connu, soit dit entre parenthèses, dom Basile Fleureau, père de l'histoire d'Étampes et directeur du collège de 1662 à 1668. En 1668, date de la retraite de Fleureau où le bon Barnabite rédige l'essentiel de ses monumentales *Antiquitez d'Estampes*, Gabriel Cordetz a déjà commencé ses études au collège puisqu'il a douze ans. Fleureau meurt en 1672 sans avoir publié son ouvrage qui l'est à titre posthume en 1683.

C'est cette même année 1683 que par coïncidence nous entendons parler à nouveau de Gabriel Cordetz, alors âgé approximativement de 27 ans. A cette date un certain Jean Mignon, né vers 1640 et mort en 1708, maître de la musique de l'église de Paris, connu surtout de nos jours comme compositeur de musique baroque, lance un concours de poésie qui connaît un grand succès. Il s'agit de composer un sonnet à la gloire de Louis XIV, avec des bouts rimés imposés qui sont :

Pan, Genuche, Satan, pluche / fan, ruche, l'an, autruche / hoc, troc / niche, par, friche, car. On voit qu'il s'agit là d'une véritable gageure.

Ce concours des plus fantaisistes connut un grand succès à travers tout le royaume et même au-delà. Son initiateur fit donc publier en 1963 à Paris, chez Gabriel Quinet, un *Recueil de sonnets composés par les plus habiles poètes du royaume sur les bouts-rimez Pan, Grenuche, etc., proposez par Mr Mignon, maître de la musique de l'Eglise de Paris, pour estre remplis à la louange de Sa Majesté.*

C'était un in-12 de 193 pages, pages précédées d'une *Épître au roi* et d'un *Avertissement*, où l'on demandait que veuille bien se faire connaître l'auteur du sonnet qui avait reçu le premier prix, et suivies d'un *Privilège* accordé par le roi.

On trouve à la page 161 de ce recueil (paginée par erreur 461) un *Sonnet* signé de « G. Cordetz, d'Estampes », qui ne manque pas de fantaisie.

Nous en donnons ci-après une réédition annotée, car il s'agit d'une œuvre non moins riche de sens et d'allusions que de créativité baroque.



Blason de Gabriel Cordetz

R E C U E I L
D E
S O N N E T S,

Composés par les plus habiles
Poètes du Royaume, sur les
Bouts - rimez *Pan*, *Guen-
che*, &c.

*Proposez par M^r Mignon, Maître
de la Musique de l'Eglise de Paris,
pour estre remplis à la louange
de sa Majesté.*



P A R I S,
Chez GABRIEL QUINET, au Palais
dans la Gallerie des Prisonnier,
à l'Ange Gabriel.

M. DC. LXXXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

à la loüange du Roy. 461



S O N N E T.

Auprés du Grand LOUIS, le grand Dieu des Bois *Pan,*
 A bien considerer , feroit une *Guenuche:*
 Et ces Dieux d'autre-fois , qu'aujourd'huy tient *Satan,*
 Ne feroient prés de luy que godenots de *pluche.*

Plus vigilant qu'un Coq , & plus vîre qu'un *Fan,*
 Et plus prudent que n'est l'Abeille dans sa *ruche;*
 Qui prepare du grain pour jusqu'au bout de *l'arr:*
 Il digere le fer aussi comme une *Antruche.*

Crains-le donc , Espagnol , ou ta perte t'est *hor;*
 Si de tes Pais-bas tu ne luy fais un *troc;*
 Ou si dorenavant tu luy fais quelque *niche.*

Sovien toy... Mais que fait icy ce mot de *par?*
 Faut-il que mon Sonnet pour luy demeure en *friche?*
 Ah ! qu'on le devoit bien bannir au lieu de *car.*

G. CORDEZ , d'Estampes.



h Q iijj

SONNET

Auprès du Grand LOUIS²⁹, le grand Dieu des Bois *Pan*³⁰,
A bien considerer, seroit une *Guenuche*³¹ ;
Et ces Dieux d'autre-fois, qu'aujourd'huy tient *Satan*³²,
Ne seroient près de luy que godenots³³ de *pluche*³⁴.

Plus vigilant qu'un coq, & plus vite qu'un *Fan*³⁵,
Et plus prudent que n'est l'Abeille dans sa *ruche* ;
Qui prepare du grain³⁶ jusques au bout de *l'an* ;
Il digere le fer³⁷ aussi comme une *Autruche*³⁸ ;

Crains-le donc, Espagnol³⁹, ou ta perte t'est *hoc*⁴⁰ ;

²⁹ Louis XIV, roi de France, alors âgé de 45 ans, et qui vient d'emménager à Versailles, d'où il règne désormais sur le royaume le plus puissant d'Europe.

³⁰ *Pan*, dieu grec des bergers et des lieux sauvages.

³¹ *Guenuche* : petite guenon.

³² Allusion à une croyance chrétienne selon laquelle les dieux des païens sont des anges déchus qui ont été enchaînés en aux enfers pendant la durée du millenium que représente la vie de l'Église, jusqu'au retour du Messie.

³³ *Godenots* : petites figures de bois dont les escamoteurs se servaient pour amuser les spectateurs ; figurativement : petit homme mal fait.

³⁴ *Pluche* : peluche (étoffe de laine).

³⁵ *Plus vite qu'un fan* : plus rapide qu'un faon. *Vite* est encore considéré comme un adjectif au XVII^e siècle.

³⁶ *Qui prépare du grain* : qui remplit son grenier, catachrèse élégante, *grain* étant pris au sens de récolte, et la ruche étant comparée à un grenier.

³⁷ Il supporte les blessures de guerre, comme dans le Médecin malgré lui : *Ces coups de bâton me reviennent au cœur, je ne les saurais digérer* (I, 5) ; le ton devient burlesque.

³⁸ On croit alors que l'autruche *digère le fer*, sur la foi du naturaliste antique Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, X, 1)

³⁹ Depuis la mort du roi d'Espagne en 1665, Louis XIV a mené contre l'Espagne la guerre de Dévolution, réclamant, au nom de l'héritage de son

Si de tes Pais-bas⁴¹ tu ne luy fais un *troc*⁴² ;
Ou si dorenavant tu lui fais quelque *niche*⁴³ .

Sovien-toy... Mais que fait icy ce mot de *par* ?
Faut-il que mon Sonnet par luy demeure en *friche* ? ;
Ah ! qu'on le devoit bien bannir au lieu de *car*⁴⁴ .

G. CORDETZ, d'Estampes.

Ce sonnet nous donne à connaître plusieurs aspects de la personnalité de l'auteur. Il jouit visiblement d'une solide formation classique qui lui a été donnée par de bons pères qui y ont ajouté une culture religieuse approfondie ; car il est peu de

épouse, des villes frontalières de Flandre, c'est-à-dire dans les Pays-Bas espagnols catholiques, actuelle Belgique ; il conquiert au Nord l'Artois, et conserve au sud le Roussillon. A partir de 1672 il attaque aussi les Provinces-Unis, c'est-à-dire les Pays-Bas septentrionaux et protestants et prend en 1674 à l'Espagne la Franche-Comté. Il étend ensuite ses prétentions aux possessions des villes déjà conquises dans les Pays-Bas espagnols, et prendra Luxembourg en 1684.

⁴⁰ *T'est hoc* : t'est assurée. Le *hoc* est originellement un jeu de carte, où le joueur dit *hoc* lorsqu'une carte lui est assurée.

⁴¹ Les Pays-Bas espagnols sont en gros l'actuelle Belgique, moins les territoires annexés à la France par Louis XIV vers cette époque.

⁴² Allusion aux négociations qui entrecoupaient alors les conflits ouverts entre Louis XIV et pratiquement tout le reste de l'Europe.

⁴³ *Niche* : mauvais tour que l'on joue à quelqu'un ; il semble qu'il s'agisse d'une autre forme du mot *nique*.

⁴⁴ *Bannir au lieu de car*. Allusion à une satire dialoguée de Saint-Évremont, *Les Académistes*, parue en 1650, et dirigée contre les tentatives de l'Académie française pour supprimer quelques mots ; on s'y moque notamment de puristes qui auraient voulu bannir *car*, tenu pour vieilli, au bénéfice de *pour ce que*.

simples laïcs qui sachent que les dieux païens étaient tenus par les Pères de l'Église pour des anges déchus enchaînés dans le Tartare depuis la victoire du christianisme sur le paganisme.

Ce n'est visiblement pas depuis peu qu'il taquine la muse, non seulement parce que ses vers sont aisés et d'invention adroite (on songe notamment à la double comparaison mythologique du premier quatrain, et à la quadruple comparaison animalière du second) ; mais parce qu'il termine par une allusion à une querelle littéraire antérieure à sa naissance, et dont il n'a pu donc avoir connaissance qu'au cours de ses études, où par ses lectures personnelles.

Enfin il montre toutes les apparences d'un esprit badin et libre, qui se plaît comme tout le monde en ce temps, dont Louis XIV lui-même, au spectacle des escamoteurs et aux jeux de cartes tels que le *hoc* ; il ne redoute pas de signer un sonnet en hommage au roi qui le compare plaisamment à une autruche, ni de le conclure par un hors-sujet tout aussi délibéré.

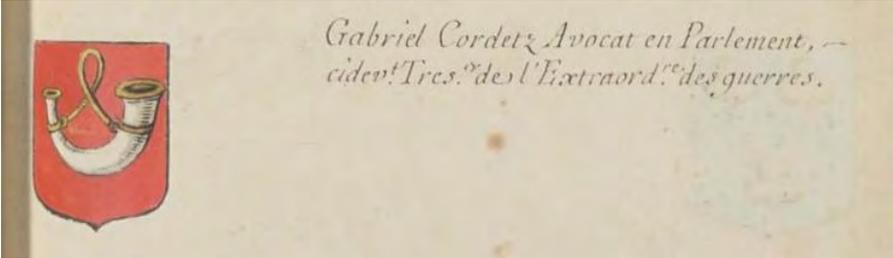
6. Carrière de Gabriel Cordetz

Il apparaît qu'après ses études à Étampes, Gabriel Cordetz, comme on pouvait s'y attendre du fait de l'hérédité sociale, a fait des études de droit. Il est plus tard cité en effet comme *avocat en parlement* (ce qui constitue en fait non une fonction mais un grade), et comme ayant été un temps *trésorier de l'extraordinaire des guerres*⁴⁵.

A partir de 1697 en effet et jusqu'en 1709, par suite d'un édit de novembre 1696 portant création d'une Maîtrise générale des

⁴⁵ Cet office a été créé le 11 novembre 1528 (*Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Jourdan, tome XII, p. 305).

armoiries, Charles d'Hozier entreprend la composition d'un Armorial général de la France. Nous y trouvons au tome 24, page 1125⁴⁶, celui de « Gabriel Cordetz, avocat en Parlement, ci-devant trésorier de l'extraordinaire des guerres ».



On y constate que les *Cordetz* portaient des armes parlantes, à savoir, sur fond rouge (*de gueules*), un *cor* de chasse blanc (*d'argent*) aux extrémités jaunes (*d'or*).

En d'autres termes, Gabriel Cordetz portait : *de gueule, à un cor de chasse d'argent, enguiché⁴⁷ et virolé⁴⁸ d'or⁴⁹.*

Lors de son décès survenu à Troyes en 1715, Gabriel Cordetz est qualifié *secrétaire du roi*, sans qu'on sache précisément quelles étaient alors ses fonctions précises.

⁴⁶ Mis en ligne par la BnF sur son site *Gallica* depuis 2007, [ici](#).

⁴⁷ *Enguiché* : Se dit des trompes et autres instruments de même espèce, dont l'embouchure est d'un autre émail (couleur) que le corps.

⁴⁸ *Virolé* : Se dit des cors, huchets, grêliers, etc., dont les cercles qui les garnissent sont d'un autre émail que celui de l'instrument lui-même.

⁴⁹ Marquis de La Roche-Lambert-Mions, *Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696 par Charles d'Hozier*, Paris, Archives de la noblesse, 1903-1904, p. 52.

7. Mariage et progéniture

A une date qui nous est encore inconnue, mais antérieure à 1698⁵⁰, Gabriel Cordetz avait épousé Anne Lefebvre.

Cette dernière, d'après les recherches d'Étienne de Beaurepaire, avait été baptisée le 2 mars 1665 en l'église Saint-Martin de Pont-sur-Seine (Aube), où s'étaient mariés le 28 avril 1664 ses parents, paroisse Saint-Nicolas, à savoir Nicolas Lefebvre, plus tard directeur général des dépêches de la poste de Troyes⁵¹, et Anne Chastelain⁵².

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, qui furent mis sous tutelle à Paris en 1718, quelque temps après la mort de leur père. C'est sans doute l'un d'eux, Gabriel Cordetz, né à Paris en le 4 juin 1695, qui fut religieux génovéfain, profès à Sainte-Geneviève de Paris le 3 novembre 1715 et mort à la Madeleine de Chartrage le 29 mars 1774⁵³.

Nous voyons aussi un Cordetz *commissaire ordinaire des guerres* de 1763 à 1765⁵⁴, où il est difficile de ne pas supposer

⁵⁰ D'après d'Étienne de Beaurepaire qui s'appuie ici sur l'âge de leurs enfants lors de leur mise sous tutelle à Paris en 1718.

⁵¹ Mort le 12 octobre 1715 à Troyes, inhumé le lendemain paroisse Sainte Marie Magdeleine.

⁵² Morte le 3 mai 1731 à Troyes, inhumée le lendemain dans la même paroisse que son gendre et son époux.

⁵³ Nicolas Petit, *Prosopographie génovéfaîne: répertoire biographique des chanoines réguliers de Saint Augustin de la Congrégation de France*, Paris, Droz, 2008, 1624-1789, p. 107, n°1224.

⁵⁴ *Almanach Royal*, Paris, Lebreton, 1763, p. 257 ; 1764, p. 259 ; 1765, p.259 (il n'est dans cette liste ni en 1762, p. 255, ni en 1766, p. 256). A la différence des autres titulaires de cet office local, son affectation n'est curieusement pas renseignée.

un descendant de Gabriel, *trésorier de l'extraordinaire des guerres* avant 1697.

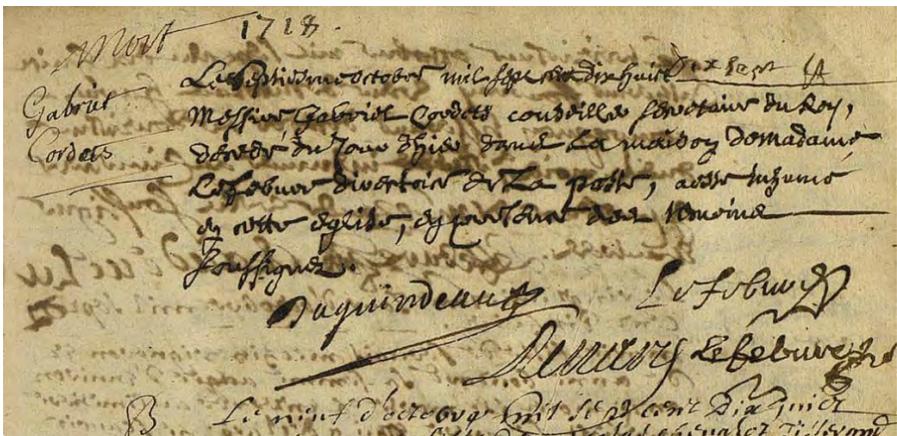
8. Décès à Troyes à l'âge de 59 ans

Gabriel Cordetz est décédé le 6 octobre 1715 à Troyes, dans la maison de madame Lefebvre⁵⁵, directrice de la poste, et il a été inhumé le lendemain dans l'église paroissiale Sainte-Madeleine de Troyes dès le lendemain.

Pour une raison qui reste à déterminer, le dossier de sa succession se trouve actuellement aux archives départementales de Loire-Atlantique⁵⁶.

Le septiesme octobre mil sept cent dix huit messier Gabriel Cordets conseiller secretaire du roy, decede du jour d'hier dans la maison de madame Lefebvre directrice de la poste, a esté inhumé en ceste église, en presence des temoins soussignez.

[Signé :] *Daguindeau — Lefebvre — Lefebvre — [Illisible]*



Sa veuve est décédée et a été inhumée au même lieu en 1742.

M. Lefevre
Du Cinquiesme juin mil sept cent quarente deux
Dame anne Lefevre veuve de M. Cordetz ancien
Secrétaire du Roi âgée de quatre vingt ans ou environ décédée
Hier après avoir reçu les sacremens de penitence d'extreme onction
et d'eucharistie a été inhumée en cette église en présence des
souffignés. Guirard du Chemin
Bouquigny Lefebvre
Le Roux
pre. curé

Du cinquiesme juin mil sept cent quarente deux.

Dame Anne Lefevre veuve de M. Cordetz ancien secretaire du roi âgée de quatre vingt ans ou environ décédée d'hier après avoir reçu les sacremens de penitence, d'extreme onction et d'eucharistie a été inhumée en cette église en presence des soussignés.

[Signé :] *Guirard du Chemin — Lefebvre (paraphe) — Bouquigny — Le Roux, prestre curé.*

9. Nouvelle interprétation de l'ex-voto d'Étampes

Il est temps de revenir à l'objet par lequel a commencé notre enquête. Quelle a donc été l'occasion, et quelle est la signification de l'ex-voto aujourd'hui conservé au Musée d'Étampes ?

S'agit-il de la célébration d'un miracle, comme le voudrait l'abbé Bonvoisin ? Peut-être, mais en la matière il faut rester aussi prudent que le bon ecclésiastique, qui se cantonne aux données de l'inscription et à contexte : « Cet enfant s'appelle

Gabriel Cordetz, chacun pouvait le connaître, *on déclare qu'il doit la vie à la protection des saints*, que le fait s'est passé en 1663 ».

C'est en revanche imprudemment qu'on a voulu ici reconnaître ici spécifiquement un miracle dit de *répit*. Gabriel Cordetz, né en 1656, avait déjà sept ans en 1663, et ne mourut qu'en 1715. De quoi s'agit-il donc ?

Il nous est impossible, naturellement, de connaître toutes les circonstances précises et intimes de la vie familiale des Cordetz, aujourd'hui ensevelies dans l'oubli. Mais nous savons en gros de quoi il s'agit. L'enfant a été *voué au blanc* pour sept ans, très ancienne tradition catholique, assez bien documentée comme nous allons le voir.

Ainsi par exemple, Anne de Bretagne, reine de France et comtesse d'Étampes, avait-elle voué au blanc le premier fils qu'elle avait donné à son premier époux Charles VIII, le dauphin Charles-Orland (14992-1495). Nous avons même les factures des vêtements blancs qu'elle fit pour lui à cette occasion⁵⁷. Nous disposons aussi d'un magnifique portrait de cet enfant vêtu tout de blanc, qui est dû au peintre Jean Hey (1475 env. -1505 env.), à qui on doit aussi le portrait d'une autre enfant *vouée au blanc*, à savoir Suzanne, fille d'Anne de France et de Pierre II de Bourbon.

⁵⁷ Antoine le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne, femme des rois de France Charles VIII et Louis XII, suivie de lettres inédites et de documents originaux*, Paris, L. Curmer, 1860, p. 172.



Charles-Orland de France, par Jean Hey (1494)



Suzanne de Bourbon, par Jean Hey (vers 1492)

Pour faire comprendre ce qu'était cet usage, plutôt que de simples généralités, nous allons donner ici trois récits de cas analogues, qui nous feront mieux sentir tant sa nature que ses modalités et ses motivations parmi au moins la petite noblesse de France, et spécialement semble-t-il dans la noblesse de robe de l'Ancien Régime.

10. Cas parallèle de Madeleine de Sourdis, née en 1581



Escoubleau de Sourdis

Nous commencerons par le cas de Madeleine de Sourdis (1581-1665), fille du chevalier François d'Escoubleau. Le récit en a été publié à Paris en 1679 (alors que Gabriel Cordetz n'avait que 23 ans). Il concerne la naissance et les premières années d'une future abbesse, décédée en 1665 (alors que notre petit miraculé n'avait que 9 ans).

Eloge de feuë madame Magdelaine de Sourdis, abbesse de Notre-Dame de Saint Paul, décédée le 10. d'Avril 1665.⁵⁸



es Religieuses de Notre-Dame de saint Paul ont grande raison, de vouloir donner au public le tableau de la vie Monastique, en la personne de leur illustre & sainte Abbesse : Les traits en sont si beaux & si délicats qu'on ne les peut regarder qu'avec admiration, ny les contre-tirer qu'avec un avantage singulier.

Cette excellente fille vint au monde le deuxième de Juillet mil cinq cens quatre-vingt-un, auquel on célèbre la Feste de la Visitation de la tres-sainte Vierge. Son Pere nommé François d'Escoubleau, estoit Chevalier des Ordres du Roy, Marquis d'Alluye, Seigneur de Sourdis, de Joiÿy, &c. Sa mere s'appelloit Elizabeth de Babon, de la Bourdaisiere, plus considérable

⁵⁸ Jacqueline Bouette de Blémur, *Eloges de plusieurs personnes en piété de l'ordre de Saint-Benoist. Tome premier*, Paris Louis Bilaine, 1679, pp. 498-499.

encore par sa pieté, que par sa noblesse, quoy qu'elle soit si illustre.

Nostre petite n'avoit que sept mois lors qu'elle salüa le jour ; elle avoit une sœur gemelle qui preceda sa naissance d'un jour, au moins depuis les cinq heures du soir, jusqu'au lendemain sur les [p.499] cinq heures du matin, la sage femme assurant que la mere n'avoit qu'un enfant, quoy que la Dame fût certaine du contraire. Elle demanda par grâce qu'on la laissast mourir en paix, parce que tous les remèdes qu'on luy faisoit, pour la soulager dans ses douleurs extrêmes, ne servoient qu'à les augmenter, &c à donner la mort à la petite créature, qui estoit demeurée dans son sein.

Pour ne la pas contredire davantage, on cessa de la tourmenter, & quelque temps après l'enfant commença de paroistre ; on la baptisa aussi-tost ; & elle a pû se vanter, qu'elle n'étoit pas encore sortie des entrailles maternelles, que Dieu luy ouvrit celles de sa miséricorde, qu'au premier moment de sa vie sur la terre, elle receut la vie de la grâce ; de sorte que les paroles du Prophete Royal⁵⁹ luy conviennent à la lettre : Seigneur vous m'avez prise en vostre protection dès mon berceau, & vous avez fait parroître que vous estiez mon Dieu, avant mesme que je sortisse du sein de ma mere ; c'est pourquoy je me promets que vous ne m'abandonnerez pas⁶⁰.

Il est certain que si le Ciel ne l'eut conservée quasi par miracle, elle eût accompli le desir de Job, Un mesme jour l'eût

⁵⁹ Cette périphrase désigne le roi David, à qui la tradition attribue la composition de la plupart des Psaumes bibliques.

⁶⁰ Livre des Psaumes XXII (alias XXI), 10.

veu naistre & mourir, et on l'eût portée du sein de sa mere dans celuy du sepulchre⁶¹ ; elle estoit si petite & si delicate, & son corps estoit si meurtry des coups qu'elle avoit reçeus, qu'il la fallut mettre dans une boëtte de coton, ne pouvant souffrir que rien approchast d'elle ;

Six semaines estant passées, on la porta à l'Eglise, pour y achever les cérémonies du Baptesme & en mesme l'offrir à la tres sainte Vierge, afin qu'il luy plust d'estre sa Protectrice, & de trouver bon qu'elle portast l'habit blanc en son honneur, jusqu'à l'âge de sept ans. On tient que ce vœu luy sauva la vie, & que sans un soûtien particulier, elle eût moins vécu que sa sœur aisnée, qui mourut au bout de deux ans.

Comme elle estoit plutôt destinée pour l'heritage du Ciel, que pour celuy de la terre, on la mit dans l'Abbaye de Beaumont dès l'âge de six ans, auprès de Madame Anne de Babon, sa grande tante, qui en estoit Abbessè , & qui l'éleva avec un grand soin : Il est vray, que ce fut sans peine, parce qu'elle avoit l'esprit si docile, qu'elle apprit presque à lire sans maîtresse ; & que d'ailleurs dès son enfance elle mena une vie si sainte, qu'elle pouvoit servir d'exemple aux plus avancez en la vertu. Etc.

Tout s'explique : Gabriel Cordetz a lui aussi été mis sous la protection, non de la Vierge, mais des trois saints martyrs tutélaires d'Étampes. Lui aussi a porté l'habit blanc jusqu'à l'âge de sept ans, et, au terme de cette période, on a apposé dans l'église un ex-voto signalant à tous l'efficacité de cette protection. Cet usage était répandu dans toute la France. On mettait certains enfants sous la protection généralement de la

⁶¹ Livre de Job X, 19.

Vierge et cela s'appelait « vouer au blanc ». Les cas en abondent, à ce qu'il semble.

11. Cas de Jean de La Noe-Mesnard (né en 1650)

On en donnera ici un deuxième exemple contemporain, d'autant plus intéressant qu'il s'agit comme dans notre cas étampoïsis d'un futur avocat ; nous l'avons trouvé dans une notice biographique sur un ecclésiastique nantais contemporain de Gabriel Cordetz (1656-1715), Jean de La Noe-Mesnard (1650-1717), fils d'un bourgeois breton, Louis Mesnard.



Jean de La Noe-Mesnard

Jean de la Noe-Mesnard naquit à Nantes en 1650, de Louis Mesnard et de Françoise Fouré. Ses parens appartenaient à la bonne bourgeoisie : son père fut successivement échevin et sous-maire de Nantes, et il s'acquit l'estime générale dans l'exercice de ces importantes fonctions. Ce fut d'un second mariage et à l'âge de 71 ans, qu'il donna le jour au jeune Lanoe, dont nous allons esquisser rapidement la vie. Voué

au blanc pendant 7 ans par ses parens, ce jeune homme conserva toute sa vie une grande dévotion pour la Vierge, dont il avait porté la livrée pendant ses premières années. Dès l'âge de cinq ans, il refusa d'embrasser une dame, parce qu'elle avait des mouches ; ce qui annonçait, dit l'auteur de sa vie, qu'il déclarerait toujours une guerre implacable au vice.

*Il fit ses humanités et sa philosophie aux Oratoriens de Nantes, et se livra toujours à l'étude avec le plus grand zèle. Il soutint en 1663 ses thèses de philosophie avec éclat ; ses parens l'envoyèrent ensuite à Paris pour y étudier le droit, et il s'y fit recevoir avocat. Il revint à Nantes, et y suivit le barreau, mais il en fut dégoûté, parce qu'il perdit une cause dont la justice lui paraissait évidente, et il en gagna une autre dont il ne s'était chargé que malgré lui, la sachant mauvaise. Il dédommagea sa partie adverse, pour l'acquit de sa conscience.*⁶²

12. Cas de Jean-Baptiste Fontainemarie (1723)

Le troisième exemple que nous donnerons ici de cet usage est ici un peu plus tardif. Il est rapporté par le père même de l'un de ces enfants voués, François Fontainemarie (1663-1741), avocat, dans son livre de raison⁶³, plus tard continué par ce même fils aîné Jean-Baptiste (1723-1774) qu'il avait voué *au blanc*, comme Mme Cordetz à Étampes.

a. Livre de raison du père, François (1663-1730)

Je François Fontainemarie, aujourd'huy conseiller à la Cour des aydes de Guyenne, fils de feu Monsieur Jacques Fontainemarie qui mourut doyen de la mesme cour, et de Madame Jeanne de Saint-Angel, naquis à Bordeau le quatre du mois de décembre mille six cens soixante-trois à trois heures du matin, dans la paroisse de la Sauvetat.

⁶² J.-L. Boyer, « Biographie nantaise : De la Noe-Mesnard », in *Le Lycée armoricain* 8 (1826), p. 79.

⁶³ « Livre de raison de la famille de Fontainemarie 1640-1774, publiée par Philippe Tamizey de Larroque », in *Revue de l'Agenais* 15 (1888), pp. 435-460 ; 494-526 ; 16 (1889), pp. et 93-116 ; 238-267 ; 322-360 ; 409-427 ; nous citons ici 16 (1889), pp. 93-94 ; 101-102 ; 112.

Je fus baptisé à Saint-André le onziesme du mois de Juillet mille six cens soixante sept et j'eus pour parrein Monsieur François de Saint-Angel, mon ayeul maternel, et pour marreine demoiselle Jacqueline de Villepreux, mon ayeule paternelle.

Dès que je fus en estat de profiter des premières instructions qu'on donne aux enfans, ma mère prit elle-mesme le soin de m'apprendre à prier Dieu ensuite elle m'enseigna le catécisme (sic), après quoy elle me montra à lire, et enfin ce fut elle qui m'apprit le commencement du rudiment. Jamais mère n'a eu plus d'attention qu'elle à l'éducation de sa famille et, il y en a peu qui en ayent eu autant elle n'a rien négligé ni rien espargné pour nous rendre tous [p.94] honnestes gens et elle a travaillé dans tous les temps avec une application singulière et une tendresse qui ne s'est jamais démentie à nous inspirer des sentiments de religion, d'honneur et de probité. Etc. [...] [p.101] [...]

MES ENFANTS. — Jean-Baptiste Fontainemarie, nostre premier enfant, né le 24 juin 1723, jour de jeudi, à Marmande. — Le 24 juin 1723, à une heure et demie après midi ou environ, ma femme accoucha d'un [p.102] garçon qui fut baptisé le 26 du mesme mois par Monsieur l'abbé Fontainemarie, mon frère, dans l'église paroissielle de la ville de Marmande. Ou luy donna le nom de Jean-Baptiste ; il a pour parrain mondit sieur l'abbé Fontainemarie (et parce qu'il fit le baptesme M. Villepreux de Marmande tint sa place) et pour marraine Mademoiselle Boutin, son ayeule maternelle. Cet acte baptistaire (à l'occasion duquel il y a eu quelque contestation dont on trouvera l'origine, la suite et la fin au commencement de ce livre feuillet [vide dans le manuscrit]) fut signé par celuy qui représentoit le parrain, par la marraine, par M. Gautier,

curé de Beissac, par M. Brezets, un saint prestre, et par M. Lachaussée, vicaire de semaine, ces trois derniers comme témoins de l'action, par mon frère qui fit le baptesme et par moy père de l'enfant qui est le premier dont ma femme a accouché.

Cet enfant, nommé Jean-Baptiste Fontainemarie a esté d'abord mis en nourrice à Grayon où il est nourri par la femme de Berdoulet qui luy donne son laict.

Ma femme et moy l'avons voué au blanc à l'honneur de la Sainte Vierge jusqu'à l'âge de sept ans. Le [vide dans le manuscrit] 1724, je luy ay fait donner le scapulaire chés les Carmes de cette ville de Marmande. Le Père Simon Brousse l'en revestit en présence dû prier et de presque toute la communauté qui assista à la cérémonie. Le 26 juin 1725, ma femme retira cet enfant bien sevré de la nourrice et le fit porter au logis. [...]

b. Livre de raison du fils, Jean-Baptiste (1720-1774) [p.112]

Je Jean-Baptiste de Fontainemarie, aujourd'hui Conseiller en la Cour des Aydes et finances de Guyenne, fils de feu Monsieur François de Fontainemarie, Conseiller dit Roy et doyen en la Cour des Aydes de Guienne, et de Madame Marie-Marguerite Boutin, suis né à Marmande le 24 juin de l'année mille sept cens vint et trois à deux heures après midy. Ma naissance fit beaucoup de joye à toute la ville, surtout à mon très cher père qui se trouvoit pour lors âgé d'environ soixante ans. Il étoit généralement aimé et respecté de tout le monde, rendant service au pauvre comme au riche, ne prenant jamais d'orgueil pour personne. Il étoit extrêmement religieux, donnant toujours de fort bons conseils. Il étoit prudent, grand jurisconsulte, accomodoit beaucoup d'affaires, n'en travailloit jamais aucune pour peu qu'il reconnut qu'elle étoit mauvaise ; en un mot, c'étoit à tous égards un grand juge et très estimé en sa Cour. À

peine fus-je en état de recevoir de l'éducation qu'il songeoit à ne rien négliger et se donnoit tous les mouvements pour me la donner aussi bonne qu'il l'avoit lui-même reçue et principalement pour la religion. Il crut ne pouvoir mieux faire que de me mettre à Poitiers chés les Jésuites, au collège que l'on nomme Pygarreaux, après avoir passé deux ans chés les Barnabites au collège de Bazas. Je fus donc à Poitiers où je resté tout de suite quatre ans avec mon frère. J'entré, en y arrivant, en seconde, y fis l'année suivante ma rhétorique et deux ans de philosophie. Ce fut pendant ce tems-là et en l'année 1741 le 19 novembre que j'eus le malheur de perdre mon très cher père ; j'en ay senti toute la perte depuis, et elle auroit été bien plus grande si nous n'eussions pas eu une mère aussi tendre pour ses chers enfants, et aussi respectable qu'elle l'est.

Nous avons donné ces textes sans craindre d'être trop long, parce qu'ils nous donnent une idée intéressante et relativement précise des sentiments de piété familiale et religieuse qui régnaient dans les milieux qui pratiquaient le dévouement des enfants sous l'Ancien Régime.

13. Contexte réel de notre ex-voto étampois

Gabriel Cordetz était né dans une famille de robins, et il était prédestiné à faire des études de droit, comme Jean de La Noe-Mesnard et Jean-Baptiste Fontainemarie. C'était l'aîné d'une famille pieuse, comme Charles-Orland de France et le même Jean-Baptiste Fontainemarie.

Tandis que dans la plupart des cas il semble que l'initiative de vouer l'enfant soit attribuée conjointement aux deux parents, il semble dans son cas (et celui du dauphin Charles-Orland) qu'elle le soit surtout à sa mère. Notons tout de même que François Fontainemarie précise : « *Ma femme et moy* », ce qui est loin d'exclure une initiative en réalité de sa femme.

Gabriel Cordetz a visiblement été *voué* pour une période de sept ans, puisqu'il est né en mai 1656 et que l'ex-voto est explicitement daté de 1663. C'est ce qui semble avoir été le cas général et nous est expressément indiqué pour Madeleine de Sourdis (*jusqu'à l'âge de sept ans*), pour Jean de La Noe-Mesnard (*pendant 7 ans*) et pour Jean-Baptiste Fontainemarie (*jusqu'à l'âge de sept ans*).

Il a clairement été voué au blanc, couleur de son bonnet, de son col, du drap qui l'enveloppe et du coussin sur lequel il repose. Il est probable que ces vêtements blancs, et spécialement le scapulaire d'usage mentionné par François Fontainemarie, ont été bénis par un membre du clergé local : *je luy ay fait donner le scapulaire chés les Carmes de cette ville de Marmande*, dit ce dernier, qui précise que ce fut en 1724, l'année suivant la naissance de l'enfant voué. Nous savons qu'au XIX^e siècle encore les enfants voués à Notre-Dame de Chartres portaient aussi un tel scapulaire, en l'occurrence de couleur bleu⁶⁴.

⁶⁴ Voyez ci-après nos textes sur la survivance de cet usage au XIX^e siècle.



Il ne s'agit donc pas à proprement parler de la célébration d'un *miracle*, comme le voudraient chacun à sa manière l'abbé Bonvain et Jacky Gélis, puisque ce tableau ne perpétue pas le souvenir d'un événement surprenant qui semblerait avoir défié les lois de la nature. C'est seulement le témoignage de la reconnaissance de parents qui constatent que leur enfant a survécu à la période critique des premières années de la vie. On peut penser qu'ils auraient exprimé à cet égard leur sentiment comme le fait le biographe de Madeleine de Sourdis, qui écrit d'elle : *On tient que ce vœu luy sauva la vie, & que sans un sôutien particulier, elle eût moins vécu que sa sœur aînée, qui mourut au bout de deux ans.*

Au terme de ces sept années, c'est-à-dire en 1663, a nécessairement eu lieu dans l'église Notre-Dame d'Étampes une cérémonie officialisant le *relèvement* du vœu, à l'occasion de laquelle fut probablement accroché à un mur de cette église l'ex-voto aujourd'hui conservé au Musée d'Étampes.

14. Cas de Chateaubriand, relevé en 1775

Quelle fut la nature et le déroulement de cette cérémonie ? À défaut de le savoir avec précision, nous disposons du témoignage précieux, même s'il est un peu bavard et grandiloquent, de René de Chateaubriand, lui-même voué au blanc par sa nourrice en Bretagne vers 1768, et qui fut relevé de son vœu en 1775 à Plancoët, le village de sa nourrice. Nous le tirons de ses *Mémoires d'Outre-Tombe*.

Ma mère accoucha à Saint-Malo d'un premier garçon qui mourut au berceau, et qui fut nommé Geoffroy, comme presque tous les aînés de ma famille. Ce fils fut suivi d'un autre et de deux filles qui ne vécurent que quelques mois.

Ces quatre enfants périrent d'un épanchement de sang au cerveau. Enfin, ma mère mit au monde un troisième garçon qu'on appela Jean-Baptiste : c'est lui qui dans la suite devint le petit-gendre de M. de Malesherbes. Après Jean-Baptiste naquirent quatre filles : Marie-Anne, Bénigne, Julie et Lucile, toute quatre d'une rare beauté, et dont les deux aînées ont seules survécu aux orages de la Révolution. La beauté, frivolité sérieuse, reste quand toutes les autres sont passées. Je fus le dernier de ces dix enfants. Il est probable que mes quatre sœurs durent leur existence au



désir de mon père d'avoir son nom assuré par l'arrivée d'un second garçon ; je résistais, j'avais aversion pour la vie. [...]

En sortant du sein de ma mère, je subis mon premier exil ; on me relégua à Plancoët, joli village situé entre Dinan, Saint-Malo et Lamballe. [...] Ma grand'mère, veuve depuis longtemps, habitait avec sa sœur, mademoiselle de Boisteilleul, un hameau séparé de Plancoët par un pont, et qu'on appelait l'Abbaye, à cause d'une abbaye de Bénédictins, consacrée à Notre-Dame de Nazareth. Ma nourrice se trouva stérile ; une autre pauvre chrétienne me prit à son sein. Elle me voua à la patronne du hameau, Notre-Dame de Nazareth, et lui promit que je porterais en son honneur le bleu et le blanc jusqu'à l'âge de sept ans. [...]

Ce vœu de la paysanne bretonne n'est plus de ce siècle : c'était toutefois une chose touchante que l'intervention d'une Mère divine placée entre l'enfant et le ciel, et partageant les sollicitudes de la mère terrestre. [...]

Je touchais à ma septième année ; ma mère me conduisit à Plancoët, afin d'être relevée du vœu de ma nourrice ; nous descendîmes chez ma grand'mère. Si j'ai vu le bonheur, c'était certainement dans cette maison. [...]

Le jour de l'Ascension de l'année 1775, je partis de chez ma grand'mère, avec ma mère, ma tante de Boisteilleul, mon oncle de Bedée et ses enfants, ma nourrice et mon frère de lait, pour Notre-Dame de Nazareth. J'avais une lévite blanche, des souliers, des gants, un chapeau blancs, et une ceinture de soie bleue. Nous montâmes à l'Abbaye à dix heures du matin. [...]

Déjà les religieux occupaient les stalles ; l'autel était illuminé d'une multitude de cierges : des lampes descendaient des différentes voûtes : il y a, dans les édifices gothiques, des

lointains et comme des horizons successifs. Les massiers⁶⁵ vinrent me prendre à la porte, en cérémonie, et me conduisirent dans le chœur. On y avait préparé trois sièges : je me plaçai dans celui du milieu ; ma nourrice se mit à ma gauche, mon frère de lait à ma droite. La messe commença : à l'offertoire, le célébrant se tourna vers moi et lut des prières ; après quoi on m'ôta mes habits blancs, qui furent attachés en ex voto au-dessous d'une image de la Vierge. On me revêtit d'un habit couleur violette. Le prieur prononça un discours sur l'efficacité des vœux ; il rappela l'histoire du baron de Chateaubriand, passé dans l'Orient avec saint Louis ; il me dit que je visiterais peut-être aussi, dans la Palestine, cette Vierge de Nazareth à qui je devais la vie par l'intercession des prières du pauvre, toujours puissantes auprès de Dieu. [...] Depuis l'exhortation du bénédictin, j'ai toujours rêvé le pèlerinage de Jérusalem, et j'ai fini par l'accomplir.

15. Gabriel Cordetz a-t-il aussi été voué à la Vierge ?

Ce qui fait tout l'intérêt et la spécificité du cas de Gabriel Cordetz, c'est le fait que l'enfant ne paraît pas de prime abord avoir été voué à la Vierge, comme c'était le cas le plus général, mais à des saints locaux, à savoir les trois martyrs d'Aquilée qu'on appelait à Étampes, comme en bien d'autres lieux, les *Corps Saints*.

Comment interpréter ce fait, alors que, jusqu'à présent, nous n'avons trouvé que des consécration à la Vierge ?

De fait, la plupart des cas que nous avons trouvés d'enfants voués à d'autres saints qu'à la vierge ne sont pas antérieurs

⁶⁵ Officier d'église aussi bedeau, qui portaient en certaines occasion une masse d'armes, comme les suisses portaient la hallebarde.

(sauf pour le dernier) au XIX^e siècle. A cet égard, nous écarterons le cas des enfants voués à cette époque tardive à saint Joseph, vu le caractère très daté de cette dévotion qui en bien des lieux a remplacé des cultes locaux tombés en désuétude, comme d'ailleurs à Étampes⁶⁶.

D'autres cas doivent remonter plus haut, bien qu'ils ne soient attestés que tardivement et nous nous intéresserons particulièrement à celui d'un autre martyr vénéré à Saint Aventin (Haute-Garonne), à savoir saint Aventin d'Aquitaine, considéré comme l'apôtre de la Gascogne au IX^e siècle. Voici à cet égard le témoignage de l'abbé Dutrey, curé du lieu, recueilli

⁶⁶ Deux ouvrages de piété belges conservent la formule de consécration suivante : « Consécration d'un enfant à saint Joseph. — Grand saint Joseph, qui avez servi de père à notre divin Sauveur, nous vous offrons et vous consacrons cet enfant. Daignez être son protecteur et son père, conservez-lui le précieux trésor de l'innocence, préservez-le de tout danger pour l'âme et pour le corps, et inspirez-lui, dès ses plus jeunes années, un tendre amour pour vous, pour Marie votre épouse immaculée, et pour Jésus son adorable Fils. Que votre sainte protection l'accompagne pendant toute sa vie. Veillez sur toutes ses démarches, guidez-le dans toutes ses entreprises, conduisez-le toujours dans la voie des préceptes du Seigneur, et daignez l'introduire au moment de sa mort dans la Jérusalem céleste, pour y chanter éternellement les divines miséricordes et vos bontés paternelles. Ainsi soit-il. » (*Anonyme, Neuvaine de méditations en l'honneur de saint Joseph, précédée du Souvenir d'une neuvaine donnée en l'honneur du même saint, suivie de son office et de diverses prières*, Liège, J.-G. Lardinois, 1849, p. 61 ; F.-X.-A. Coulin, *Saint Joseph d'après l'Évangile. Lettres à une vierge chrétienne*, Tournai, Casterman, 1863, p. 248). Ajoutons qu'on verra encore l'essayiste catholique Léon Bloy (1846-1917) vouer ses deux fils à saint Joseph, en vain à la vérité, puisqu'ils moururent tous deux en bas âge (Léopold Levieux, *Léon Bloy*, Paris, Rex, 1931, p. 252).

en 1871 par monseigneur Paul Guérin, auteur des *Petits Bollandistes* :

« *Les processions et la visite solennelle de l'église de Saint-Aventin ne sont pas le seul culte qui soit rendu au bienheureux Martyr dans ces contrées : il existe encore un autre usage bien touchant, celui de consacrer Aventin les enfants nouveau-nés. Le jour de la consécration d'un enfant est un jour de fête pour la famille; plusieurs membres s'en détachent de grand matin, revêtus de leurs habits de fête et portant entre leurs bras ou conduisant par la main celui pour qui se célèbre cette solennité. Arrivés à l'église, tous s'agenouillent avec respect devant les saintes reliques on fait célébrer sur le tombeau du Martyr le saint sacrifice de la messe, pendant lequel, un cierge à la main, l'enfant et ceux qui l'entourent baisent avec amour les ossements sacrés du Martyr. Ce cierge allumé, qui, par son ardeur, est le symbole d'une foi vive, brûle le reste du jour auprès des saintes reliques. Après la messe, le prêtre bénit l'enfant et chacun se retire, le cœur plein de cette tendre piété que l'on respire dans cette auguste basilique.* »⁶⁷

S'ensuit-il que Gabriel Cordetz ait été voué purement et simplement aux seuls martyrs saints Can, Cantien et Cantianille, et non pas du tout à la sainte Vierge, à laquelle est pourtant dédiée l'église d'Étampes où sont vénérées leurs reliques ? Pas nécessairement, comme le montre un autre exemple local tardif, au Mont-Saint-Michel, encore en 1918 : « Avis divers. [...] 6^o Consécration des petits enfants. — Pour vouer un enfant à saint Michel *et à Notre-Dame des Anges*, envoyer le nom et la date de la naissance de l'enfant. On cierge

⁶⁷ *Les petits Bollandistes. Vies des saints. Tome VI, du 19 mai au 13 juin*, Paris, Bloud et Barral, 1876, p. 611. L'auteur renvoie ici à une *Notice historique sur saint Aventin d'Aquitaine*, Toulouse, 1850.

brûle à son intention devant les statues vénérées et les parents reçoivent une image indiquant le jour de l'inscription sur le registre des consécration. L'offrande est de 0 fr. 30, 1 franc ; ou 2 francs. Le cierge est proportionné à l'offrande. »⁶⁸

Est-ce seulement au XIXe siècle que l'on a recentré la piété populaire sur le culte marial, comme on essayait aussi toujours de recentrer le culte marial sur celui de Dieu lui-même ? Certainement pas et j'en veux deux preuves.

La première est dans la tradition locale étampoise elle-même, dans une légende qui y avait cours au dix-septième siècle et qui nous est rapportée par Me Pierre Plisson, avocat du roi à Étampes, dans sa précieuse compilation dite la *Rapsodie*, terminée avant 1674, date à laquelle Gabriel Cordetz n'avait que 18 ans.

Plisson parmi d'autres miracles rapporte le cas « *d'une femme nommée Sulpice qui entretenait les lampes d'huile, couchait dans l'église Notre-Dame pour soulager les pauvres malades gisant en icelle comme était lors la coutume.*

« *Une nuit étant proche du pilier devenu la porte du midi, qui tourne vers l'orient, laquelle porte est maintenant bouchée, l'église remplie d'un lumineux splendeur, et toute étonnée, vit une très belle dame richement ornée entrer par une vitre, accompagnée de deux jouvenceaux et d'une jeune fille, lesdits malades dormant, excepté un qui était couché sous le clocher, qui sentant grande douleur ne pouvait reposer. La dame se vint seoir sur la pierre du bénitier, et parlant à ces trois qui l'accompagnaient, leur dit : « Que désirez-vous qu'il soit fait de*

⁶⁸ *Les Annales du Mont-Saint-Michel* (juillet-août 1918), p. 2.

ces pauvres malades qui sont ici gisant ? » Ils demandèrent leur guérison. Elle se leva, prit le jetoir du bénitier, s'en vint trouver ce pauvre malade qui ne pouvait reposer, lui dit de prendre courage et de ne se fâcher ni tourmenter, que dans trois jours il jouirait avec elle de la béatitude, et lui jette de l'eau bénite. Et après visita les autres qui, par cette eau bénite, reçurent parfaite guérison. Ce qu'étant fait s'en retourna cette dame avec sa compagnie par la même vitre d'où elle était descendue, le pauvre languissant mourut au bout de trois jours, doucement et sans aucun accès. Les autres furent guéris, firent neuvaine, rendant grâces. Sulpice vécut encore trois (sic) ; après son décès, par délibération, fut inhumée proche le pilier.

« On mit des lampes sur sa tombe qui y paraissent encore. On fit croître la vitre et on y a fait peindre leurs saintes images, on y a aussi entretenu une lampe ardente au bas de cette vitrine par long espace de temps. »⁶⁹

Le lecteur aura compris que la Vierge est accompagnée des trois saints martyrs Can, Cantien et Cantienne qui nous occupent. Ce qui nous intéresse dans cette histoire remarquable à plusieurs égards, c'est ce qu'elle donne à voir des croyances étampaises de l'époque à laquelle elle est mise par écrit, à l'époque précisément de Gabriel Cordetz et de ses parents.

On y remarque surtout que les grâces accordées par les trois martyrs sont subordonnées à celles de la Vierge (qui le sont elles-mêmes, à un point tellement évident pour l'auteur qu'il n'éprouve pas le besoin de le dire, à celles de son fils⁷⁰) : les

⁶⁹ Charles Forteau (éd.), « La Rapsodie de maître Plisson », in *Annales du Gâtinais* 27 (1909), pp. 13-129 et 184-268, spécialement p. 212.

⁷⁰ Cette légende a donné lieu au siècle suivant, précisément en 1787, à la commande d'un groupe sculpté aujourd'hui conservé lui aussi au Musée d'Étampes. Il est remarquable d'y constater qu'on a ressenti encore plus le besoin de recentrer l'épisode encore davantage sur la source de toutes les

saint martyrs intercèdent auprès de la vierge, pour qu'elle use de son crédit illimité auprès de Dieu lui-même.

16. Un antécédent éclairant du XV^e siècle

Une autre série d'exemples d'enfants voués se trouve au XV^e siècle en Dauphiné. Il doit exister bien d'autres cas que celui sur lequel nous avons mis la main ; mais ils ne sont pas tous édités, et quand ils le sont c'est bien souvent en latin, langue dont la connaissance fait défaut à trop d'historiens de notre époque. Ce dossier du XV^e siècle a été édité en 1894 par le chanoine Ulysse Chevalier, *Vie et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan*⁷¹. On y trouve de nombreux témoignages, recueillis devant notaire, de personnes ayant bénéficié de miracles⁷² par l'intercession d'une jeune fille décédée en odeur de sainteté en 1451, Philippe de Chantemilan. L'usage est de vouer à la sainte la personne pour laquelle on sollicite son intercession. On peut donc se vouer soi-même⁷³ autant que, dans certains cas son enfant, voire son nouveau-né.

grâces Dieu lui-même, puisque les trois martyrs n'y apparaissent pas, tandis que la Vierge tient l'Enfant divin qu'elle a amené avec elle, bien que la version de Plisson n'en fasse pas mention.

⁷¹ *Vie et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, documents du XVe siècle publiés d'après le manuscrit de M. Chaper avec une introduction* (« Documents historiques inédits sur le Dauphiné » 8), Valence, Jules Céas et Paris, Alphonse Picard, 1894.

⁷² Parmi ces miracles se trouvent plusieurs cas de répits.

⁷³ Au XVII^e siècle on voit des adultes se vouer eux-mêmes au blanc, comme, pour six mois, Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, duchesse de Berry, en avril 1719, après avoir échappé à l'accouchement d'un enfant adultérin mort-né. *Ce vœu fit un peu rire le monde*, écrit Saint-Simon.

L'an du Seigneur 1453 le 8 avril, dans la chapelle de Notre-Dame-des-Chapelles en la sainte église de Vienne, en présence d'honorables hommes messires le chantre et l'écolâtre, de Jean Canut, de Nicolas Veiry, au nombre de quatre, se présentèrent Jacques de Heyry, notaire, et son épouse Alais, du lieu de Malleval-en-Royaume⁷⁴, qui, après avoir prêté serment, ont rapporté ceci.

Le vendredi saint dernier qui a eu lieu récemment et qui est tombé l'avant-dernier jour de mars, avant le jour, pendant près de deux heures, leur fille Henriette, âgée de huit mois ou environ, qui avait été sous l'emprise de la maladie depuis deux mois ou environ, du fait de la dite maladie, à la dite heure, entra en agonie. Voyant cela, la dite mère Alais, prit la dite fille dans ses bras et appela avec des cris sa servante, qui apporta du feu, et elle dit à son mari : « Levez-vous, votre fille se meurt ! »⁷⁵

Voyant cela, le dit Jacques se leva de son lit, et en voyant sa fille entrée en agonie il déclara : « Béni soit Dieu. Quant à moi, j'endure avec patience. J'ai déjà eu trois enfants qui sont morts et celle-ci est la quatrième qui meurt à son tour. Puisse saint

⁷⁴ *Mallevallis in Regno.* Il doit s'agir de Malleval-en-Vercors.

⁷⁵ *Anno Domini millesimo CCCC^{mo} quinquagesimo tertio et die octava mensis aprilis, in capella Beate Marie de Capellis, in Sancta Viennensi ecclesia, et in presentia egregiorum virorum dnorum precentoris, capiscoli, Johannis Canuti, Nycolay Veiry, quaternariorum, venerunt Jacobus de Heyriaco, notarius, et Aleysia ejus uxor, loci Mallevallis in Regno, qui eorum mediis juramentis retulerunt quod die veneris sancta nuper et proxime lapsa, que fuit penultima mensis marcii, ante diem, per duas horas Henrieta eorum filia, etatis octo mensium vel circa, que fuerat infirmitate spatio duorum mensium detenta vel circa, ex dicta infirmitate dicta hora fuit in agonia constitua ; quod videns eadem Aleysia mater, dictam filiam cepit in suis brachiis et proclamavit ejus ancillam, que apportavit ignem, et dixit ejus viro : « Surgatis, filia vestra decedit ».*

Michel archange emmener son âme. » Et en voyant sa dite fille expirer, il fit sur elle le signe de la croix. En voyant cela la dite mère dit au dit Jacques : « J'ai entendu dire qu'on vous a dit qu'il y a une certaine vierge décédée récemment en la cité de Vienne, qui fait tant de miracles », en quoi disant elle faisait allusion à Philippe. « Vouons notre fille elle-même à cette vierge afin que Dieu par son intercession nous fasse grâce à elle autant qu'à nous. »

Le dit Jacques, dès qu'il entendit ce qu'avait dit sa dite épouse, se mit aussitôt à genou au milieu de sa demeure, et il voua et recommanda sa dite fille à la dite Philippe, en promettant d'offrir à Philippe une sculpture de cire d'un poids d'une livre, et de porter la dite sculpture de ses mains à pieds du pied du pont sur le Rhône de Vienne du côté du royaume, en chemise, jusqu'au tombeau où est ensevelie le corps de la dite Philippe.⁷⁶

⁷⁶ *Quod videns dictus Jacobus a lecto surrexit, et videns filiam suam in agonia constitutam dixit: «Laudetur Deus; ego patienter fero. Jam habui tres liberos qui decesserunt, et ista est quarta que etiam decedit; cujus animam conducat beatus Michael archangelus ». Et [p.41] videns dictam filiam expirare, eam cruce signavit. Que videns dicta mater dixit dicto Jacobo : « Audivi vobis dici esse quamdam virginem nuper in civitate Vienne defunctam, que facit tanta miracula, » loquendo et intelligendo de Philippa. « Voveatis autem ipsam filiam nostram eidem virgini, ut Deus per ejus intercessionem sibi et nobis faciat gratiam». Qui Jacobus audiens verbis dicte ejus uxoris, incontinenti in medio sue domus posuit se genibus flexis, et dicte Philippe dictam filiam vovit et recommendavit, promittendo offerre Philippe unam ymaginem cere, ponderis unius libre, et portare dictam ymaginem in suis manibus a pede pontis Rodani Vienn(ensis) a parte Regni in camisia usque ad tumulum in quo est inhumatum corpus dicte Philippe.*

*Une fois ce vœu fait, la dite fille retrouva immédiatement la vie et retrouva ses esprits vitaux comme si un coup de vent l'avait gonflé sur toute la longueur de son corps, et elle fut guérie, comme elle l'est encore à ce jour.*⁷⁷

Et par suite il s'est acquitté en compagnie de sa femme du vœu qu'il avait fait, en ce présent jour, en présence de nobles hommes Louis Chiverier, Jacques Costagny, Étienne Boulanger et Berthet Huet, ainsi que de plusieurs autres, dans la dite chapelle

Voilà ce qu'ils ont dit et déposé devant moi, susdit Antoine Vital, clerc, notaire public et secrétaire soussigné, en présence aussi d'Henri de Vitelle, clerc, notaire, aussi soussigné.

*[Signé en fait seulement de :] A. Vital.*⁷⁸

Dans ce recueil de quelque cinquante miracles, on voit à plusieurs reprises des enfants voués à la bienheureuse vierge *Philippe*, mais le plus souvent ils le sont à *Dieu et à la vierge Philippe*, ou encore à *Dieu et à la sainte Vierge et la bienheureuse vierge Philippe*.

En revanche on ne voit pas que l'enfant soit jamais obligé lui-même par le vœu : c'est plutôt les parents et eux seuls qui s'engagent, en l'occurrence à apporter en ex-voto, au lieu où

⁷⁷ *Quo voto facto, dicta filia inmediate revixit et spiritus vitales resumpsit, ad modum si ventus eam de longitudine sui corporis inflasset, et sanata est, prout et existit.*

⁷⁸ *Et inde dictum votum factum, assistente ejus uxore, adimplevit hac die presenti, presentibus nobiles viris Ludovico Chivererii, Jacobo Costagni, Stephano Pistoris et Bertheto Hueti, et pluribus aliis in dicta capella testibus — Ita dixerunt et deposuerunt coram me dicto Anthonio Vitalis, clerico, notario publico et secretario subsignato, presente etiam Henrico de Vitello, clerico, notario etiam subsignato. A. Vitalis (La signature de l'autre notaire n'a pas été apposée).*

repose la jeune fille décédée en 1451, une certaine quantité de cire, parfois sous forme de sculptures (*ymago*), et dans un cas du même poids que le nouveau-né en question.

Une mère s'engage seulement pour sa part à donner à l'enfant, s'il arrive jusqu'au baptême, le nom de la bienheureuse *Jeanne*. Mais on ne trouve aucun engagement à porter à s'habiller soi-même ou à habiller son enfant de quelque manière que ce soit et ni évidemment spécialement en blanc.

En bref il semble que soyons remonté là à une époque où le rituel spécial qui a été mis en œuvre dans le cas de Gabriel Cordetz, que nous étudions, n'est pas encore fixé et généralisé, en tout cas pas dans cette région, où pourtant plusieurs des intervenants appartiennent aux classes supérieures de la société du temps.

Il est possible que l'exemple royal d'Anne de Bretagne et des milieux aristocratiques qui l'entouraient ait joué un grand rôle dans la diffusion de cet usage, qui ne lui est peut-être pas de beaucoup antérieur sous cette forme précise.

Ceci dit on constate que, dès le XV^e siècle, dans la plupart des cas, les parents rapportent d'eux-mêmes à Dieu lui-même, sinon voir à Dieu et à la Vierge Marie, le vœu par lequel ils se lient en échange de l'intercession de la bienheureuse thaumaturge Philippe.

C'est pourquoi il est pratiquement certain que la famille Cordetz de son côté, pieuse famille catholique aussi instruite qu'aisée, en fit de même, en ce plein milieu du XVII^e siècle,

d'autant que tout cela se passait dans la paroisse et dans l'église Notre-Dame d'Étampes.

Il faut donc croire que Catherine Greneux et François Cordetz ont spontanément voué le petit Gabriel à *Dieu, à la Vierge, et aux bienheureux martyrs Can, Cantien et Cantienne*. Le monde céleste de l'époque était aussi bien organisé et hiérarchisé que l'était la société française du temps.

Et il faut croire que le petit Gabriel fut *voué au blanc* jusqu'à l'âge de sept ans, date à laquelle il fut relevé de ce vœu, en 1663, au cours d'une cérémonie où on l'accrocha notre ex-voto dans la chapelle des Corps Saints de l'Église Notre-Dame d'Étampes.



ANNEXES : SURVIVANCES

Notre étude est terminée. Mais nous avons pensé que le lecteur pourrait se demander jusqu'à quand a duré cet usage de *vouer au blanc*.

17. Survivances de cet usage au début du XIX^e siècle

Malgré ce qu'en dit Chateaubriand, à savoir que *Ce vœu de la paysanne bretonne n'est plus de ce siècle*⁷⁹, cet usage ancien s'est conservé non seulement jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (puisque ont été voués au blanc plusieurs personnages célèbres de ce temps, comme Fontenelle, Condorcet et Chateaubriand lui-même) mais bien au-delà. Il a même été remis à l'honneur sous la Restauration malgré des risées rationalistes, et simultanément suscité une certaine curiosité archéologique dans cette génération qui redécouvrait le catholicisme en même temps que s'y répandaient la vogue du Moyen Âge et la mode du style troubadour.

⁷⁹ On peut se demander si Chateaubriand n'a pas été profondément marqué par cette période de cette enfance, et il faut remarquer que l'un de ses personnages les plus célèbres, *Atala*, voit tout son destin entravé par un vœu de sa mère, qui l'a vouée dès avant sa naissance à la virginité.

C'est ainsi qu'Alexandre Dumas, dans sa nouvelle fantastique *L'Artifaille*, dont l'action se déroule tout entière à Étampes, imagine de toutes pièces un vicaire de Notre-Dame d'Étampes qui aurait été lui-même *voué au blanc* dans sa paroisse d'origine de Fleury.

Je suis né, fait-il dire à ce vicaire, sur cette partie de l'héritage des anciens rois qu'on appelle aujourd'hui le département de l'Aisne, et qu'on appelait autrefois l'Île-de-France ; mon père et ma mère habitaient un petit village situé au milieu de la forêt de Villers-Cotterêts et qu'on appelle Fleury. Avant ma naissance, mes parents avaient déjà eu cinq enfants, trois garçons et deux filles, qui, tous, étaient morts. Il en résulta que, lorsque ma mère se vit enceinte de moi, elle me voua au blanc jusqu'à l'âge de sept ans, et mon père promit un pèlerinage à Notre-Dame de Liesse.

Ces deux vœux ne sont point rares en province, et ils avaient entre eux une relation directe, puisque le blanc est la couleur de la Vierge, et que Notre Dame de Liesse n'est autre que la vierge Marie.

Malheureusement, mon père mourut pendant la grossesse de ma mère : mais ma mère, qui était une femme pieuse, ne résolut



Le vicaire de Notre-Dame d'Étampes voué au blanc, vu par Andrieux (1852)

pas moins d'accomplir le double vœu dans toute sa rigueur ; aussitôt ma naissance, je fus habillé de blanc des pieds à la tête, et, aussitôt qu'elle put marcher, ma mère entreprit à pied, comme il avait été voué, le pèlerinage sacré.

Notre-Dame de Liesse, heureusement, n'était située qu'à quinze ou seize lieues du village de Fleury ; en trois étapes, ma mère fut rendue à destination.

Là, elle fit ses dévotions, et reçut des mains du curé une médaille d'argent, qu'elle m'attacha au cou.

Grâce à ce double vœu, je fus exempt de tous les accidents de la jeunesse, et, lorsque j'eus atteint l'âge de raison, soit résultat de l'éducation religieuse que j'avais reçue, soit influence de la médaille, je me sentis entraîné vers l'état ecclésiastique. Ayant fait mes études au séminaire de Soissons, j'en sortis prêtre en 1780, et fus envoyé vicaire à Étampes.

18. Survivances jusqu'au XX^e siècle

Nous relèverons encore ici la survivance de cet usage dans la France de la III^e République, sur la base d'une enquête menée par des érudits dans le cadre de la revue collaborative *Polybible*, vénérable ancêtre d'internet. Ces témoignages sont d'autant plus intéressants qu'ils n'émanent pas de cercles spécialement catholiques et qu'ils ébauchent avant la lettre une démarche de type sinon ethnologique du moins folkloriste.

L'enquête est lancée par un certain V.D. en 1873 : « Enfants voués au blanc. – Il existe, dans le Midi de la France, une respectable et touchante coutume : lorsque de très-jeunes enfants sont faibles et maladiés, la piété de leurs parents les voue à la Vierge, et en signe de ce vœu ils restent complètement vêtus de blanc pendant un temps plus ou moins long. Cette pratique subsiste-t-elle dans les autres régions de la France ?

En trouve-t-on des traces chez les écrivains des siècles précédents ? A quelle époque s'est-elle introduite ? (V. D.) »⁸⁰

Cinq contributeurs répondent en 1874⁸¹.

– *Cette excellente coutume, qui existe dans le midi de la France, d'habiller de blanc les enfants maladifs, a son pendant dans le Nord. J'ai vu bien des fois, dans le Perche et dans certaines parties de la Normandie qui le joignent, de jeunes filles vêtues entièrement de bleu, et ce durant plusieurs années. J'ai demandé ce que cela signifiait on m'a répondu que le bleu, portant en soi 'la couleur du ciel', c'était, de la part des parents, une espèce de prière à la Vierge, une demande de protection pour les faibles enfants dont on craignait la mort. J'ignore si cette coutume, est répandue dans le reste de la Normandie et dans d'autres provinces et ne sais à quelle époque elle s'est introduite ; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'elle n'est mise en pratique que par certaines personnes riches, ou du moins assez aisées, et que les enfants qui s'annoncent avec une robuste constitution ne sont pas plus voués au bleu qu'à toute autre couleur. (Théodomir Geslain).*

– *La coutume de vouer les enfants au blanc est usitée en Saintonge et eu Angoumois ; on les voue aussi au bleu; le bleu est pour les personnes moins riches. J'ai vu une jeune fille de quinze ans vêtue de blanc, des souliers au chapeau. (L. A.)*

– *L'usage de vouer au blanc les enfants existe à Notre-Dame de Chartres de temps immémorial. Les mères chrétiennes ont*

⁸⁰ Polybiblion 10 (1873), p. 309.

⁸¹ Polybiblion 14 (1874), pp. 68 (trois réponses), 198 et 356.

l'habitude de vouer leurs enfants à Notre-Dame de Chartres, soit avant la naissance, soit à l'époque du baptême, pour une ou plusieurs années. Ordinairement cette consécration est faite pour sept ans. L'intention qu'on se propose est de mettre l'enfant sous la protection de la Sainte-Vierge, afin qu'Elle veille sur son innocence, qu'Elle le préserve de tout danger, qu'Elle lui conserve la santé et la vie. L'enfant voué à Notre-Dame de Chartres ne porte que des vêtements blancs ou bleus. Il porte aussi une médaille, un cordon et un petit scapulaire bleu. Quelquefois, pour des raisons particulières, on le voue, sans s'obliger aux vêtements blancs et bleus. (B.)

– La pratique de vouer les enfants à un costume rappelant une dévotion quelconque, n'est pas restreinte au bleu et au blanc. J'ai vu en France, à diverses reprises, des enfants voués au Sacré-Cœur, et portant le costume rouge⁸². (F.R.M. Santiago de Chili).

– Dans le diocèse de Soissons et Laon, les enfants voués à la Vierge portent des vêtements blancs jusqu'à l'âge de sept ans, j'ai vu, il y a quelques années, une personne de vingt-quatre ans porter des vêtements bleus, en exécution d'un vœu qu'elle avait fait à Notre-Dame de Liesse. (E. M.)

De fait nous trouvons cette indication dans un ouvrage de piété publié en Belgique publié en 1853 :

Chapitre XXII. – Enfants consacrés à Notre-Dame-de-Bon-Secours. – Il n'y a point de régie particulière qui détermine la manière de consacrer un enfant à Notre-Dame-de-Bon-Secours, mais voici ce qu'un usage constant a établi : L'enfant que l'on

⁸² On ampute ici cette contribution d'un long développement qui s'écarte de notre sujet précis (B.G.).

*veut donner à Marie doit être vêtu de bleu ou de blanc jusqu'à l'âge de sept ans ; ensuite chacune des sept années, au jour anniversaire de la consécration, on doit faire célébrer une messe dans la chapelle ; quelquefois cependant on ne fait célébrer la messe que l'année même de la consécration et la septième année après ladite consécration. Enfin on doit placer le portrait de l'enfant dans la chapelle.*⁸³

Voici encore le témoignage d'une enquête de 1875 sur les *Croyances et légendes du centre de la France* :

Si la mère a déjà perdu quelque enfant en bas âge, ou si l'on craint pour la vie du nouveau-né, on le voue au blanc, ce qui consiste à le revêtir, de pied en cap, de vêtements de cette couleur, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans. — Une très-ancienne [p.8] croyance nous donne l'explication de cet usage : on était généralement persuadé autrefois que ceux qui mouraient dans les aubes (in albis), c'est-à-dire sous la robe blanche, que tout nouveau baptisé ne quittait que huit jours après son baptême, « étaient nourris des regards de Dieu dans le ciel »⁸⁴.

Terminons par une sorte de démocratisation de cette pratique au tournant des XIX^e et XX^e siècles, qu'on constate par cette

⁸³ L.A.J. Petit, *Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et des principaux miracles opérés par Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et des principaux miracles opérés par son intercession*, Tournai, Casterman et fils, 1853, p.

⁸⁴ Laisnel de La Salle, *Croyances et légendes du centre de la France. Souvenirs du vieux temps, coutumes et traditions populaires comparées à celles des peuples anciens et modernes, avec une préface de George Sand*, tome second, Paris, A. Chaix, 1875, pp. 7-8.

annonce parue dans deux journaux du temps, à savoir au moins dans *La Lanterne* de 1890 à 1904 et dans *L'Aurore* en 1901 :

*Agneaux de Notre-Dame. — Consécration des petits enfants. — Pour vouer un enfant à Notre-Dame-de-Brebières, envoyer le nom et la date de la naissance de l'enfant, Un cierge brûle à son intention devant la statue miraculeuse et les parents reçoivent une image indiquant le jour de l'inscription sur les registres des consécrations. — L'offrande est de 2 francs.*⁸⁵

Et nous avons vu que le bulletin officiel du pèlerinage du Mont-Saint-Michel fait encore de même en 1918.⁸⁶

En dehors de la France nous noterons seulement le cas du roi d'Espagne Alphonse XIII, dont une indigestion fit craindre pour sa vie alors qu'il était âgé de quatre ans. Le 10 juin 1890, sa mère le consacra au Sacré-Cœur ; il en portait encore le scapulaire en 1911 lorsqu'il consacra son royaume à Jésus-Hostie, puis au Sacré-Cœur le 30 mai 1919⁸⁷.

⁸⁵ *La Lanterne* 14/4904 (24 septembre 1890), p. 2 ; 27/9786 (7 février 1904), p. 2 ; *L'Aurore* 5/1209 (9 février 1901) p. 1

⁸⁶ *Les Annales du Mont-Saint-Michel* (juillet-août 1918), p. 2.

⁸⁷ Par une curieuse rencontre nous trouvons que l'éditeur étauinois Paul Royer imprima en 1906 un reportage photographique à son mariage, sous forme de carte postale. Le roi était populaire en France depuis sa visite officielle de 1905.



*Carte postale étampoise de 1906 P. R.
mariage d'Alphonse XIII, voué enfant au Sacré-Coeur*

En définitive nous n'avons rencontré que trois points de rencontre entre le pays d'Étampes et l'usage de *vouer au blanc* ses enfants : ce sont, outre le cas de Gabriel Cordetz, celui du fils de la duchesse d'Étampes, le dauphin Charles-Orland, et enfin celui, totalement imaginaire, d'un vicaire de Notre-Dame d'Étampes inventé de toutes pièces par Alexandre Dumas.

Novembre 2013



*Jeune Française en toilette de bal, coiffée d'une marmotte
(revue britannique, 1817)*

Le Curé et la Marmotte de Milly ¹

Adrien Sée² (1923)

*« Près du rouet de sa fille chérie,
Le vieux sergent se distrait de ses maux... »
(Béranger, *Le vieux sergent*.)*

Le Carême de 1818 à Milly fut troublé par une querelle héroï-comique entre le curé Canard et une de ses jeunes paroissienne, M^{lle} Caroline Dumont qui, malgré plusieurs défenses, persista à se présenter à l'office, la tête couverte d'un mouchoir ou, comme on disait alors, d'une « marmotte », dénomination qui vient de ce que les petites Savoyardes, montreuses de marmottes, étaient ainsi coiffées.

¹ Étampes, Édition du Réveil d'Étampes (16, rue Saint-Mars), 1923.

² Alors procureur de la République à Étampes (B.G. 2013).

L'affaire tourna au scandale. C'était le temps où « le parti ultra-catholique redoublait de zèle et de ferveur pour propager ce qu'il appelait les bonnes doctrines et n'épargnait rien pour rendre la religion sinon aimable, du moins bruyante et populaire »³.

Bravé dans son église, le curé de Milly porta plainte aux autorités civiles et ecclésiastiques et dénonça le sieur Dumont, ancien commissaire des guerres et sa fille comme des monstres d'impiété et d'irréligion. [p. 8]

Le dossier est classé au Parquet d'Étampes ; ouvrons sa cote jaunie par le temps ; nous y trouverons maints détails pittoresques qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale.

Voici les faits :

Pendant le Carême, à Milly, il y a une prière certains jours de la semaine, à l'église, où se rend un grand nombre de paroissiens. Le vendredi 27 février 1818, la demoiselle Dumont et beaucoup d'autres jeunes personnes y assistaient en réunion, presque toutes coiffées d'un mouchoir sur la tête : c'est la coiffure habituelle de M^{lle} Dumont. Pendant l'exhortation que faisait M. le Vicaire et lorsque le silence régnait dans l'église, M. Canard quitte sa place, va à la demoiselle Dumont et s'adressant à elle, lui dit de la voix la plus courroucée :

— Il est indécent, malhonnête à vous, Mademoiselle, de vous présenter ainsi coiffée à la Prière. Iriez-vous dans cet état au bal ou à la noce ?

³ Debidour. *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France*. Paris. 1898, in-8°, p. 345 (A.S. 1923).



Intérieur de l'église de Milly-la-Forêt au début du XX^e siècle

A quoi la demoiselle Dumont a répondu :

– Vous savez bien que cette coiffure m’est habituelle et journalière.

Et M. Canard a répondu d’une voix encore plus forte et plus animée :

– Vous êtes une malhonnête, une indécente.

Le vendredi 6 mars, il y avait aussi à la Prière beaucoup de filles et de femmes coiffées ou couvertes d’un réseau et en mouchoir, quoique M. le Curé eût donné l’ordre au suisse et au bedeau de ne laisser entrer aucune femme ainsi coiffée et le dit jour, M. le Curé mécontent de ce que ses ordres n’avaient [p.9] pas été exécutés et après avoir fait un sortie peu conforme à son caractère, contre les femmes dont il avait signalé la coiffure, fit annoncer en chaire par son vicaire qu’il n’y aurait pas de Prière le mercredi suivant.



Suisse d'église.

Encyclopédie Quillet (1938)

Le 8 mars, il écrivit à M. Sergent, procureur du Roi, à Etampes, la lettre suivante :

Monsieur le Procureur du Roy,

Il y a quatorze ans que je suis curé de Milly, il m’a été impossible, malgré mon zèle et mes soins, de parvenir jusqu’à cette heure, à établir le respect dû au lieu saint. Il est à votre connaissance que j’ai été troublé souvent dans l’exercice de

mes fonctions, je l'ai été en outre bien des fois dont vous n'avez pas été informé, me contentant d'en gémir en secret. Mais un plus long silence pouvant compromettre singulièrement les intérêts de la religion, je me suis cru obligé de vous adresser le mémoire ci-joint.

Ce mémoire est intitulé: « Motifs de plainte articulés par M. le Curé de Milly contre le sieur Dumont, son paroissien et sa demoiselle Caroline Dumont ».

Le sieur Dumont s'est retiré à Milly depuis environ quatre ans.

Commissaire des guerres pendant la Révolution, ensuite cafetier à Paris, enfin rien, il emploie ses loisirs et son désœuvrement à critiquer, calomnier, chausonner les uns et les autres. Perclus de l'usage de ses jambes, on dirait qu'il cherche à se dédommager de cette privation par l'étonnante activité qu'il donne à sa langue et à sa plume, aux saillies desquelles personne n'échappe. Mon neveu et moi avons été nommément l'objet des satires de M. Dumont et fourni matière à sa verve poétique, tant du père que de la fille, mais ce reproche est le moindre de ceux que j'ai à lui faire.

Il a formé chez lui, pendant longtemps, une réunion [p.10] des jeunes personnes de quinze à dix-huit ans, qu'il attirait par tous les moyens que la galanterie pouvait lui suggérer. Bonbons, petits cadeaux, chansonnettes, etc..., tout était mis en usage pour rendre la société de M. Dumont agréable à ces demoiselles. Une indiscretion de ce monsieur est venue trahir malheureusement son secret. Antoinette Matton, une des initiées, se sauva un jour de chez M. Dumont et rentra tout effarée chez ses parents auxquels elle se plaignit des libertés

que M. Dumont avait voulu prendre avec elle. L'aventure se répandit aussitôt dans la ville et devint le sujet de toutes les conversations. Pour se mettre à couvert des effets de la critique et de la sévérité de la justice, M. Dumont pensa qu'il était prudent de prendre l'initiative : il fit en conséquence assigner l'offensée en réparation d'honneur. Les parents d'Antoinette Matton furent intimidés par l'idée seule d'avoir un procès à soutenir contre M. Dumont. Ces bonnes gens, pauvres, simples et sans expérience, manifestèrent le désir de s'arranger. C'était là précisément où M. Dumont les attendait. Il rédigea et écrivit lui-même une formule de rétractation que l'on fit signer à Antoinette Matton malgré elle, contre la vérité et le cri de sa conscience.

Ce fut à cette occasion que M. Dumont m'écrivit pour me demander un entretien particulier : je me rendis chez lui et après quelques mots d'une conversation qui n'aboutissait à rien, je crus devoir lui parler en pasteur et lui faire sur sa conduite, les représentations que la charité et mon ministère exigeaient. M. Dumont fut offensé de ma liberté et depuis ce temps-là, il a cherché et profité de toutes les occasions qui se sont présentées pour me mortifier, contrarier et empêcher les effets de mon zèle et s'opposer autant qu'il a été en lui au développement et au progrès de la religion...

Le curé ajoutait que le sieur Dumont joignait l'impiété à la bouffonnerie et qu'il existait entre les mains de quelques particuliers de Milly des écrits, chansons attribués [p.11] au sieur Dumont dans lesquels on serait embarrassé de décider ce qui domine davantage de l'ordure ou de l'impiété.

Il en donnait des échantillons et continuait ainsi :

J'ai dû me prononcer fortement contre le scandale donné dans ma paroisse par M. Dumont et sa demoiselle. Je l'ai fait avec

Le curé et la marmotte de Milly

les ménagements et la charité commandés par l'esprit de l'évangile...

Je m'étais plaint dans mes catéchismes de la dissipation des enfants et j'avais déclaré que je n'admettrais pas à la première communion ceux de des garçons ou filles qui fréquenteraient les danses publiques et les bals scandaleux.



Bal champêtre en France (revue de mode britannique, 1817)

M. Dumont exhorta les enfants à se moquer de mes représentations et se chargea de les faire communier malgré moi...

Nous en étions en ces termes, M. Dumont, sa demoiselle et moi, lorsqu'un nouvel incident nous a pour ainsi dire constitués en guerre ouverte et m'a forcé de m'élever avec force contre le mépris qu'ils affichent pour le lieu et les choses saintes.

Voici le fait : Je m'aperçus, il y a environ trois semaines que quelques jeunes personnes se permettaient de se présenter dans mon église avec une coiffure, un négligé dans lequel on se garderait bien de paraître dans une société, dans une maison pour laquelle on aurait la moindre considération. M^{lle} Dumont se trouvant ce cas-là, je lui en fis, à la prière du soir, un reproche avec la force et la liberté que je crus devoir prendre. Je fis même donner au prône, le dimanche suivant, un avertissement général à ce sujet.

Bien loin d'en tenir compte, M^{lle} Dumont s'entêta à se montrer, à la prière du soir, dans le négligé dont je lui avais déjà fait apercevoir l'indécence. Elle fit plus : elle intrigua et cabala pour entraîner dans sa révolte quelques-unes de ses compagnes.

Pour elle, enchérissant chaque jour sur l'indécence de son costume et ajoutant à la *marmotte*, tantôt les *papillottes* en papier, tantôt celles en plomb⁴, elle [p.12] persista à venir me braver ou pour mieux dire, insulter à la divinité jusques dans son sanctuaire.

⁴ « PAPILOTE. C'étaient autrefois des paillettes d'or et d'argent dont on relevait les habits en broderie. C'était encore un petit morceau de papier ou de tafetas dont on enveloppait les cheveux qu'on mettait en boucles pour les faire tenir frisés. Sous le consulat et sous l'empire, les *papillotes* furent remplacées par de petites languettes de plomb qui, se repliant sur elles-mêmes, fermaient le crochet de chaque boucle de cheveux. — On gardait ces languettes souvent même en toilette. Les boucles de cheveux qui en résultaient, plates, accumulées sur les tempes, sur le front, donnaient à la physionomie des dames je ne sais quoi d'étrange et de peu gracieux. La restauration a remis en honneur les *papillotes* comme tant d'autres choses de l'ancien régime. Ici, elle ne mérite que des éloges. — Les *papillotes* renouvelées, brillantes, parfumées, en papier fin, de mille couleurs, ornées souvent de délicieux dessins, renfermées dans d'élégants coffrets, occupent aujourd'hui une place importante dans la toilette de toute femme aimable, jolie ou bien née. (*Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, Belin-Mandar, 1837, t. 42, p. 109) (B.G. 2013).

Effrayé des progrès du mal et ne sachant comment les arrêter, Je fis placer vendredi dernier 6 du courant, à la porte de l'église les suisse et bedeau en uniforme avec ordre de ne laisser entrer que les personnes mises décentement, sans user toutefois de la moindre violence contre les autres. M^{lle} Dumont ne faisant aucun cas des officiers de l'Eglise, passa outre la consigne et s'avança avec une hardiesse qu'il est rare de rencontrer dans une personne de son sexe. Cet excès d'audace me troubla dans l'exercice du culte et je fis déclarer à l'instant qu'à dater de ce jour, je cesserais les prières du soir, puisqu'elles donnaient lieu à un scandale intolérable.

Je rends plainte de ce fait et je demande à l'autorité dont j'invoque l'appui, l'exécution des règlements relatifs au maintien de la religion et à la liberté des cérémonies ecclésiastiques.

Fait à Milly, le 8 Mars 1818.

P.-P. CANARD.

Curé de Milly.

Par le même courrier, Marie-Agathe-Caroline Dumont « âgée d'environ 21 ans, fille de M. Dumont, ancien commissaire des guerres, infirme et impotent de presque tous ses membres, par suite de vingt-trois années de service actif dans les armées », se plaignait à son tour de l'attitude du Curé, alors que le vendredi 27 février de la présente année 1818 elle venait, ainsi qu'elle en a l'habitude, à la prière du soir, coiffée avec un mouchoir madras, propre et décentement posé sur sa tête ; et qu'elle fut apostrophée par le Curé, d'une voix à faire trembler les voûtes : – Vous êtes une malhonnête, une indécente. [p.13]



M^{lle} Dumont, vexée de cette algarade, s'était adressée au Vicaire, et lui avait demandé conseil :

« Pleine d'une respectueuse confiance en votre personne et vos décisions, je prends la liberté de vous soumettre les questions suivantes :

« Une demoiselle dont la coiffure habituelle est un mouchoir propre et décent posé sur la tête, commet-elle une indécence envers le culte quand elle se présente à l'église ainsi coiffée pour assister à la prière du soir seulement, et, pour ce fait, mérite-telle d'être signalée publiquement en face du tabernacle du Seigneur, comme une fille indécente et malhonnête ?

« Un curé qui monté sur un âne et revêtu de ses habits sacerdotaux assisterait et accompagnerait un convoi funéraire n'insulterait-il pas à Dieu, à la pompe des cérémonies et au respect religieux que l'on doit aux morts et, dans ce cas, ne mériterait-il pas, comme auteur d'un scandale inouï, la censure de l'Église ou une autre peine ecclésiastique ?

Le curé et la marmotte de Milly

« Je vous supplie, Monsieur, de me rendre le service de résoudre ces questions. Car seulement guidée par ma lumière naturelle, j'éprouve le besoin de me fortifier de votre sentiment dans ces matières importantes..... »



Église de Milly au milieu du XIXe siècle (dessin de Turlais)

Voici à quoi la jeune paroissienne faisait allusion :

Dans le courant de l'hiver, M. le Curé, atteint d'une affection goutteuse, ayant eu un enterrement à faire et le trajet jusqu'au cimetière étant trop long pour qu'il pût [p.14] l'entreprendre à pied, crut pouvoir, sans scandale, s'aider de son âne. Cette marche égaya quelque peu le public.

Et M^{lle} Dumont n'eut garde de négliger cet incident dans sa plainte au Parquet. La petite masque⁵ terminait en disant que ce n'est point à titre de dénonciation qu'elle adressait cet exposé. « Son jeune cœur n'est point tendu vers ces sortes de démarche, c'est seulement pour vous faire connaître la mesure de confiance que l'on doit aux dires de M. le Curé Canard, s'il était tenté d'en faire. »

Caroline Dumont produisait le certificat suivant :

Nous, notables habitans de la commune de Milly qui avons l'habitude de fréquenter l'église, certifions à qui il appartiendra : 1° que mademoiselle Dumont, fille de M. Dumont, ancien commissaire des guerres, est une demoiselle irréprochable sous le rapport des mœurs et de la conduite ; 2° que sa coiffure journalière est un mouchoir propre et très décentement posé sur sa tête ; 3° enfin, qu'il est à notre connaissance entière qu'elle s'est toujours conduite à l'église avec révérence et modestie.

En foi de quoi nous avons signé le présent pour servir et valoir que de raison.

Milly, ce 4 Mars 1818.

Suivant les signatures dûment légalisées :

Hamelin, propriétaire ; Reignier⁶, adjoint ; Humberotte, huissier royal ; Ponsier, maître cordonnier ; Daix, percepteur ; Pasquet, chevalier de la Légion d'Honneur ; Toussaint Gable, propriétaire ; Cordier, suppléant du juge de paix ; Jean-Baptiste

⁵ Une *masque* est une jeune fille ou une femme particulièrement effrontée. Ce terme des plus vieilli est ici une coquetterie de l'auteur (B.G. 2013).

⁶ Louis-Nicolas-Antoine Reignier (1768-1829), officier de santé, aussi qualifié chirurgien, qui sera d'ailleurs aussi témoin du décès de l'abbé Canard en 1828 (B.G. 2013).

Humblot, membre [p.15]
du Conseil municipal ;
Charpentier Delaboulay,
ancien maire⁷, etc...



Signature de l'ancien maire

Le Curé ne manqua pas d'être informé de la lettre et des justifications envoyées par la demoiselle Dumont au Parquet. Le certificat des notables eut le don d'échauffer sa bile et il adressa aussitôt un supplément à sa plainte :

Monsieur,

1° J'aime à croire que les signataires de ce certificat n'ont jamais vu la fille Dumont dans ses toilettes de bals, de danses publiques ou même de visites de pure honnêteté. Car alors ils auraient dû certifier que la marmotte est la coiffure ordinaire de M^{lle} Dumont quand elle est en *chenille*⁸ ou dans son grand négligé, mais qu'elle a soin de se mettre plus décentement lorsqu'elle veut se présenter dans quelque lieu tant soit peu important ou respectable.

Mlle Dumont a pris soin elle-même de donner le démenti sur ce point aux signataires du certificat puisqu'elle affectait (le lendemain de la signature), de se présenter partout en chapeau monté à rubans, touffes, etc...

2° On atteste en outre dans ce certificat que le père et la fille Dumont sont de bonne vie et mœurs.

⁷ Henry-Olivier Charpentier Delaboulaye (1742-1832), maire de 1810 à 1813 (B.G. 2013).

⁸ Chenille, habillement, négligé que l'on porte avant de faire sa toilette (A. S. 1923).

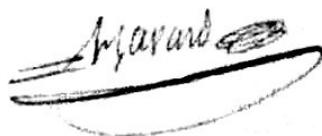
Le Curé fait toutes réserves sur ce point, le certificat présenté par M. et M^{lle} Dumont méritant à peu près le même degré de confiance que la plupart de ces certificats mendés et surpris à la bonne foi ou à l'ignorance et donnés peut-être dans des intentions perfides et blâmables. [p.16]

Je n'ajouterai qu'un mot pour prouver que cette affaire n'a été imaginée que par la méchanceté et qu'elle est le résultat d'une cabale aussi odieuse qu'elle est peu déguisée.

Hier, 8 au courant, la demoiselle Reignier, une des tenantes de la fille Dumont, prit l'enfant de la nommée Chagot et l'habilla exprès en *marmotte*, pour l'apporter à l'église dans le dessein d'y exciter du trouble...

Devant la tournure que prenaient les événements, M. le Procureur du Roi fit procéder à une enquête approfondie et consulta le Maire de Milly.

M. le Maire, Havard⁹, « homme ami de la tranquillité et du bon ordre », fut bien embarrassé et répondit en ces termes à M. le Procureur, « conservateur des bonnes mœurs » :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Havard', written over a horizontal line that curves upwards at the right end.

Signature du maire, Havard

Depuis longtemps, M^{lle} Dumont est presque continuellement coiffée d'un mouchoir qui enveloppe exactement sa tête et rien dans cette coiffure et, dans le surplus de son habillement, ne peut donner lieu au moindre reproche d'indécence ou même d'inconvenance.

D'un autre côté, M. le curé s'est prononcé depuis longtemps sur l'obligation imposée aux fidèles, non seulement de ne paraître dans l'église qu'avec une tenue décente, mais encore

⁹ Ambroise-Jean Havard (1776-1822 ou plus tard), né à Paris, notaire à Milly de 1807 à 1822 et maire de 1813 à 1820 (B.G. 2013).

d'y porter, autant que possible, es mêmes habits que dans les réunions de société. Il a donc trouvé inconvenant que M^{lle} Dumont se présentât à l'église avec une coiffure qu'il trouvait trop négligée.

Vous connaissez, Monsieur, l'extrême vivacité de M. le curé : il a fait part dans l'église même à M^{lle} Dumont, de son mécontentement de l'y voir avec une coiffure qu'il qualifiait d'indécente. Peut-être M^{lle} Dumont eût-elle agi prudemment en changeant cette coiffure pour paraître à l'église ; mais ne partageant pas l'opinion de M. le curé et certaine d'être vêtue décentement, elle a cru pouvoir [p.17] continuer de se présenter aux prières du soir avec la même coiffure que beaucoup d'autres jeunes personnes. Quant aux grand'messes et vêpres, M^{lle} Dumont s'est toujours habillée et coiffée avec plus de recherche pour y assister.

M. le curé, se croyant bravé, a placé à la porte de l'église le suisse et le bedeau avec ordre de refuser l'entrée aux personnes coiffées d'un mouchoir. M^{lle} Dumont se présenta comme à l'ordinaire et entra à la prière du soir sans la moindre opposition, peut-être parce que l'obscurité empêcha les serviteurs de l'Église de la voir.

M. le curé fut très piqué de cette résistance et témoigna beaucoup de mécontentement. De là, sa plainte à laquelle il donna de l'éclat : de là aussi, le mémoire par lequel M^{lle} Dumont a cru devoir prévenir l'autorité, dans la crainte, disait-elle, que la plainte de M. le curé ne fît naître quelque préjugé défavorable contre elle.

Il ne m'appartient pas, Monsieur, d'avoir une opinion sur cet événement ; je dois me borner au récit impartial des faits et abandonner le reste à votre jugement...

Le brigadier de gendarmerie royale à la résidence de Milly fit également son rapport favorable à M^{lle} Dumont qui a les mœurs les plus douces jointes à une mise très décente et se conduit à l'église avec toute l'onction possible :

Tel est le caractère de cette jeune personne, dont le physique est loin de répondre aux qualités qui ornent son âme.

Vous parler de M. le curé de Milly est une peine pour mon cœur religieux, mais comme fonctionnaire, comme citoyen, je dois saisir l'occasion qui donne lieu de mettre au jour la conduite de M. le curé Canard. C'est un homme colère, vindicatif, crapuleux dans toutes ses actions, pris de vin les trois quarts de la journée et dans cet état ignominieux, sa servante, femme divorcée, de mauvaise vie, s'empare

[p.18] de son esprit et le pousse à faire les sottises les plus grossières. En un mot, il est douloureux de dire que le seul homme à Milly, qui éloigne de l'autel, est le curé Canard, car qui croirait que ce prêtre, sous prétexte que quelques personnes entrent à l'église coiffées, selon son caprice, indécentement, a, de son autorité privée, fait cesser les prières du soir dans un moment où tout un chacun devrait par la persuasion évangélique, se réconcilier avec l'Église ?



*Gendarme sous la
Restauration (aquarelle
d'Auguste de Moltzheim)*

Suffisamment édifié, M. le Procureur du Roi prit sa bonne plume et écrivit à M. Dumont :

J'ai avec le mémoire qui m'a été adressé par votre fille, contenant les faits par elle imputés à M. le curé, les pièces qui y étaient jointes.

J'ai reçu en même temps la plainte de M. le curé dirigée contre Mademoiselle votre fille et contre vous, portant sur les mêmes faits et aussi des lettres et des écrits joints à la plainte, qui vous sont attribués (notamment les écrits bouffons et les chansons impies qui circulaient sous le manteau et passaient pour l'œuvre de Dumont « l'Anacréon¹⁰ de Milly »).

Lorsque vous avez pu juger vous-même que les torts de la scène qui m'est dénoncée pouvaient appartenir à M. le curé, je suis étonné que vous ne vous soyez pas contenté du simple exposé des faits attestés par le certificat étant en suite du mémoire.

Pourquoi des lettres et des écrits qui sont tout à fait étrangers à la scène ? Il semble, permettez-moi de vous le dire, que les auteurs de ces lettres et écrits, par le ton d'ironie et d'irrégion qu'on y remarque, n'aient eu pour but que d'appeler la dérision sur la religion et ses ministres.

Veillez, je vous prie, engager Mademoiselle votre fille à cesser et cesser vous-même ces abus de lettres, de chansons et d'écrits qui paraissent émaner de vous et de Mademoiselle votre fille...

Je l'ai dit à M. le curé et je le dis à vous-même : je n'ai pas l'intention de donner suite à l'affaire qui a déjà produit un

¹⁰ Anacréon (vers 550-vers 454), poète grec antique érotique (c'est-à-dire célébrant l'amour), remis à la mode par les libertins du XVIIIe siècle. Une chanson de Béranger s'appelle « l'Ombre d'Anacréon ». (B.G. 2013)

grand scandale à Milly ; que serait-ce [p.19] si elle retentissait au tribunal ? C'est ce que je crois devoir éviter en ne prenant pas d'initiative à cet égard, car y ayant des torts de part et d'autre, je suis forcé de les distribuer d'abord à M. le curé à cause de la scène de l'église et ensuite à vous et à M^{lle} votre fille à cause des écrits qui portent atteinte à la morale publique ; je désire donc, Monsieur, que la scène de l'église soit oubliée et je vous prie d'y concourir avec moi ; je vous engage surtout à vous abstenir d'écrits et de chansons, dont le résultat est de propager le scandale contre lequel tous les gens de bien doivent se prononcer.

Dans l'intérêt des mœurs et de la religion, le Procureur du Roi prêchait donc le calme. C'était compter sans le curé Canard qui multipliait les démarches.



Le Palais de Justice d'Étampes vers 1902 (cliché Des Gachons)

Il était venu de Milly à Étampes voir le Procureur du Roi et le Sous-Préfet¹¹. Le Procureur du Roi lui avait donné des conseils de modération. Le Sous-Préfet semble avoir accueilli fraîchement le curé qui essaie de reprendre l'avantage, dans la lettre suivante :

Je démontrai à M. le Sous-Préfet, que le certificat quoique revêtu de 54 signatures, ne prouvait absolument rien, attendu que ce certificat avait été mendié par la fille Dumont, arraché à la complaisance ou à l'ignorance de la plupart des signataires dont les plus marquants avaient attesté des faits dont ils ne pouvaient avoir aucune connaissance...

Je me contenterai de dire que la commune de Milly se compose de 500 feux¹², qu'elle compte plus de 300 chefs de famille qui savent signer, que 54 personnes ont bien voulu attester en faveur des [p.20] Dumont et que tout le reste des habitans a refusé de le faire ; je n'avancerais peut-être rien de trop en disant que parmi ces derniers il s'en trouverait peut-être plus de 60 qui déposeraient que la conduite du sieur Dumont et de sa fille est tellement immorale qu'on peut la regarder comme un fléau plus dangereux que la peste pour la paroisse de Milly où elle cause un tel scandale que j'ai dû m'élever avec force contre ce débordement de corruption et le dénoncer aux autorités civiles qui sont chargées de protéger les mœurs et de sévir contre la licence et la perversité.

¹¹ Pierre Toussaint Laboulinière (1779-1827), alors sous-préfet d'Étampes, auteur de *Considérations politiques sur la France et les divers États de l'Europe*, Paris, Dentu, 1808, et d'un *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises* en 3 volumes, Paris, Gide fils, 1825 (B.G. 2013).

¹² Milly compte aujourd'hui 2.221 habitants (A. S. 1923).



Chaire de l'église de Milly

Après cette digression, le curé Canard revenait à l'affaire de la « marmotte » qui lui tenait tant à cœur :

Je n'ajouterai qu'un mot, pour vous donner une idée du caractère des *honnêtes* personnes à qui j'ai affaire.

J'avais exhorté les fidèles de ma paroisse tant dans mes catéchismes que dans mes instructions particulières à ne paraître à l'église qu'avec une coiffure décente. J'avais réitéré cet avertissement aux prières du soir et mon collaborateur dans le ministère en avait fait un sujet particulier de recommandation dans un prône du dimanche 22 février.

La fille Dumont qui n'assiste que très rarement aux offices divins, avait eu connaissance de cette recommandation par la voix publique et elle avait projeté de la

contrarier selon sa louable coutume. Elle vint donc à la prière du soir, le vendredi 27 février, avec la coiffure dont j'avais fait sentir l'indécence. Je lui en fis des reproches, mais bien loin d'en tenir compte, elle affecta au contraire de s'en moquer et elle intrigua pour entraîner ses camarades dans sa révolte et pour leur faire épouser sa querelle. Il y eut en conséquence un rassemblement de jeunes personnes chez le nommé Dupré. Au nombre des insurgés se trouvaient les demoiselles Régnier, Daix et quelques autres. Elles prirent ensemble la résolution de

venir me braver jusques dans le sanctuaire et formant aussitôt un bataillon carré, [p.21] elles se dirigèrent vers l'église le mercredi 4 du courant, pour assister en marmottes à la prière du soir et accompagner la fille Dumont qui, seule, était en marmotte. Cependant le courage et la hardiesse manqua à presque toutes. La plus jeune fille Dupré entra dans le lieu saint, mais se tint derrière un pillier. Pour M^{lle} Dumont, elle poussa l'effronterie jusqu'au bout et vint se placer à proximité du banc où j'ai coutume de me mettre pour assister à la prière. J'avais été informé du complot et je jugeai qu'il était prudent de ne pas assister à la prière ce jour-là. Mais le vendredi suivant, 6 de ce mois, je fis placer les suisse et bedeau à la porte de l'église et je leur recommandai d'interdire l'entrée à toutes les demoiselles indécentement coiffées.

Plusieurs de celles dont la coiffure était indécente se retirèrent, mais M^{lle}

Dumont, qui ne peut être arrêtée par aucun procédé de décence et de raison, alla son train, força la sentinelle et vint se placer au milieu de l'église. Moins surpris qu'affligé de sa démarche, j'allai à elle et je lui déclarai qu'elle



Bedeau devant l'église de Veules-les-Roses, vers 1900

me troublait dans mes fonctions, qu'elle prenait occasion de la prière pour donner du scandale et qu'en conséquence j'allais faire cesser les prières du soir à compter de ce jour.

J'ajoutai que j'en porterais mes plaintes à M. Procureur du Roi que l'affaire regardait directement d'après l'arrêté de M. le Préfet.

Il eût peut-être été plus sage de ne faire aucune observation à M^{lle} Dumont peu disposée à les recevoir, surtout lorsqu'elles lui sont adressées par son pasteur. Mais on voudra bien considérer que la patience humaine a des bornes dont il lui est quelquefois permis de sortir, lorsqu'on vient braver l'autorité de son curé et insulter au respect dû à la sainteté de nos églises jusqu'aux pieds de nos autels...

In cauda venenum ... Je joins ici, M. le Procureur du Roi, copie de deux chansons de la composition du père et de la fille Dumont. Cette production vous donnera la mesure de la charité et des talents poétiques de notre *Anacréon* et de notre *Sapho*¹³ ...



*Suisse d'église à Montbéliard,
vers 1900*

¹³ Sappho (vers 630 – vers 580), poétesse grecque antique érotique (c'est-à-dire célébrant l'amour, Lesbienne (c'est-à-dire native de l'île de Lesbos)). Sous la plume de l'abbé Canard, il n'y a sans doute d'allusion ici à quelque tendance homosexuelle de la jeune fille, mais seulement à une inspiration libertine au sens large de ce mot (B.G. 2013).

Le curé et la marmotte de Milly

Les deux chansons sont au dossier. L'une [p.22] est intitulée : *Les Amours de Félicité et d'Antoinette*, deux commères de Milly, sans doute ; l'autre est sans titre et se chantait sur l'air : *O ma fendre Musette !*

Elles n'ont aucun sel et ne contiennent que des plaisanteries aujourd'hui inintelligibles : on nous dispensera de les reproduire.

Le Procureur était sage qui conseillait au sieur Dumont de s'abstenir de cette débauche de chansons !

*
* *

L'irascible curé avait imputé dans sa plainte un fait d'immoralité au sieur Dumont. Le Commissaire des guerres tint à se justifier auprès du Procureur du Roi¹⁴ :

Au mois de février 1817, une jeune personne du pays, Antoinette Matton, qu'il recevait depuis longtemps dans sa maison, commit la criminelle action de dire publiquement qu'il avait usé envers elle de moyens de séduction.

Informé de sa conduite, le sieur Dumont exigea une rétractation authentique et pour porter dans l'âme de cette coupable fille un sentiment de honte et de repentir, il écrivit au bas d'une sorte de *Confiteor* de la pénitente Antoinette Matton ces mots impies et bouffons :

¹⁴ Il offrait de déposer ses certificats de service depuis 1784 et une attestation de tous les notables habitants de Milly : « mon père qui a exercé les charges de la magistrature pendant plus de 40 ans m'a laissé un nom que je serai toujours jaloux de conserver intact... » (A.S. 1923)

« Vu l'acte de repentance ci-dessus et considérant [p.23] qu'il est de la charité chrétienne de pardonner aux innocents et aux pauvres d'esprit, l'offensé pardonne à l'offensante à condition qu'elle dira matin et soir cinq *pater* et cinq *ave*, les bras en croix et qu'elle baisera la terre. »

Le sieur Dumont insinue que si dans ce fameux écrit il avait dit :

« Pardon est accordé à la fille A. M. à condition qu'elle fera dire cent messes en réparation de sa faute par M. le curé Canard, auquel elle comptera trois cents francs pour ce soin spirituel ; ce miséricordieux pasteur n'aurait pas envisagé une telle condition observée, comme attentatoire aux canons de l'Église. »

C'est donc parce que je n'ai rien stipulé à son profit qu'il lance témérairement contre moi toutes les foudres de l'Église et une dénonciation près de vous, M. le Procureur du Roi. O le bon et charitable curé !

L'Évêque de Versailles¹⁵, saisi de l'incident, ne différa pas sa réponse ; il témoigna, le 1^{er} avril, au curé son désir que l'affaire en reste là et que sa plainte fût retirée.

Mais le bouillant curé voulait obtenir « qu'il soit fait une condition à toutes les femmes de Milly de ne pouvoir entrer dans l'église la tête coiffée d'un



*Louis Charrier de la Roche,
évêque de Versailles*

¹⁵ Louis Charrier de la Roche (1738-1827), évêque de Versailles du 9 avril 1802 à sa mort (B.G. 2013).

mouchoir, condition sans laquelle il n'abandonnait pas sa plainte contre la demoiselle Dumont » :

Je commence par poser en thèse générale que la coiffure en mouchoir ou la marmotte, n'est pas du tout la coiffure des femmes et filles de Milly. On ne fait usage de ce costume que pour la nuit ou pour balayer les ordures de la maison et aller à la rivière laver le linge. Mais on ne se permet pas d'assister au service divin avec cette coiffure dont l'indécence est généralement reconnue. [p.24]

Or : 1° que je sois fondé à m'opposer à toute entreprise qui tend à introduire dans le lieu saint une coiffure réprouvée par la décence et le respect dû à la divinité, je crois que la chose est incontestable... En effet un curé n'est-il pas chargé par devoir et par état de réprimer les abus qui cherchent à se glisser dans la modestie avec laquelle on doit paraître dans son église ?

2° Il n'est pas moins démontré que la fille Dumont a agi dans cette circonstance par désir seul de me contrarier et d'attenter à la décence que je voulais maintenir dans le lieu saint.

Et le vindicatif curé reprend par le menu toute la cabale de la « marmotte » :

Il fut tenu des conciliabules, des petits clubs. Et que faire contre cette fille qui choque aussi ouvertement la bienséance et la modestie !... Il m'était impossible d'ignorer que la conduite de cette demoiselle était chez elle une pure affaire d'irrégularité et d'entêtement. Elle n'a que trop prouvé les jours qui ont suivi cette première scène, que son dessein n'était que de contrarier et de me provoquer. En effet, elle avait arboré la marmotte, les 4 et 6 mars, pour assister aux prières du soir, elle avait même obtenu 50 signatures pour certifier que la marmotte était sa coiffure habituelle et le lendemain de la délivrance de cette

attestation, l'héroïne de la marmotte parcourait les rues de Milly en chapeau orné de fleurs et avec tout l'attirail de l'élégance et de la mode. Elle a conservé le chapeau jusqu'au jeudi saint. Mais comme ce jour-là il y a à Milly une prière solennelle et un concours prodigieux de fidèles attirés par la dévotion et la mémoire des mystères augustes qu'on célèbre dans nos églises, la fille Dumont devait s'y donner en spectacle. Aussi ne manqua-t-elle pas de venir à la cérémonie avec la plus apparente de ses *marmottes* et pour que rien ne manquât au triomphe de son effronterie et de son indécence, elle affecta de venir se placer sous mes yeux. [p.25]

Comme il n'y avait plus de prières du soir après la semaine sainte, la fille Dumont a alors repris son chapeau qu'elle n'a cessé de porter pendant toutes les fêtes afin d'assister, dans une auberge, à un repas qui a duré trois jours et où elle aurait rougi de se présenter en marmotte, quoique les convives fussent de la dernière classe, c'est-à-dire des boulangers, des fils et filles de cordonnier, etc., etc..., tous personnages qui ne devaient pas exiger de la part de la fille Dumont une grande dépense de toilettes.

Malgré ce comble d'audace et d'irréligion, je suis encore disposé, ajoutait le curé, à entrer dans vos vues pacifiques et à ne donner aucune autre suite à cette affaire pourvu qu'il soit fait défense de se présenter à l'église pour assister aux Saints Offices avec une coiffure indécente adoptée seulement pour la nuit. Si je n'obtiens pas cette satisfaction, j'aurai la douleur de ne voir bientôt dans mon église que des marmottes. Garçons et filles, tous se croiront autorisés à assister à la messe aux jours les plus solennels avec des mouchoirs sur la tête. Car je dois vous faire connaître, Monsieur, que les hommes ont déjà adopté le mouchoir pour travailler dans les champs. Ils se permettent aussi d'assister aux convois et aux processions le chapeau sur la

Le curé et la marmotte de Milly

tête. Vous voyez d'après cela qu'il n'y a plus qu'un pas à faire pour se présenter à l'église en toilette de nuit.



Couple de bourgeois en toilette de nuit (Honoré Daumier, 1808-1879)

Quant moi, je m'opposerai à ce débordement de licence et d'impiété autant qu'il me sera possible ; puisque les prières du soir ont donné lieu à ce scandale, je supprimerai cet exercice qui n'est pas d'obligation pour moi, aussi longtemps qu'il cessera d'être fréquenté avec la décence et la modestie convenable.

J'ai fait part de ma résolution et de toute cette affaire à Monseigneur l'Évêque qui m'a fait une réponse assez extraordinaire.

Je ne crois pas que ce prélat ait pris une véritable idée de la question et son grand âge ne permet pas de douter que l'examen qu'il eût été nécessaire de donner à cette discussion ne l'aura fatigué¹⁶. [p.26]

Excédé, le Procureur du Roi répondit le 12 avril 1818 :

Monsieur le Curé,

Il m'est impossible, sans commettre un excès de pouvoir, d'autoriser la défense que vous vous proposez de faire à toutes les personnes du sexe à Milly de se présenter à l'église, la tête coiffée d'un mouchoir. Si vous persistez à voir dans ce genre de coiffure de l'indécence, je ne saurais partager votre opinion car à Etampes, un grand nombre de femmes de la classe peu aisée, assistent à l'église ainsi coiffées sans que ni M. le curé ni autres personnes se soient plaints de leur coiffure comme étant indécente. Au surplus, c'est à Monseigneur l'Évêque que vous devez vous adresser pour être autorisé à faire des avertissements ; en conséquence c'est à Sa Grandeur qu'il appartient de vous indiquer la conduite que vous avez à tenir.

Permettez-moi de vous faire remarquer, Monsieur le curé, que les sentiments peu favorables que vous portez à la demoiselle Dumont, vous entraînent, contre votre intention sans doute, à solliciter une défense générale, lorsque vous ne voudriez atteindre que M^{lle} Dumont seule.

Rappelez-vous, Monsieur, que vous êtes vif et même violent. Tentez de vous calmer et vous reconnaîtrez que vous êtes égaré par un sentiment, je ne dirai pas de haine, mais d'animosité qui vous domine, et dont les suites ne peuvent qu'être fâcheuses pour vous. Encore une fois, M. le curé, la coiffure contre laquelle vous vous élevez avec tant d'aigreur n'a rien

¹⁶ Louis Charrier de la Roche, né en 1738, est alors âgé de 80 ans (B.G.).

d'indécent ; elle n'est autre chose qu'une mode économique et tant qu'il y aura des classes de femmes malaisées cette mode se maintiendra.

Le curé n'est pas convaincu, et le 17 avril il revient à la charge :

La coiffure en marmotte a été toujours regardée à Milly comme un costume indécent, surtout pour [p.27] l'Église. J'aurais désiré et j'insiste encore pour qu'il soit défendu à la fille Dumont de se présenter à l'église avec la marmotte qui n'est autre que sa coiffure de nuit. Je me crois fondé à exiger cette satisfaction d'une fille qui n'a cessé de me provoquer et de m'insulter dans mon église pendant au moins trois semaines.

En marge de cette lettre, le Procureur du Roi mentionne sa nouvelle diligence :

J'ai écrit à M. Dumont pour l'engager et obtenir de sa fille qu'elle s'abstienne de porter un mouchoir sur la tête à l'église dans le cas où elle serait la seule qui portât cette coiffure.

Une lettre de l'Évêque de Versailles qu'il communiqua au Parquet, inclinait M. Dumont à la mansuétude :

Je suis loin, Monsieur, écrivait le prélat, d'approuver la conduite de M. le curé de Milly, tant pour la forme que pour le fond ; mais il importe de faire cesser les suites qu'il a données à cette affaire. Je lui ai écrit en conséquence et je lui écris de nouveau dans ce sens. J'écris aussi à M. de Bizemont qui est domicilié dans le voisinage pour le prier d'être conciliateur dans ce procès pour le faire cesser. J'espère que tout se terminera par là et que ce curé retirera sa poursuite en justice et se rapprochera de vous par voie de conciliation.

Louis, *Évêque de Versailles*.

M. Dumont ayant ainsi satisfaction ordonnait à sa fille la suppression du mouchoir d'où venait tout le mal. [p.28]



Le vieux sergent (lithographie d'Henri Monnier, illustrant la chanson de Béranger dans l'édition Baudouin de 1828)

Les derniers brandons de discorde allaient s'éteignant... Le vieux soldat, semblable au vieux sergent de Béranger qui, auprès du rouet de sa fille chérie, se distrait de ses maux, pestait bien à part soi contre la tyrannie du Curé :

Si je n'étais pas ennemi juré de tout ce qui porte une teinte d'émeute populaire, je vous produirais une attestation des

habitans en général qui vous montrerait que la suppression de la coiffure dite marmotte, est une tyrannie contraire à l'intérêt des pauvres familles qui souffrent beaucoup d'être forcées à des dépenses de blanchissage de bonnets pour envoyer leurs enfants au catéchisme, aux prières et autres offices des jours ouvrables.

Puis un *post scriptum*, lourd des concessions faites :

Je vous assure, M. le Procureur du Roi, que je ferai tous les sacrifices humainement possibles pour la tranquillité, mais je ne souffrirai jamais que ma fille, à 21 ans, qui a de la religion, des mœurs et une éducation soignée, soit sous la dépendance servile des passions de son curé !

L'orage, près de se dissiper, allait-il gronder à nouveau ? Non. Le 1^{er} mai 1818, la paix était faite ainsi qu'il résulte d'une lettre du sieur Dumont au Procureur d'Étampes :

Comme l'opinion de toutes les autorités est fixée dans l'affaire de ma fille avec son curé et qu'il n'est pas dans les principes qu'une demoiselle de 21 ans conserve de l'éloignement pour son pasteur, j'ai ordonné à ma fille de se rapprocher de lui. L'entrevue a eu lieu ces jours derniers : on s'est promis de part et d'autre d'oublier le passé. Je suis donc fondé à croire que la paix va renaître ; je ne crois pas qu'il soit possible à ma fille de faire un plus grand acte d'humilité ; si elle obtient votre approbation, elle sera amplement dédommée.

[p.29]

Enfin le 3 mai, le curé écrivait à son tour :

Je crois devoir vous informer que M^{lle} Dumont s'est présentée chez moi, mardi dernier, pour me faire des excuses du scandale qu'elle a donné dans l'église, dans les derniers jours du Carême et me prier vouloir bien pardonner et oublier tout ce qui s'était passé dans cette circonstance.

Il entre dans mon caractère et dans mes principes d'ouvrir la porte au repentir et d'excuser les torts quand on veut les reconnaître...

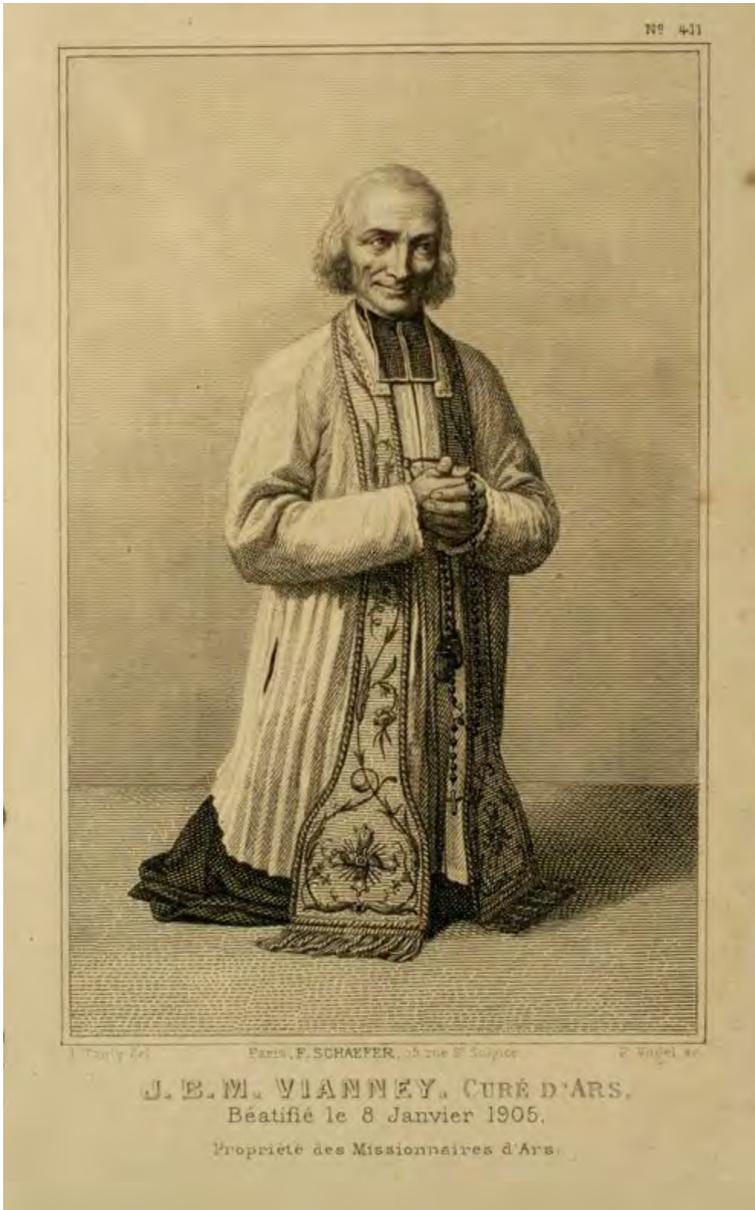
C'est donc une affaire terminée. Je ne peux que vous réitérer mes remerciements pour la peine qu'elle vous a causée.

M. le Procureur du Roi avait rendu compte de cette affaire au Procureur général ; la minute de son rapport est classée au dossier du Parquet d'Étampes.

Il avait conclu que le déplacement de M. le Curé de Milly serait un bienfait qui profiterait à la religion et aux mœurs dans une ville où ce scandale n'était pas le premier qu'on ait eu à reprocher à cet ecclésiastique qui dégrade son ministère, qui s'abandonne trop facilement aux mouvements de la violence et de la colère¹⁷ et nourrit des sentiments [p.30] haineux sans vouloir écouter les conseils de la modération qui lui ont été donnés par M^{gr} l'Evêque de Versailles. Tout s'était cependant arrangé et le Procureur du Roi, poussant un soupir de soulagement, classa « l'Affaire du Curé de Milly contre sieur et demoiselle Dumont ».

¹⁷ En juin 1808, le curé avait cherché noise à l'instituteur, Matton, instituteur primaire à Milly-en-Gâtinais, fils d'un ancien avocat au Parlement de Paris « frappé par les malheurs de la Révolution » s'était plaint que le curé lui défendît l'enseignement et employât tous les moyens en son pouvoir, tels que d'exclure de l'instruction religieuse les jeunes personnes qui fréquentent son école, de se permettre des menaces contre lui dans les maisons de ses paroissiens et de le tourner en ridicule. (Arch. Nat. F. 19 - 5707) (A. S. 1923).

Le curé et la marmotte de Milly



*Jean-Marie Vianney, dit le saint curé d'Ars,
nommé précisément à Ars en cette même année 1828.*

Depuis 1818, cette petite histoire sommeille dans un carton. Qui sait si, ébruitée, à l'époque, elle n'eût pas excité la verve de Paul-Louis Courier¹⁸ ? La pétition pour les demoiselles de Milly qu'on empêche d'aller à l'église en marmotte eût précédé la pétition pour les villageois que l'on empêche de danser (1820)¹⁹ et quelle célébrité l'illustre pamphlétaire eût donnée au curé Canard²⁰.



Paul Louis Courier

Étampes, Janvier 1923.

¹⁸ Paul-Louis Courier de Méré (1772-1825), était un pamphlétaire français, libéral et anticlérical, devenu célèbre sous la Restauration, assassiné dans des circonstances obscures le 10 avril 1825 (B.G. 2013).

¹⁹ Pamphlet au vitriol paru en 1822 (et non 1820) contre l'indignité du clergé catholique, à l'occasion de l'interdiction qu'avait voulu faire le curé tourangeau d'Azay-le-Rideau à ses ouailles d'aller danser (B.G. 2013).

²⁰ Dans son compte annuel du département (1818-1819), le baron Des Touches, Préfet de Seine-et-Oise, note : « L'influence du clergé se fait peu sentir, cela peut tenir à sa composition qui n'est point aussi satisfaisante que l'on pourrait le désirer. Les desservants ne sont pas toujours choisis avec soin, sans doute à cause de la disette des sujets et quelques-uns ne donnent pas toujours l'exemple des mœurs, de la modération et des vertus évangéliques. » (Arch. Nat. F. 1^c. III. Seine-et-Oise, 8) (A. S. 1923).

ADRIEN SÉE

Procureur de la République, à Etampes



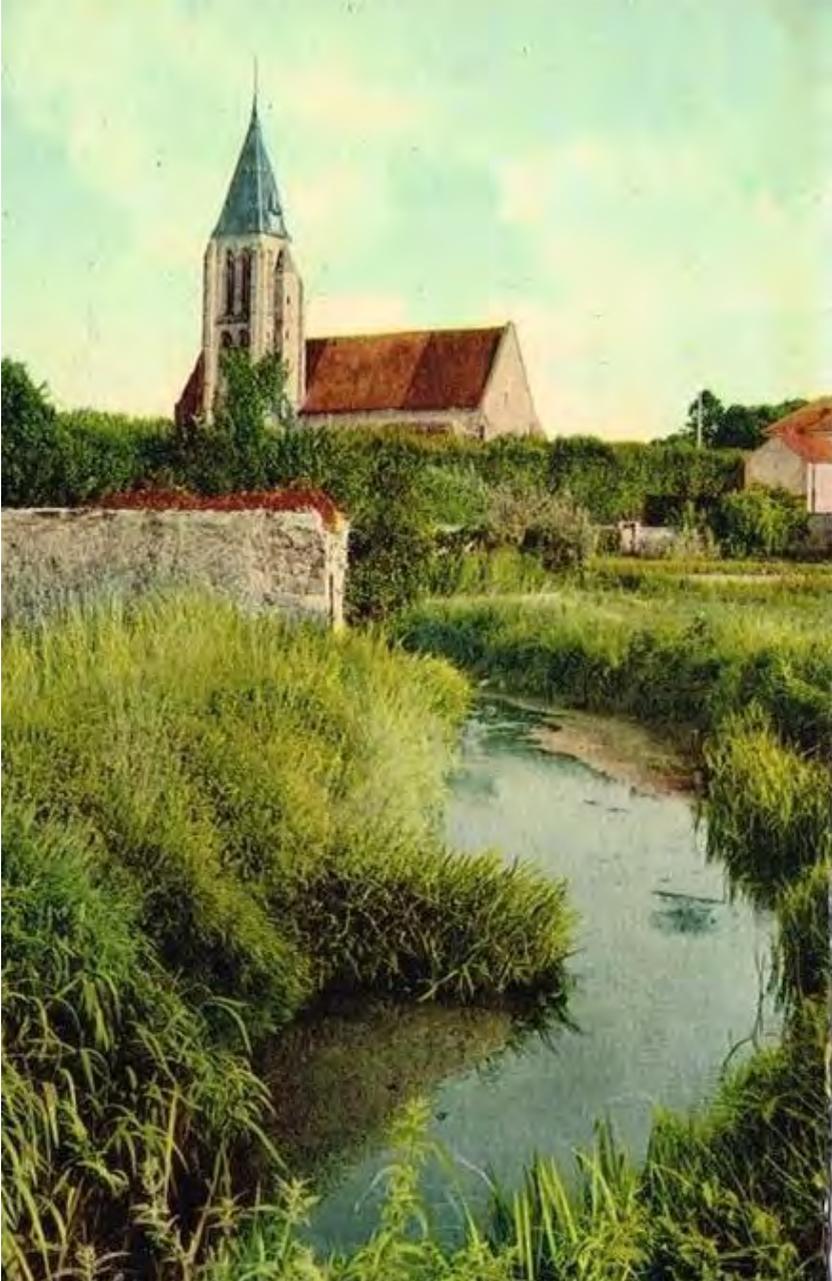
Le Curé et la Marmotte
DE MILLY

« Près du rouet de sa fille chérie,
« Le vieux sergent se distrait de ses maux... »
(Béranger. *Le vieux sergent.*)



ETAMPES

—
Edition du Réveil d'Etampes
16, Rue Saint-Mars
1923



Pierre-Philippe Canard curé de Milly-la-Forêt (1804-1828)

Frédéric Gatineau (2013)

Nous donnons ici ce que contient à ce jour la base de données inédite et extrêmement riche de Frédéric Gatineau, Exonna sancta, relativement à cet intéressant curé de Milly-la-Forêt, et à la vie qu'il sut redonner à sa paroisse, malgré les difficultés relationnelles qu'il semble avoir toujours rencontrées. Nous avons pour l'occasion légèrement augmenté les données de cette base.

1748 : naissance à Villefranche-sur-Saône

« Pierre Philippe fils légitime de M^e Pierre Canard notaire royal et procureur aux bailliage et election de Beaujolais demeurant à Villefranche, et de demoiselle Jeanne Marie Françoisse Guilleri, né cejourd'hui, a été baptisé par nous soussignés chanoines au chapitre de la dite ville en l'absence de

Me Chatelain d'Essertine curé, sacristain et chanoine du dit chapitre dans l'église collégiale et paroissiale de Notre Dame des Marests de Villefranche. Son parrain a été M^e Jacques André Guillard praticien du dit Villefranche faisant pour et au nom de M^{re} Pierre Philippe Guillin docteur en théologie doyen curé du chapitre d'Acqueperse en Beaujollais, grand oncle du dit Pierre Philippe Canard, et sa marraine demoiselle Jeanne Guillin fille, sa tante, en présence du père et de M^e Antoine Perrin praticien ès cours de Beaujollais, aussi grand oncle, et autres, soussignés cejourd'hui septieme jour du mois de juillet mil sept cens et quarente huit ; lesquels ont tous signé avec nous.

« [Signé :] Canard – Guillard – Guillin – Perrin – Dumontet – Ronjon – Escoffier, chanoine. »¹

1790 : L'abbé Canard chanoine en Anjou

Pierre-Philippe Canard des Nuges est signalé en 1790 (âgé donc d'environ 42 ans), en Anjou, dans le district de Saint-Florent-le-Vieil, comme chefcier (chevecier) du chapitre de Notre-Dame Beaupréau (Maine-et-Loire)².

1791 : Départ de Beaupréau pour Lyon

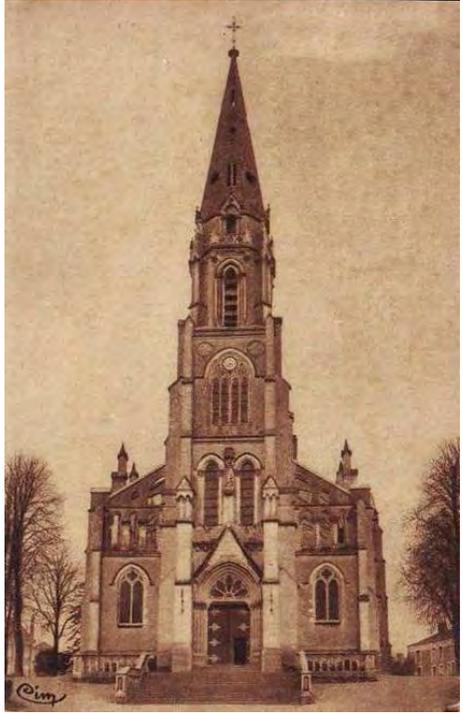
Nous citons ici ce qu'écrit un historien local tourangeau de ce qui advint du chapitre de Notre-Dame de Beaupréau en 1791 :

« Les années 1789 et 1790 furent pour les Mauges, comme pour toute la France, des années de troubles et d'inquiétudes. La

¹ État civil de la commune de Villefranche-sur-Saône (B.G.)

² *Anjou historique* 25-26 (2925), p. 226 (B.G.).

répartition des nouveaux impôts se faisait mal, les municipalités chargées de la confection des rôles ne pouvaient venir à bout de leur tâche et donnaient leur démission ; plus d'autorité, plus de confiance. Bien que la récolte de 1789 eût été excellente, le prix des grains était élevé et la détresse était grande. Beaupréau cependant n'eut pas trop à souffrir. Le docteur Brunet, président du district, avait fait élire aux habitants un comité permanent de douze membres ; M. Darondeau en faisait partie, ainsi que Messieurs Trottier, curé de Notre-Dame, Clambart, curé de Saint-Martin, et Canard des Nuges, chefcier du chapitre. Une milice bourgeoise fut organisée pour maintenir l'ordre, et des réserves de grains constituées pour prévenir [p.91] la disette. Ces mesures étaient excellentes, mais ne pouvaient prévenir les malheurs qui menaçaient. L'Assemblée Constituante ayant voté la Constitution civile du clergé, il fallut la subir. Les professeurs du collège, les chanoines de Sainte-Croix, les curés de Notre-Dame et de Saint-Martin refusèrent le serment ; le chapitre fut supprimé et M. Trottier fut remplacé à Notre-Dame par l'intrus Coquille. »



Église Notre-Dame de Beaupréau

Cet ouvrage ajoute ici en bas de page ces précisions, qui sont empruntées à des « *Notes de M. le marquis de Civrac, XVIII^e siècle, p. 460, 461* » :

« Les rentes dont jouissait le chapitre furent, comme nous l'avons dit plus haut, données aux hospices d'Angers, sauf celle de 1200 livres qui resta au Bureau de bienfaisance de Beaupréau. Voici ce que devinrent les chanoines : M. Canard des Nuges, chefcier, se retira à Lyon, sa patrie ; M. Brevet fut noyé ou fusillé à Nantes ; M. Pichonnière, précepteur des enfants, mourut à Beaupréau pendant la guerre ; M. Deniau, déporté en Espagne, desservit à son retour en France la paroisse de la Salle-Aubry où il mourut ; M. Piffard, déporté avec M. Deniau, survécut à la Révolution ; M. Grasset devint curé de Villeneuve, et M. Gasnier, curé du Puiset. M. Trottier, curé de Notre-Dame de Beaupréau, mourut à la suite de l'armée vendéenne après le passage de la Loire. M. Clambart, curé de Saint-Martin, ne quitta pas le pays. »³

1791-1803 : Canard, prêtre émigré

« Le curé Canard ancien émigré » (...) « Le curé est sans fortune personnelle, bonne vie et mœurs ; il a beaucoup voyagé dans des pays étrangers. »⁴

1803 : Pierre-Philippe Canard nommé à Crosnes.

Procès-verbal d'installation de l'abbé Canard, premier curé

³ Henri Ambroise Bernier (chanoine d'Angers), *Notice historique sur le Collège de Beaupréau et sur M. Urbain Loir-Mongazon. Nouvelle édition revue, remaniée et complétée par l'abbé J. Moreau, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Beaupréau* (342 p.), Angers, chez l'auteur, 1900, pp. 90-91 (B.G.).

⁴ AD78 1 V 40 (F.G.)

concordataire de Crosnes⁵.

1803-1804 : Nomination de Canard à Milly-la-Forêt

Au mois de nivôse de l'an XII⁶, Jacques Laperruques, curé de Milly depuis l'année précédente, est nommé à la cure d'Angerville à la place de du sieur Collatier de Cluzel démissionnaire. Son poste est attribué à Pierre-Philippe Canard, jusqu'alors desservant à Crosne⁷.



Une chapelle de l'église de Crosnes

⁵ Arch. dioc. K 0711 (F.G.)

⁶ C'est-à-dire entre le 23 décembre 1803 et le 21 janvier 1804.

⁷ AD78 1V49 (F.G.).

1805 : rapport du sous-préfet d'Étampes sur le curé Canard

Au moins de ventôse de l'an XII, le sous-préfet décrit ainsi « le curé Canard ancien émigré » :

« Le curé est sans fortune personnelle, bonne vie et mœurs ; il a beaucoup voyagé dans des pays étrangers ; il n'a aucune opinion politique ; il se livre à ses devoirs ; néanmoins il exerce ses fonctions avec singularité, tantôt en commençant l'office avant l'arrivée des choristes, puis l'interrompant tout à coup, conduite qui fait murmurer. »⁸

1806 : Nouveau statut de la paroisse de Milly

En 1806, la paroisse de Milly est déclarée en tant que cure dans la nouvelle organisation des cures et succursales du département de Seine et Oise décrétée par ordonnance de l'évêque de Versailles⁹, ce qui signifie que seul le prêtre desservant Milly a le statut inamovible de curé dans le canton, tandis que les autres prêtres, qualifiés de *desservants*, sont affectés à titre précaire dans leurs paroisses respectives, qualifiées *succursales*, comme Oncy et Mondeville.

1807 : Institution d'une confrérie

Le curé Canard demande à l'évêque de Versailles l'autorisation d'établir une Confrérie du Saint-Sacrement et de Notre-Dame du Rosaire dans la paroisse¹⁰.

⁸ AD78 1 V 40 (F.G.)

⁹ AD 78 1 V 64 (F. G.)

¹⁰ AD78 2 V 128 (F.G.)



Vierge à l'Enfant (statue du XVe siècle, église de Milly)

1808 : Conflit du curé Canard avec l'instituteur

« En juin 1808, le curé avait cherché noise à l'instituteur, Matton, instituteur primaire à Milly-en-Gâtinais, fils d'un ancien avocat au Parlement de Paris 'frappé par les malheurs de la Révolution' s'était plaint que le curé lui défendît l'enseignement et employât tous les moyens en son pouvoir, tels que d'exclure de l'instruction religieuse les jeunes personnes qui fréquentent son école, de se permettre des menaces contre lui dans les maisons de ses paroissiens et de le tourner en ridicule. »¹¹

1808 : Nouveau changement de statut de la paroisse

La paroisse de Milly est officiellement érigée en succursale par ordonnance de l'évêque de Versailles avec en annexe Oncy¹².

1810 : Le vicaire nommé curé de Moigny

Louis Moinet du diocèse de Coutances, vicaire à Milly apparemment depuis peu¹³, est nommé curé de Moigny à la place du curé Jardin¹⁴.

1810-1812 : Projets de réparation de l'église.

De cette période date différents documents évaluant l'état du bâti et du mobilier, tous deux sinistrés depuis la Révolution¹⁵.

¹¹ Arch. Nat. F. 19 – 5707 (Adrien Sée 1923)

¹² AD78 1 V 61 (F.G.)

¹³ En effet en cette même année 1810 on trouve mentionné (AD91 2 O 873): « Depuis un temps considérable il n'y a point eu de vicaire. » (F.G.)

¹⁴ F.G.

¹⁵ AD91 2 O 873 (1810, 1812) Arch. dioc. K 40 01 (1811) (F.G.)

**1818 : Conflit de Canard avec le sieur Dumont et sa fille
(affaire dite de la marmotte)**

Conflit sur la tenue et spécialement la coiffure que doivent présenter les jeunes filles qui viennent à la prière du soir. L'affaire remonte jusqu'au procureur de la République d'Étampes et à l'évêque de Versailles. Dossier édité en 1923 par Adrien Sée et réédité dans ce même numéro du BHASE.

1818 : Nomination d'un vicaire

Léonard Pelletier est nommé vicaire de la paroisse¹⁶, où il restera jusqu'en 1824¹⁷.

1817 : Présentation générale de Milly

Le Dictionnaire topographique des environs de Paris, jusqu'à 20 lieues à la ronde de cette capitale, par Charles Oudiette comprend la notice suivante :

« MILLY-EN-GATINAIS, petite et ancienne ville, département de Seine-et-Oise, siège d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie, ci-devant province de l'Île de France, dans le Gâtinais, et diocèse de Sens. Sa population est de 17 à 1800 habitants.

« Sa situation est dans une vallée sur la petite rivière l'École. Une collégiale, fondée par les anciens seigneurs, y existait avant la révolution. L'Hôtel-Dieu, également fondé par eux, subsiste aujourd'hui sous le nom d'hospice civil. L'église

¹⁶ AD78 1V49 (F.G.)

¹⁷ AD78 1V49 (F.G.)

paroissiale de Saint-Pierre qui était hors de la ville, a été détruite ; c'est l'église de la collégiale qui la remplace.

« La terre de Milly est une ancienne baronnie pairie. Le château, qui est d'une architecture gothique, a soutenu plusieurs sièges, notamment sous le règne de Charles VII. M. le marquis du Lau d'Allemans en est propriétaire.



Halle de Milly au milieu du XIXe siècle (dessin de Turlais)

« La place de cette ville est grande et régulière, la halle y est remarquable. Il s'y tient trois foires par an, la première le 22 janvier, la seconde le 5 mai et la troisième le 28 octobre. Cette dernière dure trois jours. Le marché est le jeudi de chaque semaine. »¹⁸

1821 : Conflit avec le maire

En 1821 éclate un conflit entre le maire et le curé Canard qui

¹⁸ Saisie de F.G.

refuse de pratiquer une inhumation.¹⁹

1822 : Étendue de la cure de l'abbé Canard

L'Almanach du Clergé de 1822 nous montre l'arrondissement d'Étampes divisé en quatre cures, celles de Notre-Dame à Étampes (tenue par « M. de Nervaux »), celle de La Ferté-Aleps (tenue par « M. Robin »), celle d'Angerville (tenue par « M. Bernier ») et celle de Milly, tenue par « M. Canard, Curé ». Elle comprend neuf « Succursales. Boigneville. Buno-Bonnevaux. Champ-Moteux. Courances. Gironville. Maisse. Moigny. Puiselet-le-Marais. Soisy-sur-École. »²⁰



Extrait de la carte de la Seine-et-Oise de Blaisot (mi-XIXe siècle)

¹⁹ AD 78 1V 15 (F.G.)

²⁰ M. Chatillon, *Almanach du clergé de France pour l'an MDCCCXXII*, M.-P. Guyot, 1822, p. 456 (B.G.).

1824 : Changement de vicaire

Léonard Pelletier, vicaire depuis 1818 est nommé ailleurs et son remplaçant Antoine Augier ne reste à Milly que quelques mois²¹.

1825 : Projet de rétablissement d'une école confessionnelle

En 1825, outre un legs de Mme Bellavène en faveur de la paroisse²², il faut noter ceux du marquis du Lau d'Allemans et de la veuve Maillard née Thevenot d'Essaule pour le rétablissement d'une école congréganiste²³, projet qui est à mettre en rapport avec l'hostilité du curé Canard qui se manifeste dès 1818 envers l'instituteur primaire Matton dès 1808²⁴. Cette école est mentionnée comme déjà fondée en 1827²⁵.

1825 : Les habitants d'Oncy demandent à être desservis par le curé de Milly ou son vicaire

Pétition à l'évêque de Versailles des habitants d'Oncy pour conserver leur église et un service religieux les dimanches et les fêtes :

« Les membres du conseil de la commune d'Oncy réunie pour le spirituel à celle de Milly (...) sollicitent de nouveau Sa Grandeur de vouloir bien les autoriser à se procurer l'office divin dans leur église tous les dimanches et fêtes de l'année, la commune étant si éloignée de Milly et les chemins étant

²¹ AD78 1V49 (F.G.)

²² Archives diocésaines d'Évry K 40 01 (F.G.)

²³ AD91 4 O 28 (F.G.)

²⁴ Archives Nationales F. 19 – 5707, cité par Adrien Sée, *Le curé et la Marmotte*, 1927 [article réédité dans ce numéro du *BHASE*], p. 29.

²⁵ Arch. dioc. 78 (F.G.)

souvent très mauvais. (...) Nous offrons annuellement la somme de 300 f pour la rétribution du prêtre de Milly que vous daignerez autoriser à nous procurer le secours spirituel que nous sollicitons. »²⁶

1826 : Nomination d'un nouveau vicaire

L'abbé Héroult est nommé vicaire²⁷.

1827 : Reconstitution d'une chapelle privée au château de Milly

La chapelle du château de Milly avait été détruite pendant la période révolutionnaire. Avec l'autorisation de l'évêque de Versailles, le marquis Lau d'Allemans en rétablit une sous l'invocation de saint Valentin. Cet oratoire est visité et béni solennellement par Canard, curé de Milly, et son vicaire Héroult, en présence du maire, Cagnat²⁸.



²⁶ Arch. Dioc. K 15 41 (F.G.)

²⁷ AD78 1V49 (F.G.)

²⁸ AD78 2 V 110 (F.G.)

1827 : État de la paroisse selon une enquête diocésaine

Une enquête diocésaine constate à nouveau les travaux à faire mais note que « l'église dans son intérieur est propre » ; on remarque aussi qu'il existe une école pour les filles tenue par « les sœurs de Saint-André », et une autre pour les garçons, fondée par le marquis du Lau²⁹.

1828 : Enquête sur les reliques vénérées dans le diocèse

Canard, en temps que curé doyen de Milly, répond à l'évêché de Versailles :

« De temps immémoriaux, sainte Julienne est grande vénération. Presque toutes les paroisses de ce canton ont une chapelle sous l'invocation de cette sainte, dans laquelle on célèbre deux fois par année, le 16 février et le 13 août, une grande messe³⁰. On va aussi en pèlerinage à Ste Julienne [du Val-Saint-Germain]³¹.

« Saint Wulfran est peu connu de Milly³², et peu de personnes portent son prénom. »³³

²⁹ Arch. dioc. 78 (F.G.)

³⁰ Ainsi par exemple dans l'église de Maisse on trouve consacrés à cette sainte tant une huile sur toile du XIXe (ci-contre) qu'un plâtre plus récent et qu'un vitrail daté de 1932. À Puiset-le-Marais : une statue sans doute du XIXe, plus une statuette fragmentaire du XVIIIe siècle, une plaque commémorative en bois de la même époque, et un tableau avec cadre du XIXe représentant la même sainte (B.G.).

³¹ Encore en 1782 sont inscrits à la confrérie de Sainte Julienne du Val-Saint-Germain : des gens de Moigny, de Milly, de Mondeville, de Puiset-le-Marais et de Soisy-sur-École (arch dioc K 11 51) (F.G.)

³² Saint Wulfran (vers 635-720) passe selon une tradition pour être né à Milly, dont l'église abrite un reliquaire de ce saint du Gâtinais, brièvement évêque de Sens, puis évangéliste des Frisons et mort à Saint-Wandrille en Normandie ; plus un vitrail en date de 1896, et un plâtre (B.G.).



Martyre de Sainte Julienne (toile anonyme du XIXe siècle, église Notre-Dame de Maisse). Cliché de Frédéric Gatineau.

³³ AD78 2 V 109 (F.G.)

1828 : Décès à Milly-la-Forêt

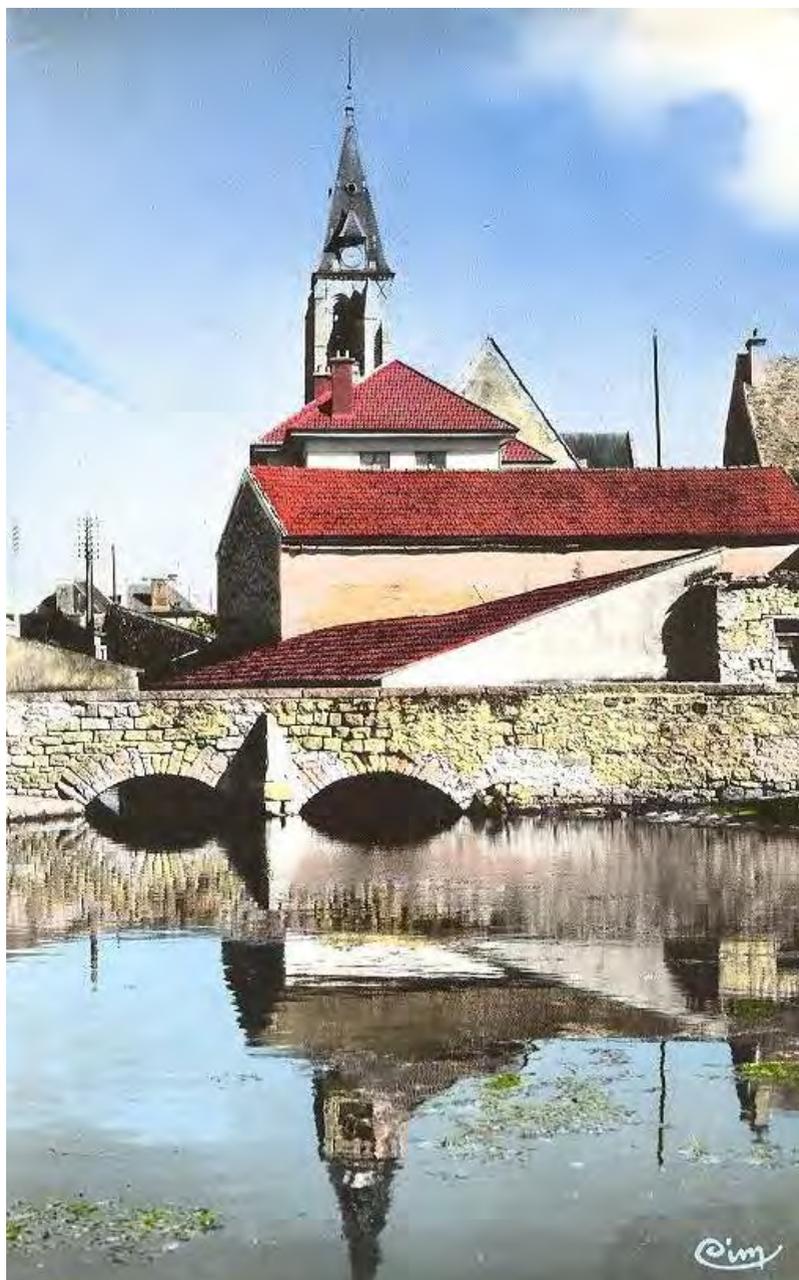
« Du vingt juin mil huit cent vingt huit, sept heures du matin,

« Acte de décès de monsieur Pierre Philippe Canard, curé des communes du canton de Milly, âgé de soixante dix neuf ans, onze mois et demi, né à Villefranche, département du Rhône, le six juillet mil sept cent quarante huit, décédé le jour d'hier à une heure du matin, en son domicile au presbytère du dit Milly.

« Les témoins ont été messieurs Louis Nicolas Antoine Reignier chirurgien demeurant à Milly, âgé de cinquante neuf ans et demi, et François Toussaint Quinton propriétaire demeurant au dit Milly, âgé de soixante quatorze ans, tous deux amis du défunt, lesquels ont signé avec nous maire après lecture faite, et le décès constaté par nous soussigné.

« [Signé :] Reignier – Quinton – le M^{re} Cagnat. »³⁴

³⁴ État civil de la commune de Milly-la-Forêt (B.G.)



ADRIEN SÉE

Procureur de la République, à Etampes



Le Curé et la Marmotte

DE MILLY

« Près du rouet de sa fille chérie,
Le vieux sergent se distrait de ses maux... »
(Béranger. *Le vieux sergent.*)



ETAMPES

—
Edition du Réveil d'Etampes
16, Rue Saint-Mars
1923

Adrien Sée (1880-1942)
Procureur de la République à Étampes (1922-1924)

Bernard Gineste

Adrien Sée a exercé brièvement les fonctions de procureur de la République à Étampes, où il est arrivé de Beauvais dans le courant de l'année 1922, et dont il est reparti pour Paris dès 1925. On se demandera peut-être pourquoi nous avons jugé à propos de consacrer un article entier du BHASE à un personnage qui n'a fait, somme toute, que transiter par le Sud-Essonne, à l'occasion d'une brève étape de sa carrière, et qui y est aujourd'hui complètement oublié.



J'ai découvert ce personnage incidemment, en m'efforçant de faire l'histoire du premier Salon artistique de la région

d'Étampes. Car il fit partie de son comité de parrainage. Je me suis aperçu ensuite qu'il avait contribué aussi à l'histoire locale, en faisant ressurgir de l'ombre un pittoresque curé du pays d'Étampes sous la Restauration, ancien émigré, aux prises à Milly-la-Forêt avec un ancien révolutionnaire. Je découvris aussi que c'était un ardent patriote ; qu'il avait raconté aux élèves du collège où je suis professeur sa propre enfance d'Alsacien émigré à Nancy, et qu'il les avait appelés à servir leur patrie ; que, pour finir, cette même patrie ne l'avait pas seulement dégradé et persécuté à partir de 1940, mais encore livré avec son épouse à leurs bourreaux, qui les avaient assassinés à Auschwitz le 28 septembre 1942.

Il est donc juste et bon, me semble-t-il, de retracer ici, dans la mesure de nos moyens, ce que fut la vie de ce digne magistrat, auquel ses travaux historiques donnent à jamais droit de cité à Étampes.

1. Ascendance d'Adrien Sée

On peut faire remonter l'ascendance d'Adrien Sée jusqu'au milieu du XVIIe siècle¹.

Isaac Adrien Sée (1880-1942), dont le prénom d'usage était Adrien, avait deux sœurs, nées comme lui à Colmar (Haut-Rhin) : Gabrielle (1878-1959) et Suzanne (née en 1882 et décédée à une date inconnue).

Leur mère Aline Weil, née en 1853 à Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin), était la fille de Joachim Weil et de Reine Lévy.

¹¹ Sur l'ascendance de notre auteur, nous devons nos renseignements aux recherches généalogiques de Jacques Libmann ([ici](#)), combinées avec les données mises en ligne par un site de généalogie sponsorisé par l'*International Institute for Jewish Genealogy* et le *Paul Jacobi Institute* de l'Hebrew University de Jérusalem, *Les Fleurs de l'Orient* ([ici](#)).

Leur père Germain Hermann Sée, né en 1837 à Bergheim (Haut-Rhin) était le fils de Sophie Weil/Weyl (1809 ou 1811-1888), née à Haguenu (Bas-Rhin), elle-même fille de Cajus Weil et de Sara Cerf ; et d'Abraham Sée (1807-1887) ; tous deux mariés en 1830, et morts à Colmar.

Cet Abraham Sée, aïeul d'Isaac-Adrien, était lui-même fils d'Israël Gabriel Goetschel Sée (1770 ou 1773-1852), aussi né à Bergheim et mort à Colmar, et de Rachel Kahn (1775-1817), née à Grussenheim (Haut-Rhin) et morte à Bergheim ; tous deux mariés le 17 janvier 1793 à Bergheim.

Israël Gabriel Goetschel Sée, bis-aïeul d'Isaac-Adrien, était le fils d'Isaac Sée, né en 1737 à Bergheim (Haut-Rhin) et de Judith Judel Weil née vers 1742 à Wintzenheim (Haut-Rhin), tous deux mariés le 16 janvier 1761 à Bergheim.

Isaac Sée, trisaïeul d'Isaac-Adrien, était le fils de Schlomo-Salomon Sée (1713-1746), né et mort à Bergheim (Haut-Rhin) et de Scheinlé Netter (1716-1786), née à Ribeauvillé et morte à Bergeim, tous deux mariés le 16 janvier 1736 à Grussenheim (Haut-Rhin).

Schlomo-Salomon Sée, quadrisaïeul d'Isaac-Adrien, était le fils d'Abraham Sée (1698-1757) et de Guttel Levy (1700-1770), tous deux nés à Metz et morts à



Synagogue de Bergheim

Bergheim, cette dernière fille de Hendlé Rheinau (morte en 1739 à Metz) et de Raphaël Lévy (1680-1750), né et mort à Metz, lui-même fils de Reislé (née en 1660 et morte à Metz en 1721) et de Lion Rapahaël Lévy (1655-1721), né à Boulay-sur-Moselle (Moselle) et mort à Metz.

Abraham Sée, quintaïeul d'Isaac-Adrien, était le fils de Salomon-Isaac-Seligman Sée (1667-1714) et d'Hanna Hadamar, morte à Metz en 1746, fille de Cheile Cahen (morte en 1713), et de Meyer Hadamar (né en Allemagne à Hadamar, province de Hesse Hesse, décédé en 1709), ce dernier fils de Jacob Hadamar.

Salomon-Isaac-Seligman Sée, sextaïeul d'Isaac-Adrien était comme nous venons de le dire né à Metz en 1667.

On rappellera que la ville lorraine de Metz avait été conquise par Henri II dès 1552. Elle appartient de fait à partir de cette date au royaume de France dès cette date, mais ce fait ne fut entériné en droit que par le traité de Westphalie de 1648. Quant à l'Alsace, et spécialement le secteur de Colmar, il ne fut occupé de fait par la France qu'à partir de 1635.

La famille Sée était donc française depuis que l'Alsace elle-même était française, c'est-à-dire le XVII^e siècle.

2. Brève histoire de sa famille

Le plus ancien ancêtre connu de notre procureur, Salomon Sée I (1667-1714), était donc né dans une famille juive de Metz qui avait pris son nom d'une rivière qui traverse cette ville. Son fils Abraham I (1698-1757) avait émigré de Lorraine en Alsace à Bergheim, où vécurent aussi leurs descendants successifs Salomon II (1713-1746), Isaac (1737-?) et Israël (1770-1852).

Sous l'Ancien Régime, les Sée vivent du commerce des biens fonciers, des métaux et de divers petits commerces, ainsi que du prêt à intérêt en milieu rural. La Révolution accordant aux Juifs

la pleine citoyenneté, et mettant fin officiellement aux discriminations religieuses, libère l'énergie longtemps contenue de la famille Sée dont l'ascension financière et sociale est fulgurante.

Israël (1770-1852) quitte précipitamment Bergheim en juin 1832 après un commencement de pogrom et s'installe avec d'autres membres de la famille Sée à Colmar. Son fils Abraham II (1807-1887) y ouvre un comptoir d'escompte sous la Deuxième République, qui devient sous le Second Empire une puissante banque régionale, avec d'importantes antennes à Paris et jusqu'en Algérie. La maison-mère alsacienne de cette puissance financière est reprise notamment par son fils Germain (né en 1837), lui-même père de notre procureur Adrien Sée (1880-1942).

Lorsqu'éclate la guerre de 1870 et que l'Alsace est annexée, les Sée d'Alsace, de tradition républicaine, choisissent clairement la France, et les enfants de Germain sont scolarisés au lycée de Nancy. En temps que banquier, leur grand-père Abraham couvre une partie des échéances de la rançon de cinq milliards exigée pour l'Allemagne, ce pour quoi le maréchal de Mac-Mahon le décore en 1873 de la Légion d'honneur.

Nous avons ici suivi une seule branche des Sée, celle qui nous menait directement à notre procureur d'Étampes. Mais il ne faut pas perdre de vue l'incroyable destinée de cette famille si riche de personnalités plus brillantes les unes que les autres. Car elle ne donne pas que des banquiers (Abraham, ses fils et ses neveux), mais encore de puissants entrepreneurs, négociants et ingénieurs dans diverses branches de l'industrie et du

commerce (textile, farine, brasserie, armement) ; de grands médecins ; de nombreux officiers de l'armée française ; des administrateurs ; des juristes, dont le célèbre Camille Sée (1847-1919), né comme Adrien à Colmar, et promoteur en France du principe de l'égalité dans l'instruction entre les jeunes gens et les jeunes filles ; des hommes de lettres et des professeurs, parmi lesquels on peut compter l'historien Henri Sée (1864-1936), professeur à l'Université de Rennes et cousin de notre procureur étampois.



Camille Sée

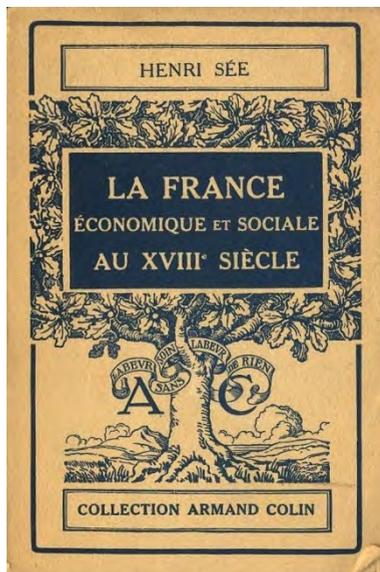
3. Jeunesse d'Adrien Sée (1880-1907)

Adrien Sée est né à Colmar le 10 juillet 1880, en Alsace occupée. Il suit cependant des études en France, au lycée de Nancy. Il passe vraisemblablement à Paris sa licence de lettres pour laquelle il consacre un mémoire au *Chevalier de Boufflers*, qui est publié dès 1900 par le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*², et réédité en 1930³.

² Adrien Sée, « Boufflers moraliste », in *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* 16 (1900), pp. 239-247 (en ligne [ici](#)).

³ *Annales historiques de la Révolution française*, 1970, p. 263.

On suppose qu'Adrien Sée a suivi à Paris l'enseignement d'Alphonse Aulard (1849-1928), titulaire de la première chaire d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne, (1885-1922), un des premiers historiens de la Révolution à s'appuyer sur des véritables recherches archivistiques⁴. De fait il lui dédiera en 1911 son œuvre majeure, le *Procès Pache*. Cet intérêt qu'il manifeste pour la Révolution française, et qui est sans doute en lien avec l'histoire de sa propre famille, est peut-être à mettre en rapport avec la carrière d'historien de son cousin Henri, professeur à l'Université de Rennes.



De 1901 à 1903, Adrien Sée est mentionné comme élève de l'École Pratique des Hautes Études⁵. Il soutient une thèse de droit à l'Université de Paris, qui sera éditée à Chartres en 1907,

⁴ *Ibid.*

⁵ Annuaire - Ecole pratique des hautes études. 4e section, Sciences historiques et philologiques (1901), p. 179 : « Sée (Adrien), né à Colmar (Alsace) le 10 juillet 1880, lic. 1. Rue Cujas, 2 [Derenbourg.] » ; (1902), p. 160 : « Sée (Adrien), né à Colmar le 10 juillet 1880, lic. 1. Rue Gay-Lussac, 9 [Paris, Haussoulier, Lebègue.] » ; (1903), p. 147 : « Sée (Adrien), né à Colmar le 10 juillet 1880, lic. 1. Rue Gay-Lussac, 9 [Lebègue.] »

consacrée au passeport⁶. Selon un ouvrage récent, ce travail continue à faire référence en la matière⁷.

4. Séjour à Chartres (1907-1910)

Adrien Sée semble donc s'être installé à Chartres dès 1907, en temps que juge suppléant. Comme ce sera le cas plus tard à Étampes, il profite des facilités que lui donnent ses activités professionnelles pour explorer les archives judiciaires locales à la recherche de nouvelles sources sur la période révolutionnaire. En 1909, il fait imprimer par un éditeur du lieu une *Notice sur le président Jannyot, 1756-1845*, magistrat chartrain des plus intéressants.

Le 3 février 1910, lors d'une séance de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, nous voyons prononcer « l'admission de M. Adrien Sée, juge-suppléant au Tribunal de Chartres, présenté par MM. D'Armancourt et Denos. »⁸ Il y habite alors au n°7 de la rue Daniel-Boutet. En cette même année 1910 voyons qu'il est aussi membre de la Société des Études Robespierriistes⁹.

Il participe activement cette année-là aux séances de la Société archéologique d'Eure-et-Loir à laquelle il offre un exemplaire d'une nouvelle publication : *Épisode*

⁶ Adrien Sée, *Le Passeport en France* [in-8° ; 145 p. ; thèse soutenue à la faculté de droit de l'université de Paris], Chartres, E. Garnier, 1907

⁷ Philippe Chassaing et Jean-Philippe Genêt, *Droit et société en France et en Grande-Bretagne (XIIIe-XXe siècles)*, 2003 : « Sur le passeport, l'ouvrage de référence demeure A. Sée, *Le Passeport en France*, Chartres, Edmond Garnier, 1907. »

⁸ *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* 13 (1910), p. 30.

⁹ *La Révolution française* 58 (1910), p. 479.

*révolutionnaire, les malheurs de Silvie et les prisons de Xavier Audouin*¹⁰. Lors de la séance du 9 novembre, aux termes du procès-verbal, « M. Adrien Sée nous présente Didier Jourdeuil, l'un des accusés de Thermidor qui furent détenus à Chartres et nous entretient des accusations qui pesèrent sur lui. — M. Sée, poursuit le procès-verbal, a été assez heureux pour retrouver à la bibliothèque du Palais de justice de Chartres le dossier du procès des inculpés de Thermidor : Pache, Audouin, Jourdeuil, Héron, etc. Ce dossier, depuis longtemps égaré, n'avait pas été, cependant, sans être connu autrefois de M. Rouiller, ancien juge à Chartres, qui en avait extrait les notes qu'on retrouve manuscrites sur plusieurs de ses livres aujourd'hui à la Bibliothèque de Chartres »¹¹.

A la séance du 1^{er} décembre cependant on apprend qu'Adrien Sée est muté à Beauvais : « M. Duparc fait part en même temps de la nomination, toute récente, de notre confrère M. Adrien Sée au poste de substitut près le tribunal de Beauvais. M. Sée avait, pendant son séjour parmi nous, consacré quelques études à des faits chartrains ; à notre dernière réunion, il nous

¹⁰ Ibid., p. 52 : « 2776. — Sée (Adrien). — Episode révolutionnaire, les malheurs de Silvie et les prisons de Xavier Audouin-8°, 31 p. (Don Sée.) ». On y revient page 77 : « « Épisode révolutionnaire. Les malheurs de Silvie et les prisons de Xavier Audouin, par notre confrère, M. Adrien Sée. Don de l'auteur. — M. Sée a exhumé des archives de notre tribunal civil, concernant Audouin, qui fut interné à Chartres, en 1795, de curieux documents, dont il a tiré grand parti. »

¹¹ *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* 13 (1910), p. 61 qui ajoute en note : « V. Procès-Verbaux, t. XII, p. 307. ».

communiquait un nouveau passage de ses travaux¹². Demain, vendredi 2 décembre, il se trouve inscrit au programme de nos conférences pour traiter de *Quinze jours en Tunisie*¹³ : nous perdons avec lui un jeune confrère qui promettait de s'intéresser vivement à notre Société et à notre histoire locale; mais nos regrets ne doivent pas nous empêcher d'applaudir à son avancement. »¹⁴

5. Séjour à Beauvais et mariage (1911-)

C'est donc à Beauvais qu'Adrien Sée poursuit ses études sur le pays chartrain pendant la période révolutionnaire. Il y publie une étude de 20 pages sur *Les accusés de Chartres*.

La même année il donne à la Société de l'histoire de la Révolution française une magnifique édition du *Procès Pache (extraits du dossier), avec introduction et notes*, qui le publie sous la forme d'un in-octavo de 206 pages¹⁵.

Cet ouvrage reste une des sources classiques de l'histoire de la Révolution française ; c'est la transcription annotée du procès de Jean-Nicolas Pache, traduit avec quelques autres devant le tribunal d'Eure-et-Loir. Ministre de la Guerre en 1792, puis maire de Paris, il avait été à l'origine de l'arrestation des

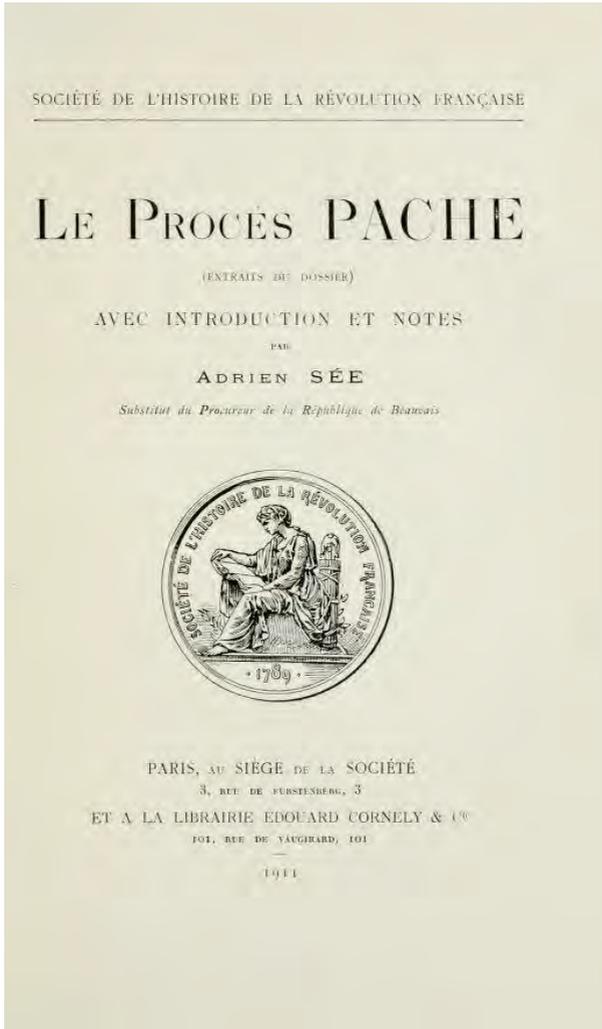
¹² On nous précise page 85 : « M. Sée a fait revivre un poignant épisode de l'époque révolutionnaire en nous initiant aux détails du procès de Didier Jourdeuil. ».

¹³ Page 85 : « Que de pays parcourus aussi grâce à la projection photographique commentée : L'Abyssinie par M. Julien Barrois, la Bulgarie par M. Seurre, la Hollande par M. Sevrette, Pompéi par M. Bonnard, Venise par M. Gousselin, la Tunisie par M. Sée, et enfin la Norvège, Constantinople, où vous avez bien voulu me suivre. ».

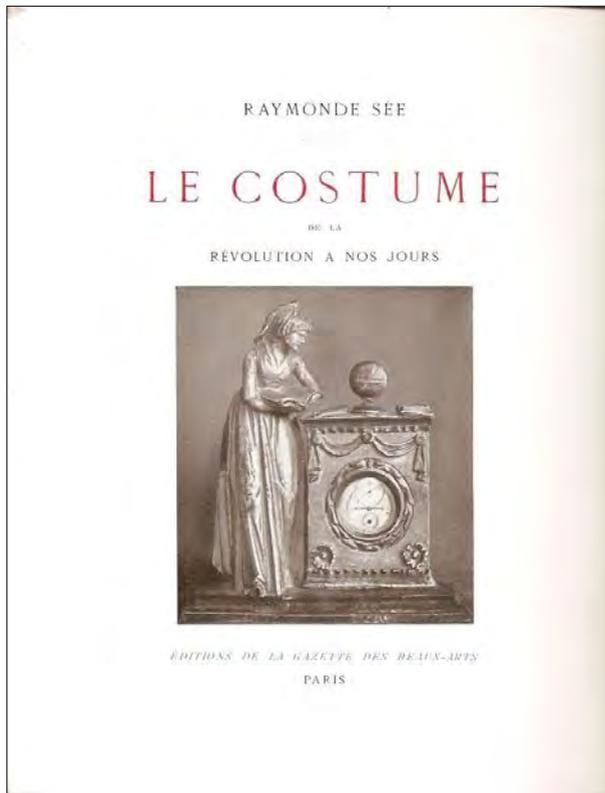
¹⁴ *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* 13 (1910), pp. 62-63.

¹⁵ Paris, Cornely, 1911 (consultable en ligne [ici](#)).

Girondins le 2 juin 1793, avant d'être lui-même arrêté le 10 mai 1794 ; il sera libéré à l'automne 1795.



C'est l'année suivante qu'Adrien Sée épouse à Nancy, le 6 décembre 1912, Claire Raymonde Caïn, née à Paris, XVII^e arrondissement, le 13 février 1887, fille de Joseph Caïn, receveur des contributions directes, et de Lucie Kahn. De cette épouse nous ne savons que peu de choses, sinon qu'elle partageait sa passion pour l'histoire de la Révolution française, et qu'elle partagea aussi le destin tragique de son époux. On lui doit un ouvrage illustré sur le *Costume de la révolution à nos jours*, publiée en 1929 par la *Gazette des Beaux-Arts*.



6. Séjour à Étampes

Nous voyons que le procureur de la République à Étampes en janvier 1921 était un certain François, procureur de la République de 3^e classe¹⁶, et qu'il n'y a pas de changement à cet égard au début de 1922¹⁷, mais qu'en janvier 1923, on nous dit qu'il est muté à Fontainebleau sans nous préciser qui le remplace à Étampes¹⁸.

En réalité il a quitté Étampes dès l'année précédente, puisque c'est Adrien Sée qui occupe son poste en juillet 1922, où l'Abeille nous le montre faire un discours au collège à l'occasion de la distribution des prix.

La Distribution des Prix au Collège d'Étampes

Ce matin a eu lieu, dans la coquette salle de l'Alhambra, la distribution des prix aux élèves du Collège d'Étampes.

Une foule élégante et nombreuse assista à cette cérémonie, parents et amis des élèves venus pour témoigner leur sympathie et leur reconnaissance au personnel enseignant de notre établissement secondaire.

Sur la scène, prirent place M. Sée, procureur de la République, président ; M. Moine, sous-préfet ; M. Lescuyer, adjoint faisant fonctions de maire ; M. le Capitaine Dubuis ; M. Moussard, inspecteur primaire ; MM. Riche et Solon, conseillers d'arrondissement ; les membres du Conseil

¹⁶ Abeille d'Étampes du 8 janvier 1921, p. 2.

¹⁷ Abeille d'Étampes du 7 janvier 1922, p. 2.

¹⁸ Abeille d'Étampes du 6 janvier 1923, p. 2 ; idem le 5 janvier 1924, p. 2.

municipal, les professeurs et directeurs d'école, les personnalités civiles et militaires de notre ville.

C'est à M. Louis Boisse, professeur de philosophie, lauréat de l'Institut¹⁹, que revenaient, cette année, la charge et l'honneur du discours d'usage. Il s'en est acquitté, avec une maîtrise qui n'a surpris personne, mais qui a réjoui tout le monde. Nous savions que son discours avait reçu, après lecture, les très chaleureuses félicitations de l'éminent recteur de l'Académie de Paris, et il les méritait grandement.

M. Boisse a composé une méditation fervente et passionnée sur Étampes, très vieille ville royale, vue du haut de la terrasse de Guinette. Il a dit, avec émotion, tous les enseignements que peut retirer, de ce contact avec le passé, un Français du XX^e siècle, soucieux de retrouver ses origines, et de se sentir relié, par-delà les âges, avec les images charmantes et vénérables de l'histoire.

Il y a là sur le charme délicat des sites d'Étampes, sur Brunehaut et la signification profonde de sa lutte avec Frédégonde, sur Ingelburge, sur notre très vieil établissement d'enseignement secondaire, sur les édifices laissés par le moyen-Âge et par la renaissance, des pages qui font honneur à la sensibilité et à la puissance d'évocation du très distingué professeur.

Dans une péroration, à la fois émouvante et élevée, il a dit avec une précision heureuse, combien il était essentiel d'aimer la France dans, et, en quelque sorte, par son centre, c'est-à-dire par l'Île de France. Ce ne sont point seulement, pour nous

¹⁹ Louis Boisse, auteur d'un rapport présenté devant la commission parlementaire de l'enseignement à la Chambre des députés, « La classe de philosophie et la réforme de 1902 » publié par le *Bulletin de l'Association des professeurs de philosophie des collèges* de janvier 1914, et, sous forme d'extrait (in-8° de 8 p.), à Étampes, Ollivier-Lecesne, 1914.

servir d'une de ses expressions, des feuilles mortes qu'on traîne à ses pieds, dans les rues désertes de notre vieille cité ; c'est bien plutôt tout un cortège de souvenirs vivants qui se lovent sous la parole ardente de quelqu'un pour qui l'histoire est une « résurrection ».

Le regret que nous avons de ne point publier ici ces nobles pages est atténué pu l'espoir que nous les lirons ailleurs, dans une très grande revue, ou dans un tirage à part, et nous les recommandons, dès maintenant, à l'attention de tous.

M. Sée, le distingué magistrat de notre Tribunal, à qui avait été donnée la présidence de la cérémonie, répondit à M. Boisse.

Abandonnant le ton sévère qui fait de cet éloquent orateur le juge écouté de notre prétoire, il poétisa délicieusement notre vieille ville, sa Tour, son histoire aérienne...

« Me risquerai-je, dit-il, après vous (M. Boisse) sur la terrasse de Guinette ?

« Qu'elle en sait de merveilleuses histoires l'aïeule à la robe de pierre, la vieille tour ruinée, mais toujours altière qui, depuis neuf cents ans, a tout affronté : la mine, la poudre, le canon, les injures des hommes et les injures du temps !

« Que si d'aventure un avion parti de Villesauvage la survole, vous le rappeliez tout à l'heure, elle n'a pas l'air étonnée, la vieille tour ! Il y a plus d'un siècle, par un beau jour de juillet, elle a vu les premières tentatives du vol aérien. Un chanoine d'Étampes, l'abbé Desforges, l'avait choisie comme théâtre de ses exploits, pour l'essai de sa voiture volante.

« Je vous laisse à penser, chers enfants, quelle affluence se pressait ce jour-là, sur les promenades.

« A en croire l'inventeur, la machine était admirable de tous points, faite pour braver les grands vents, les orages et la pluie.

Pour se diriger plus convenablement, l'aviateur s'appliquait sur l'estomac une grande feuille de carton, il se coiffait aussi d'un bonnet de carton pointu comme la tête d'un oiseau et garni de verres vis-à-vis des yeux, excellente précaution pour se guider dans les airs !

« Tout est prêt, la machine volante montée sur la tour de Guinette. L'abbé Desforges déploie ses ailes avec une grande vitesse, mais, le croiriez-vous, le pauvre abbé tomba presque aussitôt sur le sol, ne se faisant par chance qu'une forte contusion au bras. — Les chroniqueurs de l'époque ne sont pas tendres pour le fol abbé et ne lui ménagent pas leurs sarcasmes ; ils lui reprochent plaisamment de vouloir monter dans les airs en cabriolet et lui conseillent le repos aux Petites Maisons, qui est comme vous savez, l'asile des fous !

« Eh bien, en ce jour, soyons moins sévères à ce précurseur malheureux de nos as de Villesauvage, accordons-lui tout au moins un prix de consolation ! Son aventure comporte plus d'un enseignement : je n'en retiendrai qu'un qui peut s'appliquer à vous, mes jeunes amis, qui n'approcherez pas aujourd'hui de la table des couronnes et des prix. Ne vous attristez pas trop si vos efforts n'ont pas obtenu cette année la récompense que vous espérez ! Demain, si vous persévérez, pourra vous apporter ce qui vous est refusé aujourd'hui. Redoublez d'ardeur au travail. Ce qui est important, ce n'est pas la réussite, c'est l'effort. »

Puis s'adressant aux lauréats de la journée, il leur demande de ne pas s'endormir sur leurs lauriers. A leurs yeux, il évoqua, en un saisissant tableau, les années de paix d'avant-guerre, qu'il avait vécues au lycée de Nancy avec les petits Lorrains, les petits Alsaciens ; puis, la guerre, la guerre atroce qui dévasta sa petite patrie de l'Est, et enfin la Victoire.

Malheureusement, l'Allemagne se dérobe. Et alors c'est notre tâche, c'est la tâche des générations futures de sauvegarder les droits donnés par la Victoire.

« Pour la mener à bien, cette tâche, conclut-il, c'est un bon chemin que d'écouter vos maîtres, de suivre leurs leçons, de vous plier aux disciplines nécessaires. De la volonté ! de l'ordre ! Indispensables qualités que vos maîtres développent en vous avec un dévouement qui vous échappe parfois. Ils vous préparent à votre tâche de demain, je ne vous ai pas dissimulé qu'elle sera lourde ! Ne manquez donc jamais de gratitude envers ces maîtres excellents qui s'inspirent des pures traditions républicaines et ont, eux aussi, bien mérité de la magnifique et douce Patrie ! »

Ce fut enfin, après l'exécution des meilleurs morceaux de l'orchestre Schvartz²⁰, la Voix des Cloches, les Danses hongroises, Caprice napolitain, Menuet, de Lulli – exécution qui valut aux musiciens et à leur chef les applaudissements enthousiastes – la lecture du palmarès suivant, etc.²¹

On voit qu'à peine arrivé à Étampes, Adrien Sée s'y intéresse à l'histoire locale, et qu'il se plonge avec délices, comme à Chartres, dans les archives du tribunal d'Étampes, pour y trouver de quoi nourrir sa passion pour la Révolution française, et pour les trajectoires personnelles des personnages qui l'ont traversée.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre son intérêt pour la figure pittoresque du chanoine Desforges. Vu le public

²⁰ Professeur de musique au collège, initiateur de la plaque commémorative des anciens élèves et professeurs morts pour la France, où son nom aussi a été porté après son propre décès lors du bombardement d'Étampes du 10 mai 1944.

²¹ *Abeille* du 15 juillet 1922, p. 3.

auquel il s'adresse, il n'évoque pas l'aspect le plus intéressant de ce personnage embastillé pour avoir publié un ouvrage en faveur du mariage des prêtres, mais seulement son caractère de précurseur de l'aviation.

Ce qui l'intéresse, c'est de trouver du nouveau, et c'est ce qu'il trouve dans l'affaire du curé de Milly : « *Le dossier est classé au Parquet d'Étampes ; ouvrons sa cote jaunie par le temps ; nous y trouverons maints détails pittoresques qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale.* »

Il en publie les extraits les plus intéressants dans une brochure éditée par les presses du *Réveil d'Étampes*, et que nous avons rééditée dans le présent numéro du BHASE.



Le 17 juin 1923, Adrien Sée assiste avec tous les notables de l'arrondissement à l'inauguration du monument aux morts de la commune de Morigny. On l'aperçoit sur un cliché pris à cette occasion par Daniel Rameau, à droite du maire d'Étampes Bouilloux-Lafont, entre Émile Léauté premier adjoint, et le comte René de Saint-Périer, châtelain de Morigny.



Émile Léauté, Adrien Sée, René de Saint-Périer, Bouilloux-Lafont

On le voit encore, par exemple, assister à la fête du drapeau de Bouttigny-sur-Essonne, qui fait alors partie de l'arrondissement d'Étampes, le 16 septembre 1923²², et à l'inauguration du monument aux morts de D'Huisson-Longueville le 21 octobre suivant²³.

²² *Abeille d'Étampes* du 22 septembre 1923.

²³ *Abeille d'Étampes* du 27 octobre 1923.

11 NOVEMBRE 1923



Devant le Monument aux Morts de 1870-71

M. Lucas lit le discours de M. Durut

De gauche à droite : MM. Baudat, Sée, Bouilloux-Lafont, Moine,
Ducloud, Hervet, Persil, Sergent, Lucas, Allais, Augy, Bouillet.

Photo Jollivet.



Le 11 novembre 1923, il est photographié par Jolivet entre le président du tribunal, Baudat, et le maire, Bouilloux-Lafont²⁴. Le 28 juin 1924 il participe au banquet de la fête de l'Agriculture à Milly-la-Forêt²⁵. En 1924, il accepte tout naturellement de faire partie du comité de parrainage du tout premier Salon artistique d'Étampes²⁶.

Au début de 1925, l'*Abeille* du 10 janvier annonce que « *le Journal Officiel du 1^{er} janvier publie le tableau d'avancement dans la magistrature pour 1925.*

« *Nous avons le plaisir d'y relever le nom de notre distingué procureur de la République, M. Sée, que nous souhaiterions voir nommer procureur de 2^{me} classe sur place.* »

7. Après son départ d'Étampes

Adrien Sée de fait est muté à Paris en 1925²⁷. C'est là que sa femme publie en 1929 son étude sur le *Costume de la Révolution à nos jours*. Nous ne sommes pas attaché à le suivre dans toutes les péripéties de sa carrière, qui nous échappent.



²⁴ *Abeille d'Étampes* du 17 novembre 1923.

²⁵ *Abeille d'Étampes* du 5 juillet 1924.

²⁶ *Abeille d'Étampes* du 13 septembre 1924 ; BHASE 3 (août-septembre 2013), p. 145.

²⁷ Claude Mazauric, *Annales Historiques de la Révolution Française*, 2008, en ligne en 2013, § 25.

Disons ici seulement que nous le retrouvons en 1936 cité en temps que secrétaire général de l'Association amicale de la magistrature²⁸. En 1939 nous le voyons procureur général près la Cour d'appel d'Orléans, lorsqu'il publie dans la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, un bref article très technique intitulé : « Casier judiciaire. Y a-t-il lieu de faire figurer au bulletin n°1 la condamnation à une peine de simple police connexe à une condamnation correctionnelle ? »²⁹

La suite appartient à l'histoire, et voici ce qu'en dit André Delthil, dans ses « Souvenirs d'un magistrat sous l'Occupation », où il parle en ces termes de Philippe Pétain.

« Devançant les Allemands dans leur antisémitisme, il prit, dès le 3 octobre 1940, des mesures contre les juifs, ordonnant leur recensement et, plus tard le port de l'étoile jaune. Ils furent exclus des emplois publics et de bien d'autres activités. C'est ainsi que notre procureur général, M. Adrien Sée, fut révoqué, puis arrêté, puis déporté. Son nom est gravé sur une plaque au Palais de Justice, parmi les victimes de la guerre. »³⁰

A Étampes, on a bien oublié dès 1940 les bons souvenirs qu'avait laissés « M. Sée, le distingué magistrat de notre Tribunal » (juin 1922), « notre distingué procureur de la République, M. Sée, que nous souhaiterions voir nommer procureur de 2^{me} classe sur place. » (janvier 1925). L'*Abeille d'Étampes* fait désormais campagne dès le 24 août pour que soit débaptisée la *rue de la Juiverie*. Le 14 septembre, le même journal salue la décision de la nouvelle équipe municipale qui s'est empressée d'accéder à cette demande : « Le changement

²⁸ *Figaro* du 25 octobre 1936.

²⁹ *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* 4 (1939), pp. 600-601.

³⁰ *Mémoires de l'Académie d'Orléans* 17 (207), pp. 21-39, spécialement p. 26.

de nom de la rue de la Juiverie en rue de la Beauce a provoqué une satisfaction générale. L'évocation de la vieille, de la douce province française a, en effet, quelque chose d'un peu plus reluisant que celle de la secte d'Israël. »

Le même journal, le 6 juin 1942, publie, à côté d'une photographie indiquant ce que doivent être désormais les sinistres étoiles jaunes, un magnifique poème intitulé : « Allégresse », dédié au directeur de l'*Abeille*.



Pendant ce temps, qu'advient-il de l'ancien procureur de la République d'Étampes ? Malgré la solidarité des avocats d'Orléans qui l'inscrivent à leur barreau, il est arrêté fin septembre 1942 avec sa femme, transféré au camp de

Compiègne, puis déporté et assassiné par les nazis à Auschwitz le 28 novembre 1942³¹.

Longtemps, son sort exact et celui de son épouse sont restés inconnus. C'est ainsi qu'en marge de l'acte de naissance de Raymonde Sée fut porté le 26 novembre 1946 : « Décédée à Orléans le 28 septembre 1942 ». Georges Lefebvre écrit seulement en 1947 : « Nous ne reverrons plus notre ami Adrien Sée; il a péri ainsi que sa femme. »³²

La version officielle fut ensuite qu'ils étaient morts en Allemagne ; et c'est seulement le *Journal Officiel de la République Française* n° 202 du 1^{er} septembre 2001 qui corrigea le lieu de leur décès en indiquant qu'ils étaient décédés le 28 novembre 1942, non pas en Allemagne, mais à Auschwitz (Pologne).

Paix à leurs âmes bénies.

Novembre 2013

³¹ Georges Lefebvre, *Annales Historiques de la Révolution Française* 1947, p. 263 ; Claude Mazauric, *ibid.*, 2008, <http://ahrf.revues.org/11078>, § 24).

³² *Annales Historiques de la Révolution Française* 1947, pp. 263-264.

BIBLIOGRAPHIE

A. Publications d'Adrien et de Raymonde Sée

1) Adrien Sée, « Boufflers moraliste », in *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* 16 (1900), pp. 239-247 (dont une réédition numérique en ligne sur le site archive.org, [ici](#)).

2) Adrien Sée, *Le Passeport en France* [in-8° ; 145 p. ; thèse soutenue à la faculté de droit de l'université de Paris], Chartres, E. Garnier, 1907.

3) Adrien Sée, *Notice sur le président Jannyot, 1756-1845* [in-16 (21 cm) ; 55 p. ; portrait], Chartres, Durand, 1909.

4) Adrien Sée, *Épisode révolutionnaire, les malheurs de Silvie et les prisons de Xavier Audouin* [in-8° ; 31 p.], Chartres, Imprimerie du Progrès, 1910³³.

³³ Cet ouvrage ne paraît pas conservé à la BnF. Un exemplaire en avait été offert en 1910 par l'auteur à la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

5) Adrien Sée, *Les accusés de Chartres; Didier Jourdeuil; Les massacres de Septembre; la mission du citoyen Hyver* [in-8° ; 20 p.], Beauvais, 1911³⁴.

6) Adrien Sée, *Le Procès Pache (extraits du dossier), avec introduction et notes* [grand in-8° ; XVIII+206 p.] ; fac-similé dépliant, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française et E. Cornely, 1911.

7) Adrien Sée, *Le Curé et la marmotte de Milly* [in-16 ; 30 p.], Étampes, éditions du Réveil d'Étampes (imprimerie Dormann), 1923. Réédition numérique illustrée, in *BHASE* n°4 (octobre-novembre 2013).

8) Raymonde Sée, *Le costume de la révolution à nos jours* [in-4° ; 167 p. planches en couleur ; préface de Gérard d'Houville], Paris, éditions de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1929.

9) Adrien Sée (procureur général près la Cour d'appel d'Orléans), « Casier judiciaire. Y a-t-il lieu de faire figurer au bulletin no 1 la condamnation à une peine de simple police connexe à une condamnation correctionnelle, », in *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* 4 (1939), pp. 600-601.

³⁴ Cet ouvrage ne paraît pas non plus conservé à la BnF. On le trouve en ligne résumé ainsi : « Adrien Sée, qui a étudié à fond son dossier et les éléments s'y rapportant, entre autres aux archives de la préfecture de police (APPP, vol.266/282/V le 10 messidor an III), explique comment il a pu échapper au sort que sa section réclamait pour lui, in *Les accusés de Chartres, Didier Jourdeuil*, Beauvais, 1911. ».

B. Sur Adrien Sée

Georges Lefebvre, *Annales Historiques de la Révolution Française* 1947, pp. 263-264.

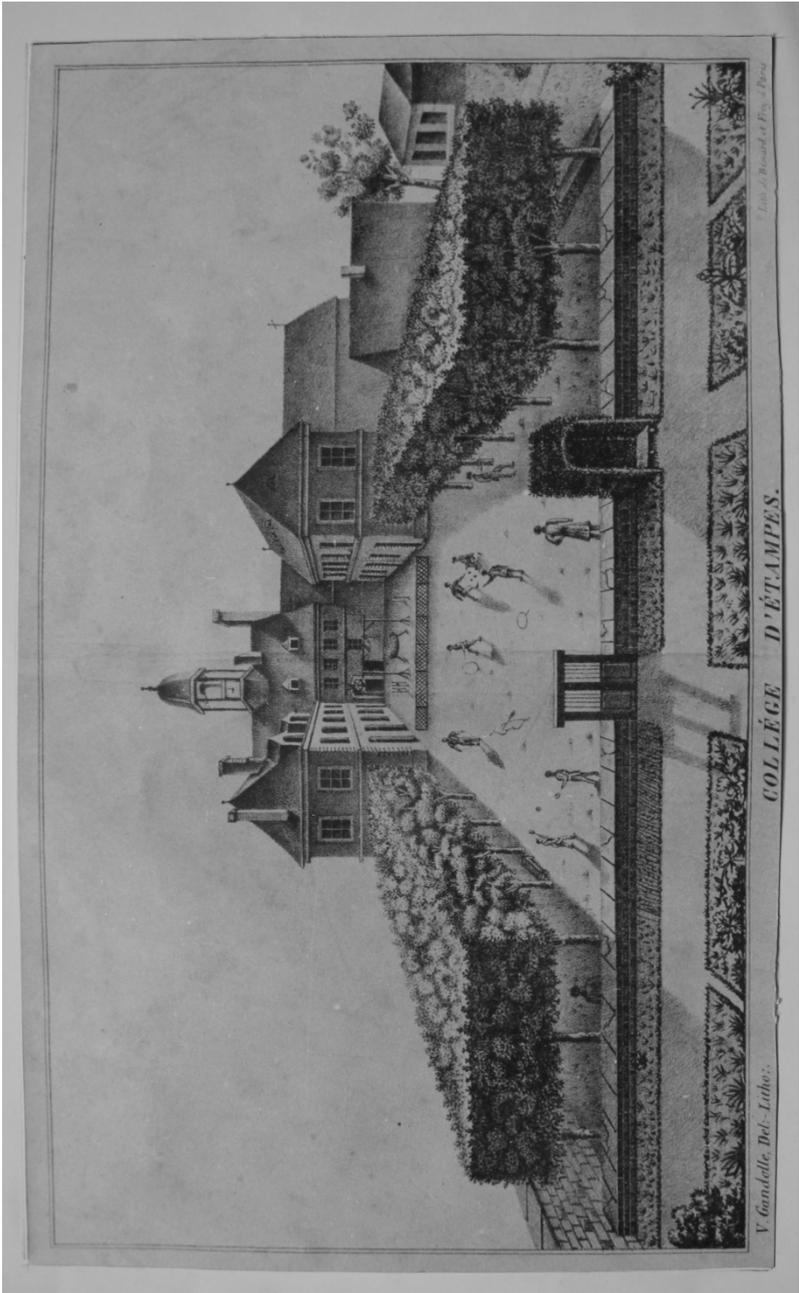
Jean-Marie Schmitt, « Destinées d'une famille juive d'Alsace au. XIXe siècle : les Sée », in *L'Affaire Dreyfus; Juifs en France. Actes du sixième Symposium Humaniste International, Mulhouse, 1994*, Paris, Cêtre, 1994, pp. 47-54, dont une mise en ligne avec l'accord de l'auteur ([ici](#)).

André Delthil, « Souvenirs d'un magistrat sous l'Occupation », in *Mémoires de l'Académie d'Orléans* 17 (2007), pp. 21-39, spécialement p. 26.

Claude Mazauric, *Annales Historiques de la Révolution Française*, 2008, en ligne en 2013, [ici](#), § 24.

Jacques Libmann, « Isaac Adrien Sée » [et pages web afférentes], in *geneanet.org*, en ligne en 2013, [ici](#).

Novembre 2013



Lith. de Roubaix et Froy, à Paris.

COLLÈGE D'ÉTAMPES.

V. Gandolle, Del. - Litho.

Le collège d'Étampes vers 1836

Une lithographie inédite de Victor Gandolle

Bernard Gineste (2013)

Nous faisons connaître ici une précieuse et rare lithographie représentant le collège d'Étampes vers 1836, qui nous a aimablement été signalée par M. Patrick Audiot, actuel principal du collège Jean-Étienne Guettard.

1. Un document tout à fait nouveau

L'actuel collège Guettard, en effet, occupe le siège initial du collège-lycée historique d'Étampes, centre-ville, au n°20 de la rue Saint-Antoine¹.

Une copie sous cadre vitré de cette gravure est accrochée depuis un nombre d'années indéterminé sur un mur du bureau

¹ Il y a remplacé en 1963 le lycée quant à lui transféré sur le plateau de Guinette, emportant avec lui le nom d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire.

de la madame la principale adjointe, à une place cependant où les visiteurs ne pouvaient l'apercevoir, de sorte qu'elle est restée sans être remarquée jusqu'à tout récemment, même de l'auteur de ces lignes, qui exerce pourtant dans cet établissement depuis une quinzaine d'années.

Malgré son grand intérêt documentaire, elle n'a été signalée par exemple ni par Léon Marquis, ni par Paul Pinson dans leur catalogues bibliographiques, ni par aucun des auteurs qui se sont attachés à contribuer à la longue histoire du collège d'Étampes, de Charles Forteau à Monique Chatenet.

2. Une lithographie de la maison Bénard et Frey

Dégagée de son cadre vitré, cette gravure s'est avérée être une simple photographie, d'assez bonne qualité au demeurant, sans qu'on puisse savoir quelle était la dimension de l'original, ni s'il existe encore à ce jour.



La lithographie originale, non datée, et intitulée « COLLÈGE D'ÉTAMPES » a été imprimée par un éditeur assez connu, à savoir la maison parisienne Bénard et Frey, comme l'indique ce qui est porté selon l'usage en bas à droite (point où la photographie est assez floue) : « Lith. de Benard et Frey à Paris ».



Le collège d'Étampes en 1836

La maison Bénard et Frey à Paris, sans être copieusement documentée, est connue pour avoir été en activité spécialement au cours des deux années 1836 et 1837².



On a été de deux jours épris entre la pierre et le fromage.

Cet établissement a notamment donné des lithographies à la revue *L'Artiste*, à partir de 1836³. On donne ci-après une lithographie tirée de cette revue qui représente une œuvre exposée au Salon des artistes de 1836, *Le Roi Lear*.

² Curieusement, toutes les lithographies de cette maison signalées sur internet en 2013 et datées précisément (au nombre d'une dizaine) le sont soit de 1836 ou de 1837.

³ On remarquera qu'en 1835 les lithographies y sont attribuées au seul Frey.

LES PROPHÈTES.



J. Bouchard

Lith. de Bouchard & Frey

LES PROPHÈTES.

Paris de 1836

Lithographie Bénard et Frey de 1836 pour la revue L'Artiste.

2. Un artiste inconnu



Quant au nom de l'artiste, il a été indiqué lui aussi à sa place habituelle, en bas à gauche, mais avec une certaine négligence, par le typographe, qui a porté son nom en début de ligne, tout en laissant à sa suite ce qui aurait dû l'introduire.

On y lit en effet : « V. Gandolle. Del : - Litho : . » , alors qu'on devrait avoir : « Del : V. Gandolle – Litho : Untel. » , sachant que « Del. » est l'abréviation du latin « Delineavit », c'est-à-dire : « (Celui qui) a fait le dessin (est) », et que « Litho » est pareillement l'abréviation de « Lithographavit », c'est-à-dire : « (Celui qui) a réalisé la lithographie (est) ».

Il faut donc remarquer qu'on n'a pas eu beaucoup d'égard pour la présentation de cet artiste, qui de fait ne brille pas par la notoriété, ni pour cette commande isolée d'un client de province. Car il n'est fait mention nulle part à notre connaissance de ce mystérieux « V. Gandolle ».

3. Histoire des *Gandolle* d'Étampes

Pour remonter jusqu'à cet artiste inconnu, nous avons dû emprunter les détours de la généalogie et toutes les nouvelles ressources qui s'ouvrent désormais à la recherche en ligne. Peut-être nous saura-t-on gré de retracer ici les grandes lignes de cette enquête.

Nous avons d'abord trouvé, sur une page de notre propre *Corpus Étampois*, mention d'un certain Gandolle marchand de meubles à Étampes en 1842⁴.

De là, nous avons cherché la trace de ce personnage et de sa famille à travers les registres de l'état civil et les recensements désormais mis en ligne par les Archives départementales de l'Essonne et de nombreux autres départements. Nous donnerons à la suite de cet article, en guise de *Pièces justificatives*, la saisie intégrale de ces différentes sources.

Nous avons donc trouvé qu'un certain Louis-Napoléon Gandolle, né à Poitiers le 2 floréal an XIII (22 avril 1805), menuisier et fils de menuisier, a épousé à Étampes le 10 mai 1825 Éléonore-Hypolite Couteau, aubergiste, âgée de vingt deux ans, fille d'un journalier de la Ferté-Alais, domiciliée à Étampes au n°12 de la rue de la Savaterie (c'est-à-dire de la rue Sainte-Croix). A cette date l'époux est encore domicilié à Poitiers, c'est-à-dire, donc, que c'est bien à l'occasion de ce mariage qu'il s'est installé à Étampes, et non pas l'inverse.

L'année suivante, lors de la naissance de leur fils aîné Louis, le 18 avril 1826, les deux époux habitent toujours au n°12 de la rue Sainte-Croix. En revanche, le 20 août 1827, lors de la naissance du deuxième de leurs fils, Louis-Jules, ils habitent rue du Flacon, actuelle rue Édouard-Béliard, à un numéro dont on nous précise ultérieurement que c'est le 7. Ils y vivent toujours le 13 janvier 1829, lors du décès de leur fils cadet Jules Louis, et encore le 15 mai 1830, quand y naît leur fille Zoé. Cette

⁴ Jean de La Tynna, puis Sébastien Bottin, « L'Arrondissement d'Étampes », in *Almanach du commerce*, 1806-1862 (en ligne [ici](#)).

maison au n°7 de la rue Béliard devait contenir une partie aménagée en atelier, car lors du recensement de 1836, qui ne les y trouve plus, y vit la famille d'un *scieur de long*, Étienne Victor Chenu.

A cette même date de 1836, qui est probablement celle où a été produite notre lithographie, Louis-Napoléon Gandolle a changé non seulement d'adresse mais encore d'activité : il réside au n°22 de la rue des Cordeliers et il est qualifié « marchand de meubles ». Il a 30 ans, sa femme 28, et ses enfants survivants Louis et Zoé, 10 et 6 ans.

Le recensement de 1841 les trouve dans la même situation, hormis que leur fils Louis, désormais âgé de 16 ans, est pour sa part qualifié « menuisier ». Ils y vivent encore lors de la naissance de leur dernier enfant, Eugénie, le 5 octobre 1843. Mais le recensement de 1846 nous montre qu'ils ont encore changé d'adresse car leur maison est désormais habitée par la famille d'un portefaix, Denis Boivin.

En 1846, ils se sont en effet transportés rue de la Juiverie, au n°20, et Louis Napoléon Gandolle, désormais âgé de 40 ans, est qualifié « revendeur ». Leur fils Louis vole désormais de ses propres ailes, vraisemblablement à Paris. Enfin, en 1851, ils semblent avoir quitté Étampes, car le n°20 de la rue de Juiverie est désormais inoccupé⁵. Il sera occupé en 1856 par la famille de Pierre-Louis Bertrand, géomètre. On ne trouve nulle part ailleurs à Étampes la famille de Louis-Napoléon Gandolle, et s'il est encore signalé dans cette ville comme marchand de

⁵ Le recensement de cette année-là passe directement du n°18 au n°22.

meubles par l'almanach Bottin, c'est par sûrement un copié collé négligent des éditions précédentes du même ouvrage.

Les destructions de l'état civil parisien lors des événements de la Commune en 1870 ne nous permettent que d'entrevoir la suite, au hasard de notre documentation et des données de l'état civil reconstitué de Paris.

Le 2 mars 1850 naît à Nogent-le-Rotrou le fils naturel d'une certaine Françoise Lamy, sans doute des œuvres de Louis Gandolle, puisqu'après avoir épousé à Paris sa mère le 19 mai 1855, il reconnaîtra ce fils le 29 juin 1858. Il est alors qualifié « employé ». Entretemps est née de leur union une fille, Zoé II, le 6 mai 1856.

Enfin Louis-Napoléon Gandolle meurt le 22 juillet 1861 à Paris, dans le neuvième arrondissement, au n°10 de la rue Rodier, où il vivait avec sa femme, son fils unique survivant et sa bru. Il est qualifié, à l'occasion de sa mort, « menuisier », tandis que son fils est toujours « employé ». Il faut noter cependant comme assez important que vingt ans plus tard, en 1881, Louis, qui se remarie après le décès de sa première femme François Lamy l'année précédente, est qualifié « architecte », ce qui constitue à n'en pas douter une promotion remarquable dont l'explication va nous être donnée par la suite de notre enquête.

4. Victor Gandolle

Et en effet, notre enquête est loin d'être terminée sur l'auteur de notre dessin, vu qu'il est attribué à un certain « V. Gandolle », dont nous n'avons pas trouvé trace pour l'instant.

Le collège d'Étampes en 1836

Certes, Louis-Napoléon Gandolle a longtemps habité tout près de notre collège d'Étampes, rue Béliard. Certes c'est certainement lui qui a commandité cette œuvre d'intérêt local qu'il a pu facilement commercialiser, ou utiliser pour promouvoir son commerce de meubles de la rue des Cordeliers, après avoir sans doute lui-même réalisé les encadrements des exemplaires de ces lithographies.

Mais il n'est pas l'auteur de ce dessin. Il nous faut donc remonter son ascendance pour trouver dans sa parenté poitevine le probable dessinateur du collège d'Étampes.

L'état civil de la commune de Poitiers, heureusement mis en ligne par les Archives départementales de la Vienne, nous apprend que Louis Napoléon Gandolle n'avait pas été le seul enfant du menuisier Pierre Gandolle et de sa femme Anne Gérard. Ils avaient données le jour tout d'abord à un certain Jean-Victor, né à Poitiers le 27 pluviôse an IX (16 février 1801) ; puis à Louis-Napoléon, né le 2 floréal an XIII (22 avril 1805), et enfin à Jacques-Prosper, né aussi à Poitiers le 1^{er} mai 1808.

On est porté spontanément à croire que nous avons ici trouvé l'auteur de notre dessin, à savoir en la personne du frère aîné de Louis-Napoléon, dénommé par l'état civil Jean-Victor. Mais pour le prouver avec une pleine certitude, il faudrait encore démontrer d'une part que

Signature de Victor Gandolle en 1834

son vrai prénom d'usage était Victor, et non pas Jean, et d'autre part trouver quelque lien de ce personnage avec la pratique des arts plastiques.

La chance nous sourit, car nous trouvons effectivement que, lors de la naissance à Poitiers de sa deuxième fille Aimée Victorine, le 26 février 1834, Jean-Victor est effectivement qualifié par l'auteur de l'acte de naissance « Victor Gandolle » et non pas « Jean Victor Gandolle ».

Par ailleurs, lors du mariage à Poitiers du même Jean Victor Gandolle, quelques années auparavant, le 29 janvier 1828, le premier des quatre témoins réglementaires, qui est aussi le premier des deux « amis de l'époux », est à cet égard un personnage particulièrement remarquable : « Guillaume Hivonnait, directeur de l'école de dessin de cette ville, âgé de cinquante cinq ans ».

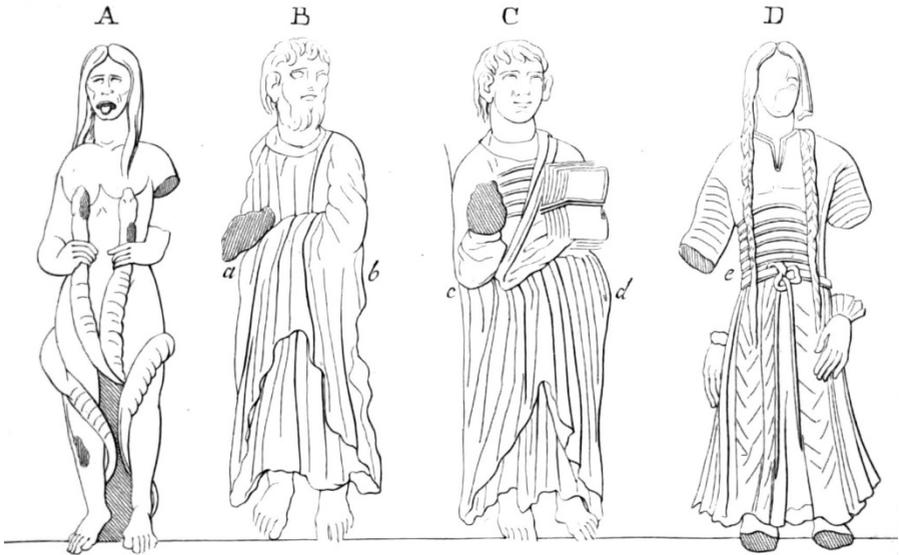
5. Un élève de Guillaume Hivonnait

Guillaume Hivonnait (1771-1832) fut directeur de l'école de dessin de Poitiers et conservateur du musée des Beaux-Arts de la ville au début du XIX^e siècle.



Cet artiste avait commencé par être professeur au lycée de Poitiers, et il avait déjà en 1806 illustré une étude

archéologique pionnière consacrée par Aubin-Louis Millin au fameux Octogone de Montmorillon⁶.



Sculptures de Montmorillon dessinées par Guillaume Hivonnait en 1805.

Dans cette ville, une *école royale académique de peinture, sculpture et architecture, et arts analogues au dessin* avait été fondée en 1768 « pour répondre aux vues de Sa Majesté, concourir à répandre dans la province le goût des arts, à former et encourager les élèves, à exciter l'émulation parmi les artistes, et rendre par ce moyen à la société les services qu'elle doit attendre d'un pareil établissement »⁷. Son premier

⁶ *Dissertation sur l'église octogonale de Montmorillon qu'on a cru être un temple des druides*, Paris, imprimerie impériale, 1805.

⁷ Notre source est ici la page web officielle de l'École des Beau-Arts de Poitiers.

directeur perpétuel fut François Aujollet-Pagès, à qui succéda Guillaume Hivonnait, qui était à la fois son élève et son gendre, puis les deux fils de ce dernier, Jean Achille (1808-1861) et Louis-Honoré (1812-1879). Selon Thierry Allard, ils « monopolisèrent malheureusement pendant longtemps la production artistique de Poitiers »⁸.



Achille Hivonnait, Apparition d'une croix à Migné (Poitiers, F. A. Barbier, libraire-imprimeur du Roi et de M^{gr} l'Evêque de 1840) © BnF.

⁸ « La vie artistique à Poitiers sous la seconde République », dans *Revue historique du Centre-Ouest, Société des antiquaires de l'Ouest* (2e semestre 2009). Cf. aussi *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest* 27 (1862), p. 328: « En juillet 1772, par les soins de M. de Blossac, alors intendant du Poitou, il fut établi à Poitiers une école gratuite de dessin qui, par lettres royales du 6 mars 1774, fut constituée en *École royale académique de peinture, sculpture, architecture et arts analogues au dessin*. Le premier directeur fut M. Aujollet-Pagès élève de Boucher, premier peintre du roi. Cette école gratuite existe encore et a produit d'heureux résultats. M. Pagès a eu pour successeurs d'abord son gendre M. Hivonnait, puis les deux fils de celui-ci, MM. Achille et Honoré Hivonnait. »

Il semble en effet que la production artistique des frères Hivonnait n'ait jamais eu bonne presse à Poitiers même, comme il arrive souvent dans les villes de province, où rien ne compte qui ne vienne de Paris.

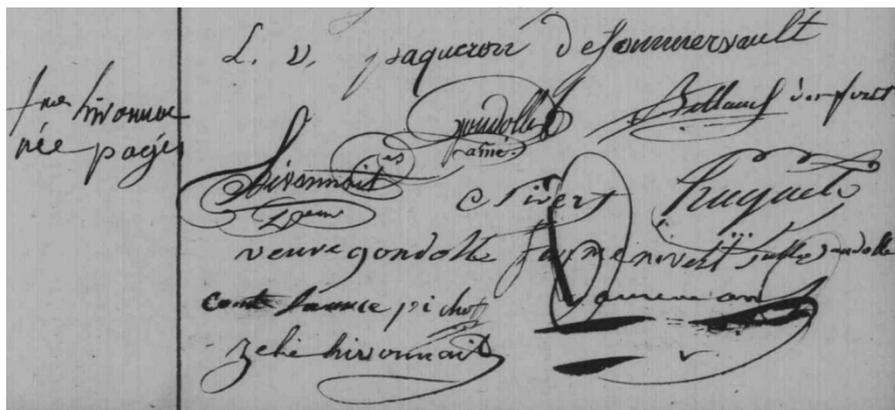
Un autre aspect des choses, plus original, est souligné, plus positivement, par un auteur poitevin contemporain, Armand-Désiré de La Fontenelle de Vaudoré, précisément en 1837 : *« Depuis quelques années, il y a en général, il y a eu à Poitiers en particulier, une amélioration notable parmi la classe si intéressante et si utile des ouvriers. Leur instruction s'est accrue, ils sont devenus plus habiles, leurs pensées se sont élevées, et ce mouvement d'ascension intellectuelle s'est fait sentir chez eux, comme dans les autres classes de la société. »*

Et il ajoute en note à cette appréciation :

« L'école d'architecture et de dessin de Poitiers, dont l'établissement remonte à une époque antérieure à la révolution, et qui a été dirigée avec habileté et zèle par trois générations d'artistes (M. Anjolest-Pagès, M. Hivonnait père, gendre de M. Pages, et M. Hyvonnait fils), a beaucoup contribué à l'instruction des ouvriers dans diverses parties ; il y a aussi, pour l'instruction primaire, une classe destinée aux ouvriers, et cet autre établissement a pareillement de bons résultats. »⁹

⁹ *Les arts et métiers à Poitiers pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, Poitiers, F. A. Saurin, 1837, p. 29.*

Nous voyons à l'occasion du mariage de Victor Gandolle que Guillaume Hivonnait, outre ses leçons, lui avait accordé son amitié ; et il ne s'est pas contenté de s'y présenter en qualité de premier témoin, car on y voit aussi, de par leurs signatures sur l'acte, sa femme Ragegonde-Marthe Aujolet-Pagès, fille du défunt tout premier directeur de l'école dessin de Poitiers, et leur fille Zélie Hivonnait, sœur d'Achille et d'Honoré¹⁰.



Il nous nous faut ici confesser que nous n'avons pas trouvé grand-chose d'autre sur l'auteur de notre lithographie étampoise, en tant qu'artiste du moins. Nous sommes mieux documentés sur les œuvres des deux fils de Guillaume Hivonnait.

Saints Gervais et Protas, par Honoré Hivonnait (église de Civaux, 1866)



¹⁰ Thérèse Zélie Clémentine, née le 6 août 1810, après Achille, le 25 juin 1808, et avant Louis Honoré, le 6 mai 1812.



L'actrice Léontine Fay vue par Achille Hivonnait en 1840 (© BnF)

6. Occasion de notre lithographie

Le 25 juin 1826, lors du remariage de son oncle Jean paternel Gandolle, puis lors de son propre mariage en 1828, Victor Gandolle est qualifié, « employé aux ponts et chaussées », et encore le 25 février 1834 lors de la naissance de sa fille Aimée Victorine. Le 24 mai 1830 lors du mariage de son frère Jacques-Prosper, nous voyons qu'il est passé « conducteur des ponts et chaussées ». Le 26 février 1834 enfin, lorsque naît sa deuxième fille Aimée Victorine, il est passé « employé au bureau de l'architecte ». On se rappellera que le fils de Louis-Napoléon, passe de son côté, à Paris, d'« employé » à « architecte » entre 1861 et 1876.

On voit aussi que les trois enfants du troisième des Gandolle, Jacques-Prosper, bien nés à Poitiers, mourront tous à Paris comme leur oncle Louis-Napoléon : Pierre-Ernest le 27 avril 1858, Anna le 27 décembre 1859, et Emma le 30 juin 1903. Tout ceci semble indiquer des liens longtemps conservés entre les différents descendants du menuisier poitevin Pierre Gandolle.

Il est donc bien vraisemblable que c'est vers 1836 que notre lithographie a été réalisée, à l'occasion d'une visite rendue par Victor Gandolle à son frère Louis-Napoléon.

Victor, à Poitiers, est passé depuis peu (entre 1830 et 1834), « employé au bureau de l'architecte ». Or il est, au moins depuis 1827, l'ami de « Guillaume Hivernait, directeur de l'école de dessin » de Poitiers, et donc sans doute de ses deux fils et successeurs après son décès en 1832, à savoir Achille et Honoré Hivernais.

Il est donc bien possible que son évolution de carrière, qui l'amène dans un bureau d'architecte, sans doute celui de l'architecte municipal de Poitiers¹¹, soit précisément les compétences de dessinateur qu'il a développées en se mettant à l'école de son *ami* Guillaume Hivernait.

De son côté, à Étampes, Louis-Napoléon vient de déménager et de passer de simple « menuisier » à « marchand de meubles », rue des Cordeliers (entre 1830 et 1836). C'est alors l'usage des marchands de meubles de fournir aussi à leur clientèle de quoi orner leurs murs d'œuvres d'art à bon marché. Ils vendent soit les productions d'obscurs mercenaires du pinceau parisiens, soit, comme c'est de plus en plus la mode, des lithographies, parfois des plus colorées.

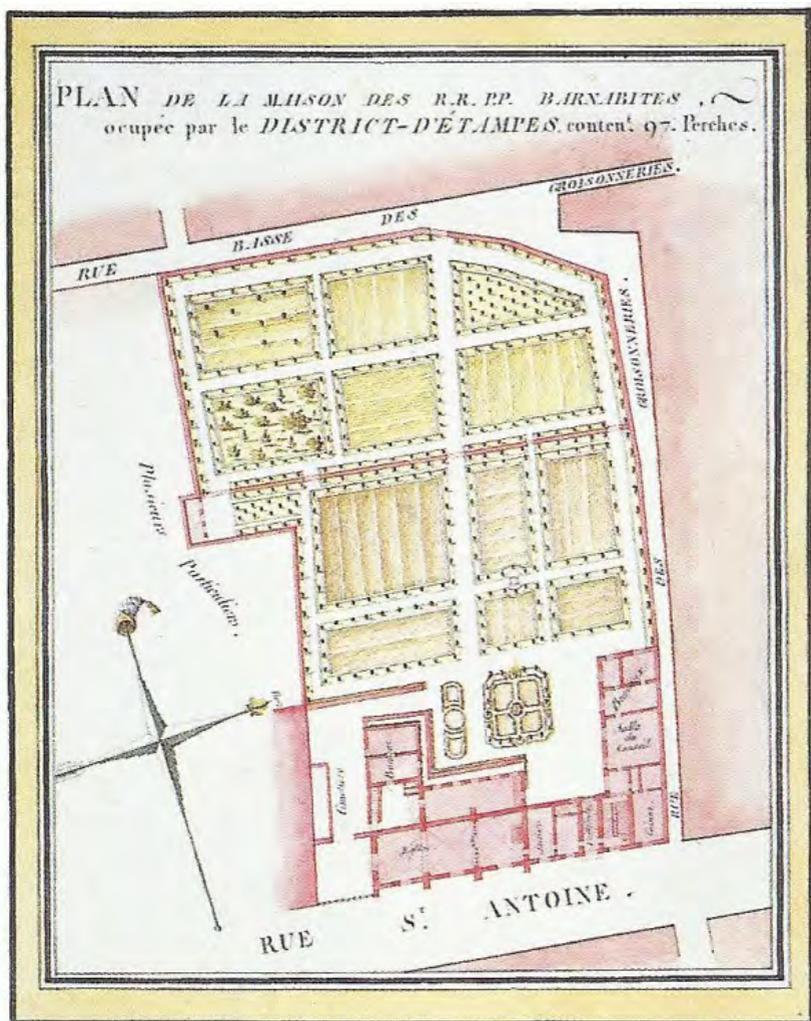
Nous sommes précisément dans la période de production la seule attestée à notre connaissance de la maison parisienne Bénard et Frey, en 1836-1837. C'est donc bien selon toute apparence de 1836 environ que date aussi notre lithographie.

C'est vers la même époque, soit dit entre parenthèses, que Maxime de Montrond publie ses intéressants *Essais historiques sur la ville d'Étampes*, eux aussi ornés, du moins pour le premier tome, paru en 1836, de quatre lithographies d'intérêt local du même genre, à représentant l'une *Vue prise du château de Vauroux*, la deuxième la *Tour de Guinette*, la troisième l'église *Notre-Dame du Fort*, et la dernière les *Restes de l'abbaye de Morigny*.

¹¹ Sans quoi on nous dirait : « dans un bureau d'architecte », et non pas « au bureau de l'architecte »

7. État du bâti vers 1836

Il est intéressant de comparer l'état des lieux reflété par cette lithographie avec le plan du collège conservé aux Archives municipales qui date des années 1791-1795.

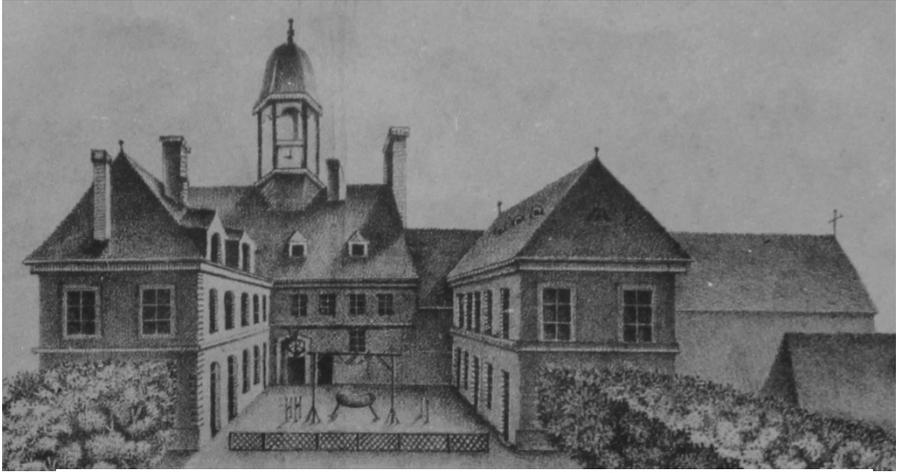


On voit que le bâti a été remanié avec la construction d'une nouvelle aile, et qu'une grande partie des jardins a été convertie en cour entre deux triples rangées d'arbres prolongeant l'une l'aile préexistante, et l'autre celle qui a été bâtie parallèlement à la première.

Il est également intéressant d'y trouver l'une des très rares représentations figurées de l'ancienne chapelle du collège, à droite, surmontée d'une croix. Selon Charles Forteau, cette « ancienne chapelle des Barnabites a été démolie en 1868 pour agrandir les bâtiments du collège ; et il en fut fait une autre au-dessus. On y voit encore le tableau de l'autel dont le sujet est la Vierge présentant l'enfant Jésus à un archevêque, qui a été offert par Geoffroy Saint-Hilaire »¹².

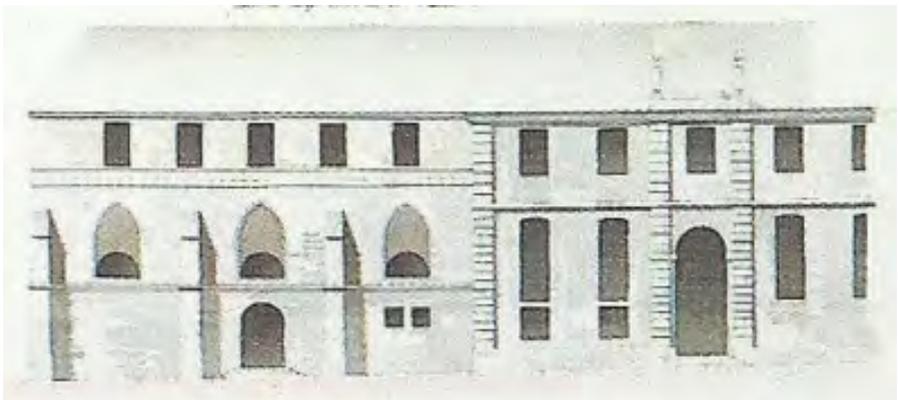


¹² *Le collège Geoffroy-Saint-Hilaire à Éampes, Étampes, Lecesne-Allien*, 1910, p. 144, note 1.



Vue du côté cour vers 1836

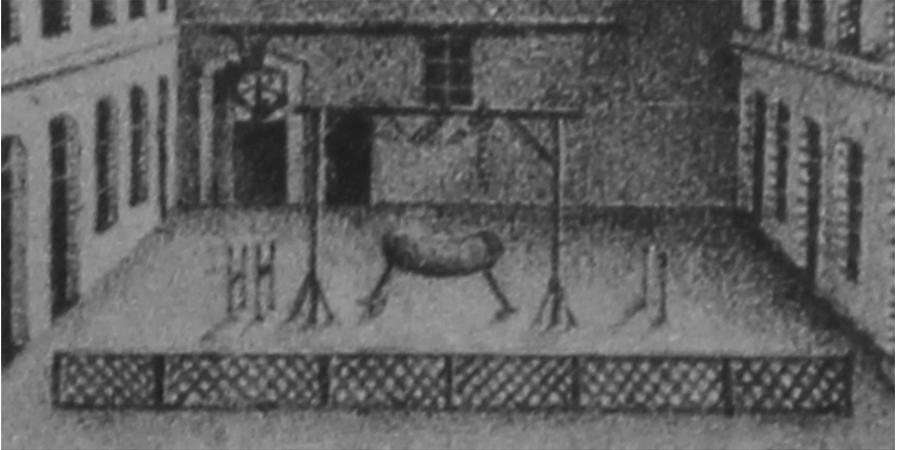
On peut se représenter l'apparence de cette chapelle du côté de la rue Saint-Antoine grâce au projet présenté par l'architecte Pierre Magne en 1827, qui ne fut pas suivi d'effet, mais envisageait visiblement d'en conserver les deux premiers niveaux, avec leurs épais contreforts et leur ouverture ogivales, en l'élevant par ailleurs au même niveau que le reste du bâtiment.



Projet de Pierre Magne en 1827 (Archives municipales d'Étampes)

8. Équipement gymnique du collège vers 1836

Un autre domaine d'étude intéressant présenté par notre lithographie consiste dans son témoignage, des plus rares, sur l'équipement gymnique de notre collège étampois vers 1836.



On distingue, dans la première cour, isolée de la cour de récréation par une barrière en claire-voie, quatre sortes d'équipements destinés aux exercices gymniques des élèves du collège, le tout comparable à ce dessin de date non déterminée, ci-contre, où l'on voit aussi des élèves à l'exercice. À gauche, soit des haies, ou des barres parallèles. Au centre, un portique et un cheval d'arçon



Le collège d'Étampes en 1836

Ce cheval d'arçon est d'une forme archaïque, en ce qu'il imite encore de près la forme d'un torse de cheval, à la manière, *mutatis mutandis*, de celui-ci, photographié quelque part en Allemagne en 1931.



On voit que le collège d'Étampes suit la tendance générale des établissements scolaires du même genre, et spécialement des *Lycées* fondés sous le Premier Empire, sous l'inspiration du colonel Francisco Amorós (1770-1848), transfuge espagnol qui se fit le propagateur en France de la gymnastique militaire.



En la matière la bible des éducateurs de ce temps est le manuel de gymnastique d'Amorós dont la première édition remonte à 1830, mais fut suivie de beaucoup d'autres.

Après de premières tentatives en Espagne, résume Philippe Virat, Amorós « créa à l'emplacement de l'ancien château de Grenelle, sur l'actuelle place Duplex, un gigantesque gymnase, le premier véritable gymnase de France, où il forma plusieurs centaines d'éducateurs militaires. Il ouvrit ainsi la voie au développement en France et en Europe d'une véritable science de l'éducation physique. Il fut l'auteur d'un *Manuel d'éducation physique, gymnastique et morale*, qui fut réédité à plusieurs reprises et qui fit longtemps autorité. »¹³



Pour faire revivre nos agrès étampois, il n'est besoin que d'y comparer les figures du manuel d'Amorós.

¹³ « Le colonel Francisco Amorós (1770 - 1848) et l'essor de la gymnastique en France », in *Bulletin de la Société historique et archéologique du XV^{ème} arrondissement de Paris* n°32 ([ici](#)).

MANUELS—RORET.

NOUVEAU MANUEL
D'ÉDUCATION PHYSIQUE,
GYMNASTIQUE
ET MORALE;

PAR LE COLONEL AMOROS,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Inspecteur des Gymnases militaires,
Directeur du Gymnase normal, divisionnaire et civil de Paris et
d'autres Etablissmens du même genre; Membre de plusieurs Sociétés
savantes, etc.

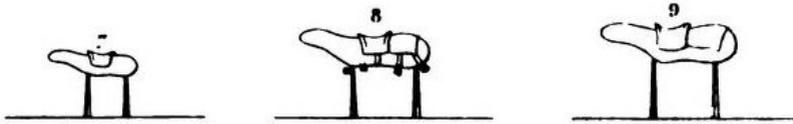
AVEC UN GRAND NOMBRE DE PLANCHES DES MACHINES,
INSTRUMENS ET FIGURES GYMNASTIQUES.

Ouvrage couronné par l'Institut; admis par l'Université dans les bi-
bliothèques des Ecoles primaires; recommandé au gouvernement par
le congrès scientifique de Douay, etc.

TOME SECOND.

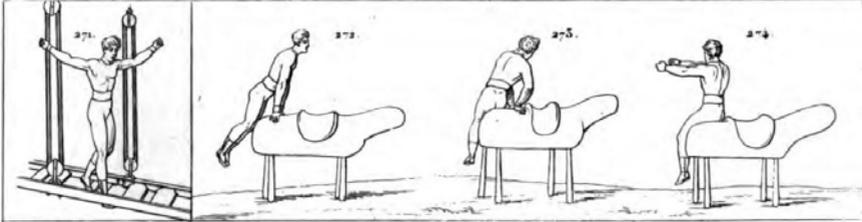


PARIS,
À LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 10 BIS.
1838.



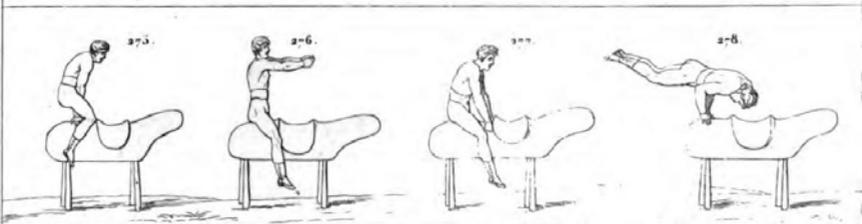
Echelle de 0^m002^m pour 1 pied

Pl. XLII.



Chapitre XXX.

Chapitre XXV.

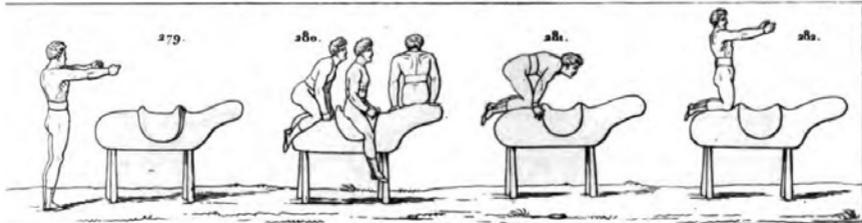


Suite du Chapitre XXV.

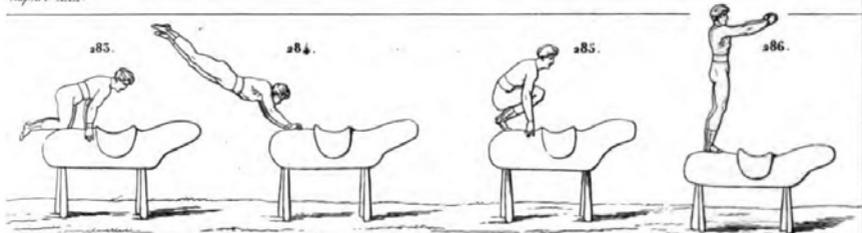
Designé par Constantin Eyraud.

Gravé par A. Bardeux.

Pl. XLV.



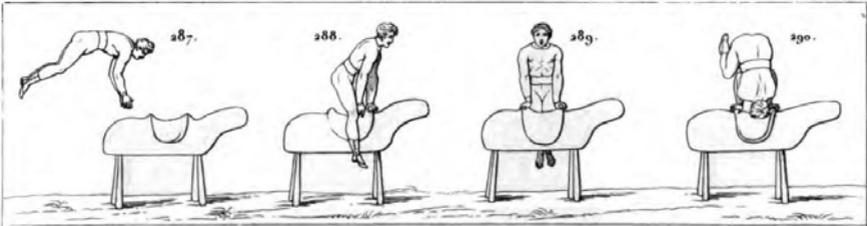
Chapitre XXX.



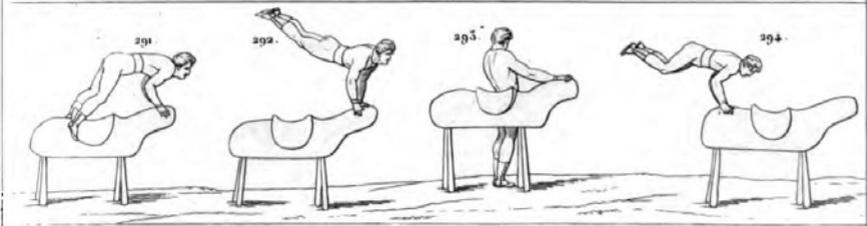
Suite du Chapitre XXX.

Designé par Constantin Eyraud.

Gravé par A. Bardeux.



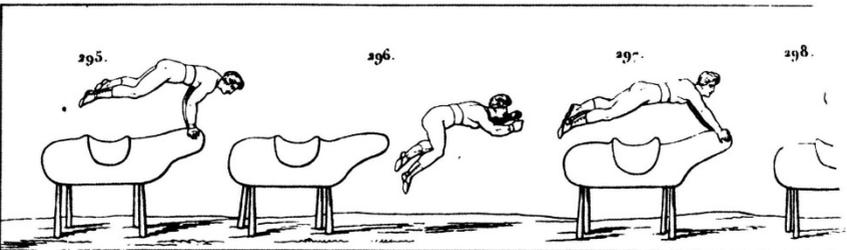
Suite du Chapitre XXX.



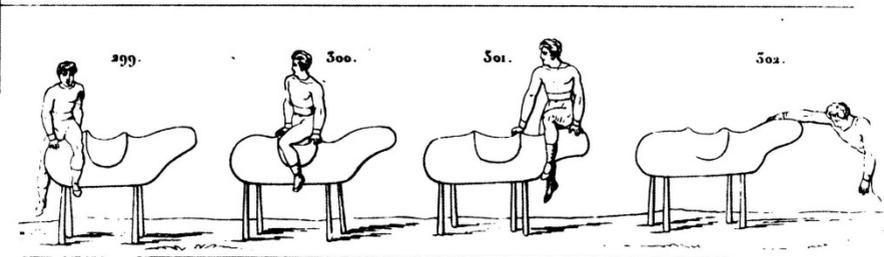
Suite du Chapitre XXX.

Dessiné par Constant Lejeune

Gravé par J. Tardieu

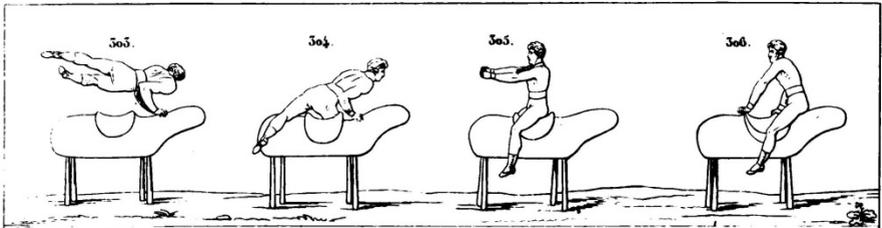


Suite du Chapitre XXX.

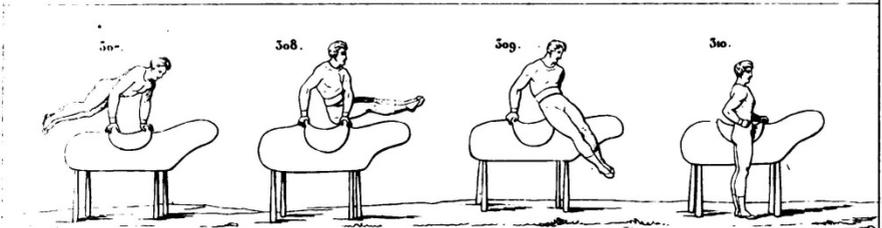


Suite du Chapitre XXX.

Dessiné par Constant Lejeune



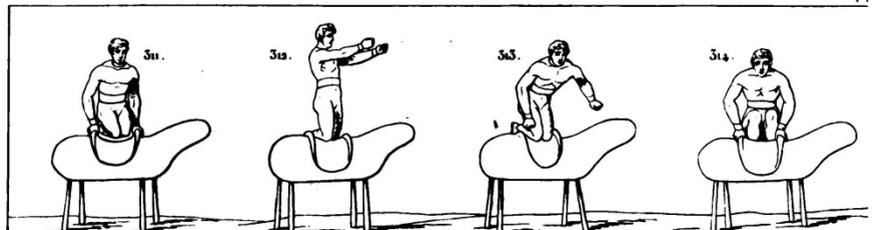
Suite du Chapitre XXX.



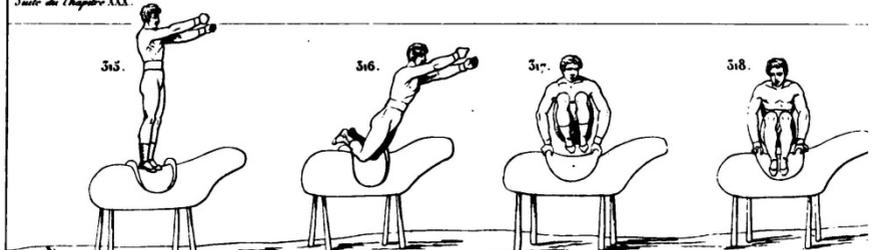
Suite du Chapitre XXX.

Desain par Christian Lippman.

Gravé par Ambroise Tardieu.



Suite du Chapitre XXX.

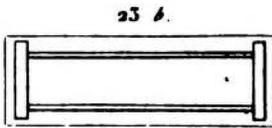
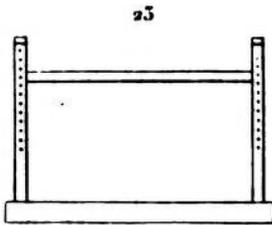
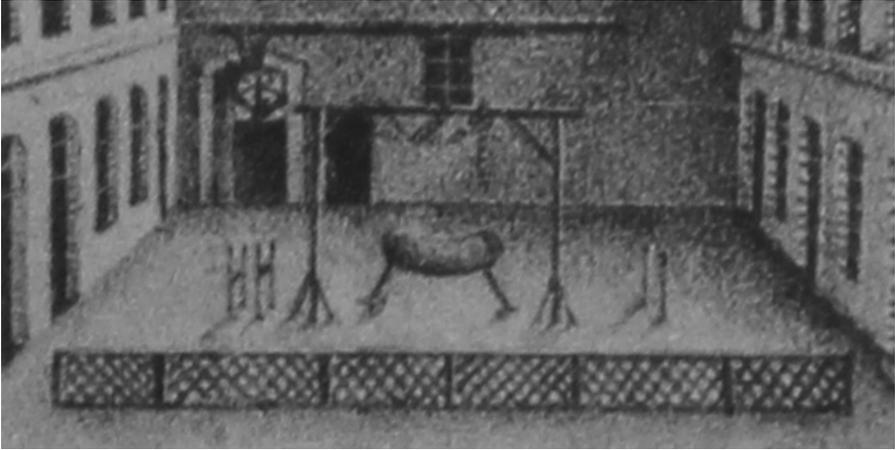


Suite du Chapitre XXX.

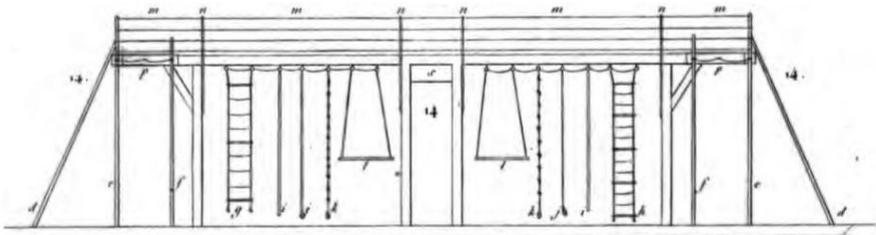
Desain par Christian Lippman.

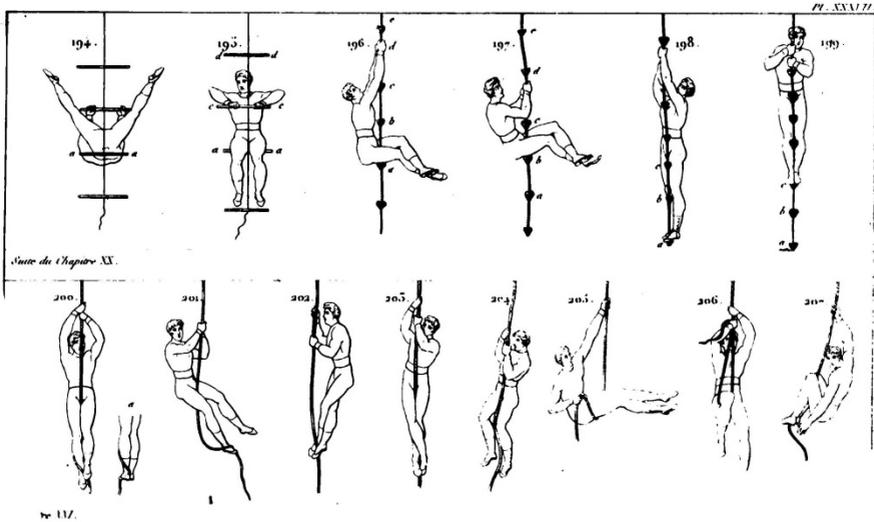
Gravé par Ambroise Tardieu.

Le collège d'Étampes en 1836



Echelle de 0^m002 pour 1 pied.



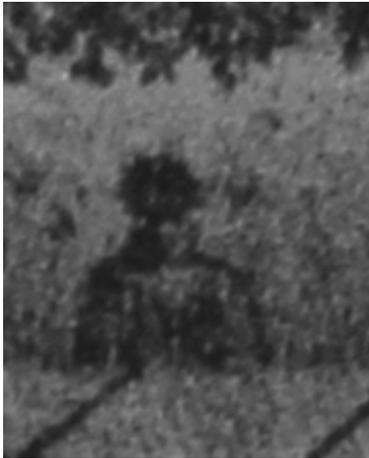


9. Activités des élèves dans la cour de récréation



L'un des élèves joue clairement au cerceau. Un autre semble utiliser une sorte de lasso en forme d'arc vers une flèche (?).

Le collège d'Étampes en 1836



Deux autres paraissent jouer aux billes. L'un semble lire en marchant. Deux encore restent apparemment oisifs, à moins

qu'il ne s'agisse de *pions* (le mot est attesté au sens de « surveillant » précisément à partir de 1834¹⁴).

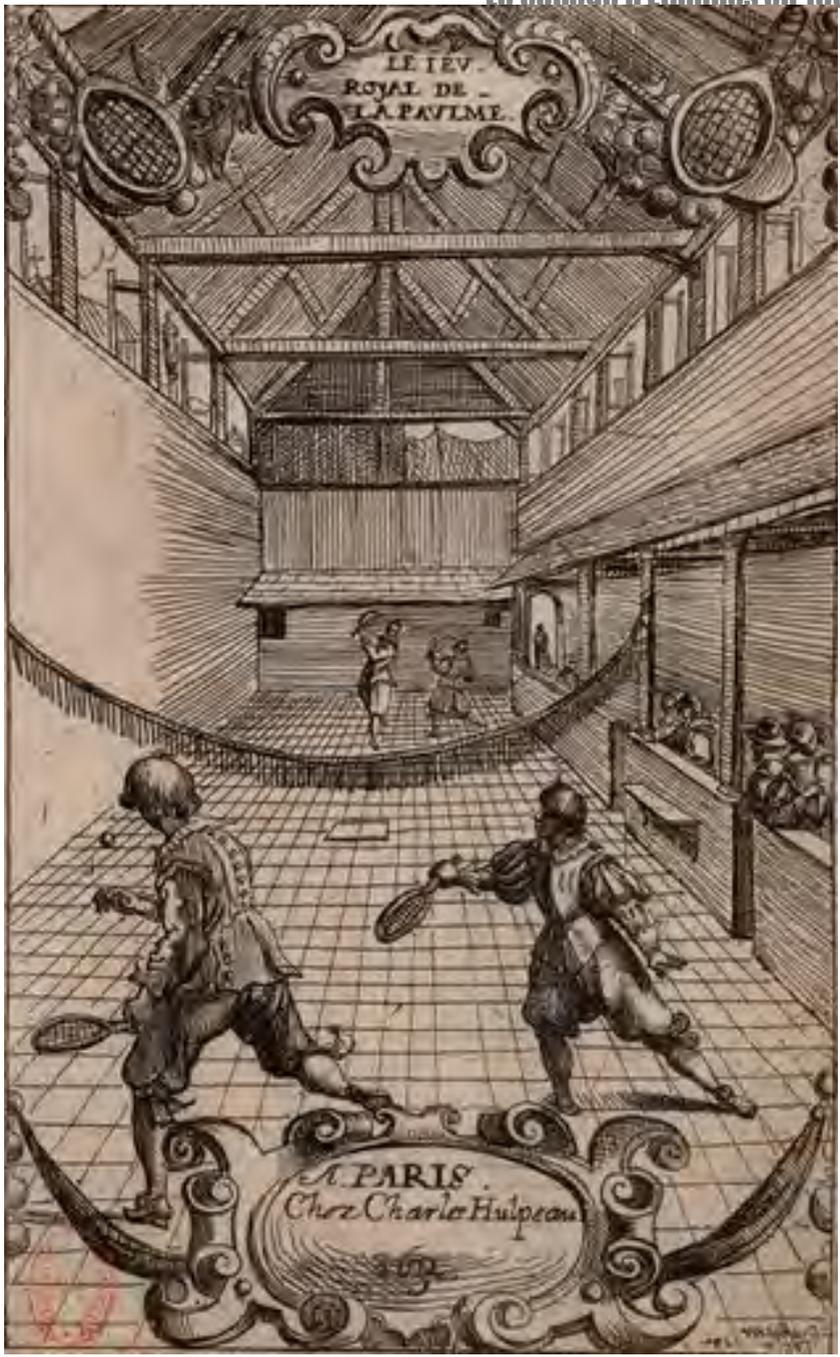
10. Permanence du jeu de paume à Étampes



Nous finirons cette petite étude en examinant les deux élèves qui jouent à la paume, en bas à gauche de notre lithographie. Il ne semble pas que les modalités du jeu de paume, ancêtre du tennis, ait beaucoup évolué à Étampes du XVII^e siècle à 1836, si l'on veut bien comparer ce détail de notre lithographie à la gravure de 1632 que nous donnons ci-contre.

La plus ancienne attestation que j'ai trouvée de ce sport à Étampes remonte à l'an 1515, date à laquelle on doit payer un artisan qui a réparé « la verriere de la Transfiguration joignant

¹⁴ Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, édition de 1998.



les appentilz, parce qu'elle estoit dommaigée de ceulx qui joust (jouent) à la paume sur iceulx appentilz »¹⁵.

La *Coutume d'Étampes*, rédigée en 1556, précise en son article n°106, que « les maîtres de jeux de paume et de billard n'avaient aucune action contre les mineurs de moins de vingt ans, valets et artisans, pour les dépenses faites par eux, et cela pour empêcher la débauche et la passion des jeux de hasard, car on tenait souvent brellan sous prétexte de jeu de paume »¹⁶. On y jouait donc en engageant des paris qui pouvaient être ruineux.

Frédéric Gatineau signale qu'il a trouvé en 1630 la rue de la Plâtrerie appelée « rue du Jeu de Paume », ce qui semble indiquer qu'il y avait à cette date une salle de jeu de paume dans cette rue, ou bien y jouait-on, comme le pense cet auteur « dans les fossés de la ville (actuel boulevard Henri IV) »¹⁷.

Le même auteur signale que « le jeu de paume était pratiqué dès 1740 dans les anciens fossés des fortifications de la ville près du Port. Le terrain de jeu semble avoir été réaménagé sur la place qui porte aujourd'hui son nom vers 1770 »¹⁸. Une

¹⁵ Cf. *BHASE* 3 (juillet 2013), pp. 118-119.

¹⁶ Léon Marquis, *Les rues d'Étampes et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, p. 71.

¹⁷ *Étampes en rues et places*, Étampes, À travers champs, 2003, p. 73.

¹⁸ Cf. René de Saint-Périer, *La grande histoire d'une petite ville, Étampes, Étampes*, Édition du Centenaire de la Caisse d'Épargne (1838-1938), 1938, p. 80 : « Le fossé de la fortification, en avant des murs, qui mesurait près de vingt mètres de largeur, fut comblé sur la moitié de sa longueur dans la direction de la rue Évezard, avec des déblais qu'on enleva de la rue du Rempart, pour niveler son sol, auparavant très inégal. Deux allées de tilleuls furent plantées sur la partie du fossé comblée, tandis que le reste fut conservé pour abriter le jeu de paume, qui était très en faveur et se jouait jusque-là dans tout le fossé. »

tourelle dite du *Jeu de Paume* est citée en 1815. Les fossés des remparts *appelés le Jeu de Paume* seront comblés en 1825 »¹⁹.

Peu avant la Révolution, un *Arrêt du Parlement du 6 avril 1780, portant homologation d'une sentence du siège de la police de la ville d'Étampes, concernant l'ordre et la tranquillité publique*²⁰ confirme l'interdiction faite par les autorités locales de jouer dans les rues d'Étampes au jeu de paume, rangé parmi les jeux dangereux²¹.

Léon Marquis donne vers 1881 un témoignage intéressant sur son époque où le jeu de paume est tombé en désuétude : « Le jeu de paume se jouait dès le milieu du XVIII^e siècle, et même avant, dans les fossés de la ville, entre les portes Saint-Jacques et Évéard; *mais on l'a abandonné depuis un demi-siècle.* »²² Il date donc la défaveur du jeu de paume à Étampes du début des années 1830. Il semble cependant qu'il ait mal estimé la date précise de l'abandon du jeu de paume à Étampes.

Et en effet ce n'est pas seulement notre lithographie qui atteste qu'il était encore pratiqué vers 1836 jusque dans la cour du collège. Le poète étampois Clovis Pierre lui aussi, dans sa pittoresque *Chronique rimée*, commémore ainsi un événement rustique précisément daté de 1838 :

C'en est assez de sièges, de batailles,
Il faut songer à des temps moins troublés ;

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Paris, Simon, 1780 (in-4° ; 20 p.), cité par Marquis, *ibid.*

²¹ « Ainsi que ceux de quilles, de volant, de bâtonnet et de dégaut ».

²² *Ibid.*

Parlons un peu récoltes et semailles,
Du renouveau, des vendanges, des blés.

C'est le grand jour du Comice agricole !
Le jeu de paume, les joyeux brandons,
Vont s'installer sans aucun protocole,
Au grand plaisir des gens des environs.²³

11. Conclusions

Il nous faut maintenant conclure cette étude déjà un peu longue, bien qu'elle eût sans doute pu encore s'attarder à l'examen d'autres détails, et notamment du jardin qui commence au bas de notre lithographie, jardin qui sans doute servait aux leçons de choses dispensées aux collégiens d'Étampes.

Cette lithographie nous a donné indirectement de nous renseigner sur la carrière d'un artisan poitevin, fils de menuisier, venu faire fortune à Étampes pendant un quart de siècle, avant de prendre sa retraite à Paris. D'abord *menuisier* rue Sainte-Croix, puis rue Édouard Béliard, il passe ensuite *marchand de meubles* rue des Cordeliers, puis *revendeur* rue de la Juiverie, avant de se retirer à Paris fortune faite, où son fils d'abord employé, passera quant à lui architecte.

Nous avons vu aussi son frère resté à Poitiers, devenir l'ami du directeur de l'école des beaux-arts du lieu et passer ensuite d'*employé des ponts et chaussées* à *employé au bureau de*

²³ Clovis Pierre, *Étampes à travers les siècles, chronique rimée*, Étampes, Humbert-Droz, 1898, p. 13. Il porte en note, pour cette strophe : « 1838 ».

Le collège d'Étampes en 1836

l'architecte municipal de Poitiers. Nous le voyons vers 1836, de passage à Étampes, dessiner pour son frère, qui vient d'ouvrir un commerce de meubles, une très intéressante vue du collège d'Étampes, côté cour, qu'on donne à lithographier à la maison parisienne Bénard et Frey.

Nous avons relevé dans cette lithographie, entre autres détails intéressants, une vue vraisemblablement unique, et donc irremplaçable, de ce qu'était la chapelle des Barnabites, qui fut détruite à la génération suivante, en 1868.

Nous y avons aussi observé un intéressant témoignage sur l'équipement gymnique de cet établissement vers 1836, à une époque où se généralise dans le système scolaire français une pratique raisonnée de la gymnastique qui restera en vigueur pratiquement jusque dans les années 1960, avant que ne se fasse jour ce qu'on appelle la *sportivisation* de l'éducation physique.

Enfin nous y avons trouvé de jeunes collégiens vêtus de leurs blouses règlementaires, en pleine récréation, et, pour finir, deux d'entre eux perpétuer, à cette date tardive, un sport en vogue à Étampes depuis le moyen âge, à savoir le jeu de paume.

Il est donc juste de terminer cette étude par des remerciements renouvelés à la personne qui a eu l'amabilité et le mérite d'attirer notre attention sur un document aussi rare que riche d'informations et d'intérêt.

Novembre 2013

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(sur la famille Gandolle)

1801 : naissance de Jean-Victor Gandolle à Poitiers

Mairie de Poitiers, département de la Vienne, arrondissement communal de Poitiers, du vingt huit pluviose l'an neuf de la république française. Acte de naissance de Jean Victor Gandolle, né hier à cinq heures du matin, fils du citoyen Pierre Gandolle, menuisier, et de Anne Gerard, mariés et demeurans dans cette commune, section de la Fraternité. Le sexe de l'enfant a été reconnu etre un garçon. Premier témoin Jean Amillet, confiseur âgé de vingt un ans, demeurant à Poitiers. Second temoins [sic] Adelaide Dion, âgée de vingt un ans, demeurante à Poitiers. Sur la requisition à nous faites [sic] par le dit Gandole [sic] qui a ainsi que le dit Gamillet signé avec moi, la ditte Dion a declarés [sic] ne le savoir. Constaté suivant la loi par moi Bourgeois maire de Poitiers faisant les fonctions d'officier public de l'état civil soussigné.

[Signé :] Amillet - Gandolle – Bourgeois.

1805 : naissance de Louis-Napoléon Gandolle à Poitiers

Mairie de Poitiers, département de la Vienne, arrondissement communal de Poitiers, du quatre floreal an treize à midi. Acte de naissance de Louis Napoleon Gandolle, né le deux du présent mois à neuf heures du soir, fils de Pierre Gandolle, menuisier, et de Anne Gerard, mariés et demeurants à Poitiers. Le sexe de l'enfant a été reconnu etre un garçon. Premier témoin

Le collège d'Étampes en 1836

Louis Daussagne, domestique âgé de vingt un ans. Second témoin René Lombard, jardinier, âgé de soixante ans, demeurants à Poitiers. Sur la requisition à nous faite par le dit Gandolle qui a ainsi que l'un des témoins, après leur avoir donné lecture du présent acte, signé avec moi le, constaté suivant la loi par moi Jean Louis Bourgeois maire de Poitiers faisant les fonctions d'officier public de l'état civil soussigné.

[Signé :] Gandolle – Bourgeois – Louis Daussagne.

1808 : naissance de Jacques-Prosper Gandolle à Poitiers

L'an mil huit cent huit et le deux du mois de mai à une heure après midi par devant nous maire officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers, département de la Vienne, est comparu Pierre Gandolle, menuisier âgé de trente sept ans demeurant à Poitiers, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à deux heures après midi, de lui déclarant et de Anne Girard son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jacques Prosper, les dites déclaration et présentation faites en présence de François Lemaitre, jardinier, âgé de trente quatre ans, et de Jean Fradin, propriétaire, âgé de trente deux ans, demeurans à Poitiers, et tous les témoins déclarés [sic] ne savoir signer, le père a signé avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite.

[Signé :] Gandolle - D. Bazoge.

1814 : décès de Pierre Gandolle à Poitiers

L'an mil huit cent quatorze et le vingt neuf du mois d'août à deux heures après midi par devant nous maire officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers département de la Vienne, sont comparus Étienne Charles Barraud menuisier agé de trente-quatre ans et Antoine Roy menuisier agé de trente cinq ans demeurant à Poitiers, amis de Pierre Gondolle [sic], lesquels nous ont déclarés que le dit Pierre Gandolle [sic] menuisier agé de quarante trois ans, époux de Anne Gérard, est décédé ce rué des Égoûts n°449 paroisse Saint Pierre. Les déclarants n'ont signés et j'ai signé le present acte, après que lecture leur en a été faite.

[Signé :] Guerchais.

1825 : mariage à Étampes de Louis-Napoléon Gandolle

Du mardi dix mai mil huit cent vingt cinq, onze heures du matin.

Acte de mariage de sieur Louis Napoléon Gandolle, menuisier, âgé de vingt ans, né en la ville de Poitiers, département de la Vienne, le deux floréal an treize, vingt deux avril mil huit cent cinq, domicilié en la dite ville de Poitiers, fils mineur et en légitime mariage de feu sieur Pierre Gandolle en son vivant menuisier, décédé en la dite ville, le vingt neuf avril mil huit cent quatorze, et de dame Anne Gérard son épouse, sa veuve, âgée de cinquante six ans, domiciliée en la dite ville de Poitiers, rue des Égouts n°14.

Et de demoiselle Éléonore Hypolite Couteau, aubergiste, âgée de vingt deux ans, domiciliée à Étampes rue de la Savatterie n°12, née à la ferté Aleps, ville de l'arrondissement d'Étampes, le deux vendémiaire an onze, vingt quatre septembre mil huit cent deux, fille majeure et en légitime mariage de feu Pierre Jacques Couteau, journalier en son vivant, décédé en la dite ville de la Ferté Aleps, le vingt neuf nivose an onze, dix neuf janvier mil huit cent trois, et de François Charier son épouse, sa veuve, âgée de soixante deux ans, domiciliée de cette ville susdite rue et numéro.

Nous Jean Gilles Boivin Chevallier, adjoint de monsieur le maire de la ville d'Étampes par lui spécialement délégué,

Vue les actes de naissance des futurs, les actes de décès des pères des futurs, le consentement au dit mariage donné par la mère du futur, par acte du treize avril dernier passé par devant maître Ginot et son collègue, notaire royaux à Poitiers, enregistré au dit lieu le même jour, les actes de publications du dit mariage faits en la dite ville de Poitiers, les dimanche dix et dix sept avril dernier, et à Étampes les dimanches vingt quatre avril dernier et premier mai présent mois, sans opposition,

Après avoir donné lecture aux parties comparantes, assistées des quatre témoins cy-après nommés et soussignés, des pièces sus-énoncées, relatives à leur état et aux formalités de mariage, toutes les dites pièces en bonne forme dument signées et paraphées au désir de la loi pour être déposées au greffe du tribunal, ainsi que du chapitre six du titre du mariage, sur les droits et devoirs respectifs des époux ;

Les futurs et les témoins cy-après nommés ont déclaré et affirmé que c'est par erreur si dans l'acte de décès du père de la future dont est ci-joint extrait, le prénom de Pierre soit seul exprimé au dit acte, que les vrais prénoms du père de la future sont et s'écrivent Pierre Jacques.

Le collège d'Étampes en 1836

Avons ensuite reçu la déclaration du sieur Louis Napoléon Gandolle qu'il prend pour épouse demoiselle Éléonore Hypolite Couteau, et de la part de demoiselle Éléonore Hypolite Couteau qu'elle prend pour époux le sieur Louis Napoléon Gandolle.

En conséquence nous avons déclaré au nom de la loi que le sieur Louis Napoléon Gandolle et demoiselle Éléonore Hypolite Couteau sont unis en mariage.

Tout ce que dessus fait en présence de la mère de l'épouse, à ce consentante, et en celles des sieurs Pierre Denis Auby instituteur, âgé de quarante ans, Louis Alexis Authouart ancien tailleur d'habits, âgé de quarante huit ans, domiciliés à Étampes, Louis Edme Hypolite Barassé pêcheur sur rivière âgé de trente six ans, domicilié à la Ferté Aleps commune de cet arrondissement et Louis Étienne Hoyau maître de danse, âgé de trente deux ans, domicilié au dit Étampes, qui ont signé avec le futur et nous adjoint sus-nommé, l'épouse et la mère de l'épouse ont déclaré ne le savoir après lecture faite. Fait à Étampes en l'hôtel de la mairie les jours, mois et an que dessus.

Rayé trois mots nuls.

Gandolle – Auby – Authouard – Barassé – Hoyau – Gandolle – Boivin-Chevallier.

1826 : naissance à Étampes de Louis Gandolle

Du jeudi vingt avril mil huit cent vingt six, deux heures de relevée.

Acte de naissance de Louis Gandolle, du sexe masculin, né d'hier à neuf heures du soir, chez ses père et mère, fils en légitime mariage de sieur Louis Napoléon Gandolle, menuisier, âgé de vingt ans, et de Éléonore Hypolite Couteau, son épouse, âgée de vingt quatre ans, domiciliés de cette ville rue de la Savatterie n°21.

Les témoins ont été les sieurs Jean Baptiste Chevallier tailleur d'habits âgé de trente quatre ans, et Charles Doyé aussi tailleur d'habits, âgé de quarante huit ans, domiciliés de cette ville.

Sur la représentation de l'enfant et sur la déclaration du père d'icelui, qui a ainsi que les témoins signé avec nous maire, après lecture faite.

[Signé :] Gandolle – Chevallier – Doyé - Ve Fortin – Boivin-Chevallier.

1826 : remariage à Poitiers de Jean Gandolle

L'an mil huit cent vingt sept et le vingt-cinq du mois de juin à midi, par devant nous adjoint délégué faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers, département de la Vienne, sont comparus Jean Gandolle couvreur, âgé de cinquante-trois ans, né à Poitiers le vingt trois juin mil sept cent soixante quatre, demeurant à Poitiers, veuf de Marie Jeanne Lignard décédée à Poitiers le sept janvier dernier, fils majeur et légitime de feu Pierre Gandolle, journalier et de Radegonde Sabourin décédée à Poitiers le sept avril mil sept cent quatre vingt onze come il est constaté par les actes de naissance et décès délivrés à Poitiers le six du présent mois, et Marie Guignard, âgée de trente neuf ans, née dans la commune de Quinçay (Vienne) le vingt sept avril mil sept cent quatre vingt huit, demeurante à Poitiers, fille majeure et légitime de François Guignard, journalier, décédé dans la commune de Vouneuil sous Biard le huit janvier mil huit cent vingt trois et de Marie Bretelier décédée au dit Quinçay le quatorze ventose an dix comme il est constaté par les actes de naissance et décès délivrés à Quinçay le trois du présent mois, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre mairie les dix et dis sept du présent mois à midi. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant [sic] droit à leur requisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé Du Mariage, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu affirmativement, déclarons au nom de la loi que le dit Jean Gandolle et la dite Marie Guignard sont unis par le mariage, de quoi avons dressé acte en présence d'Augustin Erménégilde Huguet, limonadier âgé de quarante trois ans, amis de l'époux, de Victor Gandolle, employé des ponts et chaussées âgé de vingt six ans, neveu de l'époux, de Hilaire Robin, perruquier âgé de trente huit ans et de Armand Édouard Laniboier perruquier âgé de vingt quatre ans, amis de l'épouse demeurants à Poitiers, lesquels quatre témoins et le dit Jean Gandolle nous ont déclaré et affirmé par serment d'eux reçu à cet effet que le dit Pierre Gandolle père du dit époux est décédé depuis plusieurs années. Lecture à eux faite ainsi qu'aux parties contractantes du présent acte de mariage, ils l'ont signé avec nous, sauf les dits époux qui ont déclaré ne le savoir de ce enquis.

[Signé :] Robin – Huguet - Gondolle – Laniboire Huguet – *Illisible*.

1827 : naissance à Étampes de Louis-Jules Gandolle

Du lundi vingt août mil huit cent vingt sept, deux heures de relevée.

Acte de naissance de Louis Jules Gandolle, du sexe masculin, né d'hier à onze heures de relevée, chez ses père et mère, fils en légitime mariage de sieur Louis Napoléon Gandolle, menuisier, âgé de vingt deux ans, et de Éléonore Hypolite Couteau, son épouse, âgée de vingt quatre ans [sic], domiciliés de cette ville rue du Flacon n°[blanc].

Les témoins ont été les sieurs Jacques François Tabart, menuisier, âgé de soixante-huit ans, et Jean Jacques Tabart, menuisier, âgé de trente sept ans, domiciliés de cette ville.

Sur la représentation de l'enfant et sur le déclaration du père d'icelui, qui a ainsi que les témoins signé avec nous maire, après lecture faite.

[Signé :] Gandolle – Tabart – Tabart – Ve Fortin – Druilhet.

1828 : mariage à Poitiers de Jean-Victor Gandolle

L'an mil huit cent vingt huit et le vingt-neuf du mois de janvier à sept heures du soir, par devant nous adjoint délégué faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers, département de la Vienne, sont comparus le sieur Jean Victor Gandolle employé aux ponts et chaussées, âgé de vingt-six ans, né à Poitiers le seize février mil huit cent un, y demeurant, fils majeur et légitime de Pierre Gandolle, propriétaire décédé et de Anne Gérard ci-présente et consentente, demeurante à Poitiers, et mademoiselle Louise Victoire Paqueron de Pommervault âgée de vingt et un ans, née dans la commune de Saint Secondin (Vienne) le vingt-neuf janvier mil huit cent sept, demeurante à Poitiers, fille majeure et légitime de Pierre Paqueron de Pommervault, propriétaire décédé à Saint Secondin le vingt novembre mil huit cent onze, et de Rose Bellaud décédée à Saint Secondin le onze novembre mil huit cent quinze, comme il est constaté par les actes de naissance et de décès délivrés à Saint Secondin le sept janvier dernier, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites les treize et vingt du présent mois à midi. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, fesant [sic] droit à leur requisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé Du Mariage,

avons demandé aux futurs époux s'ils voulait [sic] se prendre pour mari et pour femme, cahcun d'eux ayant répondu affirmativement, déclarons au nom de la loi que le dit sieur Jean Victor Gandolle et la dite demoiselle Louise Victoire Paqueron de Pommervault sont unis par le mariage, de quoi avons dressé acte en présence des sieurs Guillaume Hivernait, directeur de l'école de dessin de cette ville, âgé de cinquante cinq ans, de Augustin Herménégilde Huguet, limonadier âgé de quarante quatre ans, amis de l'époux, des sieurs Pierre Bellaud, propriétaire âgé de cinquante deux ans, oncle de l'épouse demeurant dans la commune de Saint Secondin, et de François Delphin Nivert, coutelier âgé de trente sept ans, ami de l'épouse, ce dernier témoin demeurant en cette commune, ainsi que les deux premiers, lecture à eux faite ainsi qu'aux parties contractantes du présent acte de mariage, ils l'ont signé avec nous.

[Signé :] L. V. Paqueron de Pommervault – Gondolle aîné – Bellaud – Hivernait – Nivert – Huguet – Veuve Gandolle – Pommervault – *Illisible* Gandolle – Comte Léonce Pichot – Zélie Hivernait – *Illisible*.

1828 : naissance à Poitiers de Victorine-Julie Gandolle

L'an mil huit cent vingt huit et le trois du mois de novembre à dix heures du matin, par devant nous adjoint délégué faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers, département de la Vienne, est comparu le sieur Pierre Victor Gandolle, employé aux ponts et chaussées, âgé de vingt sept ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le trente un octobre dernier à cinq heures du soir, dans sa maison située rue des égouts, de lui déclarant et de Louise Marie Paqueron de Fontmervault son épouse, et auquel il a donné les prénoms de Victorine Julie, les dites déclaration et présentation faites en présence d'Augustin Herménégilde Huguet limonadier âgé de quarante un ans et de Delphin Nivert coutelier âgé de trente sept ans, demeurans à Poitiers. Lecture à exu faite du présent acte de naissance, le père et les témoins l'ont signé avec nous.

[Signé :] Gondolphe aîné – Nivert – Huguet – Gérard adj.

1829 : décès de Jules Louis Gandolle à Étampes

Du mardi treize janvier mil huit cent vingt neuf, deux heures de relevée.

Le collège d'Étampes en 1836

Acte de décès de Jules Louis Gandolle, âgé de dix neuf mois, natif de cette ville, décédé ce jour à onze heures du matin, chez ses père et mère, fils en légitime mariage de Louis Gandolle, menuisier, et de Éléonore Couteau, son épouse, domiciliés de cette ville rue du Flacon n°7.

Les témoins ont été le père du décédé, âgé de vingt trois ans, et Charles Paul Chauvet, chef du bureau des contributions âgé de vingt trois ans, qui ont signé avec nous, adjoint de monsieur le maire, spécialement délégué, et le décès constaté par nous soussigné.

[Signé :] Gandolle – Chauvet-Simonneau – Druilhet.

1830 : naissance à Étampes de Zoé Gandolle

Du lundi dix sept mai mil huit cent trente, deux heures de relevée.

Acte de naissance de Zoé Gandolle, du sexe féminin, née d'avant hier à trois heures de relevée, chez ses père et mère, fille en légitime mariage de Louis Napoléon Gandolle, menuisier, âgé de vingt cinq ans, et de Éléonore Hippolyte Couteau, son épouse, âgée de vingt sept ans, domiciliés de cette ville rue du Flacon n°7.

Les témoins ont été les sieurs Éloi Frédéric Carré, cordonnier, âgé de quarante ans, et Augustin François Baumont, tourneur en bois, âgé de trente sept ans, domiciliés de cette ville.

Sur la représentation de l'enfant et sur la déclaration du père d'icelui, qui a ainsi que les témoins signé avec nous maire, après lecture faite.

[Signé :] Gandolle – Carré – Baumont – Boivin-Chevallier.

1830 : mariage à Poitiers de Jacques-Prosper Gandolle

L'an mil huit cent trente et le vingt-quatre du mois de mai à huit heures du soir, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers, département de la Vienne, sont comparus en la maison commune pour contracter mariage Jacques Prosper Gandolle ébéniste, âgé de vingt-deux ans, demeurant en cette ville, né à Poitiers le premier mai mil huit cent huit, fils légitime mineur quant au mariage de Pierre Gandolle, menuisier décédé à Poitiers le vingt neuf août mil huit cent quatorze, ainsi que le tout est constaté par les expéditions des actes de naissance et décès qui nous ont été représentés, et de Anne Gérard ci-présente et consentante,

demeurante à Poitiers ; et Geneviève Hélène Cabilliaud, couturière agée de dix neuf ans, demeurante à Poitiers, née en cette ville le trente et un août mil huit cent dix, fille mineure et légitime de Jean Guillaume Cabilliaud, ébéniste ci-présent et consentant, demeurant à Poitiers, et de Marie Anne Rosalie Forestier, décédée à Poitiers le vingt et un février mil huit cent onze, ainsi que le tout est constaté par les actes de naissance et décès qui nous ont été représentés, lesquels resteront annexés au présent registre ; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune les neuf et seize du présent mois à midi. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant [sic] droit à leur requisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé Du Mariage, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement, déclarons au nom de la loi que le dit Jacques Prosper Gandolle et la dite Geneviève Hélène Cabilliaud sont unis par le mariage, de quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jean Victor Gandolle, conducteur des ponts et chaussées agé de vingt huit ans, frère de l'époux, de Gaspar Moreau tapissier agé de quarante huit ans, ami de l'époux, et des sieurs André Chevais tailleur d'habits agé de quarante cinq ans, et de François Dussaussoir, tisserand agé de cinquante ans, amis de l'épouse, demeurans tous à Poitiers. Lecture à eux faite ainsi qu'aux parties contractantes du présent acte de mariage, ils l'ont signé avec nous.

[Signé :] Gandolle - Cabilliau - Gondolle a(îné) - Chevais - Dussaussoir - Moreau - Cabilliau - *Illisible*.

1831 : naissance à Poitiers d'Anna fille de Jacques-Prosper

Anna Hélène Gandolle fille de Jacques Prosper, naît à Poitiers le 22 mars 1831. D'après une fiche très sommaire de l'état civil reconstitué de Paris Anna Gandolle, femme Pagot, meurt à Paris, III^e arrondissement, le 27 décembre 1859.

1833 : naissance de Pierre-Ernest fils de Jacques-Prosper

Pierre-Ernest-Prosper-Guillaume fils de Jacques-Prosper naît à Poitiers le 1^{er} juillet 1833. D'après une fiche très sommaire de l'état civil reconstitué de Paris Pierre-Ernest Gandolle, femme Pagot, meurt à Paris, X^e arrondissement, le 27 avril 1858.

1834 : naissance à Poitiers d'Aimée Victorine 26 février

L'an mil huit cent trente quatre, le vingt six février à onze heures du matin, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune de Poitiers, département de la Vienne, est comparu le sieur Victor Gandolle, employé au bureau de l'architecte, âgé de trente trois ans, demeurant en cette ville, lequel nous a présenté, du sexe féminin, un enfant né hier, à onze heures du matin, dans sa maison située rue de la Brume, de lui déclarant et de Victoire Paseron [sic] de Fontmervault son épouse, âgée de vingt cinq ans, et auquel il a donné les prénoms de Aimée Victorine, les dites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Gabriel Doux, marchand épicier, âgé de cinquante neuf ans, et Jean Fruchard, charon, âgé de cinquante ans, demeurans en cette ville. Lecture à eux faite du présent acte de naissance, le père de l'enfant l'a signé avec nous, ainsi que les témoins.

[Signé :] J. Fruchard - Gondolphe aîné – Doux – Regnault.

1836 : recensement à Étampes

En 1836 d'après le recensement, les Gandolle n'habitent plus rue du Flacon (alias de la Plâtrerie) qui est désormais occupé par Étienne Victor Chenu, scieur de long, 30 ans, et sa femme Victorine Adrienne Guyon, 28 ans, ainsi que leurs enfants Clémentine et Céline, 29 mois et 6 mois, mais au n°22 de la rue des Cordeliers.

Rue des Cordeliers, n°22 : Louis Napoléon Gandolle, marchand de meubles, 31 ans ; Éléonore Couteau, femme du précédent, 34 ans ; Louis Gandolle, leur fils, 10 ans ; Zoé Gandolle, leur fille, 6 ans.

1837-1853 : Gandolle marchand de meubles à Étampes

L'*Almanach-Bottin* signale un Gandolle comme marchand de meubles de 1853. On notera qu'au départ Gandolle est le seul à faire état de la profession de marchand de meubles, tandis qu'à partir de 1842 et jusqu'en 1851 il a trois concurrents à Étampes.

1837, p. 841 : « Meubles (md), Gandolle ».

1842 p. 1340 ; 1843, *ibid.* : « Meubles (marchands), Boulé-Robert. Deletre. Gagneux. Gandolle. »

1846, p. 1268 ; 1850, p. 1756 ; 1851, p. 1756 ; 1853, p. 1756 : « Meubles : Beauvais. Delaitre. Gagneux. Gandolle. »

Il semble que la donnée de l'édition de 1853 soit périmée et non vérifiée, car le recensement de 1851 ne trouve plus les Gandolle à Étampes.

1839 : naissance d'Emma-Aglaé fille de Jacques-Prosper

Emma-Aglaé-Julie Gandolle, fille de Jacques-proser naît à Poitiers le 18 mai 1839. Elle mourra aussi à Paris, XII^e arrondissement, le 30 juin 1903, épouse d'Antoine Renard, ce dernier veuf de Renée Gaudonnet.

1841 : recensement à Étampes

Rue des Cordeliers, n°22 : Napoléon Louis Gandolle, marchand de meubles, 36 ans ; Éléonore Hippolyte Couteau, sa femme, 38 ans ; Louis (2^e prénom ou autre mot illisible) Gandolle, leur fils, menuisier, 16 ans ; Zoé Gandolle, leur fille, 11 ans.

1843 : naissance d'Eugénie Gandolle à Étampes

Du vendredi six octobre mil huit cent quarante trois, onze heures du matin.

Acte de naissance de Eugénie Gandolle, du sexe féminin, née d'hier à deux heures de relevée, chez ses père et mère, fille en légitime mariage de Louis Napoléon Gandolle, marchand de meubles, âgé de trente huit cinq ans, et de Éléonore Hypolitte Couteau, son épouse, âgée de quarante un ans, domiciliés de cette ville rue des Cordeliers.

Le collège d'Étampes en 1836

Les témoins ont été les sieurs Mathieu Passelaigues, instituteur communal, âgé de trente sept ans, et Charles Saul Chauvet, secrétaire de cette mairie, âgé de trente huit ans, domiciliés de cette ville.

Sur la représentation de l'enfant et sur la déclaration du père d'icelui, qui a ainsi que les témoins signé avec nous François Charles Cresté, maire de la ville d'Étampes, officier de la légion d'honneur, après lecture faite.

[Signé :] C. Cresté - Gandolle – Passelaigues – Chauvet-Simonneau.

1846. recensement à Étampes

Rue des Cordeliers, n°22 : Denis Boivin, portefaix, 33 ans ; Rose Broissin, son épouse, 29 ans ; Jules Boivin leurs fils, 2 ans.

Rue de la Juiverie, n°20 : Louis Napoléon Gandolle, revendeur, 40 ans ; Éléonore Couteau, son épouse, 44 ans ; Zoé Gandolle, leur fille, 16 ans ; Eugénie Gandolle, leur fille, 3 ans.

1850 : naissance à Nogent-le-Rotrou de Joseph Gandolle

Aujourd'hui deux mars mil huit cent cinquante, à onze heures du matin, par devant nous Barthélémy Marin Doullay maire de la ville de Nogent-Le-Rotrou, officier public de l'état civil, est comparue Marie Madeleine Henriette Moreau, sage-femme, âgée de vingt-sept ans, épouse de Louis Lœuillet, tonnelier, demeurant à Nogent-le-Rotrou, rue Neuve des Prés, laquelle comme ayant fait l'accouchement ci-après mentionné, nous a déclaré que ce jour d'hui à huit heures du matin, Désirée Françoise Lamy, domestique, âgée de vingt-trois ans, native de cette ville, y demeurant chez ses père et mère, rue Saint-Hilaire, célibataire, est accouchée, en leur domicile, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous a présenté au auquel elle a donné les prénoms de Joseph Auguste, et dont le père est inconnu. Les dites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Rémi Eugène Ménager, cordonnier âgé de trente-deux ans, et Louis Jovet, journalier, âgé de soixante-cinq ans, demeurans tous deux à Nogent-le-Rotrou, rue Saint-Hilaire. De quoi nous avons dressé le présent acte écrit sur les deux registres à ce destinés ; la comparante a signé avec nous, les témoins ont déclaré ne le savoir, de ce requis, après lecture faite.

[Signé :] M. f(emme) Lœuillet – Doullay.

1851 : recensement à Étampes

Le n°20 de la rue de Juiverie paraît désormais inoccupé car le recensement passe directement du n°18 au n°22. Il sera occupé en 1856 par la famille de Pierre-Louis Bertrand, géomètre. Pourtant les *Almanachs-Bottin* de 1851 et 1853 signalent encore Gandolle comme marchand de meubles à Étampes : ce doit être une erreur.

1855 : mariage à Paris de Louis Gandolle

D'après une fiche très sommaire de l'état civil reconstitué de Paris Louis Gandolle a épousé le 19 mai 1855, à la mairie du VI^e arrondissement (XI^e ancien) Désirée Françoise Lamy.

Lorsqu'il se marie le 19 mai 1855, dans la paroisse Saint-Sulpice, il réside au n° 8 de la rue Guisarde.

1856: mariage à Paris de Zoé Gandolle

D'après une fiche très sommaire de l'état civil reconstitué de Paris Zoé Gandolle a épousé le 26 avril 1856, à Paris, Louis Isidore Mercier.

1856 : naissance de Zoé II

D'après une fiche très sommaire de l'état civil reconstitué de Paris Zoé Gandolle (2^e du nom) est née le 6 mai 1856 dans le XI^e arrondissement.

1858, avril : décès à Paris de Pierre Ernest Gandolle

D'après une fiche très sommaire de l'état civil reconstitué de Paris, Pierre-Ernest Gandolle (fils de Jacques-Prosper) est décédé le 27 avril 1858 dans le X^e arrondissement.

1858, juin : Reconnaissance de Joseph-Auguste Gandolle

[Note marginale à l'acte de naissance de 1850 reproduit ci-dessus :] L'enfant dont la naissance est constatée ci-contre a été reconnu pour leur

Le collège d'Étampes en 1836

fil par Louis Gandolle, employé, et Désirée Françoise Lamy, sa femme, domiciliés à Paris rue Beauregard, n°21, suivant acte reçu à la mairie de Nogent-le-Rotrou le vingt neuf juin mil huit cent cinquante huit. Pour mention. Le greffier du tribunal. [Signé :] Brouard (paraphe).

1859 : décès à Paris d'Anna fille de Jacques-Prosper

D'après une fiche très sommaire de l'état civil reconstitué de Paris Anna Gandolle, fille de Jacques-Prosper, femme Pagot, meurt à Paris, III^e arrondissement, le 27 décembre 1859.

1861 : Décès de Louis-Napoléon Gandolle à Paris

Du mardi vingt-trois juillet mil huit cent soixante-un, dix heures du matin. Acte de décès de : Louis Napoléon, Gandolle, menuisier, âgé de cinquante-cinq ans, né à Poitiers (Vienne) décédé hier à midi, en son domicile, rue Rodier n°10, fils de Pierre Gandolle et de Anne Girard, son épouse, tous deux décédés. Le défunt époux de Éléonore Hypolite Couteau. Le dit acte dressé en présence et sur la déclaration de MM. Louis Gandolle, employé, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Paris, rue Rodier n°10, fils du défunt, et Pierre Voisin, cordonnier, âgé de trente-neuf ans, demeurant même maison, témoins qui ont signé avec nous André Charles Ancelle, adjoint au maire du neuvième arrondissement de Paris, après lecture faite et le décès constaté suivant la loi.

[Signé :] Gandolle – Voisin – Ancelle.

1876 : mariage de Joseph-Auguste à Paris

Du samedi vingt trois décembre mil huit cent soixante seize, heure de midi, en la mairie du neuvième arrondissement de Paris. Acte de mariage de : Joseph Auguste Gandolle, menuisier, âgé de vingt-six ans, né à Nogent-Ile-Rotrou (Eure et Loir), le deux mars mil huit cent cinquante, demeurant à Paris avec ses père et mère rue de la Tour d'Auvergne, 48, majeur, fils de Louis Gandolle, architecte, et de Désirée Françoise Lamy, son épouse, présents et consentats ; et de : Marie Victorine Fouilleul, employée de commerce âgée de vingt trois ans, née à la Ferté-Macé (Orne),

le vingt huit décembre mil huit cent cinquante deux, demeurant à Paris, rue de la Tour d'Auvergen, 48, majeure, fille de René Fouilleul, entrepreneur de travaux, et de Marie Françoise Ratier, son épouse, demeurant à la ferté-Macé. Nous Émile Jean Louis Caron, adjoint au maire du neuvième arrondissement,

Vu les actes de naissance des futurs époux, le consentement des père et mère de la future reçu par M^c Pitet, notaire à la Ferté Macé le deux de ce mois, les actes de publication faites en cette mairie les dimanches trois et dix décembre courant sans opposition, les futurs et les père et mère du futur nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Après avoir donné lecture aux parties comparantes du chapitre six du code civil, titre du mariage, des pièces su-énoncées dûment signées et paraphées pour y rester déposées aux archives de l'état civil, avons demandé aux futurs s'ils veulent se prendre pour mari et femme et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, avons prononcé au nom de la loi que Joseph Auguste Gandolle et Marie Victorine Fouilleul sont unis en mariage. Tout ce que dessus fait publiquement et en présence de MM. Charles Lamy, employé, âgé de quarante quatre ans, demeurant rue Monge, 79, oncle de l'époux ; Émile Mantaux, menuisier, âgé de quarante-sept ans, demeurant rue Bellefonds, 37 ; Jules Larcher, commerçant en vins, âgé de quarante deux ans, demeurant rue de Douai, 49 ; Andrien [sic] Talboutier, serrurier, âgé de cinquante deux ans, demeurant rue de Provence, 78, lesquels ont signé avec les époux, les père et mère de l'époux et nous maire après lecture faite.

[Signé :] Marie Fouilleul – Auguste Gandolle – J. Larcher – Lamy – Gandolle - Adrien Talboutier - Mantaux – C. Lamy - E. Caron.

1880 : décès à Paris de Françoise Lamy

Deu jeudi premier avril mil huit cent quatre vingt à une heure et demie de relevée. Acte de décès de Désirée Françoise Lamy, âgée de cinquante trois ans, née à Nogent le Retrou [sic], Eure et Loir, décédée ce matin à cinq heures au domicile conjugal rue de la Tour d'Auvergne 48, épouse de Louis Gandolle, architecte, fille de Jean Louis lamy et de Anne Désirée Poirier, son épouse, décédés. Le dit acte dressé et présence et sur la déclaration de MM. Charles Lamy, employé d'octroi, âgé de quarante sept ans, demeurant rue Monge 79, frère de la défunte, et Joseph Adolphe Chanu, marchand de vin, âgé de cinquante deux ans, demeurant rue de la

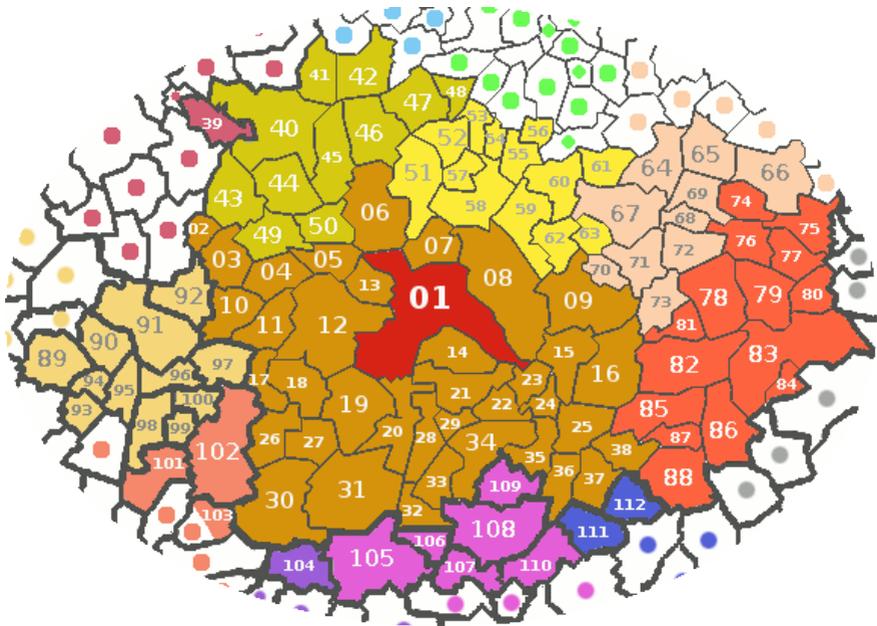
Le collège d'Étampes en 1836

Tour d'Auvergne, 48, qui ont signé avec nous Charles Hippolyte Lesage, adjoint au maire, après lecture faite, le décès constaté suivant la loi.

[Signé :] Lamy – Chanu – H. Lesage adj.

1881 : remariage de Louis Gandolle.

Ce mariage est annoncé dans au moins deux journaux, le *Figaro* (27 juin 1881), p. 3 : « M. Louis Gandolle, architecte, et Mlle MarieJoséphine Lepage » et le *Journal des débats politiques et littéraires* (30 juin 1881), p. 4 : « Publications de mariage du 26 juin : M. Gandolle, architecte, rue Navarin, 7, et M^{lle} Lepage, même maison. »



Les 112 communes du Grand Étampois
(Sud-Essonne augmenté de quelques communes d'Eure-et-Loir et du Loiret)

Deux cent sept actes notariaux relatifs au Sud-Essonne passés à Paris en 1551

Bernard Gineste

Le CARAN, *Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales*, a mis en ligne sur son site internet une analyse méthodique de tous les actes notariés établis à Paris au long de l'année 1551 qui sont aujourd'hui conservés aux Archives Nationales.

01. Une nouvelle source archivistique

Ce travail colossal met à la disposition du public et des chercheurs les grandes lignes d'environ 20.000 actes notariés émanant de 27 études notariales distinctes, sous la forme d'un dépouillement systématique, indexé d'une manière uniforme et commode d'utilisation.

Nous nous sommes attaché à y relever tout ce qui peut servir à l'histoire du pays d'Étampes et plus largement au Sud-Essonne. L'exploration et la mise en forme de cette matière nouvelle, déjà numérisée et commodément indexée ne nous ont pas demandé plus de deux à trois jours de travail. Il nous faut cependant exposer les principes qui ont présidé à la sélection que nous éditons ci-après et qui comprend exactement 207 articles.

02. Délimitation de la zone d'étude

Comment délimiter un territoire de manière à retracer son histoire, quand les frontières même de cet espace n'ont jamais été fixées clairement ni définitivement ni clairement à quelque époque que ce soit ? Même de nos jours personne ne sera d'accord pour définir exactement ce qu'est le Sud-Essonne. Au milieu du XVI^e siècle, la situation était encore plus complexe.

Les circonscriptions administratives de l'Ancien Régime, en effet, s'enchevêtraient dans tous les sens d'une façon qui dépasse l'entendement. Bien plus les frontières de chacune fluctuaient non seulement selon les temps mais encore selon les points de vue, et presque toutes furent continuellement l'objet de contestations et de procédures interminables.

Pour autant cet espace au cours des siècles n'est pas un conglomérat difforme sans la moindre unité organique. On trouve en son cœur le bailliage d'Étampes.

Ce bailliage, dont les limites elles-mêmes ont fluctué¹, a de tous temps débordé légèrement les frontières de l'actuel département de

¹ On peut s'en donner une idée en comparant les deux cartes qu'en ont données chacun en leur temps Léon Marquis et Paul Dupieux ; le premier

Deux cent sept actes notariaux de 1551

l'Essonne tant à l'ouest qu'au sud. À l'ouest, il s'avancé dans le moderne département d'Eure-et-Loir, avec une pointe jusqu'à Denonville², pourtant plus proche de Chartres que d'Étampes. Au sud, il comprenait plusieurs villages de l'actuel département actuel du Loiret³.

A ce bailliage il faut ajouter deux petites châtelainies enchâssées dans son territoire, la première formée d'un conglomérat de villages autour de Boissy-la-Rivière, appartenant au chapitre de Sainte-Croix d'Orléans ; la deuxième constituée d'un archipel de terroirs centré autour d'Authon-la-Plaine, appartenant au monastère Saint-Benoît sur-Loire.

A l'est la frontière est stable : c'est celle du Gâtinais, avec une zone tampon clairement centrée sur le bourg de Milly. La prévôté de Milly, revendiquée par le bailliage de Melun, a toujours revendiqué son autonomie et prétendu, en vain, constituer un bailliage indépendant⁴. Ce secteur est donc de notre point de vue une sorte de satellite du bailliage d'Étampes, que nous ne pouvons exclure de notre zone d'étude.

Au nord-ouest le secteur de Dourdan a également visé à l'autonomie au sortir du moyen âge, et les circonstances de l'histoire lui en ont donné l'occasion, de sorte que s'est effectivement constitué de ce côté-là, et pour longtemps, malgré les récriminations

en 1881 a proposé une carte du bailliage en 1789 ; le second a reconstitué en 1931 celle du bailliage vers 1543.

² Les liens de Denonville avec Étampes sont attestés dans le XI^e siècle.

³ Cette zone d'incertitude administrative entre l'Étaminois et l'Orléanais est signalée dès l'époque d'Hugues Capet, au X^e siècle.

⁴ Cette ambition a d'une certaine manière été atteinte lorsque de la Révolution a détaché clairement le canton de Milly du département de Seine-et-Marne

continuelles des autorités étampoises, un bailliage autonome constitué il faut bien le dire de bric et de broc, étiré d'une manière particulièrement biscornue entre ceux d'Étampes et de Rochefort.

Au nord-est, situation analogue autour du bourg de la Ferté-Alais, avec un petit bailliage un peu mieux découpé et plus homogène, mais que celui d'Étampes réussira enfin à se réagréger une génération avant la Révolution.

Enfin, si l'on se tourne vers le nord, on voit que c'est de ce côté-là que le pays d'Étampes a été le plus tôt et le plus profondément amputé de son territoire primitif. Il semble bien en effet qu'à l'époque mérovingienne le rayonnement d'Étampes ne rencontrait aucun obstacle sérieux avant les approches de Paris même⁵. Mais dès l'époque de Charlemagne nous entendons parler d'un pays intermédiaire de Châtre, *pagus Castrensis*, centré sur l'Arpajonnais actuel⁶. Puis, à l'occasion de la renaissance démographique du XI^e siècle, on voit naître entre Étampes et Paris une nébuleuse de bourgades et de seigneuries concurrentes, dont, outre La Ferté-Alais dont nous avons déjà parlé, Rochefort et Montlhéry, nébuleuse qui brouille la carte, et qui rogne et applati le cercle d'influence d'Étampes.

Si l'on raisonne en termes hydrographiques, tout se passe comme si le territoire originel de l'Étampeois avait compris tout ce qui se trouve entre l'Orge, la Seine et l'École, avec pour axe central la Juine ; et comme s'il avait été progressivement amputé des basses vallées tant de l'École que de la Juine et de l'Orge, l'Étampeois tendant de plus en plus à se limiter à la seule moitié supérieure de la vallée de la Juine, y compris naturellement les plateaux afférents ; le seul côté où ce vaste pays a conservé jusqu'à la Révolution ses limites extrêmes est

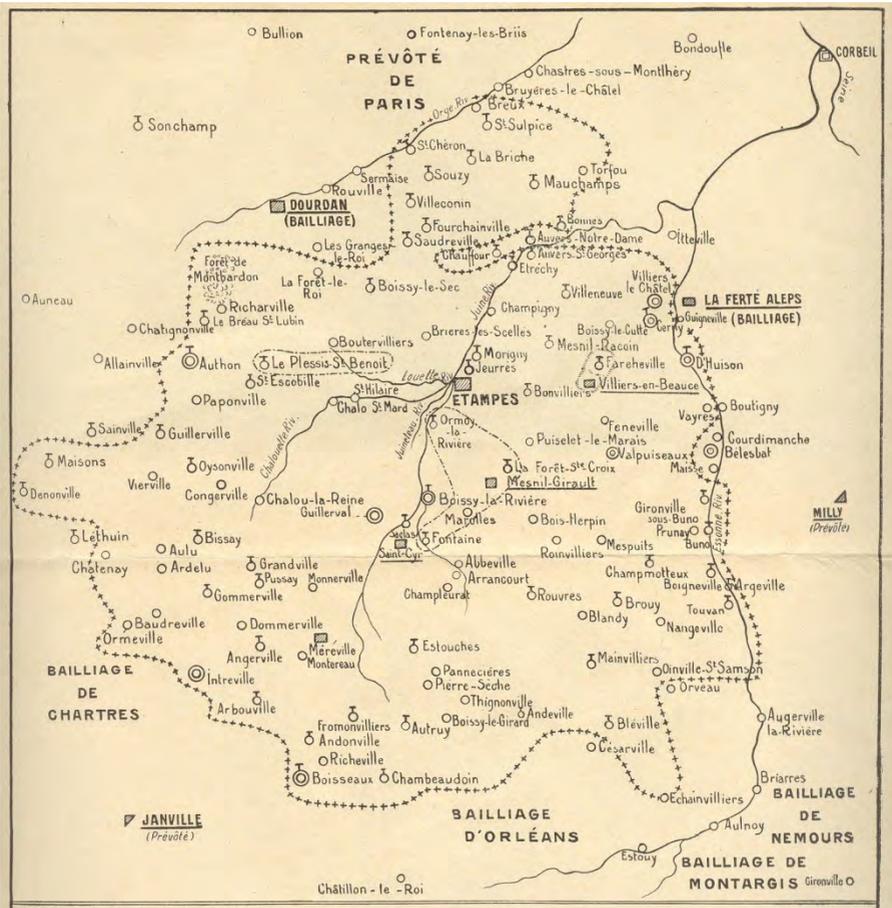
⁵ Des chartes de ce temps placent dans le pays étampoise, *pagus Stampensis* : Bullion, Bruyères-le-Châtel et Bondoufle.

⁶ Arpajon est le nom qu'à pris l'antique Châtres à partir de 1720 seulement.

Deux cent sept actes notariaux de 1551

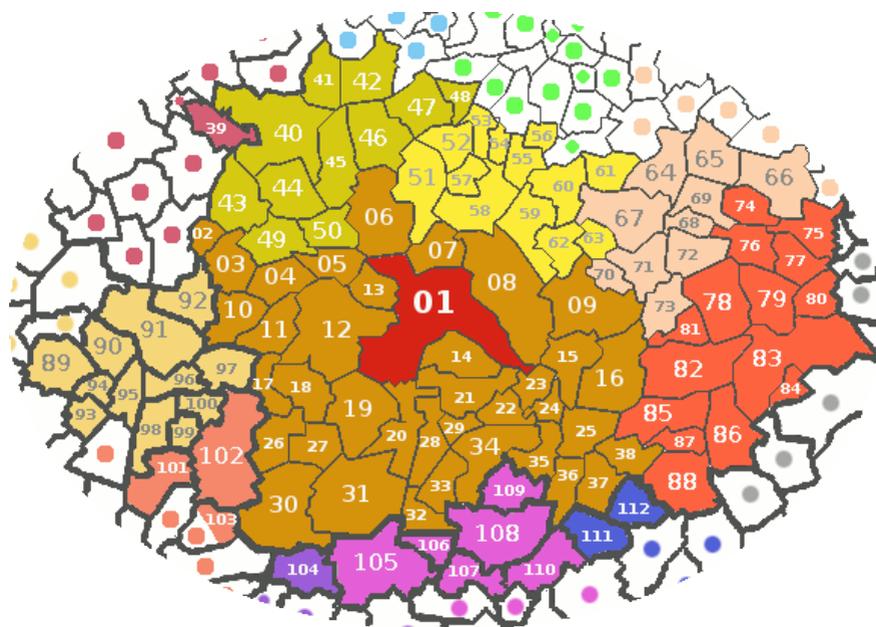
l'ouest, où l'absence de cours d'eau a empêché l'apparition de tout nouveau centre urbain concurrent.

Voici donc l'ensemble des communes contemporaines sur lesquelles portera notre relevé, regroupées dans leurs circonscriptions actuelles.

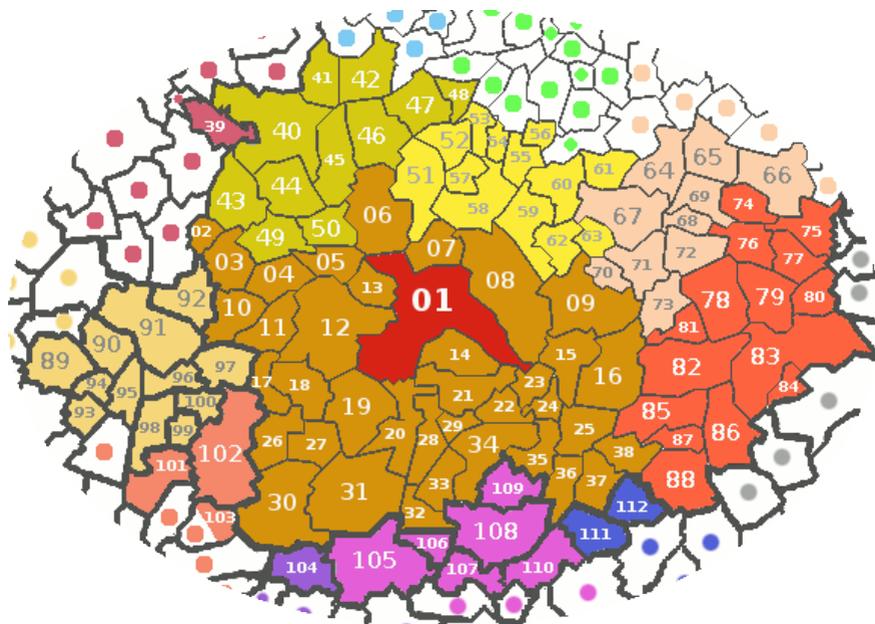


Plan du bailliage d'Étampes vers 1543 (selon Paul Dupieux, 1931)

03. Les 112 communes concernées



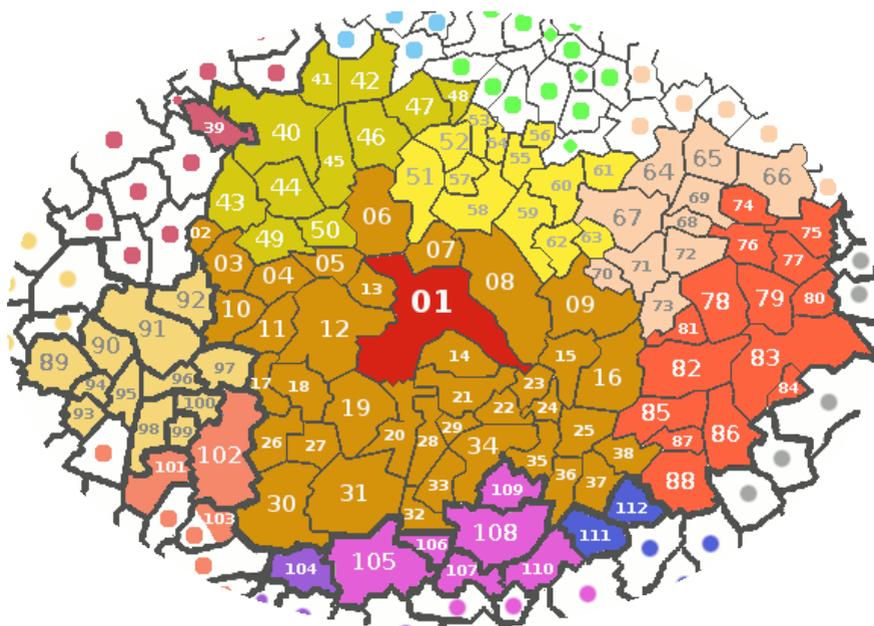
A. Essonne, communauté de communes de l'Étampois Sud-Essonnes (intégralement) : 1. Étampes. – 2. Chatignonville. – 3. Authon-la-Plaine. – 4. Plessis-Saint-Benoist. – 5. Boutervilliers. – 6. Boissy-le-Sec. – 7. Brières-les-Scellés. – 8. Morigny-Champigny. – 9. Bouville. – 10. Saint-Escobille. – 11. Mérobert. – 12. Chalo-Saint-Mars. – 13. Saint-Hilaire. – 14. Ormoy-la-Rivière. – 15. Puisselet-le-Marais. – 16. Valpuiseaux. – 17. Congerville-Thionville. – 18. Chalou-Moulineux. – 19. Guillerval. – 20. Saclas. – 21. Boissy-la-Rivière. – 22. Marolles-en-Beauce. – 23. La Forêt-Sainte-Croix. – 24. Bois-Herpin. – 25. Mespuits. – 26. Pussay. – 27. Monnerville. – 28. Saint-Cyr-la-Rivière. – 29. Fontaine-la-Rivière. – 30. Angerville. – 31. Méréville. – 32. Estouches. – 33. Arrancourt. – 34. Abbéville-la-Rivière. – 35. Roinvilliers. – 36. Blandy. – 37. Brouy. – 38. Champmotteux.



B. Yvelines, communauté de communes Contrée d’Ablis –Porte des Yvelines (partiellement) : 39. Sainte-Mesme⁷.

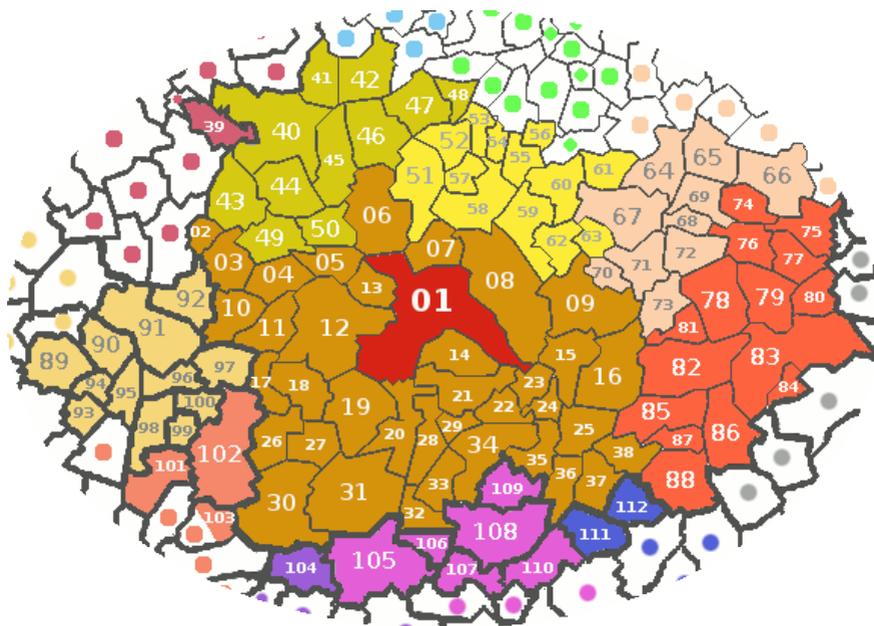
C. Essonne, communauté de communes du Dourdanais en Hurepoix (intégralement) : 40. Dourdan. – 41. Saint-Cyr-sous-Dourdan. – 42. Le Val-Saint-Germain. – 43. Corbreuse. – 44. Les Granges-le-Roi. – 45. Roinville. – Sermaise. – 47. Saint-Chéron. – 48. Breux-Jouy. – 49. Richarville. – 50. La Forêt-le-Roi.

⁷ Cette paroisse relevait alors du bailliage de Dourdan.



D. Essonne, communauté de communes Entre Juine et Renarde (partiellement) : 51. Villeconin. – 52. Souzy-La-Briche. – 53. Saint-Sulpice-de-Favières. – 54. Mauchamps. – 55. Chamarande (autrefois Bonnes). – 56. Torfou. – 57. Chauffour-lès-Étréchy. – 58. Étréchy. – 59. Auvers-Saint-Georges. – 60. Janville-sur-Juine. – 61. Bouray-sur-Juine. – 62. Villeneuve-sur-Auvers. – 63. Boissy-le-Cuté.

E. Essonne, communauté de communes du Val d'Essonne (partiellement) : 64. Itteville. – 65. Ballancourt-sur-Essonne. – 66. Champcueil. – 67. Cerny. – 68. La Ferté-Alais. – 69. Baulne. – 70. Orveau. – 71. D'Huisson-Longueville. – 72. Guigneville-sur-Essonne. – 73. Vayres-sur-Essonne.

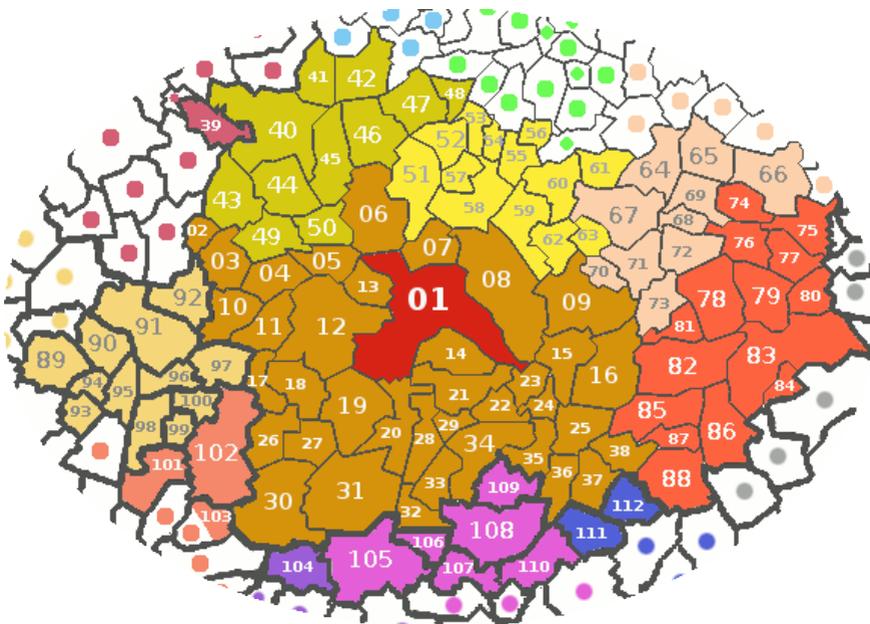


F. Essonne, communauté de communes de la Vallée de l'École

(intégralement) : 74. Mondeville. – 75. Soisy-sur-École. – 76. Videlles. – 77. Dannemois. – 78. Boutigny-sur-École. – 79. Moigny-sur-École. – 80. Courances. – 81. Courdimanche-sur-Essonne. – 82. Maise. – 83. Milly-la-Forêt. – 84. Oncy-sur-École. – 85. Gironville-sur-Essonne. – 86. Buno-Bonnevaux. – 87. Prunay-sur-Essonne. – 88. Boigneville.

G. Eure-et-Loir, communauté de communes de la Beauce

alnéolaise (partiellement) : 89. Denonville. – 90. Maisons. – 91. Sainville. – 92. Garancières-en-Beauce. – 93. Mondonville-Saint-Jean. – 94. Morainville. – 95. Lethuin. – 96. Vierville. – 97. Oysonville. – 98. Chatenay. – 99. Orlu. – 100. Oysonville.



H. Eure-et-Loir, communauté de communes de la Beauce de Janville (partiellement) : 101. Baudreville. – 102. Gommerville. – 103. Intreville.

I. Loiret, communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (partiellement) : 104. Andonville.

J. Loiret, communauté de communes du Plateau Beauceron (partiellement) : 105. Autruy-sur-Juine. – 106. Pannecières. – 107. Thignonville. – 108. Sermaises. – 109. Rouvres-Saint-Jean. – 110. Césarville-Dossainville.

K. Loiret, communauté de communes du Malesherbois (partiellement) : 111. Mainvilliers. – 112. Nangeville.

04. Informations collectées

Pour chaque acte on donne, d'après le relevé général mis en ligne par le CARAN : la date de l'acte, le nom des communes contemporaines pour lesquelles il présente un intérêt quelconque, la nature de l'acte, le numéro donné par le CARAN, l'objet de l'acte, les références archivistiques de l'original conservé aux Archives nationales (numéro de l'étude notariale parisienne et numéro de l'acte pour cette année 1551), ce qu'on sait de la première partie concernée (prénom, nom, état civil, profession, domicile) et ce qu'on sait de la deuxième (mêmes renseignements, quand on en dispose).

Nous avons choisi de ranger ces actes hétéroclites dans l'ordre chronologique de leur composition. Cet ordre sans doute n'a pas d'intérêt par lui-même et prête à bien des critiques ; mais il est sans conteste le seul dont la mise en œuvre ne souffre aucune difficulté ni aucune contestation.

Naturellement ces analyses sommaires n'épuisent pas le contenu des actes qu'elles présentent, et rien ne peut remplacer la consultation effective des originaux qu'elles signalent. Cependant les données qu'elles y relèvent sont déjà très riches en elles-mêmes et peuvent intéresser l'historien local autant que celui des familles.

Au-delà du caractère hétéroclite de ces actes notariés passés à Paris pour des raisons diverses, leur point commun est précisément de nous renseigner sur les liens croissants du pays d'Étampes avec la capitale au début de l'époque moderne.

Il ne saurait être question de faire ici la synthèse de tout ce que nous apporte cette nouvelle source. On tentera cependant en conclusion d'attirer l'attention sur certains points notables et saillants dès la première lecture cursive de cet ensemble.

05. Deux cent sept actes notariés de 1551

01. — 1er janvier 1551 — Torfou

Bail à ferme du 1^{er} janvier 1551 (n°015406), concernant une maison et ses dépendances à **Torfou** (MC : ET/XCVIII/009)

1^{ère} partie : Simon Villeneuve, laboureur à **Torfou**.

2^e partie : Nicole Rahier, procureur au Châtelet de Paris.

02. — 4 janvier 1551 — Étampes (duchesse d')

Promesse de mariage (005078) (MC : ET/XIX/099)

1^{ère} partie : Sébastien de Doillon, seigneur de Châtrebouchère, écuyer.

2^e partie : Jeanne Duverne, fille d'Anne de Pisseleu duchesse d'**Étampes**.

03. — 5 janvier 1551 — Bois-Herpin

Délaissement (n°011844), concernant une rente (MC : ET/LIV/145quater)

1^{ère} partie : honorable homme Guy Gontier, avocat au Parlement de Paris.

2^e partie : Jamet Le Gros, laboureur à Forges-les-Bains (Essonne) ; Guillaume Dupont, laboureur à **Bois-Herpin** ; Cler Le Gros, laboureur à Forges-les-Bains.

04. — 5 janvier 1551 — Étréchy

Donation entre vifs du 5 janvier 1551 (n°014459), concernant une maison et des terres au terroir de **Vaucelas** à **Étréchy** (MC : ET/LXXXVI/027).

1^{ère} partie : Michel Nocquetin et Léonard Nocquetin, frères, tous deux laboureurs à **Étréchy** et y demeurant ; Geoffroy Pichon, leur beau-frère, porte-chape à Paris et y demeurant rue des Déchargeurs.

2^e partie : Jean Nocquetin, étudiant à Paris.

05. — 6 janvier 1551 — Angerville

Attestation (n°016274), concernant la bonne vie et mœurs du tailleur Pierre Pillon (MC : ET/CX/015).

1^{ère} partie : Marin Guedin, prêtre, étudiant à la faculté de théologie de Paris, demeurant à Paris, rue des Poirées ; Marc Collas, monouvrier à **Angerville** et y demeurant ; Marguerite Gérard, veuve d'Antoine de Marchais, seigneur de Villeneuve-le-Bœuf ; Marguerite de Bousenval ; tous quatre intervenant à la requête de Pierre Pillon, tailleur à Paris, rue Saint-Germain.

2^e partie : Robert Dutartre, laboureur à Villeneuve-le-Bœuf à **Angerville**.

06. — 8 janvier 1551 — Méréville

Transport (n°001472), concernant le prix d'une vente de terre (MC : ET/VIII/439)

1^{ère} partie : Michel Hordeseaulx, marchand mégissier au Bourg-Saint-Pierre à Méréville, vendeur pour Guillaume Guillenyn, marchand vigneron à **Strainville à Méréville**.

2^e partie : Germain de Longes, prêtre étudiant à Paris, demeurant au collège de Montagu à Paris.

07. — 9 janvier 1551 — Étampes (future duchesse d') [à partir de 1553]

Procuration (n°005912) concernant le recouvrement de dette de jeu de paume (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Jean Stuart, chevalier, seigneur d'Aubigny, créancier de Chabrylant [prenom inconnu], écuyer au service de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois.

2^e partie : Antoine Leperdilan, serviteur de Jean Stuart.

08. — 14 janvier 1551 — Étampes (duchesse d')

Acte de procuration (n°005939) concernant la prise de possession de la chapellenie de la chapelle Saint-Hilaire à Meung-sur-Loire (Loiret) (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Jacques Dehausse / Dehousse, aumônier de la duchesse d'**Étampes**, prieur du prieuré Saint-André à Neauphle-le-Château (Yvelines).

2^e partie : Denis Gaillard, aumônier du cardinal de Meudon, demeurant à Meung-sur-Loire ; Jean Lecoq, prêtre, demeurant à Meung-sur-Loire.

09. — 15 janvier 1551 — Boutigny-sur-Essonne, La Ferté-Alais

Dépôt du 15 janvier 1551 (n°005945), concernant des pièces de terre situées à **la Ferté-Alais** et à **Boutigny-sur-Essonne** (MC : ET/XIX/183)

1^{ère} partie : Guy de Pers, maître-tapissier à Paris et son épouse Agnès Duboisgallon, tous deux demeurant à Paris.

2^e partie : Pierre Cogny, marchand fripier à Paris.

10. — 16 janvier 1551 — Étampes (duchesse d')

1) Procès-verbal (n°005952), concernant la visite d'une tapisserie au logis de la **duchesse d'Étampes** à Paris, rue du Roi-de-Sicile (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Guillaume Patras et Guy Laurens, tous deux jurés du métier de tapissier de haute-lisse à Paris ; Jean Huiselin et Alain Bussièrre, tous deux bacheliers du métier de tapissier de haute-lisse à Paris ; tous quatre demeurant à Paris et intervenant à la requête d'Antoine de La Mothe, protonotaire de l'évêque de Condom. On fait aussi mention du tapissier de la **Duchesse d'Étampes**, Jean des Bouts.

11. — 17 janvier 1551 — Étampes, le Val-Saint-Germain

Bail à ferme (n°013668), concernant une taille de bois au **Val-Saint-Germain** (MC : ET/LXXVIII/024)

1^{ère} partie : noble homme Guillaume Raguyer, seigneur de Soligny, abbé de Saint-Michel-sur-Tonnerre, intervenant pour une personne non dénommée par la notice du CARAN.

2^e partie : honorable homme Jean Chandoulx, marchand à **Étampes**.

12. — 17 janvier 1551 — Le Val-Saint-Germain

Bail à ferme du 17 janvier 1551 (n°013667), concernant des moissons de grains au **Val Saint-Germain** (MC : ET/LXXVIII/024)

1^{ère} partie : noble homme Guillaume Raguyer, seigneur de Saligny, abbé de Saint-Michel-sur-Tonnere, intervenant pour noble homme Jacques Hurault, seigneur du **Val-Saint-Germain**, son neveu.

2^e partie : (non précisée par la notice du CARAN)

13. — 17 janvier 1551 — Le Val-Saint-Germain

Bail à ferme du 17 janvier 1551 (n°013668), concernant des moissons de grains au **Val Saint-Germain** (MC : ET/LXXVIII/024)

1^{ère} partie : noble homme Guillaume Raguyer, seigneur de Saligny, abbé de Saint-Michel-sur-Tonnere, intervenant pour noble homme Jacques Hurault, seigneur du **Val-Saint-Germain**, son neveu.

2^e partie : honorable homme Jean Chandoulx, marchand à **Étampes** et y demeurant.

14. — 18 janvier 1551 — Champcueil

Quittance du 18 janvier 1551 (n°009641), concernant une remise de biens meubles (MC : ET/XXXIII/035)

1^{ère} partie : François Barberot, curé de **Champcueil**.

2^e partie : Antoine Leroyer.

15. — 20 janvier 1551 — Dourdan

Constitution de rente (n°000881), concernant le moulin Goillon sur l'Orge à **Dourdan** (MC : ET/VIII/211).

1^{ère} partie : Guillaume Allard, tapissier valet de chambre du Roi, et son épouse Claude de Badoux, tous deux demeurant à Ablis (Yvelines).

2^e partie : Nicole Robineau, procureur au Parlement de Paris et y demeurant.

16. — 24 janvier 1551 — Chalo-Saint-Mars, Étampes

Bail à ferme (n°013674), concernant les revenus de la chapelle Saint-Apolline de **Chalo-Saint-Mars** (MC : ET/LXXVIII/024).

1^{ère} partie : Laurent Jourde, grand vicaire en l'église de Paris, chapelain de la chapelle Sainte-Apolline à **Chalo-Saint-Mars**.

2^e partie : Pierre Degilles, marchand à **Étampes** et y demeurant.

17. — 24 janvier 1551 — Villeneuve-sur-Auvers

Constitution de rente (n°019288), concernant une maison avec cour, bergerie et étable à **Villeneuve-sur-Auvers** (MC : ET/CXXII/249).

1^{ère} partie : Louis Musnyer, laboureur à Villeneuve-sur-Auvers, et son épouse Gillette Vandou, tous deux demeurant à **Villeneuve-sur-Auvers**.

2^e partie : Jean Le Verrier, bourgeois de Paris, seigneur de **Villemartin** à **Morigny**, chirurgien valet de chambre ordinaire du roi, représenté par son neveu Guillaume Le Verrier.

18. — 29 janvier 1551 — Chalo-Saint-Mars

Contrat (003389) concernant un mariage (MC : ET/XI/030).

1^{ère} partie : Vincent Gasnier, couturier à Chevilly (Loiret).

2^e partie : Jeanne Tessier, demeurant à Paris paroisse Saint-Marcel, veuve de Gilles Bonnerot en son vivant laboureur à **Chalo-Saint-Mars**.

19. — 29 janvier 1551 — Mondeville, Morigny, Ormoy-la-Rivière

Vente (n°000507), concernant une terre à la Belhonnaière à **Mondeville** (MC : ET/VIII/172).

1^{ère} partie : Nicole Pillart, demeurant à **Morigny**, épouse d'Antoine de Carrou, écuyer, seigneur de **Landreville**, demeurant à **Ormoy-la-Rivière**.

2^e partie : Jean Le Verrier, seigneur de **Villemartin**, valet de chambre ordinaire et chirurgien du Roi à Paris et son épouse Nicole Pillart, demeurant à **Morigny**.

20. — 30 janvier 1551 — Boutigny-sur-Essonne, Moigny-sur-Essonne, Morigny, Ormoy-la-Rivière

Quittance de rachat de rente (n°002595), concernant une maison avec cour, grange, pré et terre à Signy-Signets (Seine-et-Marne) (MC : ET/VI/21).

1^{ère} partie : Antoine Abelly, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

2^e partie : Claude Ludde, boucher à à Signy-Signets et y demeurant (soit à Signets-en-Brie ou à Signy-Signets) ; Olivier Mauclert, vigneron à **Boutigny-sur-Essonne** ; Gaspard Rossignol, vigneron à **Moigny-sur-École**.

21. — 31 janvier 1551 — Mondeville, Morigny, Ormoy-la-Rivière

Bail à ferme (n°000509), concernant une terre à la Belhonnrière, à **Mondeville** (MC : ET/VIII/172)

1^{ère} partie : Jean Le Verrier, seigneur de **Villemartin**, valet de chambre ordinaire et chirurgien du Roi à Paris.

2^e partie : son épouse Nicole Pillart demeurant à **Morigny**. Mention d'Antoine de Carrou, écuyer, seigneur de **Landreville**, demeurant à **Ormoy-La-Rivière**.

22. — 31 janvier 1551 — Mondeville, Morigny, Ormoy-la-Rivière

Bail à ferme (n°000509), concernnat une terre à la Belhonnrière, à **Mondeville** (MC : ET/VIII/172)

1^{ère} partie : Jean Le Verrier, seigneur de **Villemartin**, valet de chambre ordinaire et chirurgien du Roi à Paris.

2^e partie : Nicole Pillart, demeurant à **Morigny**, épouse d'Antoine de Carrou, écuyer, seigneur de **Landreville**, demeurant à **Ormoy-La-Rivière**.

23. — ? janvier 1551 — Chalo-Saint-Mars

Vente (n°013665), concernant une vigne à **Chalo-Saint-Mars** (MC : ET/LXXVIII/024).

1^{ère} partie : Catherine Liger, veuve de Pierre Tonnant en son vivant maçon à **Chalo-Saint-Mars** et y demeurant.

2^e partie : honorable homme Étienne Leclerc, bourgeois de Paris, maître plombier à Paris.

24. — 1^{er} février 1551 — Chalou-Moulineux

Vente (n°014527), concernant des terres labourables au chantier du Chardonnet à **Chalou-Moulineux** (MC : ET/LXXXVI/027).

1^{ère} partie : Philippe Duval, laboureur à **Chalou-Moulineux**.

2^e partie : Nicod (?) Brigallier, bourgeois de Paris, marchand drapier.

25. — 3 février 1551 — Baulne

Donation entre vifs (n°015621), concernant des seigneuries à **Baulne** (Essonne) et au fief du Bois-Bossard à Gambais (Seine-et-Marne) (MC : ET/C/036).

1^{ère} partie : Aine du Moulin, seigneur de **Baulne** et du Bois-Bossard, veuf de Marie Augard demeurant en son vivant à Paris.

2^e partie : Claude du Moulin et Louis du Moulin le jeune ses fils ; Marie du Moulin et Madeleine du Moulin ses filles ; Adrien du Moulin aussi son fils.

26. — 4 février 1551 — Moigny-sur-École

Vente (n°000922), concernant une terre et vigne près le Manoir des Ruelles à **Moigny-sur-École** (MC : ET/VIII/211).

1^{ère} partie : Louis Vidye, vigneron à **Moigny-sur-École**, acceptant pour son épouse Jeanne Ryon, tous deux demeurant à **Moigny-sur-École**.

2^e partie : Pierre Denis, procureur au Parlement de Paris et y demeurant.

27. — 7 février 1551 — Auvers-Saint-Georges, Lardy, (Chalo-Saint-Mars ?)

Vente (n°010545), concernant des terres à **Lardy** (Essonne) et Boinville [en Seine-et-Marne selon la notice du CARAN mais il

s'agit peut-être du hameau homonyme de **Chalo-Saint-Mars** en Essone (B.G.)] (MC : ET/XLIX/044).

1^{ère} partie : Quentin Vaillant, praticien à **Auvers-Saint-Georges**.

2^e partie : noble homme Jean Licaud, avocat au Parlement de Paris.

28. — 7 février 1551 — Auvers-Saint-Georges, (Lardy), (Chalo-Saint-Mars ?)

Reconnaissance de dette (n°010546), concernant le paiement d'un achat de terres (MC : ET/XLIX/044).

1^{ère} partie : noble homme Jean Licaud, avocat au Parlement de Paris.

2^e partie : Quentin Vaillant, praticien à **Auvers-Saint-Georges** et y demeurant.

29. — 7 février 1551 — Champcueil

Bail (n°009701) concernant un jardin et logis à Paris au collège Saint-Bernard (MC : ET/XXXIII/035)

1^{ère} partie : Jean Coquay, bachelier en théologie, proviseur du collège Saint-Bernard à Paris, et François Barberot, curé de **Champcueil**, procureur du collège Saint-Bernard à Paris.

2^e partie : Roger Rabache, maître jardinier à Paris, demeurant au jardin du collège Saint-Bernard à Paris.

30. — 13 février 1551 — Champcueil

Bail (n°009719) concernant un grenier à Paris au collège Saint-Bernard (MC : ET/XXXIII/035)

1^{ère} partie : Jean Coquay, bachelier en théologie, proviseur du collège Saint-Bernard à Paris, et François Barberot, curé de **Champcueil**, procureur du collège Saint-Bernard à Paris.

2^e partie : honorable homme Pancrace Garcyer, marchand ; honorable homme Antoine Potier, bourgeois de Paris, tonnelier à Paris.

31. — 18 février 1551 — La Ferté-Alais

Ratification (n°015637), concernant une vente de vigne à la Ferté-Alais (MC : ET/C/036)

1^{ère} partie : Marion de la Follye, épouse de Pierre Girard, marchand bonnetier à Paris et y demeurant.

2^e partie : Denis Pochauvin, praticien à la **Ferté-Alais** et y demeurant.

32. — 18 février 1551 — La Ferté-Alais

Ratification (n°015638), concernant une vente d'une terre à la Fosse-Blanche, à **la Ferté-Alais** (MC : ET/C/036)

1^{ère} partie : Marion de la Follye, épouse de Pierre Girard, marchand bonnetier à Paris et y demeurant.

2^e partie : Gervais Le Saige, demeurant à **Baulne**, à Boigny (?).

33. — 19 février 1551 — Milly-la-Forêt

Marché de travaux (n°006083), concernant la coupe de six arpents de bois à **Milly-en-Gâtinais** (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Jean Regnault, chevaucheur ordinaire du roi demeurant à Essonne.

2^e partie : François de Vendome, chevalier, seigneur de **Milly-en-Gâtinais**, vidame de Chartres.

34. — 19 février 1551 — Sainte-Mesme (Yvelines)

Mainlevée (n°013906), concernant des garins saisis à Vineuil à **Saintes-Mesme** (MC : ET/LXXXV/028).

1^{ère} partie : Claude Bourdereul, bourgeois de Paris, marchand affineur d'or à Paris, créancier.

2^e partie : son frère (utérin ?) Jean Dutocq, laboureur à Sainte-Mesme, y demerant à Vineuil.

35. — 20 février 1551 — Étampes

Acte de procuration (n°021053), concernant une plaidoirie (MC : ET/CXXII/1385)

1^{ère} partie : Adam Duboys, valet de chambre du chancelier de France, contrôleur du magasin à sel de Craon (Mayenne).

Deux cent sept actes notariaux de 1551

2^e partie : Antoine François, docteur en la faculté de médecine demeurant à **Étampes**.

36. — 21 février 1551 — Boutigny-sur-Essonne, Videlles

Donation entre vifs (n°004825) concernant une terre à **Videlles** (MC : ET/XI/010).

1^{ère} partie : Pierre Begault, laboureur à Marchais, à **Boutigny-sur-Essonne**.

2^e partie : Nicolas Begault, étudiant et demeurant à Paris, son neveu.

37. — 23 février 1551 — Bouville

14) Vente (n°000046), concernant une terre au terroir de Nonserve à **Bouville** (MC : ET/VIII/77)

1^{ère} partie : Bastienne Billarent, épouse de Jean Poyrier, laboureur à **Bouville**.

2^e partie : honorable homme Victor Louzoux, procureur au Parlement de Paris, demeurant à Paris.

38. — 23 février 1551 — Bouville

Constitution de rente (n°000047) (MC : ET/VIII/77)

1^{ère} partie : Jean Poyrier, laboureur à Bouville, et son épouse Bastienne Billarent, demeurant tous deux à Bouville.

2^e partie : Victor Louzoux, procureur au Parlement de Paris, demeurant à Paris.

39. — 23 février 1551 — Val-Saint-Germain

Vente (n°010596) d'une terre au **Val-Saint-Germain** (MC : ET/XLIX/044).

1^{ère} partie : Gilles Richer, laboureur et demeurant au **Val-Saint-Germain**.

2^e partie : honorable femme Jeanne de Houdan, bourgeoise de Paris, veuve de noble homme Michel Decret, docteur régent de la faculté de Médecine de Paris.

40. — 25 février 1551 — Videlles

Acte de procuration (n°006115) concernant un procès (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Jean Berton, marchand demeurant au Vaudoué (Seine-et-Marne) ; Jean Taurillon, demeurant à **Videlles**.

2^e partie : Jean Formaget, procureur au Parlement de Paris et y demeurant.

41. — 26 février 1551 — Bonnes (auj. Chamarande), Étréchy

Vente (n°009758) concernant des terres à **Bonnes** (aujourd'hui **Chamarande**) (MC : ET/XXXIII/035).

1^{ère} partie : Thibault Bernier, laboureur à Fontaine-Livault à **Étréchy**.

2^e partie : honorable homme Yves Chauvet, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

42. — 26 février 1551 — Dommerville (autrefois commune d'Eure-et-Loir, aj. intégré à la commune d'Angerville, Essonne)

Constitution de rente (n°010617) concernant des terres à Dommerville (auj. partie d'**Angerville**) (MC : ET/XLIX/044).

1^{ère} partie : honorable homme Pierre Lambert, marchand à Épernon (Eure-et-Loir).

2^e partie : honorable homme Pierre Baron, procureur au Parlement de Paris.

43. — 27 février 1551 — Gironville

Bail à ferme (n°010623) concernant la cure de **Gironville** (MC : ET/XLIX/044).

1^{ère} partie : Jacques Delavache, curé de **Gironville**, demeurant au collège de Justice à Paris.

2^e partie : Guy Fessou et Jean Du Vau, tous deux prêtres à **Gironville** et y demeurant.

44. — 28 février 1551 — La Forêt-le-Roi

Reconnaissance de dette (n°006139), concernant des arrérages de rente (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Louis (patronyme inconnu).

2^e partie : Riquier, praticien à **la Forêt-le-Roi** et y demeurant.

45 — 2 mars 1551 — Dourdan

Promesse (n°000529), concernant la résignation de l'office de greffier de la prévôté de Dourdan (MC : ET/VIII/172).

1^{ère} partie : Geoffroy Palluau, greffier de la prévôté de **Dourdan**, demeurant à Paris.

2^e partie : Jean de Mongueron, demeurant à **Dourdan**.

46 — 2 mars 1551 — Intreville (Eure-et-Loir)⁸

Quittance (n°015444) (MC : ET/XCVIII/009)

1^{ère} partie : Jean Meigret, seigneur du Plessis-Saint-Antoine, conseiller au Parlement de Paris, curateur des héritiers de Lambert Meigret en son vivant conseiller au Parlement, contrôleur général des guerres.

2^e partie : Jean d'**Intreville**, baron de Mérouville (Eure-et-Loir).

47. — 4 mars 1551 — Dourdan, Les Granges-le-Roi, Morigny

Transaction (n°001530), concernant le revenu d'un four bannal aux **Granges-le-Roi** (MC : ET/VIII/439).

1^{ère} partie : Pierre Gomot, receveur seigneurial du duc de Guise à **Dourdan** et y demeurant, au service de Jean Hurault, ancien prieur de Saint-Pierre de **Dourdan**, abbé commendataire de l'abbaye de **Morigny**.

2^e partie : François Troillard, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, prieur commendataire de Saint-Pierre-de-**Dourdan**, successeur de Jean Hurault.

48. — 4 mars 1551 — Champcueil

Bail à ferme (n°019392), concernant une ferme à **Champcueil** (MC : ET/CXXII/249).

⁸ Intreville appartenait pour moitié au bailliage d'Étampes.

1^{ère} partie : Guillaume Ribier, seigneur de Villebrosse, bourgeois de Paris.

2^e partie : Guillaume Picart l'aîné, laboureur à **Champcueil** et y demeurant.

49. — 7 mars 1551 — Authon-la-Plaine

Déclaration (n°000064), concernant une vigne au chantier des Plantes à **Authon-la-Plaine**.

Parties non détaillées par la notice du CARAN (noms peut-être non déchiffrés ?)

50. — 10 mars 1551 — Videlles

Obligation (n°008006), concernant un prêt (MC : ET/III/219).

1^{ère} partie : Jean Lelièvre, laboureur à **Videlles**, et y demeurant, à Merboys.

2^e partie : Claude Le Maire, demeurant à Paris rue Jean-de-l'Épine, veuve de Jean Fecher, en son vivant marchand hôtelier à Paris et y demeurant.

51. — 11 mars 1551 — Cerny

Bail (n°006189) concernant la terre et seigneurie de la Grange-en-Brie (Seine-et-Marne) (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Jean Hubert, receveur à Rantigny (Oise), procureur de Jeanne de Brye, veuve d'Antoine de Ravenel, écuyer, seigneur de Rantigny.

2^e partie : Pierre Oclere, laboureur à **Cerny** et y demeurant.

52. — 11 mars 1551 — Cerny

Promesse (n°006190) concernant le paiement de dommages et intérêts pour loyer (MC : ET/XIX/183).

1^{ère} partie : Pierre Oclere, laboureur à **Cerny** et y demeurant ; Jeanne de Brye, veuve d'Antoine de Ravenel, écuyer, seigneur de Rantigny Pierre Oclere, laboureur à **Cerny** et y demeurant.

2^e partie : Michel Oclere, frère de Pierre Oclere.

53. — 12 mars 1551 — Sainte-Mesme (Yvelines)

Bail à ferme (n°017979) concernant le Moulin-Neuf à Sainte-Mesme (MC : ET/CXXII/201).

1^{ère} partie : François de Trelles, écuyer, seigneur de Clerval, demeurant à Paris.

2^e partie : Jean Gaudeffroy, meunier à Sainte-Mesme et y demeurant.

54. — 14 mars 1551 — Dourdan

Transport de rente (n°014620), concernant une maison, « Le Croissant », au marché aux Poirées, à Paris (MC : ET/LXXXVI/027).

1^{ère} partie : Hugues Poussepin, élu à **Dourdan**.

2^e partie : Nicolas Delaplace, bourgeois de Paris, marchand drapier à Paris.

55 — 14 mars 1551 — D’Huison-Longueville

Déclaration de cens (n°001896), concernant une terre à D’Huison (à **D’Huison-Longueville**) (MC : ET/VIII/483).

1^{ère} partie : Pierre de Courville, écuyer, débiteur.

2^e partie : honorable homme Guillaume Rousselin, procureur au Châtelet à Paris et y demeurant, et son épouse Catherine Haultin.

56. — 17 mars 1551 — Itteville

Vente (n°012552) d’une terre à **Itteville** (MC : ET/LXVIII/011).

1^{ère} partie : Pierre Pilmy, laboureur à **Itteville**.

2^e partie : honorable homme Guy Lormier, notaire secrétaire au Parlement de Paris.

57. — 18 mars 1551 — Itteville

Vente (n°009820) d’une vigne à **Itteville** (MC : ET/XXXIII/035).

1^{ère} partie : Christophe Camery, laboureur à **Itteville** et y demeurant.

2^e partie : noble homme Pierre Du Rueil et noble homme Simon Du Rueil, frères, tous deux avocats au Parlement de Paris.

58 — 18 mars 1551 — Itteville

Vente (n°009821) d'une vigne et pré à **Itteville** (MC : ET/XXXIII/035).

1^{ère} partie : Michel Lelièvre, laboureur à **Itteville** et y demeurant.

2^e partie : nobles hommes Pierre et Simon Du Rueil, frères, tous deux avocats au Parlement de Paris.

59. — 18 mars 1551 — Itteville

Bail (n°009822) d'un pré à **Itteville** (MC : ET/XXXIII/035).

1^{ère} partie : noble homme Pierre Du Rueil, avocat au Parlement de Paris.

2^e partie : Michel Lelièvre, laboureur à **Itteville** et y demeurant.

60. — 18 mars 1551 — Étampes (future duchesse d') [à partir de 1553]

Transaction (n°019453) (ET/CXXII/250).

1^{ère} partie : Jean d'Avançon, maître des requêtes, président du duché de Valentinois, stipulant pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, sœur de Guillaume de Poitiers, comte d'Albon, seigneur de Saint-Vallier, lieutenant général pour le roi en Savoie et Dauphiné.

2^e partie : Claude de Myolans, dame de Myolans, Anjou et Jarcieu, veuve de Guillaume de Poitiers.

61. — 19 mars 1551 — Boutrevilliers

Donation entre vifs (n° 013252), concernant des droits seigneuriaux à Boutrevilliers (MC : ET/LXXIII/044)

1^{ère} partie : Hélène Delestendart, dame de Boutrevilliers (sic), demeurant à Montataire (Oise).

2^e partie : Nicolas Mortenais, bachelier en droit demeurant à Paris.

62. — 19 mars 1551 — Sainville (Eure-et-Loir)⁹

Bail à ferme (n°013319) concernant des droits sur seigneuries (MC : ET/LXXIII/044).

1^{ère} partie : Guillaume de Magdalan, écuyer, seigneur de Montataire, oncle d'Hélène Lestandart fille de Guillaume Lestandart, écuyer, seigneur de Seynes.

2^e partie : Macé Troussart, marchand à Sainville et y demeurant.

63. — 20 mars 1551 — Sermaise (Essonne)¹⁰

Vente (n°001550), d'une terre à Jouy-en-Josas (Yvelines) (MC : ET/VIII/439).

1^{ère} partie : Jacques Hélain, seigneur de Villeneuve, demeurant à **Sermaise** ; Jean de Neel, écuyer, seigneur d'Écorcheville, demeurant à Jouy-en-Josas.

2^e partie : Antoine Gasteau, bourgeois de Paris, marchand de draps de soie à Paris.

64. — 21 mars 1551 — Bouville, La Ferté-Alais

14) Bail (n°000535), concernant le greffe de la prévôté de la **Ferté-Alais** (MC : ET/VIII/172)

1^{ère} partie : Gille de Hodic, procureur à la chambre des comptes de Paris.

2^e partie : Mathieu Robert, praticien à **Bouville**, demeurant à Bouville.

65. — 24 mars 1551 — Dourdan

Bail (n°019456), d'un corps d'hôtel, de l'hôtel de Sabrevoys, rue de Bethisy, à Paris (MC : ET/CXXII/250).

⁹ Sainville relevait de la châtellenie du Plessis-Saint-Benoît, achipel de possession de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, alias Fleury, essentiellement en Étampois.

¹⁰ À ne pas confondre avec Sermaises du Loiret qui relavait aussi du bailliage d'Étampes.

1^{ère} partie : Nicolas de Muelles, contrôleur du domaine du roi à **Dourdan**, demeurant à l'hôtel de Sabrevoys, rue de Bethisy à Paris.

2^e partie : Guillaume Bohier, seigneur de Panchien.

66. — 24 mars 1551 — Sainte-Mesme (Yvelines)

Bail à ferme (n°017992) concernant le Moulin Neuf à **Sainte-Mesme** (MC : ET/CXXII/201).

1^{ère} partie : Jean Saclet, marchand à Paris, y demeurant au quartier Saint-Jacques

2^e partie : Jean Gaudeffroy, meunier à **Sainte-Mesme** et y demeurant.

67. — 26 mars 1551 — Milly-la-Forêt

Traité d'office (n°007507), concernant l'office de sergent à cheval au Châtelet de Paris (MC : ET/III/079).

1^{ère} partie : Denis Parde, sergent à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Paris.

2^e partie : Étienne Chartier, praticien à **Milly-la-Forêt**.

68. — 26 mars 1551 — Milly-la-Forêt

Contre-lettre (n°007508), concernant un traité d'office de sergent à cheval au Châtelet de Paris (MC : ET/III/079).

1^{ère} partie : Denis Parde, sergent à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Paris.

2^e partie : Étienne Chartier, praticien à **Milly-la-Forêt**.

69. — 31 mars 1551 — Boutigny-sur-Essonne, Morigny

Constitution de rente (n°015170), concernant partie de la seigneurie de **Boutigny-sur-Essonne** (MC : ET/LXXXVII/013).

1^{ère} partie : Louis Pillart, seigneur de Marchais, demeurant à **Boutigny-sur-Essonne**.

2^e partie : Jean Leverrier, seigneur de Villemartin (à **Morigny-Champigny**)

70. — 4 avril 1551 — La Forêt-le-Roi

Bail à ferme (n°006264), concernant les revenus des terres et seigneuries d'Aurécine à Auteuil et de Senefontaine à Blaincourt (MC : ET/XIX/184).

1^{ère} partie : honorable homme Guillaume Chambert, avocat au Parlement de Paris ; Yldenert Riquyer, praticien à **La Forêt-le-Roi**.

2^e partie : Jean Lemarchant, laboureur à Villiers-sur-Terre (Seine-et-Marne).

71 — 13 avril 1551 — Étampes

Bail à ferme (n°010733), concernant le prieuré Saint-Père [à Chartres et non pas en Essonne comme indiqué par la notice du CARAN (B.G.)]

1^{ère} partie : noble homme Pierre Barthomier, seigneur d'Olivet, chanoine à Chartres, prieur de Saint-Père [à Chartres et non pas en Essonne comme indiqué par la notice du CARAN (B.G.)].

2^e partie : Jean Dolibeaup, prêtre à **Étampes**.

72 — 15 avril 1551 — Ballancourt-sur-Essonne

Contrat d'apprentissage (n°018817), concernant le métier de Mercier à Paris (MC : ET/CXXII/235).

1^{ère} partie : Jacques Auger, apprenti mercier à Paris et y demeurant, fils de feu Pierre Auger, pupille de Jean Delatouche le jeune, laboureur à **Ballancourt-sur-Essonne** et y demeurant.

2^e partie : Pierre Baron, marchand mercier à Paris et y demeurant.

73. — 18 avril 1551 — Bouville

Vente (n°000109), concernant une terre au terroir de Nonserve, à **Bouville** (MC : ET/VIII/78).

1^{ère} partie : Jean Jamet, laboureur au terroir de Nonserve, à **Bouville** et son épouse Jeanne Poyrier, tous deux demeurant à Nonserve.

2^e partie : Victor Bouzoulx, procureur au Parlement de Paris.

74. — 18 avril 1551 — Étampes (future duchesse d') [à partir de 1553]

Marché de travaux (n°006336) concernant la menuiserie de Lambris au château d'Anet (Eure-et-Loir) (MC : ET/XIX/184).

1^{ère} partie : Francisque Scibecq dit Carpy, menuisier du roi à Paris et y demeurant à Paris.

2^e partie : noble homme Philibert Delorme, aumônier ordinaire et architecte du roi ; Diane de Poitiers duchesse de Valentinois.

75. — 18 avril 1551 — Boissy-la-Rivière

Acte de procuration (n°006358) concernant des foi et hommage pour le fief de Bierville [à **Boissy-la-Rivière** (B.G.)] (MC : ET/XIX/184).

1^{ère} partie : Marie Lebossu, veuve de noble homme Nicolas Leberruyer seigneur de Villiers en son vivant conseiller au Parlement de Paris ; avec mention du seigneur [non dénommé] de Saint-Cyr-lès-Foy.

2^e partie : noble homme Germain de Marle, seigneur de Tillay ; noble homme Nicolas Leberruyer seigneur de Villiers fils de Marie Lebossu.

76. — 21 avril 1551 — Aulu (Eure-et-Loir) (?)

Échange (n°003085) d'une partie de maison contre une rente foncière sur terrain bâti à Saint-Germain-des-Prés, rue de Seine (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Joachim de Salfour [Lisez : Soulfour (B.G.)], écuyer, seigneur de **Bissay**¹¹, héritier de Joachim Michon seigneur de la Castaigne chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris.

2^e partie : André de Rebufé, écuyer, seigneur des Molières.

77. — 1^{er} mai 1551 — Les Granges-le-Roi

Bail à ferme (n°012602), concernant des droits seigneuriaux aux **Granges-le-Roi** (MC : ET/LXVIII/012).

¹¹ S'agit-il bien de Bissay, hameau de la commune d'Aulu en Eure-et-Loir, dépendant du bailliage d'Étampes ?

Deux cent sept actes notariaux de 1551

1^{ère} partie : Mathurin de Harville, seigneur des **Granges-le-Roi**, abbé de Notre-Dame à Clairefontaine (Yvelines).

2^e partie : Étienne Tireul, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

78. — 5 mai 1551 — Étampes

Traité d'office (000568), concernant l'office de capitaine à **Étampes** (MC : ET/VIII/173).

1^{ère} partie : Nicole de Herbelot, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice-de-Ferrières, maître ordinaire à la chambre des comptes à Paris.

2^e partie : Jacques Luillier, licencié en droit, bailli d'**Étampes**.

79. — 5 mai 1551 — Étampes

Acte de procuration (n°000569), concernant la résignation de l'office de capitaine d'**Étampes** (MC : ET/VIII/173).

1^{ère} partie : Nicole de Herbelot, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice-de-Ferrières, maître ordinaire à la chambre des comptes à Paris.

2^e partie : Cosme Clause, notaire secrétaire du roi, demeurant à Paris ; de l'Aubespine [prénom inconnu], aussi notaire secrétaire du roi demeurant à Paris.

80. — 5 mai 1551 — Auvers-Saint-Georges, Sainville

Bail à ferme (n°019580), concernant la prévôté d'**Auvers-Saint-Georges** (MC : ET/CXXII/1106).

1^{ère} partie : Charles Guillard, conseiller aumônier du roi, prévôt d'**Auvers-Saint-Georges**.

2^e partie : Mathieu Troussart, marchand à **Sainville**-en-Beauce et y demeurant.

81. — 5 mai 1551 — Auvers-Saint-Georges, Sainville

Quittance (n°019581) (MC : ET/CXXII/1106).

1^{ère} partie : Charles Guillard, conseiller aumônier du roi, prévôt d'**Auvers-Saint-Georges**.

2^e partie : Mathieu Troussart, marchand à **Sainville**-en-Beauce et y demeurant.

82. — 5 mai 1551 — Auvers-Saint-Georges, Sainville

Promesse (n°019582) (MC : ET/CXXII/1106).

1^{ère} partie : Mathieu Troussart, marchand à **Sainville-en-Beauce** et y demeurant.

2^e partie : Charles Guillard, conseiller aumônier du roi, prévôt d'**Auvers-Saint-Georges**.

83. — 6 mai 1551 — Milly-la-Forêt

Vente (n°008603), concernant un bois à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) (MC : ET/XXI/002).

1^{ère} partie : Jean Polletier, marchand charron à **Milly-la-Forêt** et y demeurant.

2^e partie : Pierre Lucas, procureur au Châtelet à Paris et y demeurant.

84. — 11 mai 1551 — Angerville, Oysonville¹²

Bail à ferme (n°010812), concernant la maison et les terres d'un couvent à Yerres (Essonne) (MC : ET/XLIX/045)

1^{ère} partie : Charles Beguin, procureur et receveur de l'abbaye Notre-Dame d'Yerres.

2^e partie : Jean Lambert, marchand à Rouvray-Saint-Denis (Eure-et-Loir) ; Liot Lambert, marchand laboureur à **Oisonville** (Eure-et-Loir) ; François Lambert, aussi marchand laboureur à Oysonville ; Simon David, marchand laboureur à **Angerville** (Essonne).

85. — 12 mai 1551 — La Ferté-Alais

Constitution de rente (n°003982), concernant une maison à Paris rue des Bernardins et une seigneurie à **la Ferté-Alais** à Angeville (?) (MC : ET/XX/025).

1^{ère} partie : Catherine Lerozier, demeurant rue des Bernardins à Paris, veuve de Pierre Mesmyn, en son vivant procureur au Parlement de Paris ; François Le Rozier, avocat en Parlement à Paris.

2^e partie : Jean Lecep, aussi avocat en Parlement à Paris.

¹² Oysonville (et non Oisonville comme porte la notice du CARAN), en Eure-et-Loir, appartenant au bailliage d'Étampes.

86. — 14 mai 1551 — Dourdan

Reconnaissance de dette (n°) (MC : ET/CXXII/1374)

1^{ère} partie : Linerie Texier, meunier à **Dourdan** demeurant au moulin de Grillon.

2^e partie : Rolline Lefebvre, veuve de Pierre Du Gué, maître joueur d'instrument à Paris et y demeurant ; leurs trois fils Jean Du Gué, organiste ordinaire de la chambre du roi, Mathieu et Guillaume Du Gué.

87. — 14 mai 1551 — Denonville (Eure-et-Loir)¹³

Transaction (n°003500) concernant l'acquiescement à une sentence et à une vente (MC : ET/XI/031).

1^{ère} partie : Cautran [probablement à corriger en Cantian *alias* Cantien (B.G.)] Cheron, laboureur demeurant à Adonville à Denonville-en-Beauce, père de Jean Chéron, étudiant à Paris.

2^e partie : Pierre Lepelletier, laboureur à Saint-Péravy (Loiret).

88. — 16 mai 1551 — Étampes (sœur de la duchesse d')

Acte de procuration (n°005377) pour l'inventaire des biens d'une succession (MC : ET/XIX/100).

1^{ère} partie : Charlotte de Pisseleu, comtesse douairière de Vertus, héritière de Madeleine de Laval veuve d'Adam de Pisseleu, chevalier, seigneur d'Hély.

2^e partie : François de Remefort, écuyer, seigneur de la Grillière.

89. — 19 mai 1551 — Blandy

Quittance (n°010830), concernant des dommages et intérêts (MC : ET/XLIX/045)

1^{ère} partie : Couvent Saint-Mathurin à Paris.

2^e partie : noble homme François Floquet ; noble homme Pierre Aussedac, curé de **Blandy** (Essonne).

¹³ Denonville appartenait au bailliage d'Étampes.

90. — 19 mai 1551 — Blandy

Reconnaissance de dette (n°010831) (MC : ET/XLIX/045).

1^{ère} partie : noble homme Pierre Aussedac, curé de **Blandy** (Essonne), intervenant pour noble homme François Floquet.

2^e partie : Couvent Saint-Mathurin de Paris.

91. — 23 mai 1551 — Courdimanche-sur-Essonne¹⁴

Promesse (n°015327), concernant un curage de puits à Avignon (MC : ET/XCI/028).

1^{ère} partie : Jean de Montigny, écuyer à **Courdimanche-sur-Essonne**.

2^e partie : Antoine Le Vasseur, lieutenant de compagnie.

92 — 26 mai 1551 — La Forêt-le-Roi

Constitution de rente (n°006488) (MC : ET/XIX/184).

1^{ère} partie : Antoine de la Mothe, seigneur de La Mothe, demeurant à la Forêt-le-Roi.

2^e partie : noble homme François Leclerc, baron de la Forêt-le-Roi, bailli et capitaine de Sens.

93 — 27 mai 1551 — Auvernaux

Bail à ferme (n°001637), concernant une maison avec grange, bergerie, étable, cour, jardin et terre à **Auvernaux** (MC : ET/VIII/440).

1^{ère} partie : Marguerite Ponart, dame des Bordes et d'**Auvernaux**, veuve de Pierre Preudhomme en son vivant seigneur des Bordes et d'**Auvernaux**, conseiller au Parlement à Paris.

2^e partie : Girard Lesperon, marchand hôtelier à **Auvernaux**.

94 — 30 mai 1551 — Étréchy, Morigny-Champigny

Vente (n°000144) concernant du blé et de l'avoine (MC : ET/VIII/78).

1^{ère} partie : Guillaume Mahy, laboureur au Touchet à **Étréchy** et y demeurant ; Jacques Mahy le jeune, laboureur à Bonvilliers à **Morigny-Champigny** et y demeurant.

¹⁴ À ne pas confondre avec le Courdimanche du Val-d'Oise.

Deux cent sept actes notariaux de 1551

2^e partie : Victor Louzoux / Louzoux, procureur au parlement de Paris, demeurant à Paris.

95. — 31 mai 1551 — Étampes

8) Donation entre vifs du **31 mai 1551** (n°002713) concernant des droits successifs (MC : ET/VI/21)

1^{ère} partie : Marie de Lyevin, demeurant à Paris, veuve de Jean Demezière / Demaisières demeurant en son vivant à Paris ; Nicolas Fleury, bourgeois de Paris, marchand à Paris ; Jean Guichart, chanoine et chantre de la collegiale Notre-Dame d'**Étampes**, oncle maternel de feu Jean Demezière / Demaisières.

2^e partie : Jean Bauyn [à lire sans doute : Bavyn (B.G.)], étudiant à Paris, fils de Jean Bauyn [à lire sans doute : Bavyn (B.G.)], bourgeois de Paris, marchand à Paris et sa femme Catherine Demaisières.

96. — 1^{er} juin 1551 — Étampes, Mesnil-Racoin, Villeneuve-sur-Auvers

Vente (n°000147), concernant du blé et de l'avoine (MC : ET/VIII/78)

1^{ère} partie : Julien Regnart, marchand à **Étampes**, intervenant pour Perrine Mahy son épouse ; Jean Leclerc, laboureur à **Villeneuve-sur-Auvers** demeurant au **Mesnil-Racoin**.

2^e partie : Victor Louzoux, procureur au Parlement de Paris, demeurant à Paris.

97. — 2 juin 1551 — Champcueil

Bail à ferme (n°020615), concernant une maison avec cour, vigne et terre à **Champcueil** et à Soisy-sur-Seine (MC : ET/CXXII/1374).

1^{ère} partie : Guillemette Monjay, veuve de Marc Barat en son vivant sergent à cheval au Chatelet à Paris et y demeurant.

2^e partie : Antoine Voisin, laboureur à Champcueil.

98. — 3 juin 1551 — Étampes (duchesse d')

Bail à cens (n°005398), concernant une terre dans la seigneurie d'Aigreville (Sarthe) (MC : ET/XIX/100).

1^{ère} partie : Anne de Pisseleu, duchesse d'**Étampes**, dame d'Aigreville.

2^e partie : Jeanne Duverne [fille d'Anne de Pisseleu], fiancée de Sébastien de Doillon, seigneur de Chatrebouchère.

99. — 3 juin 1551 — Étampes (duchesse d')

Ratification de bail (n°005399) (MC : ET/XIX/100).

1^{ère} partie : Jean de Villiers, procureur au Parlement de Paris, procureur de Louise Poussart, dame d'Aigreville ; Anne de Pisseleu, duchesse d'**Étampes**, aussi dame d'Aigreville.

2^e partie : Sébastien Doillon [sic], écuyer, seigneur de Chatrebouchère.

100. — 4 juin 1551 — Étampes

Procuration (n°010869), concernant la vente de vignes à Fécamp (aujourd'hui en Seine-Maritime) et à Vincennes (aujourd'hui dans le Val-de-Marne) (MC : ET/XLIX/045).

1^{ère} partie : honorable homme Michel Mulet, marchand à **Étampes**.

2^e partie : honorable homme Étienne Letonnellier, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

101. — 9 juin 1551 — Étampes

Bail (n°001089), concernant le bail du prieuré Saint-Pierre à **Étampes** (MC : ET/VIII/212)

1^{ère} partie : Martin (patronyme inconnu), prieur commendataire du prieuré Saint-Pierre d'**Étampes**.

2^e partie : Jean Dolbeau, prêtre à **Étampes**.

102. — 11 juin 1551 — Étampes (duchesse d')

Promesse (n°006560) pour le recouvrement d'une créance (MC : ET/XIX/184).

1^{ère} partie : Anne de Pisseleu, duchesse d'**Étampes**, demeurant à Paris.

Deux cent sept actes notariaux de 1551

2^e partie : Antoine Mynard, conseiller et président du Parlement de Paris, demeurant à Paris, caution d'Anne de Pisseleu.

103. — 11 juin 1551 — Étampes (duchesse d')

Acte de procuration (n°006565) pour le recouvrement d'une créance (MC : ET/XIX/184).

1^{ère} partie : Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes ; [Charles de Lorraine-Vaudémont, apparaissant ici à un titre non précisé par la notice du CARAN (B.G.)], cardinal de Lorraine.

2^e partie : noble homme Claude Ramier, grand archidiacre à Auch (Gers).

104. — 13 juin 1551 — Ballancourt

Bail (n°019815) concernant un moulin à vent avec terre et pré à Bondoufle (MC : ET/CXXII/1316).

1^{ère} partie : Claude Perlin, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

2^e partie : Jean Rousseau, meunier à **Ballancourt**, demeurant à Palluau à Ballancourt.

105. — 16 juin 1551 — Maisse

Contrat d'apprentissage (n°004490), concernant le métier d'orfèvre (MC : ET/XX/044).

1^{ère} partie : Julien Girault, sans doute fils de Claude Girault, apprenti orfèvre à Paris, présenté par son tuteur Pierre Allaume, fouleur de drap à Maisse.

2^e partie : Pierre Girault, bourgeois de Paris, maître orfèvre à Paris.

106. — 18 juin 1551 — Étampes

Accord et donation (n°003517), concernant l'usufruit de la seigneurie de Doinvillier à Chevreuse (MC : ET/XI/031)

1^{ère} partie : Nicolle Boisseau, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital à Paris, demeurant à Paris, oncle.

2^e partie : Claude des Essards, marchand à **Étampes**, neveu.

107. — 19 juin 1551 — Maisse

Transport de rente foncière (n°001655), concernant une vigne aux Hiboudières à Montignon (Nièvre) (MC : ET/VIII/440).

1^{ère} partie : Pierre Coincterel, prêtre demeurant à Paris.

2^e partie : Jean Le Conte, curé de **Maisse** demeurant à Paris.

108. — 20 juin 1551 — Champcueil

Titre nouvel de rente (n°017653), concernant une vigne à Beauvais, à Champcueil (MC : ET/CXXII/165).

1^{ère} partie : Nicolas Laisné, huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Champcueil ; Gilles Laisné, praticien à Paris et y demeurant rue des Escoufles.

2^e partie : Claude Charpentier, procureur au Châtelet à Paris et y demeurant.

109. — 23 juin 1551 — Étampes (future duchesse d') [à partir de 1553]

Constitution de rente (n°008673) (MC : ET/XXI/002).

1^{ère} partie : Jean Cadot, receveur à Bréval (Yvelines) et y demeurant, au service de [Diane de Poitiers] duchesse de Valentinois.

2^e partie : noble homme Raoul Descorchevel, conseiller au Grand Conseil à Paris.

110. — 25 juin 1551 — Sermaises (Loiret)¹⁵

Foi et hommage (n°001133), concernant le fief de Dreville à Sermaises [Sermaises du Loiret et non Sermaise de l'Essonne comme le dit par erreur la notice du CARAN (B.G.)] (MC : ET/VIII/212)

1^{ère} partie : Claude Mango, avocat au Parlement à Paris et y demeurant ; Philippe Seuy[n] [à lire : Sevyn (B.G.)], seigneur de Breville, son beau-frère.

2^e partie : Laurent Palmarot, marchand et receveur à Saint-Denis (?) de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (Yonne), demeurant à la Chapelle-sur-Oreuse (Yonne), procureur de Jean d'Ancezune, abbé

¹⁵ À ne pas confondre avec Sermaise de l'Essonne, ces deux villages relevant tous deux du bailliage d'Étampes.

commendataire à Saint-Denis (?) de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (Yonne).

111. — 25 juin 1551 — Sermaises (Loiret)¹⁶

Promesse d'indemnité (n°001134), concernant des dépens, dommages et intérêts (MC : ET/VIII/212).

1^{ère} partie : Laurent Palmarot, marchand et receveur à Saint-Denis (?) de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (Yonne), demeurant à la Chapelle-sur-Oreuse (Yonne), procureur de Jean d'Ancezune, abbé commendataire à Saint-Denis (?) de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (Yonne).

2^e partie : Claude Mango, avocat au Parlement à Paris et y demeurant ; Philippe Seuy[n] [à lire : Sevyn (B.G.)], seigneur de Breville, son beau-frère.

112. — 26 juin 1551 — Ballancourt-sur-Essonne

Vente (n°000181) concernant blé et avoine (MC : ET/VIII/78).

1^{ère} partie : Jean Gouyn / Gouin [à lire Govyn / Govin (B.G.)], laboureur à Ballancourt-sur-Essonne et y demeurant, et son épouse Marion Mahy.

2^e partie : Victor Louzoux, procureur au Parlement à Paris et y demeurant.

113. — 29 juin 1551 — Étampes

Constitution de rente (n°010938), concernant une maison et vignes à **Étampes** (MC : ET/XLIX/045).

1^{ère} partie : honorable homme Étienne Lebassor [à lire sans doute Levassor (B.G.)], procureur au bailliage et duché d'**Étampes**, demeurant à Étampes.

2^e partie : honorable homme Pierre Baron, procureur au Parlement de Paris.

¹⁶ Voir la note précédente.

114. — 29 juin 1551 — Étampes

Promesse (n°010939) concernant une dispense de lods et ventes (MC : ET/XLIX/045)

1^{ère} partie : honorable homme Étienne Lebassor [à corriger en Étienne Levassor (B.G.)], procureur au bailliage et duché d'**Étampes**.

2^e partie : honorable homme Pierre Baron, procureur au Parlement de Paris.

115. — 5 juillet 1551 — Étampes

Bail (n°013409) concernant une terre à **Étampes** (MC : ET/LXXIII/045)

1^{ère} partie : noble homme Guillaume de Madalain.

2^e partie : Jean Poinet, marchand à Étampes, demeurant à **Étampes**.

116. — 6 juillet 1551 — Abbéville-la-Rivière

Vente (n°014839), concernant un héritage (MC : ET/LXXXVI/028).

1^{ère} partie : Jean Levesque le jeune, solliciteur praticien au Palais, demeurant à Paris, hôtel de Caulers.

2^e partie : son frère Jean Levesque l'aîné, marchand parcheminier à **Abbéville-la-Rivière**.

117. — 11 juillet 1551 — Le Val-Saint-Germain

Constitution de rente (n°04512) (MC : ET/XX/044)

1^{ère} partie : Mathurin Lefèvre, laboureur au **Val-Saint-Germain**.

2^e partie : Pierre Barbyer, bourgeois de Paris, marchand boucher à Paris.

118. — 12 juillet 1551 — Étampes

Constitution de rente du **12 juillet 1551** (n°018871), concernant le tiers d'une métairie et maison dite « Vieille Poterie », au Carrefour Saint-Basile à **Étampes** (MC : ET/CXXII/235)

1^{ère} partie : Jean du Caurel jeune, marchand épicier à **Étampes** ; Cantienne Dallier son épouse ; Jean de Moullé, marchand épicier à

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Étampes ; Marguerite Dallier son épouse ; Jean Dallier, marchand teinturier à Étampes, beau-frère de Jean du Caurel

2^e partie : Guillaume Dartenay, chirurgien extraordinaire du roi et du cardinal de Lorraine.

119. — 16 juillet 1551 — Étampes (duchesse d')

Bail à ferme (n°005506) de terres et seigneurie à Noisy (Seine-et-Marne) (MC : ET/XIX/100).

1^{ère} partie : noble homme Claude Ramet, grand archidiacre à Auch (Gers), procureur d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, dame de Noisy.

2^e partie : Antoine Godet, laboureur à La Tuilerie (Loir-et-Cher).

120. — 17 juillet 1551 — Étampes

Constitution de rente (n°017698), concernant des maisons à Melun (Seine-et-Marne) et à Étampes, grande rue (MC : ET/CXXII/165).

1^{ère} partie : Jean Le Rangeur, bourgeois de Paris, marchand à Paris, procureur d'Ambroise Morin, bourgeois de Melun, et de son épouse Cantienne Baudequin, ces deux derniers demeurant à Melun.

2^e partie : Jacques Brulart, écuyer, bourgeois de Paris.

121. — 29 juillet 1551 — Baulne

Constitution de rente (n°002760) concernant une maison avec grange, cour, jardin et terre à Morsang-sur-Orge, grand rue (MC : ET/VI/21).

1^{ère} partie : Gilles Chauvière, laboureur à Morsang-sur-Orge.

2^e partie : Louis Dumoulin, seigneur de Baulne.

122. — 30 juillet 1551 — Étampes (duchesse d')

Accommodement (n°006717) concernant un procès (MC : ET/XIX/184).

1^{ère} partie : noble homme Paul Leprévost, seigneur de Brévan, avocat en Parlement à Paris, intervenant pour Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes.

2^e partie : Claude Lucas, veuve de Pierre Duzys, chevalier, seigneur du Poyet.

123. — 5 août 1551 — Baulne, Mondeville, Videlles.

Constitution de rente (n°002769), concernant une maison, manoir et terre, l'hôtel des Trois-Pignons à Mondeville (MC : ET/VI/21).

1^{ère} partie : Philippe Pillart, écuyer, seigneur du Chêne-Begard, demeurant à **Mondeville à Videlles** (?).

2^e partie : Louis Dumoulin, seigneur de **Baulne**.

124. — 10 août 1551 — Étréchy, Morigny-Champigny

Titre nouvel de rente (n°000667), concernant la seigneurie de La Barre et de Gravelle à **Étréchy** (MC : ET/VIII/173)

1^{ère} partie : Jean Le Verrier, seigneur de Villemartin (à **Morigny-Champigny**), premier chirurgien du roi.

2^e partie : Jean de Gallot, seigneur de Bouglainval, époux de Louise de Furel.

125. — 13 août 1551 — Blandy

Vente (n°014910) concernant un moulin à pâte à papier situé à Essonne (aujourd'hui Corbeil-Essonne) (MC : ET/LXXXVI/028)

1^{ère} partie : Jean Anenet, marchand boucher à **Blandy** (Essonne) ; Germain Foursault, laboureur de vigne à Villabé (Essonne).

2^e partie : Jean Billiad, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

126. — 16 août 1551 — Dourdan

Bail (n°011053), concernant une terre à **Dourdan** (MC : ET/XLIX/045).

1^{ère} partie : noble homme Jacques Gobelin, correcteur à la chambre des Comptes de Paris.

2^e partie : Bon Arnoul, marchand potier d'étain à **Dourdan** et y demeurant.

127. — 19 août 1551 — Étampes

Quittance de rachat de rente (n°011061) (MC : ET/XLIX/045)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

1^{ère} partie : Martin de Beaulne, abbé de Saint-Rigault-et-Saint-Ylbebert (?) à Bresmes (?) [« ABBE, BRESMES, SAINT-RIGAULT ET SAINT-YLDEBERT, 02 »]

2^e partie : Jean Le Roux, bourgeois de Paris, grainetier du roi à **Étampes**.

128. — 21 août 1551 — Chalo-Saint-Mars

Modification (n°014392), concernant une hypothèque (MC : ET/LXXXV/033).

1^{ère} partie : Jean Ferron, procureur de Jean Mousse, praticien en cour laïe à **Chalo-Saint-Mars** et y demeurant à Boinville.

2^e partie : Sébastien le Ry, procureur au Châtelet de Paris, demeurant à Paris.

129. — 22 août 1551 — Chalo-Saint-Mars

Promesse (n°014393) (MC ET/LXXXV/033)

1^{ère} partie : Jean Ferron, praticien en cour laïe, procureur de Jean Mousse, praticien en cour laïe à **Chalo-Saint-Mars**, et y demeurant à Boinville.

2^e partie : Victor Louzoulx, procureur en Parlement à Paris, demeurant à Paris.

130. — 25 août 1551 — Dourdan

Donation entre vifs (n°004937), concernant une grange et terre à la Fosse-aux-Chevaux à **Dourdan** (MC : ET/XI/011).

1^{ère} partie : Marguerite La Large demeurant à Paris, à Saint-Marcel, rue d'Ablon, veuve d'Antoine Regnault en son vivant laboureur à **Dourdan**, et ses deux enfants naturel Antoine Moré et Michelle More.

2^e partie : Audry Moireau, aussi laboureur à **Dourdan**.

131. — 26 août 1551 — Étampes

Contrat d'apprentissage (n°013453), concernant le métier d'épicier (MC : ET/LXXIII/045)

1^{ère} partie : Pierre Bernard, apprenti épiciier à Paris, présenté par Pierre Coignart, marchand drapier à **Étampes**.

2^e partie : Nicolas Desanemelles, bourgeois de Paris, marchand épiciier à Paris.

132. — 29 août 1551 — Videlles

Obligation (n°008028), concernant le prix de vente de futailles à gueule bée (MC : ET/III/219).

1^{ère} partie : Philippes Secretain, laboureur de vignes à **Videlles** et y demeurant.

2^e partie : François Janoctin, marchand à Paris et y demeurant.

133. — 30 août 1551 — Étampes (duc d')

Quittance (n°005592) d'un remboursement d'amende (MC : ET/XIX/100).

1^{ère} partie : Antoine Landermey, commis du roi à Montdidier (Somme), procureur d'Anne de Pisseleu.

2^e partie : Anne de Pisseleu, épouse de Jean de Bretagne, duc d'**Étampes**.

134. — 2 septembre 1551 — Milly-la-Forêt

Obligation (n°008029), concernant le prix de vente de futailles à gueule bée (MC : ET/III/219).

1^{ère} partie : Jean Courat, sergent de justice à **Milly-en-Gâtinais**, demeurant à **Videlles**.

2^e partie : François Janoctin, marchand à Paris et y demeurant.

135. — 5 septembre 1551 — Champcueil

Vente (n°001231) d'une maison avec ses dépendances pour solder le marché de construction de la voûte de l'église à **Champcueil** (MC : ET/VIII/213).

1^{ère} partie : Fabrique de l'église de **Champcueil**.

2^e partie : Nicole Bollard, seigneur en partie de **Champcueil**, avocat au Parlement à Paris.

136. — 6 septembre — Chalo-Saint-Mars

Titre nouvel de rente (n°015512), concernant des vignes à **Chalo-Saint-Mars** (MC : ET/XCVIII/010).

1^{ère} partie : François Montjay et Pierre Montjay, frères, tous deux laboureurs à Paris hors la porte Saint-Honoré ; Gillette Montjay, fille de Jean Montjay, aussi laboureur à Paris hors la porte Saint-Honoré et de son épouse Marion Bourdin ; Marc du Boulet, bourgeois de Paris, marchand à Paris et les héritiers de Jean Delamare, bourgeois de Paris, marchand.

2^e partie : noble dame Nicolle Derthillon, veuve de noble homme Bertrand Lelieure [corrigez : Lelièvre (B.G.)], conseiller au Parlement de Paris.

137. — 25 septembre — Sermaises (Loiret)

Bail à ferme (n°011135) concernant les dîmes, cens et rentes de l'abbaye de Sainte-Colombe (Yonne) (MC : ET/XLIX/045).

1^{ère} partie : Collège de Beauvais à Paris.

2^e partie : honorable homme Guillaume Gaultier, marchand laboureur à **Sermaises** (Loiret) et y demeurant.

138. — 29 septembre — La Ferté-Alais

Acte de procuration (n°006913) concernant le contrôle de la réforme des Eaux et Forêts dans la prévôté de Paris et les bailliages de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et la **Ferté-Alais** (Essonne) (MC : ET/XIX/185).

1^{ère} partie : Jean Destrées [d'Estrées (B.G.)], chevalier, grand maître et capitaine général de l'Artillerie à Paris.

2^e partie : Adrien de Launay, notaire secrétaire du roi à Paris.

139. — 30 septembre — Itteville

Bail à ferme (n°010171) de terres à **Itteville** (MC : ET/XXXIII/036).

1^{ère} partie : nobles hommes Pierre et Simon Durueil, frères, tous deux avocats au Parlement de Paris.

2^e partie : Jean Aubert, laboureur à Itteville.

140. — 4 octobre 1551 — Étampes

Vente (n°000708), concernant une terre à Haulervier (?) à **Étampes** (MC : ET/VIII/173).

1^{ère} partie : Gouin Papillon [à corriger probablement en Govin Papillon (B.G.)], laboureur de vignes à **Étampes** demeurant à Étampes paroisse Saint-Martin.

2^e partie : Julien Damont, maître jour d'instruments à Paris, demeurant à Paris.

141. — 6 octobre 1551 — Étampes (future duchesse d') [à partir de 1553]

Acte de procuration (n°006943) pour le recouvrement du salaire de la sépulture du roi (MC : ET/XIX/185).

1^{ère} partie : Jeanne Marilleau, veuve de François Marchand, sculpteur imager à Paris.

2^e partie : Charles de Carmoy, peintre de marbre de [Diane de Poitiers] duchesse de Valentinois.

142. — 14 octobre — Baulne, Étampes

Vente (n°012742) d'une terre à **Baulne** (MC : ET/LXX/010).

1^{ère} partie : Jean Dorée, menuisier à Paris y demeurant Porte Saint-Denis.

2^e partie : Pierre Caratte, marchand à **Baulne** et y demeurant.

143. — 16 octobre 1551 — Étampes

Vente (n°018711), concernant une terre à Sarron-sur-Oise (Oise) (MC : ET/CXXII/228).

1^{ère} partie : Jean Sendron, compagnon raquetier à Paris, et son épouse Collette Pierre; Christophe Pierre, faiseur d'éteufs à Paris ; tous trois demeurant à Paris rue de la Court-au-Villain.

2^e partie : Nicolas Lescocheux, foulon de draps à **Étampes**.

144. — 16 octobre 1551 — Baulne

Déclaration de command (n°007983), concernant un transport de rente (MC : ET/III/218bis).

1^{ère} partie : Pierre Thiersault, examinateur au Châtelet à Paris et y demeurant.

2^e partie : Louis Dumoulin, seigneur de **Baulne**, procureur au Châtelet à Paris.

145. — 16 octobre 1551 — Baulne

Déclaration de command (n°008470), concernant un transport de rente constituée (MC : ET/III/220).

1^{ère} partie : Pierre Thiersault, examinateur au Châtelet à Paris et y demeurant, acheteur pour Denise Couasse, demeurant à Paris, veuve de Denis Drouet, en son vivant maître chirurgien barbier à Paris ; Guillaume Drouet, prêtre à Paris et y demeurant ; Laurent Drouet, bourgeois de Paris, marchand à Paris ; Jean Des Roziers, écuyer, seigneur de Bleury, débiteur de Denise Couasse.

2^e partie : Louis Dumoulin, seigneur de **Baulne**, procureur au Châtelet à Paris.

146 — 17 octobre — Saint-Chéron

Contrat d'apprentissage (n°007985) concernant le métier de drapier chaussetier (MC : ET/III/218bis).

1^{ère} partie : Jean Ballet, apprenti drapier chaussetier à Paris, frère de François Ballet, praticien à **Saint-Chéron**, présenté par Guillaume Ballet, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

2^e partie : Julien de Verton, bourgeois de Paris, drapier chaussetier à Paris.

147. — 17 octobre — Breux¹⁷-Jouy

¹⁷ Dupieux place Breux dans le bailliage d'Étampes pour l'an 1543, tandis que Léon Marquis ne l'intègre pas au dit bailliage pour l'an 1789.

Ratification (n°001298) d'une donation de partie de seigneurie à Breux-Jouy (MC : ET/VIII/213).

1^{ère} partie : Guillaume de Voysins, seigneur de Villiers-le-Bacle, époux de Jeanne de Gomer, dame de Villiers-le-Bacle, elle-même tante de Christophe de Gomer, [donatrice semble-t-il (B.G.)].

2^e partie : Christophe de Gomer, seigneur de Breux-Jouy, donataire

148. — 17 octobre — Courances

Quittance (n°006981) (MC : ET/XIX/185).

1^{ère} partie : noble dame Michelle Luillier, veuve de noble homme Étienne Lapite, seigneur de Courances.

2^e partie : Guillaume Manevy, fermier de la seigneurie de Courances.

149. — 21 octobre 1551 — Étampes

Contrat d'apprentissage (n°014247), concernant le métier de boursier.

1^{ère} partie : Roulland Barbier, apprenti boursier à Paris, présenté par sa mère Denise de Lieutin [probablement à corriger en : Lieuvain (B.G.)], apparemment fils de Mathurin Barbier, voiturier par terre à **Étampes** et y demeurant.

2^e partie : Gassot Mestayer, maître boursier à Paris.

150. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Vente (n°003162) concernant une maison, vigne et terre à **Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant, acceptant pour son épouse Jeanne Raguyne.

2^e partie : Gervais Dutre, prêtre habitué à Paris à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs.

151. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Promesse d'indemnité (n°003163) concernant la vente à réméré d'une maison, terre et vigne à **Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant, acceptant pour son épouse Jeanne Raguyne.

Deux cent sept actes notariaux de 1551

2^e partie : Gervais Dutre, prêtre habitué à Paris à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs.

152. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Promesse (n°003164) concernant la vente à réméré d'une maison, terre et vigne à **Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Gervais Dutre, prêtre habitué à Paris à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs.

2^e partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant, acceptant pour son épouse Jeanne Raguyné.

153. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Bail (n°003165) concernant une maison, bois, vigne et terre à **Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Gervais Dutre, prêtre habitué à Paris à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs.

2^e partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

154. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Vente (n°003166) concernant une maison et jardin à **Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Jean Joubert, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

2^e partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

155. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Vente à réméré, indemnité et promesse (n°003167) concernant une maison avec jardin à **Saint-Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

Parties non précisées par la notice du CARAN.

156. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Vente (n°003168) concernant une maison et jardin à **Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

2^e partie : son locataire Jean Joubert, laboureur à **Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

157. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Vente (n°003169) d'une partie de maison, terre et vigne à Feugères à Saint-Yon (MC : ET/IX/19).

1^{ère} partie : Pierre Raguyne, laboureur à **Saint-Sulpice-de-Favières**, acceptant pour son épouse Causienne [à corriger probablement en : Cantienne (B.G.) Regnault], tous deux demeurant à **Saint-Sulpice-de-Favières**.

2^e partie : Supplice / Sulpice Bataille, aussi laboureur à **Saint-Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

158. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Promesse de vente à réméré (n°003170) concernant une partie de maison, terre et vigne à Feugères à Saint-Yon (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Saint-Sulpice-de-Favières** et y demeurant, acheteur.

2^e partie : Pierre Reguyne, laboureur à **Saint-Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

159. — 21 octobre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières

Bail (n°003171) concernant une partie de maison, terre et vigne à Feugères à Saint-Yon (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Supplice / Sulpice Bataille, laboureur à **Saint-Sulpice-de-Favières** et y demeurant, acheteur.

2^e partie : Pierre Raguyne [sic (B.G.)], laboureur à **Saint-Sulpice-de-Favières** et y demeurant.

160. — 24 octobre 1551 — La Ferté-Alais

Vente (n°004964) concernant une maison dite « le Signe de la Croix » rue Notre-Dame à Corbeil (MC : ET/XI/011).

1^{ère} partie : Jean Ryoll, ancien contrôleur de la ville à Melun (Seine-et-Marne), demeurant à Paris.

2^e partie : Jean Le Lyevre, laboureur à Marbois à **la Ferté-Alais**.

161. — 24 octobre 1551 — La Ferté-Alais

Vente (n°002126) concernant partie de biens meubles et immeubles à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Mareil-en-France (Val-de-Marne) et la **Ferté-Alais** (Essonne) (MC : ET/VIII/484).

1^{ère} partie : Nicolas Villet, mercier à Corbeil-Essonnes et y demeurant ; Jeanne Paulmyer, son épouse ; Nicole Paulmier, chanoine de l'église Saint-Paul à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), oncle de Jeanne Paulmyer.

2^e partie : Michel Paulmyer, tonnelier à Paris.

162. — 26 octobre 1551 — Étampes

Liquidation de succession (n°014262) (MC : ET/LXXXV/030)

1^{ère} partie : Anne Tiraqueau, épouse de Jacques Luillier, seigneur de Gloriette, bailli et gouverneur d'**Étampes** ; ses héritiers André Tiraqueau, seigneur de Lambier, conseiller au Parlement de Paris, et Marie Caillière, cette dernière demeurant à Paris.

163. — 27 octobre 1551 — Baulne

Donation entre vifs (n°007999), concernant des arrérages de droits seigneuriaux à Garancières (Yvelines)¹⁸ (MC : ET/III/218bis).

1^{ère} partie : Louis Dumoulin, seigneur de **Baulne**.

2^e partie : Adrien Dumoulin, étudiant et demeurant à Paris.

¹⁸ À ne pas confondre avec Garancières-en-Beauce (Eure-et-Loir).

164. — 28 octobre 1551 — Dourdan, Saint-Hilaire

Constitution de rente (n°004968) concernant trois maisons, grange, étable, bergerie et terre à Touzeau [alias Toureau, à **Saint-Hilaire** (B.G.)], à **Dourdan**, et à Paris rue de la Truanderie à l'Image Sainte-Catherine (MC : ET/XI/011).

1^{ère} partie : Pierre Boudet, marchand à **Dourdan** et y demeurant ; Jacques Boudet, avocat au Parlement à Paris et y demeurant, son fils ; Nicolas Alexandre, bourgeois de Paris, marchand drapier à Paris.

2^e partie : Collège de Fortet à Paris.

165. — 28 octobre 1551 — Dourdan

Promesse d'indemnité (n°004969) concernant une constitution de rente (MC : ET/XI/011).

1^{ère} partie : Pierre Boudet, marchand à Dourdan et y demeurant ; Jacques Boudet, avocat au Parlement à Paris et y demeurant, son fils.

2^e partie : Nicolas Alexandre, bourgeois de Paris, marchand drapier à Paris.

166. — 28 octobre 1551 — Moigny-sur-École

Constitution de rente (n°009143) concernant une maison, cour, jardin, étable et vigne à **Moigny-sur-École**, grande-rue (MC : ET/XXIII/006).

1^{ère} partie : Laurent Guillas, laboureur à **Moigny-sur-École** et son épouse Gillette Audiger, tous deux demeurant à **Moigny-sur-École**.

2^e partie : Pierre Denis, procureur au Parlement de Paris, demeurant à Paris.

167. — 28 octobre 1551 — Moigny-sur-École

Bail à ferme (n°009144) concernant une terre à **Moigny-sur-École** (MC : ET/XXIII/006).

1^{ère} partie : Pierre Denis, procureur au Parlement de Paris et y demeurant.

2^e partie : Laurent Guillas, laboureur à **Moigny-sur-École** et y demeurant.

168. — 28 octobre 1551 — Étampes (sœur de la duchesse d')

Acte de procuration (n°005675) concernant les revenus et bail à loyer de la cure de Marcilly (Seine-et-Marne) (MC : ET/XIX/101).

1^{ère} partie : noble homme René de Saincthan, prieur de Longjumeau.

2^e partie : Marie de Pisseleu, abbesse de Maubuisson (Val-d'Oise) ; Robert Paulinier, prieur de Saint-Aubin (Essonne).

169. — 29 octobre 1551 — Brières-les-Scellés

Vente (n°007037), concernant des terres à **Brières-les-Scellés** (MC : ET/XIX/185).

1^{ère} partie : Macé Chollet, laboureur à Cinq-Sols (?).

2^e partie : noble homme Jean de Baillon seigneur de Marivaux, demeurant à Paris.

170. — 30 octobre 1551 — Brières-les-Scellés

Échange (n°007038), d'une terre à **Brières-les-Scellés** contre une rente (MC : ET/XIX/185)

1^{ère} partie : noble homme Jean de Baillon seigneur de Marivaux.

2^e partie : Macé Chollet, laboureur à Cinq-Sols (toponyme curieusement localisé par la notice du CARAN dans les Yvelines).

171. — 3 novembre 1551 — Thignonville (Loiret)¹⁹

Bail (n°007051) concernant une partie de maison à Paris, rue des Singes (MC : ET/XIX/185).

1^{ère} partie : Jacqueline de Monstrelet, demeurant à Paris.

2^e partie : noble homme Lancelot Dumonsseau, chevalier, seigneur de Thignonville [**Thignonville** (B.G.)], son cousin.

¹⁹ Thignonville relevait du bailliage d'Étampes.

172. — 8 novembre 1551 — Étampes

24) Vente (n°021215), concernant la moitié d'un jeu de paume avec maison et jardin situé au port Saint-Bernard à la Tournelle à Paris (MC : ET/CXXII/1386)

1^{ère} partie : Jacques de Bussy, marchand à **Étampes** ; Jeanne Cousin son épouse.

2^e partie : Pierre Archambault, valet de chambre du maréchal de La Marche, demeurant à Paris ; Catherine de Bussy, sa sœur.

173. — 9 novembre 1551 — Saint-Escobille

Quittance (n°017886), concernant un droit de relief à **Saint-Escobille** (MC : ET/CXXII/165)

1^{ère} partie : Gabriel de La Vallée, chevalier, seigneur de **Saint-Escobille**.

2^e partie : Jean Miette, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Paris.

174. — 9 novembre 1551 — Thignonville (Loiret)

Décharge (n°000768) concernent une partie de mobilier aux Porcherons, à Maison-Forte, à Paris (MC : ET/VIII/173).

1^{ère} partie : Gabriel de La Vallée, écuyer, gentilhomme maître de la maison du Roi, époux de Jeanne de Brynon fille de feu Claude Brynon seigneur du Plessis aux Tournelles ; Germaine de La Vallée, veuve de Claude de Brynon, seigneur du Plessis aux Tournelles ; Charles d'Alençon, bâtard d'Alençon, chevalier ;

2^e partie : Nicolas de Bernay, maître d'hôtel de Marguerite de France, duchesse de Berry ; Anne d'Alençon, fille Germaine de la Vallée ; Lancelot de Monceau, seigneur de Tignonville [**Thignonville** (B.G.)], veuf de Marguerite d'Alençon aussi fille de Germaine de la Vallée.

175. — 10 novembre 1551 — Boutervilliers, Étréchy

Bail à ferme (n°000792), concernant une métairie et terre à **Boutervilliers** (MC : ET/VIII/173).

Deux cent sept actes notariaux de 1551

1^{ère} partie : Jeanne de Pommereu, veuve de Nicole de Herbelot, seigneur de Ferrières et de **Boutervilliers**, en son vivant maître ordinaire à la chambre des comptes à Paris.

2^e partie : Marion Bobilault, veuve de Cantain [sans doute à corriger en Cantien (B.G.)] Baudin, en son vivant demeurant à **Boutervilliers** ; Nicole Baudin, marchand à Vaucelas à **Étréchy**.

176. —16 novembre 1551 — Mondeville, Videlles

Vente (n°011355) d'une terre aux Masures-de-Boissy à **Mondeville** (MC : ET/XLIX/046).

1^{ère} partie : François Duport, laboureur et couturier à **Videlles** et son épouse Jeanne Joullin, tous deux demeurant à Videlles.

2^e partie : Ambroise Du Val, procureur en cour d'église à Paris et y demeurant.

177. —16 novembre 1551 — Sainte-Mesme (Yvelines)

Acte de procuration (n°001360) concernant une régie de biens (MC : ET/VIII/213).

1^{ère} partie : Jean de L'Hospital, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, écuyer d'écurie de la Reine.

2^e partie : Aliénor Stuart, dame de Saint-Mesme, son épouse.

178. —18 novembre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Chéron

Vente (n°003182) d'une vigne au chantier des Bois à **Saint-Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Pierre Regnault fils d'Antoine Regnault et laboureur à **Saint-Chéron**, acceptant pour son épouse Léonarde Jolivet, tous deux demeurant à **Saint-Sulpice-de-Favières**.

2^e partie : Gervais Dutré, prêtre habitué à l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris.

179. — 18 novembre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Chéron

Vente (n°003183) d'une vigne au chantier des Bois à **Saint-Sulpice-de-Favières** (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Gervais Dutré, prêtre habitué à l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, acheteur.

2^e partie : Pierre Regnault, laboureur à **Saint-Chéron** et y demeurant

180. — 20 novembre 1551 — Champcueil

Bail à rente (n°01377) concernant une maison, grange, étable, cour et jardin à **Champcueil** (MC : ET/VIII/213).

1^{ère} partie : Nicole Bollart, seigneur en partie de **Champcueil**, avocat au Parlement à Paris.

2^e partie : Vincent Piché et son fils Gilles Piché, tous deux laboureurs à **Champcueil**.

181. — 21 novembre 1551 — Étampes

Reconnaissance de dette (n°012233), concernant des frais de justice (MC : ET/LIV/145sex).

1^{ère} partie : noble homme Louis de Gaudart, écuyer, seigneur de Villiers.

2^e partie : honorable homme Antoine Langloix, avocat à **Étampes**.

182. — 21 novembre 1551 — Étampes

Reconnaissance de dette (n°012234), concernant des frais de justice (MC : ET/LIV/145sex).

1^{ère} partie : noble homme Louis Godard, écuyer, seigneur de Villiers.

2^e partie : honorable homme Étienne Le Vassourt, procureur à **Étampes**.

183. —21 novembre 1551 — Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Chéron

Bail à rente (n°011284) concernant un moulin et ses dépendances, le moulin de Segrée à **Saint-Sulpice-de-Favières** (MC : ET/XLIX/046).

1^{ère} partie : Antoine Regnault, meunier au moulin de Segrée à **Saint-Sulpice-de-Favières** et son épouse Guillemette Piedgellé, tous deux demeurant à **Saint-Sulpice-de-Favières** ; Pierre Regnault, laboureur à Saint-Chéron y demeurant à Saint-Évrout.

2^e partie : Simon Regnard, bourgeois de Paris.

184. —21 novembre 1551 — La Ferté-Alais

Titre nouvel de rente foncière (n°008506) concernant une terre à la Ferté-Alais (MC : ET/III/220).

1^{ère} partie : Gervais Lesaige, laboureur à la Ferté-Alais, y demeurant à Boigny ; Étienne Lesaige, son frère, y demeurant aussi à Boigny.

2^e partie : Hôtel-Dieu de Paris.

185. —21 novembre 1551 — Videlles

Vente (n°011285) d'une terre à **Videlles** à la Croix-Boissée (MC : ET/XLIX/046).

1^{ère} partie : Jean Roussel, laboureur à **Videlles**, et son épouse Geuffrine Jeulin, tous deux demeurant à **Videlles**.

2^e partie : Ambroise Du Val, notaire de la conservation des privilèges de l'Université de Paris.

186. —21 novembre 1551 — Videlles

Bail à ferme (n°011286) d'une terre à **Videlles** à la Croix-Boissée (MC : ET/XLIX/046).

1^{ère} partie : Ambroise Du Val, notaire de la conservation des privilèges de l'Université de Paris.

2^e partie : François Duport, laboureur à **Videlles** et y demeurant.

187. — 21 novembre 1551 — Baulne, Boigny

Titre nouvel de rente foncière (n°008063) concernant une terre à Boigny, à Baulne (MC : ET/III/219).

1^{ère} partie : Gervais Lesage, laboureur à **Baulne**, demeurant à Boigny à **Baulne**.

2^e partie : Hôtel-Dieu de Paris.

188. — 21 novembre 1551 — D’Huison-Longueville

Bail à ferme (005003) d’un manoir et terres à **D’Huison-Longueville** (MC : ET/XI/011).

1^{ère} partie : Francisque de Salve [autrement dit : de Selve (B.G.)], écuyer, seigneur de **D’Huison-Longueville**.

2^e partie : Raphaël Avelin, laboureur à **D’Huison-Longueville** et y demeurant.

189. — 25 novembre 1551 — Bois-Herpin

Bail à vie (n°010350), concernant une maison et dépendances à **Bois-Herpin** (MC : ET/XXXIII/036).

1^{ère} partie : Pierre Chevalier, prêtre à Paris, demeurant à Paris au collège des Bons-Enfants.

2^e partie : Jean Chevalier le jeune, laboureur à **Bois-Herpin**, son frère ; Olivier Chevalier, aussi laboureur à **Bois-Herpin**, leur père, cité (défunt ?).

190. — 26 novembre 1551 — Videlles

Vente (n°011298) d’une terre à Videlles (MC : ET/XLIX/046).

1^{ère} partie : Jean Thorillon, laboureur à Videlles et y demeurant.

2^e partie : Ambroise Du Val, notaire de la conservation des privilèges de l’Université de Paris, demeurant à Paris.

191. — 26 novembre 1551 — Videlles

Bail (n°011299) concernant une terre à **Videlles** (MC : ET/XLIX/046).

1^{ère} partie : Ambroise Du Val, notaire de la conservation des privilèges de l’Université de Paris, demeurant à Paris.

2^e partie : Jean Thorillon, laboureur à **Videlles** et y demeurant.

192. — 28 novembre 1551 — D’Huison-Longueville

Vente (n°010363) d’une vigne et taillis à **D’Huison-Longueville** (MC : ET/XXXIII/036).

1^{ère} partie : Louis Dumontel, fauconnier du duc d’Étampes à **D’Huison-Longueville** et y demeurant.

2^e partie : Jean Francisque de Selve écuyer, seigneur de **D’Huison-Longueville**, panetier ordinaire du roi à Paris.

193. — 30 novembre 1551 — D’Huison-Longueville

Promesse (n°010378), concernant une indemnité pour caution (MC : ET/XXXIII/036).

1^{ère} partie : Andry Hocquelin / Ocquelin, laboureur à Noisement, acheteur pour noble homme Jean Francisque de Selve, seigneur de D’Huison-Longueville, panetier ordinaire du roi à Paris.

2^e partie : Raphaël Ocquelin, laboureur à D’Huison-Longueville et y demeurant, caution.

194. — 2 décembre 1551 — Sainte-Mesme

Constitution de rente (n°015114), concernant des seigneuries à Soisy et à **Sainte-Mesme**, et une maison à Paris, « le Cheval Rouge », rue Tirechappe.

1^{ère} partie : Aloph de L’Hospital, chevalier, seigneur de Soisy, maître d’hôtel du roi et capitaine de la forêt d’Orléans, demeurant rue Tirechappe à Paris ; Robert Gillais, bourgeois de Paris, praticien en cour laie, demeurant aussi à Paris rue Tirechappe.

2^e partie : Nicolas de Coquerel, bourgeois de Paris, marchand à Paris.

195. — 3 décembre 1551 — Marolles-en-Beauce

Aveu et dénombrement (n°000800), concernant une maison et terre à **Marolles-en-Beauce** (MC : ET/VIII/173)

1^{ère} partie : Claude Hyllaire fils de Claude Hyllaire ce dernier notaire secrétaire du roi.

2^e partie : René de **Marolles**, chevalier.

196. — 9 décembre 1551 — Chatignonville

Déclaration (n°016777) (MC : ET/CX/016)

1^{ère} partie : Jean de Richemont, écuyer, seigneur de Richemont ;

2^e partie : Jean Bary, laboureur à **Chatignonville**-en-Beauce.

197. — 16 décembre 1551 — Videlles

Bail à ferme (n°011356) d'une terre aux Masures-de-Boissy à Videlles (MC : ET/XLIX/046).

1^{ère} partie : Ambroise Du Val, procureur en cour d'Église à Paris et y demeurant.

2^e partie : François Duport, laboureur et couturier à Videlles et y demeurant.

198. — 17 décembre 1551 — Aulu (Eure-et-Loir)²⁰ (?)

Transport (n°003199) concernant une maison à Paris rue Saint-Sauveur (MC : ET/IX/15).

1^{ère} partie : Joachim de Soufour [Lisez : Soulfour (B.G.)], écuyer, seigneur de Bissay [sans doute le hameau de ce nom à **Aulu**], demeurant à Paris, héritier de Joachim Milchon, seigneur de la Castaigne, chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris.

2^e partie : Claude Chauvet, bourgeois de Paris, marchand orfèvre à Paris.

199. — 17 décembre 1551 — Étampes (duchesse d')

Bail à ferme (n°007211) concernant des pièces de vigne à Limours-en-Hurepoix (MC : ET/XCIX/185).

1^{ère} partie : Anne de Pisseleu, duchesse d'**Étampes**, dame de Limours, épouse de Jean de Bretagne, duc d'**Étampes**, comte de Penthièvre, lieutenant-général du duché de Bretagne.

2^e partie : Mathieu Girard, receveur au service d'Anne de Pisseleu.

200. — 19 décembre 1551 — Congerville-Thionville, Dourdan

Acte de procuration (n°012285) concernant le recouvrement d'un héritage (MC : ET/LIV/145sext).

²⁰ Aulu dependant du bailliage d'Étampes.

Deux cent sept actes notariaux de 1551

1^{ère} partie : noble homme Jean Le Voyer, maréchal des logis du roi à Paris, demeurant à Saint-Maurice (Val-de-Marne) ; Marquet Lambert, marchand laboureur à Ablis (Yvelines) et y demeurant ; Eustache Vien et Mathurin Collet, tous deux marchands à **Dourdan** et y demeurant ; Robert Badoux ; ces cinq derniers héritiers Pierre Du Gart seigneur de **Thionville**.

2^e partie : Jean Bellenger, procureur au Châtelet à Paris.

201. — 22 décembre 1551 — **Dourdan**

Donation (n°015569) d'un bois à Saint-Arnoult (Yvelines) (MC : ET/XCVIII/011)

1^{ère} partie : Pierre Jamet, compagnon barbier à Paris, père de Charles Jamet, ce dernier praticien à Paris et y demeurant, héritier de noble homme Pierre Du Gart, seigneur de **Thionville**.

2^e partie : Jean Bellenger, procureur au Châtelet à Paris.

202. — 24 décembre 1551 — **Étampes**

Acte de procuration (n°007245), concernant la réquisition d'une partie d'heritages (MC : ET/XIX/185).

1^{ère} partie : noble dame Marie Lebossu, veuve de noble homme Nicolas Leberruyer en son vivant conseiller au Parlement de Paris ; Nicolas Leberruyer, seigneur de Villiers, avocat au Parlement de Paris ; Germain de Marle, seigneur de Tillay-le-Peneux, aussi avocat au Parlement de Paris.

2^e partie : Tristan Charron, élu à **Étampes**.

203. — 28 décembre 1551 — **Étampes**

Titre nouvel (n°011392) concernant une vigne à Villejuif (aujourd'hui dans le Val-de-Marne) (MC : ET/XLVI/046).

1^{ère} partie : Guillaume Maucousteaulx le jeune, laboureur à Villejuif et Nicolas Bazin également laboureur à Villejuif.

2^e partie : Cantien Hue, praticien, avocat à **Étampes**.

204. — 29 décembre 1551 — Étampes

Déclaration de command (n°016809), concernant une maison à Paris, rue de la Calande (MC : ET/CX/016).

1^{ère} partie : Nicolas Gastellier, marchand drapier demeurant à Saint-Martin d'Étampes.

2^e partie : Jacques Chastain, maître tailleur de robe à Paris.

205. — 29 décembre 1551 — Authon-la-Plaine, Chalo-Saint-Mars

Vente (n°001810), concernant une maison à Chazelles, à **Chalo-Saint-Mars** (MC : ET/VIII/440)

1^{ère} partie : Jean Pillas, tisserand en toiles, **Authon-La-Plaine** (*alias* Authon-en-Beauce).

2^e partie : Jean Roze, grand vicaire de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

206. — 31 décembre 1551 — Chalo-Saint-Mars

Bail à ferme (n°007275) concernant la recette des terres et seigneurie de Villemer à Saint-Ange-le-Vieil (Seine-et-Marne) et à **Chalo-Saint-Mars** (Essonne) (MC : ET/XIX/185)

1^{ère} partie : Louise de Pisseleu, **duchesse d'Étampes**, comtesse de Penthièvre, épouse de Jean de Bretagne, **duc d'Étampes**, comte de Penthièvre, lieutenant gouverneur général de Bretagne.

2^e partie : Pierre Fontenoy, marchand laboureur à Villemaréchal (Seine-et-Marne)

207. — 31 décembre 1551 — Étréchy

Bail (n°003741), concernant une vigne aux Plantes à Vaugirard, à Paris (MC : ET/XI/031).

1^{ère} partie : Jean Oultre, tisserand en toile à **Étréchy** et y demeurant, tuteur de Jean Desforges, fils de Jean Desforges, en son vivant laboureur à Paris y demeurant au Faubourg Saint-Jacques.

2^e partie : Gilles Bereau, laboureur de vignes à Vanves (Hauts-de-Seine).

06. Index des personnes

- Abelly**, Antoine, bourgeois de Paris, marchand à Paris (20)
- Alençon**, Anne d', fille Germaine de la Vallée (174)
- Alençon**, Charles d', bâtard d'Alençon, chevalier (174)
- Alençon**, Marguerite d', en son vivant épouse de Lancelot de Monceau seigneur de Tignonville, fille de Germaine de la Vallée (174)
- Alexandre**, Nicolas, bourgeois de Paris, marchand drapier à Paris (165)
- Allard**, Guillaume, tapissier valet de chambre du Roi, et son épouse Claude de Badoux, tous deux demeurant à Ablis (Yvelines) (15)
- Allaume**, Pierre, fouleur de drap à Maisse, tuteur de Julien Girault, apprenti orfèvre à Paris, probable fils de de Claude Girault (105)
- Ancezune**, Jean d', abbé commendataire à Saint-Denis (?) de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (Yonne) (110) (111)
- Anenet**, Jean, marchand boucher à Blandy (Essonne) (125)
- Archambault**, Pierre, valet de chambre du maréchal de La Marche, demeurant à Paris (172)
- Arnoul**, Bon, marchand potier d'étain à Dourdan et y demeurant (126)
- Aubert**, Jean, laboureur à Itteville (139)
- Audiger**, Gillette, épouse de Laurent Guillas, laboureur à Moigny-sur-École (166)
- Augard**, feu Marie, épouse défunte d'Aine du Moulin, seigneur de Baulne et du Bois-Bossard, demeurant en son vivant à Paris (25)
- Auger**, Jacques, apprenti mercier à Paris et y demeurant, fils de feu Pierre Auger, pupille de Jean Delatouche le jeune, laboureur à Ballancourt-sur-Essonne et y demeurant (72)
- Auger**, Pierre, défunt père de Jacques Auger, apprenti mercier à Paris et y demeurant, pupille de Jean Delatouche le jeune laboureur à Ballancourt-sur-Essonne et y demeurant (72)
- Aussedac**, noble homme Pierre, curé de Blandy (Essonne), intervenant pour noble homme François Floquet (89) (90)

Avançon, Jean d', maître des requêtes, président du duché de Valentinois, stipulant pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, sœur de Guillaume de Poitiers, comte d'Albon, seigneur de Saint-Vallier, lieutenant général pour le roi en Savoie et Dauphiné (60)

Avelin, Raphaël, laboureur à D'Huisson-Longueville et y demeurant (188).

Badoux, de, voir Debadoux

Badoux, Robert, un des cinq héritiers de Pierre Du Gart seigneur de Thionville (200)

Baillon, noble homme Jean de, seigneur de Marivaux, demeurant à Paris (169) (170)

Ballet, François praticien à Saint-Chéron, frère de Jean Ballet, apprenti drapier chaussetier à Paris présenté par Guillaume Ballet, bourgeois de Paris marchand à Paris (146)

Ballet, Guillaume, bourgeois de Paris, marchand à Paris, présente Jean Ballet, apprenti drapier chaussetier à Paris, frère de François Ballet, praticien à Saint-Chéron (146)

Ballet, Jean, apprenti drapier chaussetier à Paris, frère de François Ballet praticien à Saint-Chéron, présenté par Guillaume Ballet, bourgeois de Paris, marchand à Paris (146)

Barat, Marc, en son vivant sergent à cheval au Chatelet à Paris et y demeurant, époux de Guillemette Monjay, sa veuve (97)

Barberot, François, curé de Champcueil, procureur du collège Saint-Bernard à Paris (14) (29) (30)

Barbier, Mathurin, voiturier par terre à Étampes et y demeurant, apparemment époux de Denise de Lieuvain et père de de Roulland Barbier, apprenti boursier à Paris (149)

Barbier, Roulland, apprenti boursier à Paris, fils de Denise de Lieuvain [lu : Lieutin], et apparemment de Mathurin Barbier, voiturier par terre à Étampes et y demeurant (149)

Barbyer, Pierre, bourgeois de Paris, marchand boucher à Paris (117)

Baron, honorable homme Pierre, procureur au Parlement de Paris (42) (113) (114)

Baron, Pierre, marchand mercier à Paris et y demeurant (72)

Barthomier, noble homme Pierre, seigneur d'Olivet, chanoine à Chartres, prieur de Saint-Père [à Chartres et non pas en Essonne comme indiqué par la notice du CARAN (B.G.)] (71)

Bary, Jean, laboureur à Chatignonville-en-Beauce (196)

Bataille, laboureur, Supplice / Sulpice, à Saint-Sulpice-de-Favières et y demeurant, époux de Jeanne Raguyne (150) (151) (152) (153) (154) (157) (158) (159)

Baudequin, Cantienne, épouse d'Ambroise Morin, bourgeois de Melun, demeurant tous deux à Melun (120)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Baudin, Cantien [lu Cantain], en son vivant demeurant à Boutervilliers, époux de Marion Bobilault, sa veuve (175)

Baudin, Nicole, marchand à Vaucelas à Étréchy (175)

Bauyn, voir Bavyn.

Bavyn (lu : Bauyn), Jean, bourgeois de Paris, marchand à Paris, époux de Catherine Demaisières et père de Jean Bavyn étudiant à Paris (95)

Bavyn (lu : Bauyn), Jean, étudiant à Paris, fils de Jean Bavyn, bourgeois de Paris, marchand à Paris et sa femme Catherine Demaisières.

Bazin, Nicolas, laboureur à Villejuif (203)

Beaulne, Martin de, abbé de Saint-Rigault-et-Saint-Ylbebert (?) à Bresmes (?) [« abbé, Bresmes, Saint-Rigault et Saint-Yldebert, 02 »] (127)

Begault, Nicolas, étudiant et demeurant à Paris, neveu de Pierre Begault laboureur à Marchais à Boutigny-sur-Essonnes (36)

Begault, Pierre, laboureur à Marchais, à Boutigny-sur-Essonnes, oncle de Nicolas Begault étudiant et demeurant à Paris (36)

Beguïn, Charles, procureur et receveur de l'abbaye Notre-Dame d'Yerres (84)

Bellenger, Jean, procureur au Châtelet à Paris (200) (201)

Bereau, Gilles, laboureur de vignes à Vanves (Hauts-de-Seine) (207)

Bernard, Pierre, apprenti épiciier à Paris, présenté par Pierre Coignart, marchand drapier à Étampes (131)

Bernay, Nicolas de, maître d'hôtel de Marguerite de France, duchesse de Berry (174)

Bernier, Thibault, laboureur à Fontaine-Livault à Étréchy (41)

Berton, Jean, marchand demeurant au Vaudoué (Seine-et-Marne) (40)

Billarent, Bastienne, épouse de Jean Poyrier, laboureur à Bouville, demeurant tous deux à Bouville (37) (38)

Billiad, Jean, bourgeois de Paris, marchand à Paris (125)

Bobilault, Marion, veuve de Cantien [lu Cantain] Baudin, en son vivant demeurant à Boutervilliers (175)

Bohier, Guillaume, seigneur de Panchien (65)

Boisseau, Nicolle, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital à Paris, demeurant à Paris, oncle de Claude des Essards, marchand à Étampes (106)

Bollard, Nicole, seigneur en partie de Champcueil, avocat au Parlement à Paris (135) (180)

Bonnerot, Gilles, en son vivant époux de Jeanne Tessier demeurant à Paris paroisse Saint-Marcel, lui-même laboureur à Chalo-Saint-Mars (18)

Boudet, Jacques, avocat au Parlement à Paris et y demeurant, fils de Pierre Boudet, marchand à Dourdan et y demeurant (165)

Boudet, Pierre, marchand à Dourdan et y demeurant, père de Jacques Boudet, avocat au Parlement à Paris et y demeurant (165)

Boullet, voir Du Boullet.

Bourdereul, Claude, bourgeois de Paris, marchand affineur d'or à Paris, créancier, frère (utérin ?) de Jean Dutocq, laboureur à Sainte-Mesme, y demerant à Vineuil (34)

Bourdin, Marion, épouse de Jean Montjay laboureur à Paris hors la porte Saint-Honoré et mère de Gillette Montjay (136)

Bousenval, Marguerite de (5)

Bouts, Jean des, tapissier de la duchesse d'Étampes (10)

Bouzoulx, Victor, procureur au Parlement de Paris (73)

Bretaigne, Jean de duc d'Étampes, comte de Penthièvre, lieutenant gouverneur général de Bretagne, époux d'Anne de Pisseleu duchesse d'Étampes, comtesse de Penthièvre, dame de Limours (133) (199) (206)

Brigallier, Nicod, bourgeois de Paris, marchand drapier (24)

Brulart, Jacques, écuyer, bourgeois de Paris (120)

Brynon, Claude, en son vivant seigneur du Plessis aux Tournelles, époux de Germaine de La Vallée sa veuve, père de Jeanne de Brynon épouse de Gabriel de La Vallée, écuyer, gentilhomme maître de la maison du Roi (174)

Brynon, Jeanne de, fille de feu Claude Brynon seigneur du Plessis aux Tournelles, épouse de Gabriel de La Vallée, écuyer, gentilhomme maître de la maison du Roi (174)

Bussière, Alain, bachelier du métier de tapissier de haute-lisse à Paris (10)

Bussy, Catherine de, sœur de Jacques de Bussy, marchand à Étampes (172)

Bussy, Jacques de, marchand à Étampes, frère de Catherine de Bussy, époux de Jeanne Cousin (172)

Cadot, Jean, receveur à Bréval (Yvelines) et y demeurant, au service de [Diane de Poitiers] duchesse de Valentinois (109)

Caillière, Marie, demeurant à Paris, héritière d'Anne Tiraqueau, épouse de Jacques Luillier, seigneur de Gloriette, bailli et gouverneur d'Étampes (162)

Camery, Christophe, laboureur à Itteville et y demeurant (57)

Caratte, Pierre, marchand à Baulne et y demeurant (142)

Carmoy, Charles de peintre de marbre de [Diane de Poitiers] duchesse de Valentinois (141)

Carrou, Antoine de, écuyer, seigneur de Landreville, demeurant à Ormoy-la-Rivière, époux de Nicole Pillart demeurant à Morigny, épouse (19) (21) (22)

Chabrylant [prenom inconnu], écuyer au service de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois (7)

Chambert, honorable homme Guillaume, avocat au Parlement de Paris (70)

Chandoulx, honorable homme Jean, marchand à Étampes (11) (13)

Charpentier, Clauden procureur au Châtelet à Paris et y demeurant (108)

Charron, Tristan, élu à Étampes (202)

Chartier, Étienne, praticien à Milly-la-Forêt (67) (68)

Chastain, Jacques, maître tailleur de robe à Paris (204)

Chauvet, Claude, bourgeois de Paris, marchand orfèvre à Paris (198)

Chauvet, honorable homme Yves, bourgeois de Paris, marchand à Paris (41)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Chauvière, Gilles, laboureur à Morsang-sur-Orge (121)

Cheron, Cantien (Cantian, lu Cautran), laboureur demeurant à Adonville à Denonville-en-Beauce, père de Jean Chéron, étudiant à Paris (87)

Chéron, Jean, étudiant à Paris, fils de Cantien Cheron, laboureur demeurant à Adonville à Denonville-en-Beauce (87)

Chevalier le jeune, Jean, laboureur à Bois-Herpin, frère de Pierre Chevalier, prêtre à Paris au collège des Bons-Enfants, fils d'Olivier Chevalier, laboureur à Bois-Herpin (189)

Chevalier, Olivier, laboureur à Bois-Herpin, père Jean Chevalier le jeune laboureur à Bois-Herpin et de Pierre Chevalier, prêtre à Paris au collège des Bons-Enfant (189)

Chevalier, Pierre, prêtre à Paris au collège des Bons-Enfants, frère de Jean Chevalier le jeune laboureur à Bois-Herpin, fils d'Olivier Chevalier, laboureur à Bois-Herpin (189)

Chollet, Macé, laboureur à Cinq-Sols (toponyme localisé par la notice du CARAN dans les Yvelines). (169) (170)

Clausse, Cosme, notaire secrétaire du roi, demeurant à Paris (79)

Cogny, Pierre, marchand fripier à Paris (9)

Coignart, Pierre, marchand drapier à Étampes (131)

Collaterel, Pierre, prêtre demeurant à Paris (107)

Collas, Marc, monouvrier à Angerville et y demeurant (5)

Collet, Mathurin, marchand à Dourdan et y demeurant, un des six héritiers de Pierre Du Gart seigneur de Thionville (200)

Coquay, Jean, bachelier en théologie, proviseur du collège Saint-Bernard à Paris (29) (30)

Coquerel, Nicolas de, bourgeois de Paris, marchand à Paris (194)

Couasse, Denise, demeurant à Paris, veuve de Denis Drouet, en son vivant maître chirurgien barbier à Paris, créancière de Jean Des Roziers, écuyer, seigneur de Bleury (145)

Courat, Jean, sergent de justice à Milly-en-Gâtinais, demeurant à Videlles (134)

Courville, Pierre de, écuyer, débiteur (55)

Cousin, Jeanne, épouse de Jacques de Bussy, marchand à Étampes (172)

D'Alençon, voir Alençon, d'.

D'Avançon, voir Avançon, d'

D'Intreville, voir Intreville.

Dallier, Cantienne, sœur de Jean Dallier marchand teinturier à Étampes, épouse de Jean du Caurel jeune marchand épicier à Étampes (118)

Dallier, Jean, marchand teinturier à Étampes, frère de cantienne Dallier, beau-frère de Jean du Caurel (118)

Dallier, Marguerite, épouse de Jean de Moullé, marchand épicier à Étampes (118)

Damont, Julien, maître jour d'instruments à Paris, demeurant à Paris (140)

Dartenay, Guillaume, chirurgien extraordinaire du roi et du cardinal de Lorraine (118)

David, Simon, marchand laboureur à Angerville (Essonne) (84)

De Baillon, voir Baillon, de. — **De Beaulne**, voir Beaulne, de. — **De Bernay**, voir Bernay, de. — **De Brye**, voir Debrye. — **De Brynon**, voir Brynon, de. — **De Bussy**, voir Bussy, de. — **De Carmoy**, voir Carmoy, de. — **De Coquerel**, voir Coquerel, de. — **De Courville**, voir Courville, de. — **De Furel**, voir Furel, de. — **De Gallot**, voir Gallot, de. — **De Gaudart**, voir Gaudart, de. — **De Gommer**, voir Gomer. — **De Harville**, voir Harville, de. — **De Herbelot**, voir Herbelot, de. — **De Herbelot**, voir Herbelot. — **De Hodic**, voir Hodic, de. — **De Houdan**, voir Dehoudan. — **De l'Aubespine**, voir L'Aubespine. — **De Launay**, voir Delaunay. — **De Laval**, voir Laval, de. — **De Lieuvin**, voir Lieuvin, de. — **De Madalain**, voir Madalain, de. — **De Magdalan**, voir Magdala, de. — **De Marle**, voir Marle. — **De Mongueron**, voir Mongueron, de. — **De Monstrelet**, voir Monstrelet, de. — **De Montigny**, voir Montigny, de. — **De Moullé**, voir Moullé, de. — **De Muelles**, voir Muelles, de. — **De Myolans**, voir Myolans, de. — **De Neel**, voir Neel, de. — **De Poitiers**, voir Poitiers, de. — **De Pommereu**, voir Pommereu, de. — **De Ravenel**, voir Ravenel, de. — **De Rebufé**, voir Rebufé, de. — **De Remefort**, voir Remefort. — **De Saincthan**, voir Saincthan, de. — **De Selve**, voir Selve, de. — **De Souffour**, voir Souffour. — **De Trelles**, voir Trelles, de. — **De Vendome**, voir Vendome. — **De Verton**, voir Verton, de. — **De Voysins**, voir Voysins, de.

Debadoux, Claude, épouse de Guillaume Allard, tapissier valet de chambre du Roi, tous deux demeurant à Ablis (Yvelines) (15)

Debrye (de Brye), Jeanne, veuve d'Antoine de Ravenel, écuyer, seigneur de Rantigny (51) (52)

Decarrou, Antoine, écuyer, seigneur de Landreville, demeurant à Ormoy-la-Rivière, époux de Nicole Pillart demeurant à Morigny, épouse (19) (21) (22)

Decret, noble homme Michel, en son vivant docteur régent de la faculté de Médecine de Paris, époux d'honorable femme Jeanne Dehoudan (de Houdan), bourgeoise de Paris, sa veuve (39)

Degilles, Pierre, marchand à Étampes et y demeurant (16)

Dehause / Dehousse, Jacques, aumônier de la duchesse d'Étampes, prieur du prieuré Saint-André à Neauphle-le-Château (Yvelines) (8)

Dehoudan (de Houdan), honorable femme Jeanne, bourgeoise de Paris, veuve de noble homme Michel Decret, docteur régent de la faculté de Médecine de Paris (39)

Dehousse, voir Dehause.

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Delafolloye, Marion, épouse de Pierre Girard, marchand bonnetier à Paris et y demeurant (31) (32)

Delamare, Jean, en son vivant, bourgeois de Paris, marchand, et ses héritiers (136)

Delamothe, Antoine, protonotaire de l'évêque de Condom (10)

Delaplace, Nicolas, bourgeois de Paris, marchand drapier à Paris (54)

Delatouche le jeune, Jean, laboureur à Ballancourt-sur-Essonne et y demeurant, tuteur de Jacques Auger, apprenti mercier à Paris et y demeurant, fils de feu Pierre Auger (72)

Delaunay (De Launay), voir Delaunay Jean, notaire secrétaire du roi à Paris (138)

Delavache, Jacques, curé de Gironville, demeurant au collège de Justice à Paris, qui semble avoir pour vicaires à Gironville Guy Fessou et Jean Duvau (43)

Delestendart, Hélène, dame de Boutrevilliers (sic), demeurant à Montataire (Oise) (61)

Delonges, Germain de, prêtre étudiant à Paris, demeurant au collège de Montagu (6)

Delorme, noble homme Philibert, aumônier ordinaire et architecte du roi (74)

Demaisières, Catherine, épouse de Jean Bavyn, bourgeois de Paris, marchand à Paris, et mère de Jean Bavyn étudiant à Paris (95)

Demaisières, voir Demezière.

Demarolles, voir Marolles, de.

Demezière / Demaisières, Jean, demeurant en son vivant à Paris, neveu de Jean Guichart chanoine et chantre de la collegiale Notre-Dame d'Étampes époux de Marie de Lyevin, sa veuve demeurant à Paris (95)

Denis, Pierre, procureur au Parlement de Paris et y demeurant (26)

Denis, Pierre, procureur au Parlement de Paris, demeurant à Paris (166) (167)

Depers, Guy, maître-tapissier à Paris et son épouse Agnès Duboisgallon, tous deux demeurant à Paris (9)

Derthillon, Nicolle, veuve de noble homme Bertrand Lelievre [lu : Lelievre], conseiller au Parlement de Paris (136)

Derthillon, Nicolle, veuve de noble homme Bertrand Lelievre [lu : Lelievre], conseiller au Parlement de Paris (136)

Des Essards, Claude, marchand à Étampes neveu de Nicolle Boisseau, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital à Paris, demeurant à Paris (106)

Des Roziers, Jean , écuyer, seigneur de Bleury, débiteur de Denise Couasse (145)

Desanemelles, Nicolas, bourgeois de Paris, marchand épiciier à Paris (131)

Desbouts, Jean, tapissier de la Duchesse d'Étampes (10)

Descorchevel, noble homme Raoul, conseiller au Grand Conseil à Paris (109)

Desessards, voir Des Essards.

Desforges, Jean, en son vivant laboureur à Paris y demeurant au Faubourg Saint-Jacques, père de Jean Desforges, pupille de Jean Oultre, tisserand en toile à Étréchy (207)

Desforges, Jean, fils de Jean Desforges en son vivant laboureur à Paris y demeurant au Faubourg Saint-Jacques, pupille de Jean Oultre, tisserand en toile à Étréchy et y demeurant (207)

Desroziers, voir Des Roziers.

Destrées [d'Estrées], Jean, chevalier, grand maître et capitaine général de l'Artillerie à Paris (138)

Doillon, Sébastien de, seigneur de Châtrebouchère, écuyer (02)

Doillon, Sébastien, seigneur de Chatrebouchère, fiancé de Jeanne Duverne [fille d'Anne de Pisseleu] (98) (99)

Dolbeau, Jean, prêtre à Étampes. (101)

Dolibeau, Jean, prêtre à Étampes (71)

Dorée, Jean, menuisier à Paris y demeurant Porte Saint-Denis (142)

Drouet, Denis, en son vivant maître chirurgien barbier à Paris, époux de Denise Couasse, sa veuve demeurant à Paris (145)

Drouet, Guillaume, prêtre à Paris et y demeurant (145)

Drouet, Laurent, bourgeois de Paris, marchand à Paris (145)

Du Boulet, Marc, bourgeois de Paris, marchand à Paris (136)

Du Caurel jeune, Jean, marchand épicier à Étampes, époux de Cantienne Dallier, beau-frère de Jean Dallier marchand teinturier à Étampes (118)

Du Gart, Pierre, seigneur de Thionville qui a six héritiers : Jean le Voyer, Marquet Lambert, Eustache Vien, Mathurin Collet, Robert Badoux et Pierre Jamet (200) (201)

Du Gué, voir Dugué.

Du Rueil, noble homme Pierre, avocat au Parlement de Paris comme son frère Simon (57) (58)

Du Rueil, noble homme Simon, avocat au Parlement de Paris comme son frère Pierre (57) (58) (59)

Du Val, voir Duval. — **Du Vau**, voir Duvau.

Dubois, Adam, valet de chambre du chancelier de France, contrôleur du magasin à sel de Craon (Mayenne) (35)

Ducaurel, voir Du Caurel.

Dugart, voir Du Gart

Dugué (Du Gué), Guillaume, frère de Jean et Mathieu Dugué, fils de Pierre Dugué et de Rolline Lefebvre (86)

Dugué (Du Gué), Jean, organiste ordinaire de la chambre du roi, frère de Mathieu et Guillaume Dugué, fils de Pierre Dugué en son vivant maître joueur d'instrument à Paris et de Rolline Lefebvre (86)

Dugué (Du Gué), Mathieu, frère de Jean et Guillaume Dugué, fils de Pierre Dugué et de Rolline Lefebvre (86)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Dugué (Du Gué), Pierre, en son vivant maître joueur d'instrument à Paris et y demeurant, époux de Rolline Lefebvre sa veuve (86), père de Jean Dugué organiste ordinaire de la chambre du roi, de Mathieu et Guillaume Dugué (86)

Dumonceau, voir Monceau, de ; et Dumonsseau.

Dumonsseau, noble homme Lancelot, chevalier, seigneur de Tignonville [Thignonville], cousin de Jacqueline de Monstrelet celle-ci demeurant à Paris (171)

Dumontel, Louis, fauconnier du duc d'Étampes à D'Huison-Longueville et y demeurant (192)

Dumoulin, Adrien, étudiant et demeurant à Paris (163)

Dumoulin, Adrien, fils d'Aine du Moulin, seigneur de Baulne et du Bois-Bossard et de feue Marie Augard (25)

Dumoulin, Aine, seigneur de Baulne et du Bois-Bossard, veuf de Marie Augard demeurant en son vivant à Paris (25)

Dumoulin, Claude, fils d'Aine du Moulin, seigneur de Baulne et du Bois-Bossard et de feue Marie Augard (25)

Dumoulin, Louis fils d'Aine du Moulin, seigneur de Baulne et du Bois-Bossard et de feue Marie Augard (25)

Dumoulin / Dumoullin, Louis, seigneur de Baulne (121) (123) (163) et procureur au Châtelet à Paris (144) (145)

Dumoulin, Madeleine, fille d'Aine du Moulin, seigneur de Baulne et du Bois-Bossard et de feue Marie Augard (25)

Dumoulin, Marie fille d'Aine du Moulin, seigneur de Baulne et du Bois-Bossard et de feue Marie Augard (25)

Dupont, Guillaume, laboureur à Bois-Herpin (03)

Duport, François, laboureur et couturier à Videlles, époux de Jeanne Joullin, tous deux demeurant à Videlles (176) (186) (197)

Durueil, noble homme Pierre, avocat au Parlement de Paris comme son frère Simon (139)

Durueil, noble homme Simon, avocat au Parlement de Paris comme son frère Pierre (139)

Durueil, voir Du Rueil.

Dutartre, Robert, laboureur à Villeneuve-le-Bœuf à Angerville (5)

Dutocq, Jean, laboureur à Sainte-Mesme, y demerant à Vineuil, frère (utérin ? beau-frère ?) de Claude Bourdereul, bourgeois de Paris, marchand affineur d'or à Paris (34)

Dutré, Gervais, prêtre habitué à l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris

Dutre ou **Dutré**, Gervais, prêtre habitué à Paris à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs (150) (151) (152) (153) (178) (179)

Duval (Du Val), Ambroise, notaire de la conservation des privilèges de l'Université de Paris, demeurant à Paris (185) (186) (190) (191)

Duval (Du Val), Ambroise, procureur en cour d'Église à Paris et y demeurant (176) (197)

Duval, Philippe, laboureur à Chalou-Moulineux (24)

Duvau (Du Vau), Jean, prêtre à Gironville et y demeurant, le curé Jacques Delavache résidant à Paris (43)

Duverne, Jeanne [fille d'Anne de Pisseleu duchesse d'Étampes], fiancée de Sébastien de Doillon, seigneur de Chatrebouchère (02) (98)

Duzys, Pierre, chevalier, en son vivant seigneur du Poyet, époux de Claude Lucas sa veuve (122)

Estrées, voir Destrées.

Fecher, Jean, en son vivant marchand hôtelier à Paris et y demeurant, époux de Claude Lemaire (Le Maire), sa veuve demeurant à Paris rue Jean-de-l'Épine (50)

Ferron, Jean, procureur de Jean Mousse, praticien en cour laie à Chalo-Saint-Mars et y demeurant à Boinville (128) (129)

Fessou, Guy, prêtre à Gironville et y demeurant, le curé Jacques Delavache résidant à Paris (43)

Fleury, Nicolas, bourgeois de Paris, marchand à Paris (95)

Floquet, noble homme François, représenté par noble homme Pierre Aussedac, curé de Blandy (Essonne) (89) (90)

Follye, de la : voir Delafollye

Fontenoy, Pierre, marchand laboureur à Villemaréchal (Seine-et-Marne) (206)

Formaget, Jean, procureur au Parlement de Paris et y demeurant (40)

Foursault, Germain, laboureur de vigne à Villabé (Essone) (125)

François, Antoine, docteur en la faculté de médecine demeurant à Étampes (35)

Furel, Louise de, épouse de Jean de Gallot seigneur de Bouglainval (124)

Gaillard, Denis, aumônier du cardinal de Meudon, demeurant à Meung-sur-Loire (8)

Gallot, Jean de, seigneur de Bouglainval, époux de Louise de Furel (124)

Garcyer, honorable homme Pancrace, marchand (30)

Gasnier, Vincent, couturier à Chevilly (18)

Gasteau, Antoine, bourgeois de Paris, marchand de draps de soie à Paris (63)

Gastellier, Nicolas, marchand drapier demeurant à Saint-Martin d'Étampes (204)

Gaudart, noble homme Louis de, écuyer, seigneur de Villiers (181)

Gaudeffroy, Jean, meunier à Sainte-Mesme et y demeurant (53) (66)

Gaultier, honorable homme Guillaume, marchand laboureur à Sermaises (Loiret) et y demeurant (137)

Gérard, Marguerite, veuve d'Antoine de Marchais, seigneur de Villeneuve-le-Bœuf (05)

Gillais, Robert, bourgeois de Paris, praticien en cour laie, demeurant à Paris rue Tirechappe (194)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Girard, Mathieu, receveur au service d'Anne de Pisseleu (199)

Girard, Pierre, marchand bonnetier à Paris et y demeurant, époux de Marion de la Follye (31) (32)

Girault, Claude, probable père de Julien Girault apprenti orfèvre à Paris, présenté par son tuteur Pierre Allaume, fouleur de drap à Maisse (105)

Girault, Julien, apprenti orfèvre à Paris, sans doute fils de Claude Girault, présenté par son tuteur Pierre Allaume, fouleur de drap à Maisse (105)

Girault, Pierre, bourgeois de Paris, maître orfèvre à Paris (105)

Gobelin, noble homme Jacques, correcteur à la chambre des Comptes de Paris (126)

Godard, noble homme Louis, écuyer, seigneur de Villiers (182)

Godet, Antoine, laboureur à La Tuilerie (Loir-et-Cher).

Goillon, moulin, sur l'Orge à Dourdan (15)

Gomer, Christophe de, seigneur de Breux-Jouy, neveu de Jeanne de Gomer, dame de Villiers-le-Bacle (147)

Gomer, Jeanne de, dame de Villiers-le-Bacle, épouse de Guillaume de Voysins, seigneur de Villiers-le-Bacle, et tante de Christophe de Gomer (147)

Gomot, Pierre, receveur seigneurial du duc de Guise à Dourdan et y demeurant, au service de Jean Hurault, ancien prieur de Saint-Pierre de Dourdan, abbé commendataire de l'abbaye de Morigny (47)

Gontier, honorable homme Guy, avocat au Parlement de Paris (03)

Gouin, voir Govin , Govyn.

Gouyn, voir Govyn.

Govin / Govyn [lu : Gouin / Gouyn], Jean, laboureur à Ballancourt-sur-Essonne et y demeurant, époux de Marion Mahy (112)

Guedin, Marin, prêtre, étudiant à la faculté de théologie de Paris, demeurant à Paris, rue des Poirées (05)

Guichart, Jean, chanoine et chantre de la collegiale Notre-Dame d'Étampes, oncle maternel de feu Jean Demezière / Demaisières (95)

Guillard, Charles, conseiller aumônier du roi, prévôt d'Auvers-Saint-Georges (80) (81) (82)

Guillas, Laurent, laboureur à Moigny-sur-École et son épouse Gillette Audiger, tous deux demeurant à Moigny-sur-École (166) (167)

Guillenyn, Guillaume, marchand vigneron à Strainville à Méréville (6)

Guise, duc de, dont le receveur seigneurial à Dourdan est Pierre Gomot (47)

Harville, Mathurin de, seigneur des Granges-le-Roi, abbé de Notre-Dame à Clairefontaine (Yvelines) (77)

Haultin, Catherine, épouse d'honorable homme Guillaume Rousselin, procureur au Châtelet à Paris et y demeurant (55)

Hélain, Jacques, seigneur de Villeneuve, demeurant à Sermaise (63)

Herbelot, Nicole de, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice-de-Ferrières, maître ordinaire à la chambre des comptes à Paris (78) (79)

Herbelot, Nicole de, en son vivant seigneur de Ferrières et de Boutervilliers, maître ordinaire à la chambre des comptes à Paris, époux de Jeanne de Pommereu sa veuve (175)

Hocquelin, voir Ocquelin

Hodic, Gille de, procureur à la chambre des comptes de Paris (64)

Hordeseaulx, Michel, marchand mégissier au Bourg-Saint-Pierre à Méréville, vendeur pour Guillaume Guillenyn, marchand vigneron à Strainville à Méréville (6)

Hubert, Jean, receveur à Rantigny (Oise), procureur de Jeanne de Brye, veuve d'Antoine de Ravenel, écuyer, seigneur de Rantigny (51)

Hue, Cantien, praticien, avocat à Étampes (203)

Huiselin, Jean, bachelier du métier de tapissier de haute-lisse à Paris (10)

Hurault, Jean, ancien prieur de Saint-Pierre de Dourdan, désormais abbé commendataire de l'abbaye de Morigny (47)

Hurault, noble homme Jacques, seigneur du Val-Saint-Germain, oncle de noble homme Guillaume Raguyer (12) (13)

Hyllaire, Claude, fils de Claude Hyllaire ce dernier notaire secrétaire du roi (195)

Hyllaire, Claude, notaire secrétaire du roi, père de fils de Claude Hyllaire (195)

Intreville, Jean d', baron de Mérouville (Eure-et-Loir) (46)

Jamet, Charles, ce dernier praticien à Paris et y demeurant, fils de Pierre Jamet, compagnon barbier à Paris, un des six héritiers de noble homme Pierre Du Gart, seigneur de Thionville (201)

Jamet, Jean, laboureur au terroir de Nonserve, à Bouville, époux de Jeanne Poyrier, tous deux demeurant à Nonserve (73)

Jamet, Pierre, compagnon barbier à Paris, père de Charles Jamet, ce dernier praticien à Paris et y demeurant, un des six héritiers de noble homme Pierre Du Gart, seigneur de Thionville (201)

Janocin, François, marchand à Paris et y demeurant (132) (134)

Jeulin, Geuffrine, épouse de Jean Roussel, laboureur à Videlles (185)

Jolivet, Léonarde, épouse d'Antoine Regnault tous deux demeurant à Saint-Sulpice-de-Favières, mère de Pierre Regnault laboureur à Saint-Chéron (178)

Joubert, Jean, laboureur à Sulpice-de-Favières et y demeurant (154) (156)

Joullin, Jeanne, épouse de François Duport, laboureur et couturier à Videlles (176)

Jourde, Laurent, grand vicaire en l'église de Paris, chapelain de la chapelle Sainte-Apolline à Chalo-Saint-Mars (16)

L'Aubespine [prénom inconnu] de, notaire secrétaire du roi demeurant à Paris (79)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

L'Hospital, Aloph de, chevalier, seigneur de Soisy, maître d'hôtel du roi et capitaine de la forêt d'Orléans, demeurant rue Tirechappe à Paris (194)

L'Hospital, Jean de, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, écuyer d'écurie de la Reine, époux d'Aliénor Stuart, dame de Saint-Mesme (177)

La Follye : voir Delafollye.

La Large, Marguerite, demeurant à Paris, Saint-Marcel, rue d'Ablon, veuve d'Antoine Regnault en son vivant laboureur à Dourdan, et ses deux enfants naturel Antoine Moré et Michelle More (130)

La Mothe, Antoine de, protonotaire de l'évêque de Condom (10)

La Mothe, Antoine de, seigneur de La Mothe, demeurant à la Forêt-le-Roi (92)

La Vallée, Gabriel de, chevalier, seigneur de Saint-Escobille (173)

La Vallée, Gabriel de, écuyer, gentilhomme maître de la maison du Roi, époux de Jeanne de Brynon fille de feu Claude Brynon seigneur du Plessis aux Tournelles (174)

La Vallée, Germaine de, veuve de Claude de Brynon, seigneur du Plessis aux Tournelles, mère de Marguerite d' Alençon, cette dernière en son vivant épouse de Lancelot de Monceau seigneur de Tignonville (174)

Laisné, Gilles, praticien à Paris et y demeurant rue des Escouffles (108)

Laisné, Nicolas, huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Champcueil (108)

Lambert, François, marchand laboureur à Oysonville (84)

Lambert, Jean, marchand à Rouvray-Saint-Denis (Eure-et-Loir) (84)

Lambert, Liot, marchand laboureur à Oisonville (Eure-et-Loir) (84)

Lambert, Marquet, marchand laboureur à Ablis (Yvelines) et y demeurant, un des six héritiers de Pierre Du Gart seigneur de Thionville (200)

Lambert, honorable homme Pierre, marchand à Épernon (Eure-et-Loir) (42)

Landermy, Antoine, commis du roi à Montdidier (Somme), procureur d'Anne de Pisseleu (133)

Langloix, Antoine, honorable homme, avocat à Étampes (181)

Lapite, noble homme Étienne, en son vivant seigneur de Courances, époux de noble dame Michelle Luillier sa veuve (148)

Launay, de, voir De Launay.

Laurens, Guy, juré du métier de tapissier de haute-lisse à Paris (10)

Laval, Madeleine de, veuve d'Adam de Pisseleu, chevalier, seigneur d'Hély, défunte qui a pour héritière Charlotte de Pisseleu, comtesse douairière de Vertus (88)

Lavallée, de, voir La Vallée, de

Le Gros, voir Legros. — **Le Large**, voir La Large. — **Le Lyevre**, voir Lelyevre.
— **Le Maire**, voir Lemaire

Le Rangeur, Jean, bourgeois de Paris, marchand à Paris, procureur d'Ambroise Morin, bourgeois de Melun, et de son épouse Cantienne Baudequin, ces deux derniers demeurant à Melun (120)

Le Roux, voir Leroux.

Le Rozier, voir Lerozier.

Le Ry, Sébastien, procureur au Châtelet de Paris, demeurant à Paris (128)

Le Saige, Gervais, demeurant à Baulne, à Boigny (?) (32)

Le Vasseur, voir Levasseur

Le Vassour, honorable homme Étienne, procureur à Étampes (182)

Le Verrier, voir Leverrier

Le Voyer, noble homme Jean, maréchal des logis du roi à Paris, demeurant à Saint-Maurice (Val-de-Marne), un des six héritiers de Pierre Du Gart seigneur de Thionville (200)

Lebassor [à lire sans doute Levassor (B.G.)], honorable homme Étienne, procureur au bailliage et duché d'Étampes, demeurant à Étampes (113) (114)

Leberruyer, noble homme Nicolas seigneur de Villiers en son vivant conseiller au Parlement de Paris, époux de noble dame Marie Lebossu, sa veuve, et père de noble homme Nicolas Leberruyer (75) (202)

Leberruyer, noble homme Nicolas, seigneur de Villiers, avocat au Parlement de Paris, fils de noble dame Marie Lebossu et de noble homme Nicolas Leberruyer seigneur de Villiers en son vivant conseiller au Parlement de Paris (75) (202)

Lebossu, noble dame Marie, veuve de noble homme Nicolas Leberruyer seigneur de Villiers en son vivant conseiller au Parlement de Paris, mère de noble homme Nicolas Leberruyer (75) (202)

Lecep, Jean, avocat en Parlement à Paris (85)

Leclerc, honorable homme Étienne, bourgeois de Paris, maître plombier à Paris (23)

Leclerc, Jean, laboureur à Villeneuve-sur-Auvers demeurant au Mesnil-Racoin (96)

Leclerc, noble homme François, baron de la Forêt-le-Roi, bailli et capitaine de Sens (92)

Leconte (Le Conte), Jean, curé de Maisse demeurant à Paris (107)

Lecoq, Jean, prêtre, demeurant à Meung-sur-Loire

Lefebvre, Rolline, veuve de Pierre Dugué (Du Gué), maître joueur d'instrument à Paris et y demeurant (86), mère de Jean Dugué organiste ordinaire de la chambre du roi, de Mathieu et Guillaume Dugué (86)

Lefèvre, Mathurin, laboureur au Val-Saint-Germain (117)

Legros, Cler, laboureur à Forges-les-Bains (03)

Legros, Jamet, laboureur à Forges-les-Bains (Essonne)

Lelarge, voir La Large

Lelièvre / Le Lyevre, Jean, laboureur à Videlles, et y demeurant, à Merboys [autrement situé : à Marbois à la Ferté-Alais] (49) (160)

Lelièvre, Michel, laboureur à Itteville et y demeurant (58) (59)

Lelyevre (Le Lyevre), voir Lelièvre.

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Lemaire (Le Maire), Claude, demeurant à Paris rue Jean-de-l'Épine, veuve de Jean Fecher, en son vivant marchand hôtelier à Paris et y demeurant (50)

Lemarchant, Jean, laboureur à Villiers-sur-Terre (Seine-et-Marne) (70)

Lepelletier, Pierre, laboureur à Saint-Péravy (Loiret) (87)

Leperdilan, Antoine, serviteur de Jean Stuart (7)

Leprévost, noble homme Paul, seigneur de Brévan, avocat en Parlement à Paris, intervenant pour Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes (122)

Lerangeur, Le Rangeur.

Leroux, bourgeois de Paris, grainetier du roi à Étampes (127)

Leroyer, Antoine (14)

Lerozier, Catherine, demeurant rue des Bernardins à Paris, veuve de Pierre Mesmyn, en son vivant procureur au Parlement de Paris (85)

Lerozier (Le Rozier), François, avocat en Parlement à Paris (85)

Lery, voir Le Ry.

Lesage / Lesaigne, Gervais, laboureur à Baulne, demeurant à Boigny à Baulne [autrement situé : à la Ferté-Alais, y demeurant à Boigny], frère d'Étienne Lesaigne, demeurant aussi à Boigny (184) (187)

Lesaigne, Étienne, demeurant à Boigny, frère de Gervais Lesaigne laboureur à la Ferté-Alais demeurant aussi à Boigny (184)

Lescocheux, Nicolas, foulon de draps à Étampes (142)

Lespeçon, Girard, marchand hôtelier à Auvernaux (93)

Lestandart, Guillaume, écuyer, seigneur de Seynes, père d'Hélène Lestandart qui a elle-même pour oncle Guillaume de Magdalan, écuyer, seigneur de Montataire (62)

Lestandart, Hélène, fille de Guillaume Lestandart, écuyer, seigneur de Seynes, et nièce de Guillaume de Magdalan, écuyer, seigneur de Montataire (62)

Letonnelier, honorable homme Étienne, bourgeois de Paris, marchand à Paris (100)

Levasseur, Antoine, lieutenant de compagnie (91)

Leverrier, Guillaume, neveu de Jean Le Verrier, bourgeois de Paris, seigneur de Villemartin à Morigny, chirurgien valet de chambre ordinaire du roi (17)

Leverrier, Jean, bourgeois de Paris, seigneur de Villemartin à Morigny, chirurgien valet de chambre ordinaire du roi, alias premier chirurgien du roi, époux de Nicole Pillart demeurant à Morigny oncle de Guillaume Le Verrier (17) (19) (21) (22) (69) (124)

Leverrier, voir Le Verrier.

Levesque l'aîné, Jean, marchand parcheminier à Abbéville-la-Rivière frère de Jean Levesque le jeune, solliciteur praticien au Palais, demeurant à Paris, hôtel de Caulers (116)

Levesque le jeune, Jean, solliciteur praticien au Palais, demeurant à Paris, hôtel de Caulers frère de Jean Levesque l'aîné, marchand parcheminier à Abbéville-la-Rivière (116)

Levoyer, voir Le Voyer.

Licaud, noble homme Jean, avocat au Parlement de Paris (27) (28)

Lieuvin [lu : Lieutin], Denise de, mère de Roulland Barbier, apprenti boursier à Paris, et apparemment épouse de Mathurin Barbier, voiturier par terre à Étampes et y demeurant (149)

Liger, Catherine, veuve de Pierre Tonnant en son vivant maçon à Chalo-Saint-Mars et y demeurant (23)

Longes, Germain de, prêtre étudiant à Paris, demeurant au collège de Montagu (6)

Lormier, honorable homme Guy, notaire secrétaire au Parlement de Paris (56)

Lorraine, Cardinal de (118)

Lorraine-Vaudémont, Charles de, cardinal de Lorraine (103)

Louzoulx / Louzoux, honorable homme Victor, procureur au Parlement de Paris, demeurant à Paris (37) (38) (94) (96) (112) (129)

Lucas, Claude, veuve de Pierre Duzys, chevalier, seigneur du Poyet (122)

Lucas, Pierre, procureur au Châtelet à Paris et y demeurant (83)

Ludde, Claude, boucher à à Signy-Signets et y demeurant (soit à Signets-en-Brie ou à Signy-Signets) (20)

Luillier, Jacques, seigneur de Gloriette, licencié en droit, bailli et gouverneur d'Étampes, époux de Anne Tiraqueau (78) (162)

Luillier, noble dame Michelle, veuve de noble homme Étienne Lapite, seigneur de Courances (148)

Lyevin, Marie de, demeurant à Paris, veuve de Jean Demezière / Demaisières demeurant en son vivant à Paris (95)

Madalain, noble homme Guillaume de (115)

Magdalan, Guillaume de, écuyer, seigneur de Montataire, oncle d'Hélène Lestandart fille de Guillaume Lestandart, écuyer, seigneur de Seynes (62)

Mahy, Guillaume, laboureur au Touchet à Étréchy et y demeurant (94)

Mahy le jeune, Jacques, laboureur à Bonvilliers à Morigny-Champigny et y demeurant (94)

Mahy, Marion, épouse de Jean Govin / Govyn [lu : Gouin / Gouyn], laboureur à Ballancourt-sur-Essonne et y demeurant (112)

Mahy, Perrine, épouse de Julien Regnard, marchand à Étampes (96)

Manevy, Guillaume, fermier de la seigneurie de Courances (148)

Mango, Claude, avocat au Parlement à Paris et y demeurant, beau-frère de Philippe Sevyn, seigneur de Breville (110) (111)

Marchand, François, en son vivant sculpteur imager à Paris, époux de Jeanne Marilleau, sa veuve (141)

Marilleau, Jeanne, veuve de François Marchand, sculpteur imager à Paris (141)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Marle, noble homme Germain de, seigneur de Tillay-le-Peneux, avocat au Parlement de Paris (75) (202)

Marolles, René de, chevalier (195)

Mauclert, Olivier, vigneron à Boutigny-sur-Essonnes (20)

Maucousteaulx le jeune, Guillaume, laboureur à Villejuif (203)

Meigret, Jean, seigneur du Plessis-Saint-Antoine, conseiller au Parlement de Paris, curateur des héritiers de Lambert Meigret en son vivant conseiller au Parlement, contrôleur général des guerres (46)

Meigret, Lambert, en son vivant conseiller au Parlement, contrôleur général des guerres ; le curateur de ses héritiers est Jean Meigret, seigneur du Plessis-Saint-Antoine, conseiller au Parlement de Paris, (46)

Mesmyn, Pierre, en son vivant procureur au Parlement de Paris, époux de Catherine Lerozier sa veuve demeurant rue des Bernardins à Paris (85)

Mestayer, Gassot, maître boursier à Paris (149)

Michon, voir Milchon.

Miette, Jean, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Paris (173)

Milchon / Michon, Joachim, seigneur de la Castaigne, chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, défunt, avec pour héritier Joachim de Salfour/Soufour [Soulfour], écuyer, seigneur de Bissay [sans doute le hameau de ce nom à Aulu], demeurant à Paris (76) (198)

Moireau, Audry, laboureur à Dourdan (130)

Monceau, Lancelot de (du), seigneur de Tignonville [Thignonville], veuf de Marguerite d'Alençon fille de Germaine de la Vallée (174)

Mongueron, Jean de, demeurant à Dourdan (45)

Monjay, voir Montjay, Monstrelet, Jacqueline de, demeurant à Paris, cousine de noble homme Lancelot Dumonsseau, chevalier, seigneur de Tignonville (171)

Montigny, Jean de, écuyer à Courdimanche-sur-Essonnes (91)

Montjay, François, laboureur à Paris hors la porte Saint-Honoré, comme son frère Pierre Montjay (136)

Montjay, Gillette, fille de Jean Montjay laboureur à Paris hors la porte Saint-Honoré et de Marion Bourdin (136)

Montjay, Guillemette, veuve de Marc Barat en son vivant sergent à cheval au Châtelet à Paris et y demeurant (97)

Montjay, Jean, laboureur à Paris hors la porte Saint-Honoré, époux de Marion Bourdin et père de Gillette Montjay (136)

Montjay, Pierre, laboureur à Paris hors la porte Saint-Honoré, comme son frère François Montjay (136)

Moré, Antoine, un des deux enfants naturels de Marguerite La Large demeurant à Paris, Saint-Marcel, rue d'Ablon, veuve d'Antoine Regnault en son vivant laboureur à Dourdan (130)

Moré, Michelle, un des deux enfants naturels de Marguerite La Large demeurant à Paris, Saint-Marcel, rue d'Ablon, veuve d'Antoine Regnault en son vivant laboureur à Dourdan (130)

Morin, Ambroise, bourgeois de Melun, époux de Cantienne Baudequin, demeurant tous deux à Melun (120)

Mortenais, Nicolas, bachelier en droit demeurant à Paris (61)

Mothe, voir La Mothe, de,

Moulin, du, voir Dumoulin.

Moullé, Jean de, marchand épicier à Étampes, époux de Marguerite Dallier (118)

Muelles, Nicolas de, contrôleur du domaine du roi à Dourdan, demeurant à l'hôtel de Sabrevoys, rue de Bethisy à Paris (65)

Mulet, honorable homme Michel, marchand à Étampes (100)

Musnyer, Louis, laboureur à Villeneuve-sur-Auvers, et son épouse Gillette Vandou, tous deux demeurant à Villeneuve-sur-Auvers (17)

Mynard, Antoine, conseiller et président du Parlement de Paris, demeurant à Paris, caution d'Anne de Pisseleu (102)

Myolans, Claude de, dame de Myolans, Anjou et Jarcieu, veuve de Guillaume de Poitiers (60)

Neel, Jean de, écuyer, seigneur d'Écorcheville, demeurant à Jouy-en-Josas (63)

Nocquetin, Jean étudiant à Paris (04)

Nocquetin, Léonard, laboureur à Étréchy comme son frère Michel Nocquetin, beau-frère de Geoffroy Pichon, porte-chape à Paris et y demeurant rue des Déchargeurs (04)

Nocquetin, Michel, laboureur à Étréchy comme son frère Léonard Nocquetin, beau-frère de Geoffroy Pichon, porte-chape à Paris et y demeurant rue des Déchargeurs (04)

Oclere, Michel, frère de Pierre Oclere laboureur à Cerny et y demeurant (51)
(52)

Oclere, Pierre, laboureur à Cerny et y demeurant, frère de Michel Oclere (51)
(52)

Ocquelin / Hocquelin, Andry, laboureur à Noisement, acheteur pour noble homme Jean Francisque de Selve, seigneur de D'Huison-Longueville, panetier ordinaire du roi à Paris (193)

Ocquelin, Raphaël, laboureur à D'Huison-Longueville et y demeurant, caution (193)

Oultre, Jean, tisserand en toile à Étréchy et y demeurant, tuteur de Jean Desforges, fils de Jean Desforges, en son vivant laboureur à Paris y demeurant au Faubourg Saint-Jacques (207)

Palluau, Geoffroy, greffier de la prévôté de Dourdan, demeurant à Paris (45)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Palmarot, Laurent, marchand et receveur à Saint-Denis (?) de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (Yonne), demeurant à la Chapelle-sur-Oreuse (Yonne), procureur de Jean d'Ancezune, abbé commendataire à Saint-Denis (?) de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (Yonne) (110) (111)

Papillon, Govin [lu Gouin], laboureur de vignes à Étampes demeurant à Étampes paroisse Saint-Martin (140)

Parde, Denis, sergent à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Paris (67) (68)

Patras, Guillaume, juré du métier de tapissier de haute-lisse à Paris (10)

Paulinier, Robert, prieur de Saint-Aubin (Essonne) (168)

Paulmier, Nicole, chanoine de l'église Saint-Paul à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), oncle de Jeanne Paulmyer (161)

Paulmyer, Jeanne, épouse de Nicolas Villet, mercier à Corbeil-Essonnes (161), nièce de Nicole Paulmier, chanoine de l'église Saint-Paul à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Paulmyer, Michel, tonnelier à Paris (161)

Perlin, Claude, bourgeois de Paris, marchand à Paris (104)

Pers, Guy de, maître-tapissier à Paris et son épouse Agnès Duboisgallon, tous deux demeurant à Paris (9)

Picart l'aîné, Guillaume, laboureur à Champcueil et y demeurant (48)

Piché, Gilles, fils de Vincent Piché, tous deux laboureurs à Champcueil (180)

Piché, Vincent, père de Gilles Piché, tous deux laboureurs à Champcueil (180)

Pichon, Geoffroy, porte-chape à Paris et y demeurant rue des Déchargeurs, beau-frère de Michel et Léonard Nocquetin tous deux laboureurs à Étréchy (04)

Piedgellé, Guillemette,, épouse d'Antoine Regnault, meunier au moulin de Segrée à Saint-Sulpice-de-Favières (183)

Pierre, Christophe, faiseur d'éteufs à Paris, demeurant à Paris rue de la Court-au-Villain (142)

Pierre, Collette épouse de Jean Sendron, compagnon raquetier à Paris, demeurant à Paris rue de la Court-au-Villain (142)

Pillart, Louis, seigneur de Marchais, demeurant à Boutigny-sur-Essonne (69)

Pillart, Nicole, demeurant à Morigny, épouse d'Antoine de Carrou, écuyer, seigneur de Landreville, demeurant à Ormoy-la-Rivière (19) (21) (22)

Pillart, Philippe, écuyer, seigneur du Chêne-Begard, demeurant à Mondeville à Videlles (123)

Pillas, Jean, tisserand en toiles, Authon-La-Plaine (*alias* Authon-en-Beauce) (205)

Pillon, Pierre, tailleur à Paris, rue Saint-Germain (5)

Pilmy, Pierre, laboureur à Itteville (56)

Pisseleu, Adam de, en son vivant chevalier, seigneur d'Hély, époux de Madeleine de Laval dont l'héritière est Charlotte de Pisseleu, comtesse douairière de Vertus (88)

Pisseleu, Anne de, demeurant à Paris, duchesse d'Étampes, comtesse de Penthièvre, dame d'Aigreville, dame de Noisy, épouse de Jean de Bretagne, duc d'Étampes, comte de Penthièvre, lieutenant gouverneur général de Bretagne (02) (98) (99) (102) (103) (119)(122) (133) (206)

Pisseleu, Charlotte de, comtesse douairière de Vertus, héritière de Madeleine de Laval veuve d'Adam de Pisseleu, chevalier, seigneur d'Hély (88)

Pisseleu, Marie de, abbesse de Maubuisson (Val-d'Oise) (168)

Poinet, Jean, marchand à Étampes, demeurant à Étampes (115)

Poitiers, Diane de, duchesse de Valentinois, sœur de Guillaume de Poitiers, comte d'Albon, seigneur de Saint-Vallier, lieutenant général pour le roi en Savoie et Dauphiné (60) (74) (109) (141)

Poitiers, Guillaume de, comte d'Albon, seigneur de Saint-Vallier, lieutenant général pour le roi en Savoie et Dauphiné, frère de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, en son vivant époux de Claude de Myolans, dame de Myolans, Anjou et Jarcieu, sa veuve (60)

Polletier, Jean, marchand charron à Milly-la-Forêt et y demeurant (83)

Pommereu, Jeanne de, veuve de Nicole de Herbelot, seigneur de Ferrières et de Boutervilliers, en son vivant maître ordinaire à la chambre des comptes à Paris (175)

Ponart, Marguerite, dame des Bordes et d'Auvernaux, veuve de Pierre Preudhomme en son vivant seigneur des Bordes et d'Auvernaux, conseiller au Parlement à Paris (93)

Potier, honorable homme Antoine, bourgeois de Paris, tonnelier à Paris (30)

Poussart, Louise, dame d'Aigreville (99)

Poussepin, Hugues, élu à Dourdan (54)

Poyrier, Jean, laboureur à Bouville, époux de Bastienne Billarent, demeurant tous deux à Bouville (37) (38)

Poyrier, Jeanne, épouse de Jean Jamet laboureur au terroir de Nonserve à Bouville (73)

Preudhomme, Pierre, en son vivant seigneur des Bordes et d'Auvernaux, conseiller au Parlement, époux de Marguerite Ponart, dame des Bordes et d'Auvernaux (93)

Rabache, Roger, maître jardinier à Paris, demeurant au jardin du collège Saint-Bernard à Paris (29)

Raguyer, noble homme Guillaume, seigneur de Saligny, abbé de Saint-Michel-sur-Tonnere, oncle de noble homme Jacques Hurault, seigneur du Val-Saint-Germain, son neveu (11) (12) (13)

Raguyné, Jeanne, épouse de Sulpice / Sulpice Bataille, laboureur à Sulpice-de-Favières et y demeurant (150) (151) (152) (156)

Raguyné / Reguyné, Pierre, laboureur à Saint-Sulpice-de-Favières, acceptant pour son épouse Cantiennne [lu : Causiennne], tous deux demeurant à Saint-Sulpice-de-Favières (157) (158) (159)

Rahier, Nicole, procureur au Châtelet de Paris (01).

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Ramet, noble homme Claude, grand archidiacre à Auch (Gers), procureur d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, dame de Noisy (119)

Ramier, noble homme Claude, grand archidiacre à Auch (Gers) (103)

Ravenel, Antoine de, écuyer, en son vivant seigneur de Rantigny, époux de Jeanne de Brye, sa veuve (51) (52)

Rebufé, André de, écuyer, seigneur des Molières (76)

Regnard, Simon, bourgeois de Paris (183)

Regnard, Julien, marchand à Étampes, époux de Perrine Mahy son épouse (96)

Regnault, Antoine, en son vivant laboureur à Dourdan, époux de Marguerite La Large sa veuve demeurant à Paris, Saint-Marcel, rue d'Ablon (130)

Regnault, Antoine, époux de Léonarde Jolivet, tous deux demeurant à Saint-Sulpice-de-Favières, père de Pierre Regnault laboureur à Saint-Chéron (178)

Regnault, Antoine, meunier au moulin de Segrée à Saint-Sulpice-de-Favières, époux de Guillemette Piedgellé (183)

Regnault, Jean, chevaucheur ordinaire du roi demeurant à Essonne (33)

Regnault, Pierre, laboureur à Saint-Chéron y demeurant à Saint-Évrout, fils d'Antoine Regnault et de Léonarde Jolivet, tous deux demeurant à Saint-Sulpice-de-Favières (178) (178) (179) (183)

Reguynes, voir Raguyne. **Remefort**, François de, écuyer, seigneur de la Grillière (88)

Ribier, Guillaume, seigneur de Villebrosse, bourgeois de Paris (48)

Richemont, Jean de, écuyer, seigneur de Richemont (196)

Richer, Gilles, laboureur et demeurant au Val-Saint-Germain (39)

Riquier (prénom iconnu), praticien à la Forêt-le-Roi et y demeurant (44)

Riquyer, Yldenert, praticien à La Forêt-le-Roi (70)

Robert, Mathieu, praticien à Bouville, demeurant à Bouville (64)

Robineau, Nicole, procureur au Parlement de Paris et y demeurant (15)

Rossignol, Gaspard, vigneron à Moigny-sur-École (20)

Rousseau, Jean, meunier à Ballancourt, demeurant à Palluau à Ballancourt (104)

Roussel, Jean, laboureur à Videlles, époux de Geuffrine Jeulin, tous deux demeurant à Videlles (185)

Rousselin, honorable homme Guillaume, procureur au Châtelet à Paris et y demeurant, et son épouse Catherine Haultin (55)

Roze, Jean, grand vicaire de la cathédrale Notre-Dame de Paris (205)

Ryoll, Jean, ancien contrôleur de la ville à Melun (Seine-et-Marne), demeurant à Paris (160)

Ryon, Jeanne, épouse de Louis Vidye, vigneron, tous deux demeurant à Moigny-sur-École (26)

Saclet, Jean, marchand à Paris, y demeurant au quartier Saint-Jacques (66)

Saincthan, noble homme René de, prieur de Longjumeau (168)

Salfour, voir Soufour.

Salve, de, voir Delve, de.

[**Sanguin**, Antoine], cardinal de Meudon (8)

Scibecq dit Carpy, Francisque, menuisier du roi à Paris et y demeurant à Paris (74)

Secretain, Philippes, laboureur de vignes à Videlles et y demeurant (132)

Selve / Salve, Jean Francisque de, écuyer, seigneur de D'Huison-Longueville, panetier ordinaire du roi à Paris (188) (192) (193)

Sendron, Jean, compagnon raquetier à Paris, époux de Collette Pierre, demeurant à Paris rue de la Court-au-Villain (142)

Seuyn, voir Sevyn.

Sevyn [lu Seuyn], Philippe, seigneur de Breville, beau-frère de Claude Mango avocat au Parlement à Paris et y demeurant (110) (111)

Soufour [Soulfour] / **Salfour**, Joachim de, écuyer, seigneur de Bissay [sans doute le hameau de ce nom à Aulu], demeurant à Paris, héritier de Joachim Milchon / Michon, seigneur de la Castaigne, chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris (76) (198)

Soulfour, voir Soufour.

Stuart, Aliénor, dame de Saint-Mesme, épouse de Jean de L'Hospital, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, écuyer d'écurie de la Reine (177)

Stuart, Jean, chevalier, seigneur d'Aubigny, créancier de Chabrylant [prenom inconnu], écuyer au service de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois (7)

Taurillon, Jean, demeurant à Videlles (40)

Tessier, Jeanne, demeurant à Paris paroisse Saint-Marcel, veuve de Gilles Bonnerot en son vivant laboureur à Chalo-Saint-Mars (18)

Texier, Linerie, meunier à Dourdan demeurant au moulin de Grillon (86)

Thiersault, Pierre, examinateur au Châtelet à Paris et y demeurant, acheteur pour Denise Couasse (144) (145)

Thorillon, Jean, laboureur à Videlles et y demeurant (190) (191)

Tiraqueau, André, seigneur de Lambier, conseiller au Parlement de Paris héritier d'Anne Tiraqueau, épouse de Jacques Luillier, seigneur de Gloriette, bailli et gouverneur d'Étampes (162)

Tiraqueau, Anne, épouse de Jacques Luillier, seigneur de Gloriette, bailli et gouverneur d'Étampes (162)

Tireul, Étienne, bourgeois de Paris, marchand à Paris (77)

Tonnant, Pierre, en son vivant maçon à Chalo-Saint-Mars et y demeurant, et époux de Catherine Liger (23)

Trelles, François de, écuyer, seigneur de Clerval, demeurant à Paris (53)

Troillard, François, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, prieur commendataire de Saint-Pierre-de-Dourdan, successeur de Jean Hurault, ce dernier passé abbé commendataire de l'abbaye de Morigny (47)

Deux cent sept actes notariaux de 1551

Troussart, Macé / Mathieu, marchand à Sainville en Beauce et y demeurant (62) (80) (81) (82)

Vaillant, Quentin, praticien à Auvers-Saint-Georges et y demeurant (27) (28)

Valentinois, duchesse de, voir Poitiers, de.

Vandou, Gillette, épouse de Louis Musnyer, laboureur à Villeneuve-sur-Auvers, et son épouse, tous deux demeurant à Villeneuve-sur-Auvers (17)

Vendome, François de, chevalier, seigneur de Milly-en-Gâtinais, vidame de Chartres (33)

Verton, Julien de, bourgeois de Paris, drapier chaussetier à Paris (146)

Vidye, Louis, vigneron, époux de Jeanne Ryon, tous deux demeurant à Moigny-sur-École (26)

Vien, Eustache, marchand à Dourdan et y demeurant, un des six héritiers de Pierre Du Gart seigneur de Thionville (200)

Villeneufve, Simon laboureur à Torfou (01).

Villet, Nicolas, mercier à Corbeil-Essonnes et y demeurant, époux de Jeanne Paulmyer (161)

Villiers, Jean de, procureur au Parlement de Paris, procureur de Louise Poussart, dame d'Aigreville (99)

Voisin, Antoine, laboureur à Champcueil (97)

Voysins, Guillaume de, seigneur de Villiers-le-Bacle, époux de Jeanne de Gomer, dame de Villiers-le-Bacle, elle-même tante de Christophe de Gomer (147)

XXX, Cantienne [lu : Causienne], épouse de Pierre Raguyne, laboureur à Saint-Sulpice-de-Favières tous deux demeurant à Saint-Sulpice-de-Favières (157)

XXX, Louis (44)

XXX, Martin, prieur commendataire du prieuré Saint-Pierre d'Étampes (101)

Publication du *Corpus Étampois*
Directeur de publication : Bernard Gineste
12 rue des Glycines, 91150 Étampes
redaction@corpusetampois.com

BHASE n°4 (oct.-nov. 2013)

Préface	p. 3
1. L'ex-voto de Gabriel Cordetz aux Corps-Saints d'Étampes (1663) Bernard Gineste (2013)	pp. 4-65
2. Le curé et la marmotte de Milly (1818) Adrien Sée (1923)	pp. 66-102
3. Pierre-Philippe Canard curé de Milly (1804-1828) Frédéric Gatineau (2013)	pp. 103-120
4. Adrien Sée (1880-1942) Bernard Gineste (2013)	pp. 121-147
5. Le collège d'Étampes vers 1836 : une lithographie de Victor Gandolle Bernard Gineste (2013)	pp. 148-201
6. 207 actes notariaux concernant le Sud-Essonne passés à Paris en 1551 CARAN et Bernard Gineste (2013)	pp. 202-287
Crédits photographiques	p. 288